

JEAN-BAPTISTE HAXAIRE

Menuisier à Fraize, rue de la Costelle



**Notes diverses sur le canton de Fraize
et ailleurs en 1889 :**

LA FAMILLE INDUSTRIELLE

Il est connu de tout le monde que cette famille, comme industrielle, amasse l'argent par millions, mais c'est en ruinant la bourse et la santé de ses ouvriers, et en tenant ou ruinant le commerce du pays, ainsi qu'on va le voir ci-après :

D'abord, ses ouvriers ne reçoivent pas un salaire pour pouvoir vivre honnêtement suivant le régime d'ouvriers rangés et économes ; ils ne peuvent que vivoter avec le faible salaire qu'on leur accorde, et, pour cette faible rétribution, on exige d'eux un travail au-delà de leurs forces ; c'est même à peine si on leur laisse le temps de manger, et de plus, ils sont obligés de prendre leur modeste repas debout ou mal assis sur un objet quelconque de rencontre. Si le patron avait un peu de charité pour eux, il y aurait dans l'établissement, ou en dehors, un réfectoire où ces ouvriers pourraient manger assis et se reposer un peu, au moins le temps de la durée du repas.

J'ai dit qu'on exige de ces ouvriers un travail au-dessus de leurs forces ; je maintiens ces paroles parce qu'elles sont vraies. Ce qui le prouve, c'est que, à 40 ans, ils sont vieux et incapables de travailler. Arrivé à cet âge, si l'individu est sans famille pour le soutenir, et n'ayant pu faire d'économies, il sera obligé d'aller mourir dans un hôpital s'il peut s'y faire admettre. Voilà le résultat de l'exploitation de l'homme par l'homme.

On a établi un économat, mais il ne fait d'économies que pour le patron qui, par ce moyen, a cumulé tous les commerces qui faisaient vivre les marchands et les ouvriers de notre localité. En payant peu les ouvriers, ceux-ci ne sont pas encore maîtres des quelques sous qu'ils auraient pu économiser avec tant de peine. Il faut encore que le patron prélève un bénéfice sur la nourriture, l'habillement, etc... qui leur sont indispensables. Cela est une honte et il faut avoir perdu toute dignité pour agir ainsi envers ses ouvriers.

Toute l'attention du patron, c'est de rechercher le moyen de diminuer les salaires et d'augmenter le travail. Agir ainsi c'est chercher à diminuer l'existence de ces pauvres ouvriers et à rendre pénible autant que possible leur courte vie. Sous ce rapport, aucun d'eux ne mérite le titre d'ouvrier, ce sont tous des serfs.

Le temps d'autrefois

Il y a soixante ans environ, il n'y avait aucune fabrique dans les environs de Fraize. Les habitants de nos contrées cultivaient, vivaient de leurs produits et leurs vêtements de travail étaient toujours fabriqués avec de la toile faite au ménage ; à cette époque (1830), on ne connaissait pas le luxe, parce qu'alors on était d'une extrême simplicité. Avec la culture, on tenait des bestiaux ; le plus grand nombre avait de une à trois vaches, les pauvres avaient des chèvres. La propriété était chère parce qu'elle se tenait bien et facilement.

Le pays fournissait de bons soldats, durs à la fatigue et très courageux. Les Vosgiens étaient cités comme des soldats d'élite. Sous le rapport des mœurs, il était extrêmement rare de trouver une fille qui ait "manqué". On s'aimait les uns et les autres et toujours on était prêt à s'entraider sans distinction de rang ni de fortune. S'il arrivait un sinistre, un incendie par exemple, on en causait des mois entiers et avec douleur pour le sinistré.

Le temps d'aujourd'hui

Depuis l'établissement des usines dans nos contrées, tout a changé à la longue, sans pour ainsi dire qu'on s'en soit aperçu.

Les usines, en employant la classe pauvre, n'ont plus laissé de manœuvres aux cultivateurs ; ceux-ci ont été forcés de réduire leur train de culture et de s'en tenir à ce qu'ils pouvaient faire eux-mêmes. La classe pauvre louait les terrains des propriétaires pour avoir à cultiver aussi ; en entrant dans les usines, la culture a été abandonnée comme on vient de le voir et le propriétaire n'a plus trouvé à louer, ce qui a fait tomber les propriétés à moitié de leur valeur.

Aujourd'hui (1889), Plainfaing ne peut plus fournir son contingent de soldats, tant les ouvriers de fabriques ont dégénéré depuis 60 ans seulement et, de plus, le peu qui se trouve bon pour le service ne donne plus que des soldats incapables de supporter des fatigues et sont généralement sans courage.

Les usines sont, en outre, une école d'immoralité ; un seul exemple suffira pour le prouver : un dimanche de cette année 1889, il y avait à

Plainfaing cinq baptêmes et, dans le nombre, pas un légitime. Par là, on peut juger de la moralité d'aujourd'hui.

L'amitié d'autrefois, qu'on avait les uns pour les autres, a disparu pour faire place à une mauvaise indifférence. Ainsi dans un incendie, on ne voit plus le même dévouement qu'avant et là, sur le théâtre du sinistre, on plaisante et on rit comme dans une fête ; on voit le sinistré en pleurs devant soi et on rit à côté de lui. Cette conduite peut bien donner la valeur de certaines gens d'aujourd'hui.

En résumé, l'industrie en se fixant et en se développant dans nos contrées a fait diminuer la culture de plus de moitié et a fait baisser la valeur de la propriété d'environ autant ; elle a fait dégénérer le genre humain et a corrompu les mœurs. Elle a mis en souffrance le peu de commerces qu'il y avait dans le pays et enfin, par son économat, elle retient chez elle l'argent desservi par ses ouvriers, de sorte qu'il n'y a plus d'argent répandu dans le pays. L'industrie s'enrichit et le pays s'appauvrit.

Annales des Hautes-Vosges n°1367 — 6 novembre 1988

ALIMENTATION DES POMPES A INCENDIE DANS FRAIZE

Il y a deux ans, ou un peu plus, que les officiers de la Compagnie des Pompiers ont proposé le moyen suivant pour alimenter les pompes : 8 lances de distance en distance sur le siphon-canal de l'usine de Fraize, des tubulures robinets pour visser des tuyaux en toile qui amèneraient l'eau jusque dans la bêche des pompes.

La Compagnie étant tombée l'an dernier, ce projet est tombé avec elle. Le 28 avril de cette année, des élections ont eu lieu pour renommer des chefs, afin de réorganiser cette Compagnie.

Avec les chefs élus, le projet ci-dessus a reparu. C'est alors seulement que je me suis mis à examiner ce projet numéro 2.

Arrivée de l'eau — Si le service de la rigole est bien organisé, c'est-à-dire si on donne une prime à une des familles les plus rapprochées de la prise d'eau pour ouvrir la portière au premier cri d'alarme, toujours l'eau sera arrivée avant le matériel des pompes.

Si l'eau doit être fournie par des boyaux prenant au siphon-canal, leur installation ne pourra avoir lieu qu'après l'arrivée du matériel. Qu'on juge quel retard il peut y avoir quelquefois, surtout que ce placement demande des soins et qu'il ne peut être fait par le premier venu.

Si ces tuyaux d'alimentation sont d'un petit diamètre, il faudra un rang pour chaque pompe et si, dans un incendie considérable, on a 10 à 12 pompes, il faudra le même nombre de rangs de tuyaux ; ce nombre de boyaux avec celui des pompes croiseront la rue dans tous les sens et seront exposés à de nombreux accidents par le piétinement de la foule et par les chocs reçus par les déménagements qui se font toujours avec précipitation et sans précaution ; un ou plusieurs rangs de ces boyaux étant crevés, on aura autant de pompes hors de service et peut-être les plus utiles. Qu'on juge du progrès du feu pour cause d'un retard causé par un accident qui n'aurait pas eu lieu en se servant de la rigole.

Si on prend les tuyaux d'alimentation d'un grand diamètre, chaque rang pourra alimenter de 2 à 3 pompes, mais, à l'arrivée de l'eau, il faudra la verser dans des réservoirs où on la puisera avec des seaux pour la partager entre les différentes pompes ; on le voit, il aurait été aussi simple et plus rapide de puiser immédiatement dans la rigole pour servir chaque pompe.

L'alimentation des pompes par la rigole est parfaite dans toute l'étendue des rues de la Costelle et de l'Eglise ; la rue de l'Hôtel de Ville depuis près de l'hôpital jusqu'à la mairie est bien moins dotée, mais il suffit de prendre un embranchement à la première rigole pour la rendre égale à celle de la Costelle. Les environs de la place de l'Hôtel de Ville sont suffisamment alimentés par la rivière où on peut puiser l'eau par plusieurs points. La rue de la Gare a un ruisseau venant de la prairie des Faulx. La rue Demenemeix laisse à désirer ; j'en dirai un mot plus loin.

Nombre des prises d'eau sur le siphon-canal — Je les porte au nombre de 4 dont une à portée des deux ruelles du Moulin et qui pourront prendre l'une ou l'autre de ces ruelles suivant le besoin. Ces deux passages seuls ne feront tort à personne, mais, pour les trois autres, il faudra passer sur le terrain d'autrui, dans les jardins potagers ou en herbe. L'un ou l'autre de ces propriétaires pourrait bien demander à la Commune pourquoi on grève son bien d'une servitude plutôt que celui de son voisin, et il aurait raison je crois.

Il faudrait donc à chaque prise d'eau 6 tubulures ; pour les 4 on aura 24 tubulures ;

24 tubulures à 80 francs	1920
300 mètres de tuyaux à 3 francs	900
20 raccords à 15 francs	300
1 voiture pour transport	200
Total :	3320.

Voilà une dépense de 3.300 francs qu'on demande pour n'apporter aucun avantage dans les incendies, mais plutôt un désavantage. Qu'un incendie se déclare dans un moment où le siphon sera en réparation ; dans ce cas, si la rigole est supprimée, on sera forcé de rester spectateurs impuissants et de laisser brûler Fraize.

Un autre danger qui se présente encore, c'est l'introduction de corps étrangers dans les boyaux pour les boucher, ce qui nécessiterait un démontage plus ou moins long pendant lequel le feu ferait ses ravages.

Vu et examiné toutes ces raisons, je ne serai jamais, je le répète, de l'avis de ceux qui demandent ou proposent cette prise d'eau avec boyaux.

Nos jeunes officiers ne se contentent pas de demander le système d'alimentation décrit ci-dessus ; ils demandent encore une nouvelle pompe aspirante et foulante. Parce que Plainfaing en a une, il y a esprit de rivalité et non de raisonnement. Je suis loin de condamner les pompes aspirantes, je les regarde même comme indispensables pour les localités où l'eau est difficilement abordable, comme les puits, etc... Mais pour une localité qui est alimentée abondamment et facilement à niveau du sol, je regarde les pompes aspirantes comme inutiles parce qu'elles sont d'un tiers au moins plus lourdes à la manœuvre que les foulantes seulement, et de plus ces dernières permettent de les changer de postes très facilement et aussi souvent qu'il est nécessaire, ce qui est un grand avantage.

Reste la rue Demenemeix. Pour alimenter celle-ci, je propose une pompe alimentaire qui ne sera qu'aspirante et qui coûtera peu. Avec cette pompe et un ou deux rangs de boyaux longeant la rue, elle sera alimentée suffisamment, puisque les derrières de ces maisons peuvent être secourus par le ruisseau qui abreuve les prés jusqu'au pont de la Forge.

Ceci établi comme il vient d'être dit, Fraize entier sera secouru en cas d'incendie dans l'une ou l'autre de ses rues.

Au sujet de la rigole de la Costelle, il me reste une observation à faire : pour ne pas être obligé de faire des barrages, ce qui est incommode parce que cela fait remonter l'eau dans la rue, ce qui gêne les travailleurs, je propose de faire placer à chaque 25 mètres un bassin assez long pour que trois hommes puissent y puiser l'eau sans se gêner. Ces bassins auraient une profondeur suffisante pour remplir les seaux étant tenus debout. Par ce moyen, les barrages sont inutiles et l'eau ne débordera plus sur les rives de la rigole ; il résultera plusieurs avantages de cette disposition : c'est que les seaux seront mieux remplis et seront moins fatigués, n'étant plus traînés sur le fond de la rigole ; ensuite, les travailleurs étant plus à l'aise ne chercheront plus à fuir, surtout dans le voisinage de la rigole.

Donc, ce que demandent nos jeunes officiers, je le regarde comme une grosse dépense inutile, et qui, une fois établi, demanderait un certain entretien par année, car il ne faut pas oublier que les robinets de prise d'eau devraient être visités souvent, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien ; il ne faut pas oublier non plus que ces robinets seraient exposés à bien des accidents, soit de la part des enfants, ou d'autres personnes mal intentionnées.

Une observation au sujet du calibre ou de la forme d'une pompe. Pour mon compte, je préfère deux pompes moyennes à une grosse lors même que celle-ci fournirait l'eau de trois pompes moyennes. Avec une pompe on ne peut occuper qu'un poste et on ne peut attaquer le foyer que par un point ; avec deux pompes, on peut défendre deux points à la fois. Il ne faut pas croire que c'est par un jet puissant qu'on éteint un incendie, c'est par un grand nombre de jets, au contraire, et tout faibles qu'ils soient ; ainsi, par exemple, si on pouvait couvrir instantanément tous les points d'une surface en braise, il ne faudrait que l'eau nécessaire pour couvrir une fois cette surface, comme si elle était appliquée avec un pinceau. On voit quelle faible quantité d'eau il faudrait pour éteindre un foyer, s'il était possible d'agir comme il vient d'être dit.

La pompe moyenne à laquelle je m'arrêteraï serai celle de calibre de 0.10 de diamètre, débitant 300 litres pour 60 coups de pistons et lançant l'une à 26 mètres de hauteur et 32 mètres de longueur. Cette pompe peut coûter de 800 à 900 francs.

Les cylindres de la pompe numéro 3 de Fraize ont 0,12 de diamètre ; je trouve ce calibre trop fort parce que la pompe devient trop lourde. On pourrait se contenter d'un diamètre de 0,10 ou de 0,11 au plus, ce qui serai suffisant, le diamètre de 0,10 donne une surface de 78,5 cm² ou 785. Le diamètre 0,11 donne une surface de 95 cm².

Le jet de l'une et de l'autre de ces pompes porte, horizontalement à 34 et 35 mètres et en hauteur à 24 et 25 mètres. Ces portées sont suffisantes pour franchir une maison à un étage.

Une maison à un étage, de 12 mètres de profondeur aura 6 mètres de hauteur à la gouttière et 10 à la faîtière ; la ligne de pente de la toiture prolongée jusqu'à terre aura une longueur de 18 mètres ; donc le jet de l'une ou l'autre des pompes du calibre ci-dessus franchira avec facilité la faîtière de cette maison et arrosera les deux versants de la couverture.

Pour attaquer et noyer un foyer considérable, si le jet d'une pompe n'est pas assez puissant, on a la ressource, au moyen de la courbe de réunion, de lancer l'eau des deux pompes par le même jet, ce qui produit un jet plus puissant que celui d'une pompe forte mais seule,

Je vais terminer par quelques mots sur la formation des compagnies de pompiers. Pour former une bonne compagnie de pompiers, on ne devrait la composer qu'avec des ouvriers en bâtiments, autant que possible, parce que ces ouvriers ayant l'habitude de parcourir et d'agir sur les lieux élevés sont plus adroits, plus agiles et plus courageux que d'autres : ils savent mieux prévoir la danger et s'en garer s'il s'en présente ; Ensuite un travailleur d'habitude est plus dur à la fatigue Qu'un homme sédentaire.

Les chefs de pompes, qui sont spécialement chargés de l'attaque du feu, doivent être choisis parmi les hommes les plus intelligents parce que d'eux dépend le succès de l'attaque. A ceux-ci, il faut du sang-froid et du tact, ce qui n'est pas chez tout le monde. Un bon chef de pompe, qui connaît son métier, fera plus à lui seul que deux ou trois autres qui ne

connaissent pas la besogne, qui sont maladroits, qui s'échauffent et perdent leur présence d'esprit : de ces derniers, on ne peut attendre un bon succès.

Une pensée très importante, qui doit toujours être présente à l'esprit de chaque pompier, est celle-ci : c'est que, en cas d'incendie, les secours doivent être appliqués le plus promptement possible, parce que, plus vite on attaque un commencement d'incendie, plus sûr on sera de s'en rendre maître ; tandis que, pour cinq ou dix minutes de retard, on se verra forcé de faire la part du feu, c'est-à-dire de sacrifier le bâtiment où se trouve le feu pour préserver le voisinage.

On obtient la promptitude par l'emploi de moyens simples qui puissent être pratiqués par la foule aussi bien que par les pompiers.

Puiser l'eau dans une rigole qui l'amène en abondance et à fleur du sol est bien le moyen le plus simple que l'on puisse imaginer et peut être pratiqué par tout le monde indistinctement. Quant à l'arrivée de l'eau, elle sera toujours à la rigole avant l'arrivée des pompiers si on charge une personne du voisinage de la prise d'eau d'ouvrir la portière au premier cri d'alarme ; il serait même bon que cette personne surveille la prise d'eau pendant toute la durée du danger.

Les pompiers trouvant l'eau dans la rigole à leur arrivée n'auront qu'à faire remplir les pompes par la foule, pendant qu'ils établiront les boyaux des pompes et celles-ci seront prêtes à fonctionner à la minute.

Annonces des Hautes-Vosges n°1369 — 20 novembre 1988

LA PRIÈRE

Est-on obligé de beaucoup prier ?

Il est difficile de répondre à cette question, attendu que tout le monde en général ne peut pas donner le même temps à la prière. Les personnes obligées de travailler pour vivre ont des devoirs d'état à remplir qui ne leur permettent pas de donner à la prière autant de temps que les personnes qui peuvent vivre sans travailler.

Certaines personnes d'une piété exagérée croient qu'on ne peut jamais assez prier et que, pour cette raison, on doit prier constamment. Je ne partage pas l'avis de ces personnes.

Voici ma manière de voir au sujet de la prière. Le genre humain est créé pour honorer et servir Dieu son Créateur. Servir Dieu c'est faire sa volonté, c'est-à-dire ce qu'il ordonne et éviter ce qu'il défend. Servir Dieu de bonne volonté et ainsi qu'il l'ordonne, c'est suivant moi faire une excellente prière.

Le premier devoir de tout chrétien riche ou pauvre c'est d'abord la prière du matin et du soir faite très régulièrement chaque jour, puis la sanctification des dimanches et des fêtes de l'année et enfin la communion pascale. On ne peut se dispenser de l'un ou l'autre de ces devoirs sans se rendre coupable.

Cependant il ne faut pas croire qu'après l'observation des deux préceptes ci-dessus, on aura fait son devoir de chrétien. Non, il faut de plus observer et pratiquer les commandements de Dieu et de l'Eglise sans en omettre un seul, sans quoi on n'aura pas satisfait entièrement à la loi de Dieu. Les trois préceptes cités ci-dessus sont ceux par lesquels on reconnaît un chrétien.

Une personne qui pratiquera ces trois préceptes et qui, chaque jour, se tiendra en garde pour l'observation des autres, sera plus agréable à Dieu que la personne qui aura prié pendant une notable partie de la journée et qui aura critiqué son prochain pendant l'autre partie de la journée. Ce n'est pas par la prière seule qu'on plaît à Dieu, mais en se conduisant comme il l'ordonne, c'est-à-dire en évitant ce qu'il défend et en faisant ce qu'il ordonne.

En agissant ainsi, un travailleur qui a peu de temps à donner à la prière en fera une qui sera continuelle s'il se met en garde pour observer et faire ce qu'il doit à son Dieu. Si cette même personne en se conduisant ainsi cherche à faire du bien à ses semblables au lieu de leur nuire, le mérite de sa journée sera considérablement augmenté.

Je suis porté à croire ceci : que, pour un travailleur qui a peu de temps à donner à la prière, s'il dirige journellement ses pensées et ses actions vers Dieu, tout en faisant son travail, ce travailleur aura prié toute la journée, car je crois qu'une bonne pensée et un bon désir sont des prières.

Quant aux riches, ils peuvent et doivent prier plus souvent que l'artisan, mais ils ne doivent pas oublier qu'avec la prière ils doivent faire du

bien aux autres. Les riches ont plus de temps et sont aptes à faire du bien plus que le travailleur.

C'est bien le cas de répéter ici que, si on se voulait autant de bien qu'on se fait de mal les uns les autres, tout le monde serait heureux.

CE QU'IL FAUT POUR FAIRE UN BON MAIRE ET CE QUE DOIT FAIRE UN BON MAIRE

Etre un honnête homme ne suffit pas pour faire un bon maire, car un individu peut être un très honnête homme et ne pas avoir l'étoffe pour faire un maire.

Pour faire un bon maire, deux qualités sont indispensables :

D'abord être doué d'un bon jugement et ensuite d'un grand dévouement. Sans ces qualités réunies, impossible d'être un bon maire.

Quant-à l'instruction, il n'est pas nécessaire d'être bachelier, le bon jugement en tiendra lieu. Cependant un maire doit savoir lire et écrire couramment, parce que certaines choses particulières ne doivent pas passer sous les yeux d'un greffier et doivent être traitées par le maire seul.

En outre d'un bon jugement, un administrateur doit avoir une certaine dose de politesse, afin de recevoir comme il convient chacun de ses administrés et les fonctionnaires qui peuvent avoir recours à lui.

L'administrateur est comme le père de ses administrés ; ceux-ci sans distinction doivent être égaux devant lui, lors même que dans sa commune il s'y trouverait le plus grand de ses ennemis ; aussitôt qu'il est en fonction comme administrateur, il ne doit plus avoir d'ennemi et il doit regarder dès ce moment tous ses administrés comme des frères.

Un maire étant en quelque sorte comme le père de ses administrés, pour cette raison il leur doit le bon exemple et, pour cela, il doit se surveiller de manière que sa conduite ne laisse prise à aucune critique.

Un maire doit savoir discerner le méritant d'avec le démeritant ; il doit féliciter et encourager le premier et moraliser paternellement le second.

Un maire ne doit pas profiter de sa position pour favoriser un ami, ni pour nuire à un ennemi, ce serait un acte de la plus criante injustice puisque

son ennemi comme son ami supportent la charge de la Commune et de l'Etat comme tout autre.

Sous cet article, il y aurait-bien des plaintes et des reproches à faire, parce que les maires sont tous coupables plus ou moins.

En voici un exemple : j'ai connu des artisans qui se sont dévoués toute leur vie pour le bien public et qui ont été mis de côté comme ouvriers de la commune pour donner les ouvrages à des individus qui n'ont jamais rendu aucun service et qui sont, de plus, sans dévouement. Cette noire ingratitude est presque aussi révoltante que de voir récompenser le mal et punir le bien.

Les ouvrages d'une commune doivent être répartis entre tous les ouvriers de la localité, avec égalité autant que possible et suivant les capacités de chacun.

Annales des Hautes-Vosges n°1370 — 27 novembre 1988

Un bon maire doit être constamment à la recherche de ce qui peut faire le bien de la localité et de ses habitants, en favorisant le commerce et le travail, de manière que chacun trouve toujours à gagner sa vie. En outre, il fera bien de surveiller les boulangers et les bouchers qui fraudent si fréquemment et si facilement, en les obligeant à vendre bonne qualité et à juste prix. Malheureusement, on ferme toujours les yeux sur la boucherie et la boulangerie et cependant cela concerne tout le monde et la santé de tous.

Quand un habitant d'une commune se présente devant son maire pour un sujet quelconque, demande ou réclame, etc... etc..., toujours le maire lui doit une réponse, bonne ou mauvaise, mais laisser parler son administré devant soi sans daigner lui répondre, c'est, de la part d'un maire, un acte des plus grossiers ; et il faut avoir été bien mal élevé pour Je commettre... Ce fait a lieu souvent. Il vaudrait mieux dire de suite à son administré : « Retirez-vous, je ne veux pas vous entendre ». Cette impolitesse serait plus polie que la première.

On sait incontestablement qu'un maire n'est pas universel, c'est-à-dire qu'il n'est pas apte à traiter également les diverses choses qui peuvent se présenter dans une commune, mais aussitôt qu'il reconnaît son incompetence pour un sujet quelconque, qu'il mette son amour-propre de

côté et qu'il s'entoure d'hommes spéciaux qui le renseigneront et le guideront avec sûreté ; alors toutes les affaires de la commune suivront la bonne voie.

Beaucoup de maires se plaisent à croire ceci ; qu'en recevant le titre de maire, ils reçoivent en même temps les connaissances nécessaires pour administrer... Quelle illusion !

Enfin, et en un mot, quand un maire aura fait tout ce qui dépend de lui pour faire le bien et la prospérité de sa commune, il aura travaillé dans l'intérêt de ses administrés et, par là, il aura fait son devoir et bien mérité.

UN MAIRE (septembre 1889)

Il est connu de tout le monde qu'il est impossible de faire de la tarte avec de la farine de seigle ; il est connu de même qu'on ne peut pas faire un maire avec un individu d'une éducation ordinaire. Il ne suffit pas d'être un honnête homme pour être un bon maire, il faut aussi posséder des qualités spéciales que tout le monde n'a pas et, sans lesquelles il est impossible de faire un bon maire.

Il faut être doué d'un bon jugement ;

Avoir un dévouement sans bornes ;

Etre très actif.

Un individu qui, toute sa vie, a refusé de se rendre utile à ses concitoyens, de quelque manière que ce soit, est une marque qu'il n'aime pas ses semblables ; il ne mérite pas d'être maire parce qu'il n'a pas de dévouement.

La justice, la politesse et la reconnaissance sont trois qualités qui, comme sœurs, n'existent guère l'une sans l'autre. Un maire doit être d'une grande justice, voici pourquoi : si un de ses administrés a rendu un service public, soit par un don ou par un acte de dévouement, cet homme mérite de la part du maire d'être loué, encouragé et remercié ; cela aura en outre l'avantage d'exciter les autres au bien ; Si l'auteur d'un bienfait est un ami du maire, certainement les remerciements et les protections ne lui manqueront pas, mais si, au contraire, il était ennemi du maire, et que celui-ci fût injuste, sûrement ce dernier ne recevra que de l'indifférence et même il sera mis de côté dans les bienfaits que la commune accordera, même à ceux qui ne les

auront pas mérités. Cette conduite de la part d'un maire est méprisante jusqu'à faire horreur, parce que c'est punir le bien et récompenser le mal. Cependant on trouve de ces exemples.

Enfin, tout ce qui dépend et touche à la mairie doit passer par le contrôle d'un bon maire, les dépenses et les recettes de la commune doivent être sa première et grande sollicitude ; ensuite l'entretien des bâtiments communaux ; il doit protéger et développer le commerce dans sa localité, afin que chacun trouve à gagner sa vie. Une police ferme, éclairée et impartiale doit être établie dans la localité ; dans un but hygiénique, les rues doivent être tenues propres et en ordre ; les nouvelles constructions et les restaurations doivent être dirigées dans un but d'embellissement ; les bouchers et les boulangers doivent être surveillés afin qu'ils donnent bonne qualité et justes prix, etc... etc... Il serait trop long d'énumérer tout ce qui regarde un maire et je m'arrête aux quelques exemples ci-dessous :

J'ai connu un maire qui, toute sa vie, n'a vécu que les plaisirs du jeu, de la table et des femmes. Son premier adjoint, qui a eu la même vie à peu près, a, de plus, commis une tentative d'assassinat, le deuxième adjoint est un ancien contrebandier de première force, qui a fraudé et violé les lois de son gouvernement. Aujourd'hui, voilà trois administrateurs qui sont appelés à régir les honnêtes gens d'une commune !... Ce qui met le comble à la chose, c'est que ces trois individus sont assez simples pour croire qu'on ignore leurs faits, et même ils se permettent de relever les pécadilles des honnêtes gens !

En déblatérant ainsi contre les honnêtes gens, ce n'est pas parce qu'ils se croient au-dessus des autres, mais parce qu'ils sont humiliés d'être au-dessous et de valoir moins que les autres,

Annales des Hautes-Vosges n°1371 — 4 décembre 1988

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 22 SEPTEMBRE 1889

Pour ces élections, les honnêtes Vosgiens ont mis de côté le grand Tonkinois Jules Ferry, c'est-à-dire le général et le guide de la secte ferrychonne de France, ce qui a causé une indicible indignation dans la

secte et principalement dans la section de Fraize dirigée par le lieutenant Olympe.

Le général était brave entre les braves, ainsi qu'il l'a prouvé à la révolution de 1848 : craignant les balles et ne voulant pas laisser égratigner sa peau, il s'est fait cacher à trois reprises par des prêtres qui ont eu le bonheur de le sauver. Aussi quelle reconnaissance n'a-t-il pas vouée aux Prêtres ! Il les croquerait tout vivants s'il le pouvait ! Est-il possible de pousser la reconnaissance plus loin ? Le Tonkinois seul pouvait en avoir autant.

Son lieutenant de Fraize n'est pas moins brave ni moins reconnaissant. En 1870, il a commis un acte qu'aucun de ses camarades n'aurait osé tenter. Pendant son règne de maire, il a donné des preuves de son dévouement, de sa reconnaissance, de sa loyauté, de son impartialité et surtout de sa justice.

Le lieutenant Paul, de la section ferrychonne de Plainfaing, n'est pas loin d'avoir autant de valeur.

Doit-on craindre de ne pouvoir un jour remplacer des êtres aussi dignes ?... Non, la Voinquellerie et quelques autres ont en herbe des sujets qui remplaceront avantageusement plus tard ceux d'aujourd'hui.

Devant des êtres pareils, on ne peut que s'ébahir et s'extasier et tirer l'échelle après eux.

GOVERNEMENT FRANÇAIS

Déficit annuel :	650 millions
Déficit cumulé depuis 12 ans	8 milliards
Impôt annuel par tête	111 francs
Budget annuel	4 milliards
Dettes de la France	32 milliards
Impôt de la terre	33 % de son revenu
Dettes des communes	2 milliards.

DU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS RURALES

Le bien-être dépend de tout ce qui contribue à une existence agréable et commode. Donc la fortune seule ne peut pas procurer le bien-être.

A la campagne, ce qui manque le plus au bien-être des habitants d'un village, c'est l'hygiène de la localité, l'hygiène des habitations, l'hygiène des vêtements et la propreté ; à ces qualités, on peut encore ajouter celles-ci : favoriser et agrandir le commerce de la commune ; l'embellir en construisant et en excitant à construire des maisons saines, commodes et belles, etc.,

Dans les villes, il se trouve plus d'hommes instruits que dans les villages, ce qui permet d'avoir une municipalité plus intelligente et connaissant son devoir ; aussi une telle municipalité veillera-t-elle sans cesse sur la santé publique : elle élargit les rues, maintient leur propreté, encourage la construction des belles maisons. En outre, on a les architectes de la localité, dont l'art et le devoir sont de construire des habitations saines, commodes et belles ; on a ensuite les médecins pour donner des conseils sous le rapport de l'hygiène.

Au village, malheureusement, on est privé de tels hommes ; souvent, le maire a peine à écrire son nom, de même que le Conseil tout entier. On comprend qu'avec une municipalité aussi ignorante, quoique composée d'honnêtes hommes, on ne peut progresser.

D'un autre côté, ces hommes sans intelligence, en maintenant leur localité dans l'état où ils l'ont toujours vu, croient avoir fait leur devoir et ne supportent pas qu'on puisse faire plus.

Au village, on est affligé d'y rencontrer des ruelles étroites encombrées de fumier, d'immondices et d'objets divers qui exposent la circulation la nuit ; on y voit des habitations basses et malsaines. Souvent les maisons n'ont que le rez-de-chaussée ; quelques fois, le sol du rez-de-chaussée est au-dessous de celui de la rue qui tend toujours à s'exhausser par l'apport successif des matériaux nécessaires à son entretien.

S'il s'agit d'une construction neuve au village, on en abandonne la direction à des ouvriers routiniers de la localité, qui n'ont aucune idée de l'hygiène, ni de la commodité, ni de la beauté. La municipalité, par suite de

son incapacité, passe et laisse faire. Ainsi vont les choses au village, faute d'hommes capables pour donner une bonne direction aux constructions.

Sans doute, il n'est pas nécessaire d'être bachelier pour faire un administrateur, il suffit d'avoir un bon jugement et beaucoup de dévouement. Malheureusement, ces hommes sont rares.

Beaucoup de ces hommes ont la volonté de faire le bien de leur commune en cherchant à faire des économies d'argent autant que possible ; pour y arriver, ils laisseraient les bâtiments communaux tomber en ruines, plutôt que de les réparer, pour éviter souvent une dépense légère. C'est une économie très malentendue celle-là ; c'est en réparant aussitôt que l'urgence se présente qu'on économise.

Le maire, l'architecte, le médecin, en éclairant le cultivateur sur les conditions hygiéniques de son bien-être, peuvent faire un bien-être immense, car si l'habitant des campagnes est rebelle aux améliorations dont il ne comprend pas l'importance, il est prompt à adopter celles dont il a reconnu la nécessité et, de tout temps, l'exemple a eu plus d'influence sur sa conviction que le raisonnement.

Inutile d'aller plus loin ici.

Annales des Hautes-Vosges n°1372 — 11 décembre 1988

Dans « Le Magazine Pittoresque », année 1850, on trouve plusieurs articles à ce sujet, très intéressants à lire :

« De l'aérage des habitations » (premier article) page 34.

« De l'aérage des habitations » (deuxième article) page 62.

« Hygiène des habitations » pages 46 et 51.

« Hygiène du vêtement » page 118.

« De la propreté » page 128.

« Influence des climats sur l'homme » (1842) page 162.

Dans ce qui vient d'être dit au sujet des municipalités villageoises, rien ne surprendra celui qui connaît ces bons et simples cultivateurs, qui ne connaissent autre chose que l'économie d'argent, ce qui n'est pas toujours une qualité lorsque cette économie est mal appliquée.

Ce qui doit surprendre jusqu'à l'étonnement, c'est de voir un chef-lieu de canton presque aussi arriéré et négligé que les petits villages cachés dans les montagnes. Prenons Fraize pour exemple :

Etant chef-lieu d'un canton important, ensuite étant important par son agglomération, par les fonctionnaires qui s'y trouvent et par les familles honorables qui l'habitent, depuis longtemps Fraize aurait dû être l'objet de mesures amélioratrices de la part des maires qui l'ont gouverné. S'il en avait été ainsi, aujourd'hui Fraize serait aussi vivant et aussi beau que la première petite ville venue.

Depuis que je me souviens, jusqu'alors 1890, bien des maires se sont succédés à Fraize, mais presque tous ont laissé les choses aller à leur gré.

Voici les maires qui sont à ma souvenance :

M. Mengin père, notaire ;

M. Fleurentdidier, de Scarupt, ancien officier de l'Empire 1^{er} ;

M. Lolo Mengin fils, notaire ;

M. Choffel, ancien brigadier forestier ;

M. Eugène Mengin, notaire ;

M. Masson, médecin ;

M. Voinesson, marchand de vins ;

M. Eugène Petitdemange ;

M. Joseph Petitdemange, du Chêneau ;

10. M. Masson Olympe ;

11. M. Eugène Petitdemange.

1^o — MENGIN Père, notaire

Etait un brave et digne homme comme notaire ; comme maire, il a parfaitement géré les affaires communales, mais au jour le jour, sans prendre aucune disposition pour l'avenir.

2^o — FLEURENTDIDIER, de Scarupt

Celui-ci, on peut le dire sans crainte, a été un maire par excellence ; il était dévoué et ferme dans ce qu'il jugeait bon. C'est lui qui a fait faire le

plan de l'hôtel de ville et qui a fait construire les deux ponts en pierres vers 1830 à 1833. Si cet homme avait administré plus longtemps, Fraize aurait profité de son dévouement.

3° — MENGIN Fils, dit Lolo

Il a été à peu près ce qu'était son père, mais il n'a pas été en place assez longtemps pour avoir l'occasion d'entreprendre des choses importantes.

4° — CHOFFEL

Celui-ci était un incapable ; c'est de son temps que date l'éclairage de Fraize, mais non à son initiative.

5° — MENGIN Eugène, notaire

Celui-ci aurait pu faire un bon maire, mais il n'a été en place que 15 jours environ ; c'était à la révolution de 1848.

6° — MASSON, médecin

M. Masson a été un bon maire, ce qui le prouve c'est qu'il est resté en place pendant 20 ans environ.

Pendant l'administration de ce maire, a eu lieu la construction de l'hôtel de ville, qui était d'une nécessité absolue ; cependant, ce projet n'aurait pas encore abouti si l'administration supérieure n'avait pas menacé la commune d'être privée des conseils de révision si elle ne construisait pas ce bâtiment ; il a donc fallu s'y rendre.

Pendant la même administration, deux arrêtés ont été pris ; l'un faisant défense de transporter des matières fécales après 6 heures du matin et avant 6 heures du soir ; l'autre obligeait les habitants à balayer les rues deux fois par semaine. Ces deux arrêtés sont aujourd'hui lettres mortes, par suite de négligence et d'indifférence.

Pendant cette administration, le matériel des pompes à incendie a été augmenté et complété aussi bien que possible ; les pompiers ont obtenu une solde et des primes ont été offertes pour les premiers chevaux amenés en cas d'alarme. Au moyen d'une retenue sur la solde des pompiers, on a établi une caisse de secours à leur intention.

7° — VOINESSON

Ce maire est resté en place un certain nombre d'années, mais rien de marquant n'a eu lieu de son temps.

8° — PETITDEMANGE Eugène

Celui-ci portait le nom de maire, mais ce n'était que pour mettre à couvert Georgeon notaire qui était son adjoint et qui réellement agissait comme maire.

Pendant cette administration, on a fait le chemin qui prend rue de la Gare et y conduit. L'église de Fraize a été couverte en ardoise.

9° — PETITDEMANGE Mansuy

L'administration de ce maire n'a duré que quelques mois ; on l'a tellement importuné qu'il a été obligé de démissionner. Cela était fait à dessein.

10° — MASSON Olympe

Olympe est resté à ce poste pendant un certain nombre d'années. Sous lui, les maisons d'écoles ont été agrandies, mais forcé par l'administration supérieure. Ce maire n'avait de zèle et de dévouement que lorsqu'il s'agissait d'une fête et d'un divertissement ; hors de là, c'était un incapable.

11° — PETITDEMANGE Eugène

Si ce maire, qui est au poste pour la deuxième fois, avait plus de jugement et plus de dévouement, il ferait un maire passable, mais sans jugement et sans dévouement, on ne peut rien ou fort peu de choses. Comme il est en poste actuellement, il faut l'y laisser, le temps le fera connaître.

Annonces des Hautes-Vosges n°1373 — 18 décembre 1988

DU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS RURALES

Voilà une succession de onze maires depuis ma souvenance et je ne trouve pas qu'il y ait eu beaucoup de changement pour le bien de la localité, vu le bien important qu'il reste à faire.

M. Deloisy était suivant moi le seul homme à Fraize capable de faire progresser la localité ; mais jamais on n'a pu réussir à l'avoir dans cette administration.

Il se passe des choses dans les municipalités qui, vraiment, font pitié. Je n'en citerai qu'une et elle suffira grandement à me faire comprendre. Pendant la gérance de M. Masson, médecin, on fait faire un projet d'alignement pour l'agglomération de Fraize. Ce projet, qui était nécessaire et qui a coûté plusieurs milliers de francs, il y a près de trente ans, n'est pas encore approuvé aujourd'hui en 1890. Inutile d'ajouter des observations à ce fait, il parle assez haut de lui-même.

Voici quand même un second fait que je ne puis passer sous silence, tant il est propre à faire ressortir l'indifférence et l'incapacité des municipalités. Les deux premières maisons de droite de la rue de l'Hôtel de Ville, en tournant le dos à l'hôpital, appartiennent la première à Joseph Schwartzel et la deuxième à Barthélémy boucher. Ces deux maisons ont été incendiées il y a quelques années. Avant l'incendie, celle de Schwartzel avait un de ses angles sur l'alignement de la rue et les deux faces correspondantes à cet angle présentaient deux lignes obliques à la rue, ce qui était fort désagréable. A la reconstruction de ces deux maisons, Schwartzel voulait rebâtir sur les anciennes fondations, parce que celles-ci étaient bonnes et une cave également ; c'était donc une raison d'économie qui le faisait agir. Heureusement, Schwartzel avait été mon voisin et mon ouvrier, ce qui m'avait donné un peu d'autorité sur lui ; puis j'avais engagé des personnes influentes à me seconder. Ces personnes et moi, à force d'insistances, avons réussi à le faire changer d'avis et à reconstruire suivant l'alignement actuel.

Si l'alignement de Fraize avait été en vigueur alors, Schwartzel aurait été forcé à s'y conformer, et des hommes étrangers à la municipalité n'auraient pas eu besoin de s'en occuper. Ceci s'est passé sous l'administration de Petitdemange - Georgeon.

Un autre petit fait encore, sous la même administration. Il s'agissait de l'agrandissement de l'école des filles à Fraize. On m'avait demandé un projet. Prévoyant qu'un jour ou l'autre, les anciennes salles seraient à reconstruire et que celle en projet resterait, je n'ai pas hésité à porter son alignement sur celui de l'école des garçons afin d'avoir, un jour viendra,

l'école des garçons et des filles sur le même alignement, but qu'on doit chercher à atteindre pour plusieurs raisons données par le règlement.

Cette proposition de ma part, de reculer la salle à construire, a fait dire à Georgeon « que cela ne serait pas beau ». Je lui ai répondu que mon projet n'avait pas pour but la beauté actuelle, mais celle à venir. Mon avis a été suivi.

Que de constructions dans Fraize auraient pu être mieux placées si un plan d'alignement avait été obligatoire. A qui s'en prendre ? à l'autorité locale sans aucun doute. Voilà des hommes instruits, prétentieux, qui se croient bien au-dessus des autres.

Depuis que j'ai souvenance, jusqu'aujourd'hui 1890, voici le nombre des maisons que j'ai vu construire à Fraize, compris les reconstructions :

Rue de l'Hôtel de Ville 16, rue Demenemeix 14, rue de la Gare 9, rue de la Costelle 18, rue de l'Eglise 11 (68 au total). Ajouter la fabrique et ce qui en dépend 4, la gare et ce qui en dépend 2, les Adelins 9. Total des constructions et reconstructions : 83.

Maisons d'habitation formant la section de Fraize : 135 dont la moitié environ à 2 ménages, ce qui donnerait pour Fraize 200 ménages.

Les maisons construites sur places neuves, et qui ont agrandi Fraize, sont au nombre de 48.

Fraize est disposé de manière à être une localité très salubre : quatre de ses rues ont la direction de l'Est à l'Ouest et la cinquième la direction du Sud au Nord ; ces deux directions sont les deux seules à préférer.

Pour embellir et augmenter la salubrité de Fraize, il serait nécessaire que les fontaines deviennent propriété communale, qu'elles soient entretenues par la commune, ce qui permettrait à chaque habitant de puiser l'eau à la fontaine où bon lui semblerait et qui, en outre, faciliterait les constructions, étant toujours sûr d'avoir de l'eau, qu'on bâtit dans une rue ou dans l'autre.

Pour la propreté des rues, il faudrait faire disparaître les auges des fontaines et ne laisser en place le long des rues que des bornes-fontaines en pierre, établies solidement et proprement, où chacun irait puiser pour les

besoins de chaque jour. Quant aux lessives et aux divers petits lavages dont on a besoin souvent, ils ne pourraient se faire qu'au lavoir public.

Défense aussi de garder et baigner des porcs dans les rues. Précautions à prendre dans les constructions pour prévenir les incendies et qui regardent les municipalités.

Nos pères, je m'en souviens encore, faisaient visiter une fois par an les cheminées, les fours et les lanternes, afin de s'assurer que ces objets étaient en bon état et ne présentaient aucun danger d'incendie. Aujourd'hui, ces sages précautions sont abandonnées et la génération actuelle se permet même de bouffonner nos ancêtres en les traitant d'ignorants et sans expérience.

Il faut avouer que l'instruction d'autrefois était moins avancée que celle d'aujourd'hui, mais, par contre, les hommes de ce temps-là étaient plus sages et plus réfléchis que ceux d'aujourd'hui ; ceux-ci sont légers et frivoles, ils ne rêvent que plaisirs et divertissements, sans s'occuper aucunement des choses qui peuvent procurer le bien-être d'une localité. Sous ce rapport, ce ne sont plus des hommes, ce ne sont que de grands enfants car, pour mériter le titre d'homme, il faut être capable de se rendre utile à ses semblables.

Annonces des Hautes-Vosges n°1374 — 25 décembre 1988

Au sujet des incendies, voici une remarque que j'ai faite bien souvent, et qui prouve combien nos pères étaient plus soigneux que nous à cet égard :

Ma mère, à sa mort, n'avait vu que deux ou trois incendies de toute sa vie. Moi, dans trente années de service comme pompier, j'ai été 45 fois au feu, sans compter les incendies qui ont eu lieu avant et après mon service de trente années. Cela est plus que suffisant pour faire comprendre qu'on est moins soigneux aujourd'hui qu'autrefois.

Lors d'incendies, les clairons, la nuit, et à chaque reprise de la sonnerie, devraient crier le nom de la rue ; si c'est dans une section crier le nom de la section ; si c'est hors de commune crier le nom de la commune ; par ce moyen, les personnes éveillées par le clairon seraient immédiatement rassurées.

Le tocsin ne devrait pas être sonné de même pour chaque cas : pour l'agglomération de Fraize, le tocsin sera sonné avec trois cloches ; pour les Aulnes et Scarupt, avec la grosse cloche seulement. Pour les Sèches Tournées, la Beurée, Clairegoutte et le Belrepaire : avec la cloche moyenne seulement ; pour une maison isolée avec la petite cloche seulement. Pour en dehors de la commune avec la petite et la moyenne cloches. Toutes les autres communes, bien entendu, devraient sonner de même. Une fois habitués à ces sonneries, les habitants seraient immédiatement rassurés et sauraient à quoi s'en tenir au premier cri d'alarme.

J'arrive maintenant aux quelques précautions à prendre en construisant, afin de diminuer les chances d'incendie :

1^e) Défense absolue de construire des cheminées avec des briques de champ ; on ne doit permettre que celles faites en briques à plat.

2^e) Les enchevêtrures faites dans les planchers pour donner passage à une cheminée doivent être éloignées du parement intérieur du tuyau de 15 à 20 centimètres.

3^e) La maçonnerie de briques pour les cheminées doit être hourdée avec un bon mortier fin et les joints horizontaux et verticaux doivent être parfaitement remplis, c'est-à-dire sans aucun vide ; le crépis des parements intérieurs sera toujours lissé à la truelle.

4^e) Une cheminée qui devra prendre naissance à hauteur d'un plancher reposera toujours sur une voûte en briques établie dans l'enchevêtrure à ce destinée et dépassant les parements extérieurs du tuyau.

5^e) Une cheminée d'étage, logée dans un mur et qu'on ne voudra pas faire descendre jusqu'au rez-de-chaussée aura toujours un regard en fer et ouvrant, placé au niveau du fond de cette cheminée, pour en faire le nettoyage. La non-observation de cet article a déjà occasionné bien des incendies qui sont à ma connaissance.

6^e) La construction des cheminées en briques creuses, placées de champ ou à plat, ne sera pas permise, vu l'impossibilité qu'il y a de remplir les joints des briques entre elles. Le dernier incendie qui a eu lieu à Fraize, rue de la Costelle, à droite de l'entrée du Gerva et qui a détruit trois maisons en plein jour, a été occasionné par une cheminée construite avec des briques creuses ; j'en connais d'autres que je ne cite pas.

7^e) Quant aux fours, aujourd'hui, il n'en existe plus guère que dans les sections et les maisons isolées, ce qui diminue considérablement le danger.

D'après ce qui vient d'être dit au sujet du bien-être du village de Fraize, et des précautions à prendre pour éviter les incendies, il reste, on le voit, beaucoup à faire dans l'un et l'autre cas, et il est à regretter que l'administration actuelle reste aussi inactive et indifférente en face de ces causes de premier ordre.

Fraize a eu des administrateurs qui avaient fait leurs études, qui étaient comme on dit des savants ; ces hommes, avec leurs sciences, n'ont pas même fait ce que d'autres moins instruits, mais doués d'un bon-jugement, auraient pu faire.

L'homme instruit, qui ne se sert de son instruction que pour son intérêt propre, et pour ses plaisirs, ne doit jamais être administrateur, parce qu'un tel homme ne fera jamais le bien commun.

Ce qui cause un grand tort à un administrateur, c'est l'amour-propre. Une fois ceint de l'écharpe, il croit que celle-ci a opéré sur lui comme le Saint-Esprit sur les apôtres, c'est-à-dire qu'il connaît tout, qu'il est capable de tout et qu'il n'a aucun conseil à recevoir de personne. Quelle illusion de la part d'un homme. C'est impardonnable !

On pourrait aller beaucoup plus loin sur l'homme savant mais léger et vain. Il y en a assez de ce qui vient d'être dit.

Cependant, je ne puis m'arrêter sans consigner ici une très importante observation. D'après ce que j'ai dit, on pourrait croire que je suis en haine contre l'instruction ; il n'en est rien, au contraire, je suis grand partisan des sciences, et je vénère un savant qui l'est pour l'utilité des autres ; devant un tel homme, on se mettrait à genoux.

Voici quelques observations que je rappelle : Les ouvriers de n'importe quel métier, de la même localité et payant patente doivent être employés à tour de rôle pour les ouvrages à faire pour la commune, avec soin de répartir entre eux les ouvrages aussi également que possible. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, l'ouvrier qui est comme on dit « dans les papiers de la municipalité », celui-là seul aura la préférence et aura la totalité des ouvrages à faire. C'est là une injustice des plus criantes et qui

donne la véritable mesure des administrateurs ; donc pas de commentaires à ce sujet.

Les ouvriers indistinctement supportent les charges de la commune l'un comme l'autre ; donc, lorsqu'il y a un bénéfice à recevoir de cette commune, tous les ouvriers y ont le même droit. Faire une préférence c'est commettre une injustice.

Annonces des Hautes-Vosges n°1375 — 1 janvier 1989

Une municipalité ne doit employer les ouvriers étrangers qu'autant que ceux de la commune seraient incapables d'exécuter les ouvrages en projet. Donner son argent à des ouvriers étrangers c'est d'abord faire tort à ceux de la localité, et ensuite à tous les habitants puisque, par là, c'est enlever une certaine somme à la circulation générale de l'endroit, pour la mettre en circulation dans des communes étrangères. Une bonne administration doit comprendre mieux que tous autres qu'un village doit être considéré comme une grande famille, dont chacun est membre et dont chacun doit agir dans l'intérêt général et ne pas agir ainsi c'est être mauvais citoyen.

Enfin, l'administration devrait empêcher le charlatanisme, ces vendeurs de drogues dans les foires, où tant de gens simples se laissent tromper en achetant des médicaments qui, si ils ne sont pas nuisibles, sont toujours nuls. Ces charlatans emportent l'argent de l'endroit et y laissent les maladies. L'administrateur doit savoir ces choses pour ceux de ses administrés qui les ignorent. Consciemment, il leur doit ce service.

Quand, dans une administration, il y a plus d'avantages à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.

Les livres, suivant qu'ils sont bons ou mauvais, donnent à nos pensées et à notre manière de raisonner ce que la bonne ou la mauvaise compagnie donne à nos manières et à notre conversation, sans charger notre mémoire et sans nous rendre sensible les changements qui s'opèrent en nous.

Faire que chaque citoyen d'une nation puisse produire ce qu'il consomme et qu'il vive content de la rémunération de son salaire, tel est le

véritable objet des sciences sociales et c'est ce à quoi tendra une bonne administration.

Ce sont les sots qui disent que l'âge de la jeunesse est fait pour qu'on s'amuse. Le jeune âge est fait pour qu'on y prenne de bonnes habitudes qui puissent être utiles pendant tout le reste de la vie. C'est à cela qu'il convient de songer avant tout, d'autant plus que le bonheur n'est point incompatible avec le bon emploi de la jeunesse, bien au contraire : les jeunes gens dont la vie est un mélange d'occupations et de plaisirs simples ont en somme plus de jouissances que les jeunes gens les plus dissipés, les divertissements ne sont autre chose qu'une broderie sur un fond d'ennui.

Celui qui sait mettre un frein à ses paroles et dompter ses sens est plus fort que celui qui prend des villes d'assaut.

Que l'homme soit noble, qu'il soit bon, dévoué et secourable pour ses semblables, qu'il travaille sans relâche à ce qui est juste et utile, qu'il traite son ennemi comme son ami, qu'il soit pour nous une image des divinités que nous pressentons ! Celui-là méritera le nom d'homme !...

Ordre à suivre dans les moyens à employer pour faire arriver Fraize à un bien-être aussi avancé que possible :

- 1°) Adoption d'un plan d'alignement ;
- 2°) Police et propreté des rues ; on peut même ajouter la police du cimetière ;
- 3°) Construction d'un lavoir public, avec un abattoir ;
- 4°) Rendre les fontaines propriétés communales et supprimer ces auges malpropres répandues le long des rues ;
- 5°) Favoriser le commerce local autant Que possible, et les marchés également ;
- 6°) Favoriser le travail, en faisant que chacun gagne sa vie ;
- 7°) Sous le rapport moral, l'administration peut beaucoup.

REFLEXIONS

La côte qui est au Sud de Fraize, entre Clefcy et Fraize, est appelée « La Roche », très probablement à cause des deux rochers qui sont à sa crête. Du côté de l'Ouest, cette côte se perd près de la rive droite du bras de la Meurthe qui vient de Clefcy ; du côté opposé, elle se dirige entre l'Est et le Sud en séparant la vallée de Habeaurupt de celle de Clefcy. Vers Schmalick, qui est à sa crête, elle se retourne à droite, en longeant Le Grand-Valtin, pour aller vers Gérardmer se confondre avec d'autres côtes.

Quant aux deux rochers près de Fraize, dont j'ai parlé plus haut, ce lui du côté de l'Est ne présente rien de particulier ; ce sont des blocs répandus sur le sol, comme provenant d'une roche éboulée : au milieu de ces débris, se trouve un bloc cubique assez régulier et de fortes dimensions. La face verticale la moins élevée au-dessus du sol a un peu plus que la hauteur d'un homme ; la face supérieure est à peu près horizontale et est assez plate ; on y arrive en se maintenant à des saillies naturelles sur la face regardant le Sud. Ce bloc est appelé « Pierre de la Danse », probablement parce que, autrefois, les jeunes gens allaient gambader sur cette pierre qui peut recevoir environ six à huit personnes.

La deuxième roche est à environ 100 mètres de la première, du côté Ouest. Cette roche, entièrement hors de terre, est composée d'un certain nombre de blocs très volumineux, non anguleux, mais arrondis comme des pierres roulées. La base de cette roche est formée de blocs debout et couchés sur le sol ; sur cette base reposent d'autres blocs, dont un surtout est d'un grand volume et sur lequel on peut arriver facilement et s'y promener. Ce dernier bloc, à cause de sa forme arrondie, ne repose, comme les autres entre eux, que par de petites surfaces. En voyant la disposition de ces blocs, on est tenté de croire que la main de l'homme n'y est pas étrangère. Cependant il n'en est rien à ce que je crois, car, dans la contrée, il n'y a aucune tradition au sujet de cette roche.

ALLOCUTION prononcée par Léon, mon neveu, à l'occasion de la remise de la médaille à Paul Hambourrier

« Monsieur le Sous-préfet,

« C'est au nom de la Compagnie toute entière que je vous adresse l'expression de notre gratitude. Merci pour le bienveillant accueil que vous avez accordé à notre demande ; merci pour le sympathique intérêt que vous portez à tout ce qui est utile et juste et merci aussi pour l'éclat que votre présence donne à cette cérémonie.

« Les bonnes paroles que nous venons d'entendre seront mises à profit puisque le titulaire de la médaille n'est jusqu'à un certain point que la personnification de la Compagnie.

« M. le Sous-Préfet, M. le Maire, je vous demande la permission de porter le présent ordre du jour à la Compagnie.

« Sapeurs-Pompiers,

« Pour la première fois, nos annales inséreront avec fierté le récit d'une récompense dûment et légitimement méritée. Pour être un peu tardive cependant, il ne faut pas en conclure que notre Compagnie ait jamais manqué de sujets méritants : Nos souvenirs d'accord avec la tradition peuvent constater avec orgueil l'ardeur légendaire des pompiers de Fraize.

« Notre Compagnie, en tant que Corps, a eu il est vrai des jours de gloire et de défaillance, ses époques de ferveur et de tiédeur. Née de la suite des événements de 1830, l'inertie des premiers chefs lui fut funeste ; pendant de trop longues années, l'organisation de la Compagnie resta à l'état de lettre morte,

« Les événements de 1848, en permettant de remplacer les anciens chefs, donnèrent un élan nouveau à la vieille Compagnie ; elle fut reconstituée de toutes pièces et, grâce à l'énergique dévouement des nouveaux officiers, la Compagnie d'alors devint en peu de temps une Compagnie modèle. Pour soutenir à cette hauteur de si beaux, de si

prompts résultats, il eût fallu alors ce que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire des encouragements appliqués avec discernement et complaisance.

« Sapeurs-Pompiers, soyez toujours fidèles à votre devise : "Abnégation et dévouement".

« Anciens et nouveaux, que l'esprit de corps nous trouve unis toujours, pour le plus grand bien du service, et je vous assure que, de distance en distance, l'Administration sera heureuse, ainsi qu'elle le fut aujourd'hui, d'attacher une distinction sur la poitrine d'un brave ».

REPUBLIQUE

Souvent, on a dit devant moi ceci :

« La république, c'est la reine publique ! ».

Par ces paroles, la vérité est incomplète ; la voici parfaite :

La république est une source de fortune pour les gouvernants et une source de ruine pour les gouvernés. Jamais cette vérité ne pourra être réfutée, à cause des nombreux exemples qui sont là pour l'affirmer.

A ce qui vient d'être dit, on pourrait ajouter : Que la république est la ruse et le vol organisés. Wilson et d'autres en sont des exemples.

Les gouvernants nous gouvernent honteusement !

Rime avec : conservateur, honneur, meilleur, pudeur, douceur, candeur, bonheur, seigneur, serviteur, grandeur, administrateur, bienfaiteur, secoureur, sauveteur.

Différence entre un républicain et un conservateur :

Le républicain est égoïste, il n'aime que lui et à peine ceux de sa secte ; il n'est ni dévoué, ni humain ; il n'a de satisfaction que quand il a réussi à nuire à un conservateur. Si les républicains le pouvaient, ils mangeraient les conservateurs jusqu'aux derniers. En supposant que les républicains réussissent à manger chacun deux ou trois conservateurs, de ceux-ci il en resterait encore ; donc c'est la minorité qui voudrait anéantir la majorité, ce qui est des plus absurdes et entièrement contraire à la raison et au bon sens. Mais ce dérèglement chez les républicains ne surprend

nullement les conservateurs ; ils sourient de pitié et haussent les épaules silencieusement, en attendant la fin de ce mauvais jeu.

Le conservateur aime ses semblables indistinctement ; il se dévoue pour l'un comme pour l'autre, sans distinction de parti ; il ne cherchera jamais à nuire à ses adversaires, ni à les anéantir, lors même qu'il le pourrait, parce qu'il se dit : « Ce sont des hommes comme moi ».

« Ennemis de la Croix, avis à votre choix ».

Quand les administrateurs trouvent plus d'intérêt à faire la cour que leur devoir, tout est perdu sans espoir.

DEVOIRS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les membres d'un Conseil municipal, en acceptant le mandat qui leur est offert par les électeurs, se chargent et s'engagent par ce fait à travailler consciencieusement et avec dévouement au bien-être sous tous rapports des habitants de la commune et à gérer les affaires communales avec paternité et économie. Cela n'est pas encore suffisant pour remplir entièrement leur mandat ; ils doivent en outre consulter les habitants de temps à autre afin de s'assurer de ce qu'ils ont besoin et s'ils sont contents de l'administration.

Dans un cas difficile, comme par exemple pour le remplacement d'un maire, ils doivent prendre l'avis des principaux électeurs, c'est-à-dire les plus éclairés, afin de ne pas froisser les honnêtes gens, en leur donnant un maire qui ne leur conviendrait pas ; ils doivent prendre l'avis des habitants pour deux raisons : d'abord, parce que, dans ce cas, la chose intéresse les habitants et, en deuxième lieu, on leur doit cette politesse.

En avril 1890, le Conseil municipal de Fraize n'a pas pris tant de précautions : Houel, de Scarupt, a été nommé malgré qu'il ne convient à aucune personne honnête. On a des raisons graves pour cela.

Annonces des Hautes-Vosges n°1377 — 15 janvier 1989

Houel rime avec Polichinel, avec sensuel, avec cruel, avec criminel.

De ces qualités la moyenne mérite Cayenne ;

Avec une écharpe de maire,
Pas plus qu'avec un linge ordinaire,
Ces taches ne pourront être cachées
Encore moins effacées.
Une partie de Fraize a rougi
Et l'autre partie a pâli
D'être aussi mal servies.

Quand on a des incapables dans un Conseil, la faute en est aux électeurs qui n'ont pas su faire leur choix ou qui se sont laissé influencer par des promesses, de la flatterie et par la boisson. De tels électeurs sont très coupables et chaque fois on en rencontre. Il faut être bien peu sérieux, bien peu réfléchi et avoir acquis bien peu d'expérience pour se vendre à ce prix.

En effet, un électeur doit savoir par expérience qu'un candidat qui sollicite des suffrages contre des offres quelconques ne fera jamais un bon conseiller, parce que ce n'est pas le dévouement qui le fait agir, mais tout simplement l'honneur et quelquefois même l'intérêt personnel. L'homme vraiment capable, non seulement ne se représente pas, mais il rougirait de solliciter un suffrage ; c'est précisément pour celui-ci qu'il faut voter et, s'il est élu, on ne sera pas trompé : il n'a rien promis, mais il fera tout son possible pour faire le bien public. Tandis que celui qui a fait le courtier avec force promesses ne fera rien du tout comme c'est d'habitude chez celui qui promet trop, c'est-à-dire qui promet au-delà de ce qu'il peut faire.

Les électeurs ont l'expérience de ces agissements et toujours ils s'y laissent prendre ; c'est bien le cas de dire que l'on ne profite pas des leçons qu'on reçoit et qui coûtent souvent fort cher.

Ceux qui sont capables de bien voter sont souvent coupables aussi, à cause de leur indifférence et de leur abstention dans les élections. Celui qui s'abstient n'a pas le droit de critiquer le résultat d'une élection.

LETTRE A M. RUYER

« En 1885, vous vous étiez engagé à me fournir 200 manches de râteaux ; 47 ont été fournis et les 153 autres que vous m'aviez laissé espérer jusqu'au dernier moment ne sont pas venus, de sorte que, par ce fait de votre part, j'ai été forcé de perdre la vente de ces 153 râteaux, ce qui a en outre fort déplu à mes clients.

Un jour que vous m'avez réclamé le prix de ces 47 manches, je vous ai répondu que je les devais, mais que vous, vous me deviez une indemnité pour la vente que vous m'aviez fait perdre. Je suis encore de cet avis. Je croyais comme c'était votre devoir, que vous viendriez un jour ou l'autre me trouver pour régler cette affaire, mais c'est en vain que j'ai patienté jusqu'alors.

Pour l'année 1885, le prix avait été par vous à 0 F 13 par manche ; pour 47 reçus, cela fait une somme de 6 F 10. Ci-joint un mandat-poste de 6 F 10 pour vous solder de cette somme.

Maintenant que mon devoir est fait, à vous de faire le votre ».

LETTRE A CHARLES HAXAIRE (6 mai 1890)

« En feuilletant mes vieux papiers, j'ai retrouvé que je vous dois une petite somme depuis 1884 ; le 16 décembre de cette année, j'ai reçu de vous 31 manches de râteaux comme échantillon ; au reçu de ces manches, j'ai reconnu qu'ils étaient sciés beaucoup trop gros, ce qui me coûtait une main double d'avec ceux bien sciés ; en outre, dans les 31, il y avait 5 rebuts. Le lendemain 17, je vous ai écrit à ce sujet afin de faire rectifier le sciage et d'éviter des rebuts aussi nombreux. Après une attente fort longue, n'ayant reçu ni manches ni nouvelles, j'ai compris que je devais m'adresser ailleurs, ce que j'ai fait. Etant abouché avec un nouveau fournisseur et ne comptant plus sur ceux que vous deviez fournir, la chose est sortie entièrement de ma mémoire et voilà comment ces 31 manches ne sont pas encore payés. Je suis peiné de ce retard involontaire et je vous prie de m'excuser et de ne pas prendre la chose en mauvaise part.

Jamais je n'ai payé un manche au-delà de 0 F 15 pièce, bien des fois je ne les ai payés que 0 F 13 ; je compte donc les vôtres à 0 F 15 et pour 31, rebuts compris, cela me fait 4 F 65 que je vous dois.

Je sais bien que mon devoir est d'aller vous trouver pour régler, mais mes forces ne pouvant plus contenter le devoir, il est impossible pour moi d'entreprendre cette démarche. Voici plusieurs propositions que j'ai à vous faire à ce sujet : Si vous avez occasion de venir à Fraize, de passer chez moi ; ou si vous trouvez une occasion de confiance, faites passer et je lui remettrai l'argent ; ou bien enfin, si un mandat-poste pouvait vous aller, je vous l'adresserais immédiatement. Je laisse ces propositions à votre choix, mais ce que je recommande avec insistance, c'est que la chose ne traîne pas.

Encore une fois, excusez-moi de ce retard et recevez mes bien vives salutations ».

LETTRE A M. VICHARD (6 juillet 1891)

« Monsieur, comme pour les années précédentes, veuillez me fournir une voiture de bois de chauffage, de 4 stères, tout sapin, mais en rondins autant que possible, de bonne qualité et sans pourriture aucune ».

Annonces des Hautes-Vosges n°1378 — 22 janvier 1989

LES REPUBLICAINS...

Les républicains se font accroire qu'ils sont supérieurs en tout et meilleurs citoyens que les non-républicains. Est-ce vrai ? Rien n'est plus facile que de répondre à cette question qui fourmille de preuves à ce sujet.

Les citer toutes, ces preuves, il faudrait un volume, et la chose deviendrait fastidieuse ; on se contentera de ces deux exemples :

Un républicain disait un jour ceci : « Celui qui m'en apprendra n'est pas au monde ». Pour oser tenir un pareil langage, et surtout publiquement il faut avoir fort peu appris et être d'une ignorance très bornée.

Un autre jour, dans une auberge, un républicain qui cherchait à faire des prosélytes, leur disait ceci : « Si vous vous faites républicains, vous ne

ferez plus rien, vous vivrez bien et on vous accordera tout ce que vous demanderez ».

Supposons pour un moment que tout le monde se fasse républicain ; d'après la promesse ci-dessus, il n'y aura plus de serviteur ni de travailleur. Alors d'où viendra notre nourriture ? Qui fera nos vêtements ? Qui bâtira et réparera nos habitations ? Qui, etc... etc...

Dans ce cas, chacun sera obligé de se suffire et, pour ce faire il faudra travailler plus que jamais, puisque chacun devra connaître tous les métiers.

Enfin, promettre d'accorder à chacun ce qu'il demandera, c'est promettre l'impossible, c'est-à-dire ce qui est au-dessus de la force de tous les hommes réunis.

D'après les deux exemples qui précèdent, on se demande s'il est possible d'être plus ignare ? Je ne le crois pas.

Pour être un bon citoyen que faut-il ?... Un bon citoyen sert le gouvernement avec fidélité, respecte les lois et ne fraude en aucune manière ; en outre, il fait pour ses semblables ce qu'il voudrait qu'on fasse pour lui.

Les républicains font-ils leur devoir ainsi qu'il vient d'être dit ? Non ! Voyez-les et suivez-les dans la vie privée. Examinez les débitants et les commerçants : quand ils ne font pas de contrebande, c'est qu'ils ne le peuvent pas ; suivez un chasseur et un pêcheur, et vous verrez bientôt s'ils tiennent compte des lois de la chasse et de la pêche ; allez un peu plus haut et vous verrez un juge de paix qui viole les lois pour ne pas condamner un républicain qui a tort ; ce même juge agit de même pour condamner un non-républicain qui a raison.

Il ne faut pas être surpris de la conduite d'un juge de paix quand on connaît celle de l'assemblée législative qui, quand elle ne peut mettre la main sur un individu, fait immédiatement des lois pour se donner ce droit.

Si les non-républicains se conduisaient comme les républicains chaque jour et à toutes les heures de la journée, il y aurait des dénonciations, mais les non-républicains se conduisent de manière à ne laisser aucune prise sur eux ; de ceux-ci, j'en connais qui n'ont jamais fraudé

le gouvernement pour la valeur d'une allumette, et cependant ils sont regardés comme suspects.

Conclusion : la république est un gouvernement injuste et persécuteur. Les républicains fraudent et trompent le gouvernement qu'ils adorent.

Les non-républicains servent avec fidélité un gouvernement qu'ils n'aiment pas et qui les persécute.

Il est bon d'ajouter qu'un certain nombre de républicains n'y sont que par occasions : ils parlent rouge avec les rouges, blanc avec les blancs, bleu avec les bleus, etc... etc...

Il suffit pour eux d'arborer un drapeau le 14 juillet et tout est dit. Dans cette catégorie se trouvent en tête les débitants et ensuite les commerçants. Le désir de gagner de l'argent les fait aller comme ces instruments qu'on pose sur les toits pour indiquer la direction du vent.

Voilà un mot précis,

Messieurs les érudits,

La différence entre un bon citoyen

Et un vrai républicain.

Ennemis de la Croix,

Faites votre choix.

Républicain rime avec vain, vilain, hautain, mannequin, Caïn, coquin.

Franc-maçon rime avec cornichon, hanneton, bourdon, hérisson poltron, jambon, frelon, paon, ânon, saucisson, polisson, faucon, dindon et cochon.

Au sujet de ces rimes, les uns et les autres en feront des gorges chaudes, au point d'en avoir la figure toute rougeaude.

Les rimes qui précèdent sont comme les tons qui, mélangés entre eux, donneront les nuances nécessaires pour faire le portrait fidèle d'un républicain et d'un franc-maçon, quelque soit sa teinte.

REGLEMENT DE POLICE POUR UNE COMMUNE

Après y avoir réfléchi un certain temps, je suis convaincu plus que jamais qu'une Commune ne peut être régulièrement administrée qu'en suivant un règlement approprié pour la localité, et approuvé, pour le rendre exécutoire par les maires qui se succéderont, afin d'assurer la régularité et la justice impartiales de la police du lieu.

Un bon règlement pourra bien ne pas être parfait du premier jet, mais l'administration aura toujours le droit de le modifier et de le parfaire, suivant les cas et le besoin qui se présenteront ; par ce moyen, au bout de quelques années, on aura un règlement de police qui ne laissera rien à désirer.

Un règlement de police doit viser le bien-être, l'ordre, la sûreté et la tranquillité publiques.

Sous le rapport hygiénique :

1°) Défense de transporter des matières fécales après 6 heures du matin et avant 6 heures du soir.

2°) Défense de laisser séjourner dans les rues des dépôts d'immondices pendant plus de 24 heures.

3°) Les bouchers ne vendront que des viandes provenant de bêtes saines, et au prix de la taxe.

4°) Les boulangers ne vendront que du pain de bonne qualité, bien cuit et au prix taxé.

5°) Les épiciers ne vendront que des produits purs et non falsifiés, et à des prix justes.

Police des cabarets et cafés :

En été, ces lieux ne seront ouverts au débit que de 5 heures du matin à 10 heures du soir.

En hiver, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Un débitant qui aura enfreint le règlement trois fois dans douze mois aura son débit fermé.

La permission de minuit ne sera accordée que pour les trois jours de la fête patronale.

Nota — Au sujet des débits de boissons, les débitants réclameront en disant qu'il faut payer patente et le consommateur dira que ce n'est pas assez. Au débitant, je répondrai qu'il a une journée de 14 et de 15 heures pour débiter et que l'artisan n'a que 12 heures pour gagner sa journée et payer sa patente également. Aux consommateurs je dirai que s'ils ne savent pas ménager leur argent, l'administration doit le faire pour eux.

Police des rues :

Les rues seront balayées une fois par semaine par les habitants, chacun devant chez lui et jusqu'au milieu pour les parties des rues qui sont bordées de maisons des deux cotés ; et dans toute la largeur de la rue pour les parties qui n'ont de maisons que d'un côté.

Défense de verser les pots de nuit, les eaux ménagères et autres saletés ou débris dans le cassis servant à l'alimentation des pompes à incendie ; ce cassis sera toujours tenu dans un état de propreté qui permette de se servir immédiatement des eaux qu'on y mettra.

Les jets de pierres dans les rues sont défendus ; ici les pères et mères répondront pour leurs enfants.

Après les heures de fermeture des débits, les huées, les chants et tous tapages nocturnes sont interdits.

Défense aux enfants d'aller jouer au cimetière, d'y jeter des pierres et de dégrader les monuments funéraires d'une manière quelconque ; ici encore, les parents répondront pour leurs enfants.

En hiver, défense aux enfants de faire des glissoirs dans les rues et partout où le public peut passer.

Contre les incendies :

Défense de construire des cheminées avec des briques de champ et avec des briques creuses, lors même que celles-ci seraient posées à plat ; on

ne permet que les briques posées à plat avec les lits horizontaux et verticaux parfaitement remplis par le mortier.

Défense d'établir une cheminée sur une enchevêtrure ; elle devra toujours être établie sur une voûte en briques, jetée entre les pièces de bois formant enchevêtrure.

Dans les greniers sous combles, les tuyaux des cheminées seront toujours dégagés des matières combustibles par une distance de 1 mètre, afin qu'on puisse les visiter à chaque instant.

Une fois par année, les cheminées, les fours et les lanternes seront vérifiés par une commission désignée à cet effet.

Tocsin en cas d'incendie :

L'idée de faire connaître au public par la sonnerie des cloches l'importance et le danger d'un incendie qui vient de se déclarer n'est pas neuve pour moi, elle date du temps que j'étais pompier et elle est le résultat de mes observations faites pendant la durée de mon service. Plusieurs fois nous nous sommes rendus dans des communes voisines à l'appel du tocsin avec un matériel attelé et presque toujours, à notre arrivée, il n'y avait plus rien à faire parce que la maison était entièrement détruite et d'autres fois parce qu'on avait à faire à une maison isolée qui n'avait que la fontaine pour fournir l'eau, ce qui était bien insuffisant, même pour une petite pompe. De tout cela il résultait un déplacement d'hommes, de chevaux et des frais en pure perte.

Il faut bien remarquer ceci : qu'une maison de cultivateur, à cause des engrangements, est entièrement détruite en une heure de temps et, qu'au bout d'une demi-heure souvent, les secours sont déjà inutiles.

Annonces des Hautes-Vosges n°1380 — 5 février 1889

TOCSIN EN CAS D'INCENDIE

Pour éviter des frais et des déplacements inutiles des pompiers, voici ce que je propose pour la sonnerie du tocsin :

Pour l'agglomération de Fraize, le tocsin sera toujours sonné avec trois cloches ;

Pour le centre des sections de Scarupt, des Aulnes, du Belrepaire et de Clairegoutte, il sera sonné avec la grosse cloche seule ;

Pour les maisons isolées de la Beurée, la Sèche Tournée et le dessus de Scarupt, il sera sonné avec la petite cloche seule.

Cette sonnerie étant communiquée aux communes voisines et adoptée par elles, il n'y aura plus, au début d'un incendie, d'hésitation pour savoir si on doit organiser un départ ou non.

J'ai déjà communiqué cette idée bien des fois, mais elle n'a pas encore été partagée jusqu'alors malgré sa grande importance.

Comme pompier, j'ai assisté à près de cinquante incendies et, comme civil, à environ vingt autres.

Toujours, j'ai remarqué qu'il y avait de deux à six fois trop de monde qu'il n'en fallait pour appliquer les secours nécessaires.

Les bras ne manquent jamais dans ces occasions, c'est la volonté qui fait toujours défaut.

Si j'ai parlé du devoir des administrateurs, voici pourquoi :

Si un règlement est nécessaire pour maintenir les administrés dans la bonne voie, je le crois également utile pour maintenir l'administration dans son devoir. On dit souvent « que l'habit ne fait pas le moine ». On peut bien dire aussi : « que l'écharpe ne fait pas l'administrateur ».

Donc le titre ne rend pas l'homme infallible. En voici une preuve : j'ai connu un maire qui, après son installation, disait qu'il n'avait accepté cette place que pour avoir un certain administré sous sa main. Ces paroles font juger du reste et dispensent de tout commentaire.

LES PÉCHÉS CAPITAUX

Notre catéchisme donne les sept péchés capitaux comme étant la source de tous les autres ; mais dans les sept, il y en a trois que l'on pourrait regarder comme étant le père des autres, tant ils sont vils et méchants. Ce sont : l'égoïsme, la jalousie, l'ingratitude.

L'égoïsme étant un amour immodéré de soi-même fait qu'on se préfère aux autres et fait aussi qu'on rapporte tout à soi.

En se préférant aux autres, l'égoïste se regarde comme n'ayant aucun défaut tout petit qu'il soit, c'est-à-dire qu'il se croit parfait. Se croire parfait, c'est précisément là le plus grand des défauts qu'une personne puisse avoir. Puisque personne n'est parfait en ce monde, quelle grossière erreur !

La personne égoïste rapporte tout à elle ; elle ne peut pas supporter qu'une autre personne ait des mérites qu'elle n'a pas. Non, elle ne le supportera pas, il faut tout pour elle, quel qu'imméritée que soit la chose et rien pour les autres, toute méritée que soit cette chose. Que c'est vil !

La jalousie existe sous bien des formes : jalousie de fortune, de position, de considération, de métier, etc...

La jalousie de fortune fait qu'on désire être riche, afin de briller et surtout de pouvoir humilier ses égaux.

La jalousie de position fait qu'on désire des places, bien qu'incapable de les gérer, mais dans le but de tenir un rang, d'être considéré, flatté, choyé et de pouvoir se croire au-dessus et plus capable que d'autres. Cette maladie rongeuse est même plus fréquente chez les incapables que chez les autres.

La jalousie de métier est la plus répandue, parce qu'elle existe dans toutes les classes de la société, chez les savants aussi bien que chez les artisans : le médecin, le notaire, tous les hommes en place, les commerçants et les hommes de métiers, tous indistinctement sont attaqués de cette hideuse jalousie. Pour gagner une clientèle, non seulement on abaisse, mais on calomnie souvent un confrère, qui souvent vaut mieux que soi en capacité et autrement. Rien de plus honteux qu'une telle conduite et rien qui puisse mieux prouver l'incapacité de l'auteur de ces manœuvres.

L'ingratitude est un manque de reconnaissance envers son bienfaiteur. C'est donc une faute grave que de manquer de reconnaissance et d'oublier les bienfaits reçus. Si cette faute est grave, que dira-t-on de celui qui ose nuire à celui qui a rendu service ? Le dictionnaire n'a pas encore de termes assez énergiques pour flétrir une pareille conduite, et cependant il y a des hommes qui se conduisent ainsi, je le sais par expérience.

Je viens de dire que je parle par expérience, en voici la preuve : Pendant le temps que j'ai exercé le métier de menuisier, j'ai donné gratuitement à plusieurs de mes confrères des leçons sur la menuiserie et principalement sur la partie des escaliers ; tous ont manqué d'une

reconnaissance sincère et plusieurs y ont ajouté de la méchanceté. Non seulement les leçons que je donnais pouvaient me nuire en me faisant perdre de l'ouvrage, mais en les donnant gratuitement, j'étais obligé d'y sacrifier un certain temps qui était une perte réelle pour moi. Donc je donnais avec frais des connaissances qui m'avaient coûté beaucoup et qui, en les donnant à d'autres, pouvaient m'ôter de l'ouvrage. Ce n'était pas là le moyen de gagner de l'argent et, cependant, je n'y regardais pas afin de rendre service à des confrères qui ont été ingrats mais que je ne supposais pas tels.

Annonces des Hautes-Vosges n°1381 — 12 février 1889

On dit, et je le crois, que l'homme n'est pas incorrigible, qu'avec de bonnes paroles bien exprimées, on peut ramener dans la bonne voie celui qui s'en est écarté, parce que l'homme entend la raison et qu'il réfléchit. Malheureusement, il n'en est pas de même de la femme.

Celle qui a jeté le masque est perdue sans retour, parce que la femme ne raisonne pas, elle suit ses passions et ses caprices.

Si je mets la femme en scène, on pourra me dire que c'est parce que je l'ai en haine ; il n'en est rien et je suis un des premiers pour dire que devant une femme qui est réellement ce qu'elle doit être, ce n'est pas trop de se mettre à genoux devant elle. Malheureusement, celles-ci sont rares et je doute si on en trouverait une par cent.

La femme a deux chemins pour s'égarer : l'ambition et l'amour. Qu'une femme prenne l'un ou l'autre de ces chemins, elle le suivra aveuglément sans regarder en arrière, et s'égarera infailliblement.

Le chemin de l'ambition, qui est un devoir immodéré des hommes, ne peut manquer de perdre la personne qui s'y est engagée, la femme avide d'honneurs cherche à faire parler d'elle et à attirer sur elle tous les regards publics ; pour atteindre ce but, elle a recours à la toilette et la mise la plus excentrique est celle qu'elle prendra de préférence, sans s'inquiéter des rires moqueurs que cette mise excitera.

De plus, dans la crainte qu'une de ses pareilles puisse l'éclipser, elle abaissera celle-ci et elle n'aura pas assez de ses deux yeux pour rechercher les défauts de sa pareille.

Qu'on cite une bonne action de la part d'une femme méritante, l'ambitieuse ne voudra pas y croire, même avec des preuves ; pour voir le bien, elle a trop de ses deux yeux, elle devient aveugle.

Si l'ambitieuse a un sou de plus que sa voisine, elle le fera entendre dans ses conversations et le fera voir dans sa toilette.

L'ambitieuse sans ressources tentera, par tous les moyens possibles, à approcher de la toilette de ses rivales et, pour cela, elle fera des dettes s'il le faut.

Une ambitieuse mariée, qui tient encore à la toilette luxueuse, ce n'est certainement pas pour plaire à son mari, mais uniquement pour attirer les regards et faire parler d'elle.

Une femme ambitieuse et luxueuse est un ruine-ménage et une cause de mauvais ménage. Uni à femme pareille, l'homme n'est pas même un serviteur, c'est un esclave. Il n'a d'autre droit que celui de satisfaire aux volontés de sa femme, à suffire à ses dépenses et de gémir tout bas, afin d'avoir la paix qui ne peut être obtenue qu'à ce prix.

Généralement, aujourd'hui, les femmes critiquent la conduite des hommes et presque toutes veulent les imiter. Autrefois, c'était une rareté de trouver une femme pour se déranger par la boisson ; aujourd'hui le nombre de celles qui ne boivent pas est plus petit que celui de celles qui boivent.

Aujourd'hui, il faut un journal aux femmes ; elles font de la politique autant et plus que les hommes ; elles ne peuvent pas conduire leur petit ménage et elles veulent conduire la France entière.

Autrefois, on ne voyait priser que les femmes qui y étaient obligées par ordonnance de médecin. Aujourd'hui, un grand nombre prisent sans nécessité et tout simplement pour imiter les hommes ; le moment n'est pas loin qu'elles prendront la pipe.

Les femmes aiment le jeu autant que les hommes ; voyez-les lorsqu'elles sont un certain nombre réunies ; elles manient les cartes avec autant d'adresse et de connaissance que les hommes. Si elles ne jouent pas, elles passent en revue la paroisse et elles ne reculent pas devant la médisance, la calomnie et les jugements téméraires.

Examinez une nouvelle qui est passée par la bouche de cinq ou six femmes ; à la dernière cette nouvelle est tellement dénaturée qu'elle n'a plus de rapport avec la source, parce que chacune de ces cinq ou six langues en a mis un peu du sien.

On le voit, la femme fait ce qu'elle peut pour imiter l'homme et même le surpasser si elle le peut. On pourrait multiplier ces preuves, elles ne manquent pas, mais celles qui sont citées sont suffisantes.

J'ai dit en second lieu que la femme avait le chemin de l'amour pour s'égarer. Que de choses à rapporter sur ce chapitre, et que ces choses sont délicates à toucher !

Pour se faire une idée combien la passion de l'amour est enracinée chez la femme, il suffit de l'observer lisant et relisant avec avidité tous les romans qu'elle peut se procurer, les méditant nuit et jour sans jamais s'en lasser.

Si on leur offrait une fois par mois une conférence sur la tenue d'un ménage et sur la manière de bien élever les enfants, à la seconde séance, elles diraient déjà : comment peut-on revenir aussi souvent sur le même sujet ? Cela devient ennuyeux d'entendre toujours parler de la même chose !

Il n'y a que le sujet de l'amour qui ne les ennuie pas...

Il y a des femmes plus que septuagénaires qui ne devraient plus avoir en main que le chapelet et qui sont aussi avides de romans que les jeunes.

Les jeunes ne rêvent et ne désirent autre chose que d'être des héroïnes de romans.

Annales des Hautes-Vosges n°1382 — 19 février 1889

L'amour est cause de bien des mauvais ménages et on n'ose entrer dans les détails qui les occasionnent. C'est ensuite la perte des jeunes hommes s'ils n'ont pas la force de résister aux pièges tendus par les filles, et surtout à ceux plus rusés et plus hardis tendus par les femmes.

C'est honteux de voir ce que peut oser une femme à ce sujet. Il y a des mères qui n'ont pas rougi d'envoyer des garçons voir leurs filles au lit. Comment les filles d'une telle mère pouvaient-elles se conserver pures ?

Il me répugne d'entrer dans les détails de ce chapitre, et surtout de ce que peut une femme mariée. Le mieux est d'en rester là, et de plaindre ces femmes coupables qui font la perte des jeunes gens

Il y a de ces femmes qui se pavent dans les rues, la tête chargée de fleurs ; il vaudrait mieux pour elles avoir ces fleurs dans le cœur ; elles seraient mieux placées et en meilleure terre.

Il y a bien des années déjà qu'un missionnaire est venu prêcher à Fraize pendant une quinzaine de jours. L'un de ses sermons a été destiné exclusivement aux hommes et défense aux femmes d'entrer à l'église ; malgré l'absence du sexe, notre église a été bondée d'hommes. Voici quelques-unes de ses paroles : « Malheur à l'homme qui se laisse conduire par sa femme ». En parlant de la femme, il a dit ensuite : « Voyez ces bandeaux de cheveux bien peignés, bien lissés et pommadés ; soulevez-les et vous trouverez une couche de crasse ! ».

Il paraît que ce prédicateur avait une grande connaissance de la femme.

Avec un sexe pareil, les jeunes hommes à marier sont fort à plaindre.

Le luxe de la toilette (almanach du Magasin Pittoresque, année 1875), page 52 :

LA FEMME

Une femme qui se croit au-dessus des autres, soit par sa fortune, ou par son instruction, ou par son savoir-faire, ou par son esprit, ou par ses grâces et son beau parler, commet-elle un péché ? Non, mille fois non, parce que cette femme ne trompe personne, elle ne trompe qu'elle-même !

De même, la femme qui pare sa tête de fleurs pour éclipser les autres se trompe également ; c'est celle qui orne son cœur de fleurs qui réussit à passer en avant de celles de son sexe.

J'ai vu des enfants ayant les mains tellement sales que, vues de loin, on aurait cru qu'elles étaient gantées. Pauvre mère qui ne sait pas encore que la propreté c'est la santé de sa famille ! Si elle le sait c'est qu'alors elle préfère la paresse à la santé !!!

Une femme a toujours avec elle un miroir et des ciseaux. Il est facile de deviner l'usage de ces deux instruments : le miroir représente la vérité et

elle ne s'en sert que lorsqu'elle ne peut faire autrement ; lorsqu'elle est libre, elle se sert des ciseaux qui mettent tout en pièces.

UN DICTON DE NOS PÈRES

Parmi les proverbes de nos pères, il en est un qui est d'une vérité exacte, quoique un peu malpropre ; mais, à cause de sa justesse je le cite, malgré sa mauvaise odeur, tant pis ! Le voici :

« Faites du bien à un vilain, il vous chie dans la main ».

De nos jours plus que jamais, ce dicton se vérifie journellement.

Comme ouvrier, c'était une satisfaction pour moi de rendre des services à mes confrères, en les aidant et en les instruisant dans leur métier. Le plus grand nombre de ceux à qui j'ai rendu service, non seulement n'ont pas été reconnaissants, mais même ont cherché à me faire tort.

Aujourd'hui, l'ingratitude n'est pas rare, parce que son principal moteur est l'argent. Entendez les commerçants, les artisans et même les hommes en place, ils vous diront : « D'un tel je ne m'occupe pas, il ne me fait pas gagner d'argent ! ». Un tel raisonnement est honteux. J'admets qu'on ait plus de dévouement pour un client que pour celui qui ne l'est pas, mais, en définitive, nous sommes tous des hommes et pour mériter ce titre d'homme, il faut se conduire envers les uns et les autres comme envers un ami.

Si on n'est dévoué que pour celui qui fait gagner de l'argent, ce n'est pas pour l'homme qu'on agit, mais pour son argent seulement. Cette question d'argent est la grande cause qui divise la société d'aujourd'hui. Donc ce qui divise, c'est la jalousie de métier et la jalousie de clientèle. Cela n'existait pas du temps de nos pères ; en ce temps-là, au contraire, on était dévoué les uns pour les autres et tous s'aimaient.

Cette vilaine ingratitude n'existe pas seulement chez les gens de commerce, mais on la trouve même dans toutes les administrations, depuis un Conseil municipal jusqu'au Conseil des ministres. La chose est un peu difficile à croire parce que ces Conseils doivent toujours être composés d'hommes choisis pour guider et administrer les autres, mais

malheureusement ces administrateurs ont des solliciteurs et des préférés, qui sont toujours favorisés avant d'autres.

Devant un Conseil municipal, il n'est pas rare de voir un ouvrier qui a rendu des services pendant de nombreuses années être mis de côté pour être remplacé par celui qui n'aura rendu aucun service, mais tout simplement parce que cet ouvrier sait flatter et ramper devant ce Conseil municipal, surtout encore si cet individu sait présenter, ou plutôt faire croire, qu'il est de la couleur de l'époque ; avec cela, il sera le préféré et l'ami de tous.

On pourrait croire que je parle par haine et cependant il n'en est rien, et loin de là ! J'ai en mains toutes les preuves nécessaires pour assurer ce que je dis.

Pour ne pas citer de noms, je ne parlerai pas de l'ingratitude reçue de la part de mes confrères, je ne parlerai que de celle qui vient de l'administration de Fraize.

Etant enfant de Fraize, j'ai été dévoué pour cette localité à laquelle j'ai rendu des services importants.

Ces services les voici, ils ont été rendus de trois manières différentes :

- 1^e) Comme pompier ;
- 2^e) Comme garde national ;
- 3^e) Comme ouvrier.

— Comme pompier, j'ai fait trente années de service et dans ces trente années, j'ai été 45 fois au feu, sans compter les incendies avant et après mon service, auxquels j'ai assisté. Mon frère a fait le même service que moi et pendant le même temps. Mon père a fait partie de la compagnie pendant quinze ans et il a été au feu 5 fois. Donc mon père et ses deux fils ont donné 75 années de service comme pompiers, avec 95 campagnes. Je ne crois pas qu'on trouverait une famille par arrondissement pour avoir donné autant de service comme pompier.

Lorsque je suis entré en 1840 dans cette compagnie, il n'y avait aucune organisation ; il n'y avait ni règlement, ni discipline ; chaque homme

agissait à son gré, les officiers ne créaient aucun commandement ni aucune surveillance dans les incendies ; ils se contentaient presque toujours de se mettre à la chaîne, ce qui n'était pas leur place. En outre, le matériel était insuffisant et mal entretenu.

Les événements de 1848 ont amené de nouvelles élections à cause du rétablissement des gardes nationales ; j'ai été élu officier dans la 1^{re} Compagnie, qui faisait le service de la compagnie des pompiers. Arrivé à ce grade, j'ai eu le pouvoir de donner à cette compagnie une bonne organisation.

D'abord, on a établi un règlement pour le service ordinaire et pour celui d'incendie ; on a établi des pénalités ; on a enfin adopté une théorie pour les manœuvres ; on a demandé une solde de 10 francs pour chaque homme de la compagnie ; on a créé une caisse de secours ; on a fait augmenter le matériel considérablement et enfin nous avons obtenu des primes pour les trois premiers chevaux arrivés pour conduire les pompes aux incendies. Voilà, bien brièvement, ce qui a été fait de mon temps et sur ma proposition.

Mon service comme pompier, je le sais, je le devais comme les autres hommes de la compagnie mais, pour la former suivant la nouvelle organisation, et pour la rendre utile dans les incendies, il fallait l'instruire ; c'est cette instruction qui m'a pris beaucoup de temps en plus de celui que je devais. Ce temps se trouve détaillé dans un cahier spécial.

— Comme garde national, je devais le service comme un autre citoyen mais, à cause de mon dévouement et de mon aptitude pour bien des choses, les corvées de la compagnie et de la garde nationale étaient toujours réservées pour moi, telles que fabrication de cartouches, organisation de salles pour banquets, etc... etc... Ces détails sont donnés plus en long dans le cahier cité plus haut.

— Comme ouvrier, j'ai rendu bien des services, parce que le maire faisait faire peu de choses pour la commune, sans me consulter et sans me demander mon avis ; à ce sujet, je faisais de mon mieux ; le service le plus signalé que j'ai rendu à la commune, c'est le plan pour l'escalier de l'hôtel de ville.

Le temps sacrifié par mes services et l'argent dépensé à ce sujet forment une somme de plus de 1.000 francs. C'est là une bien lourde charge pour un individu de ma force et je suis certain qu'un plus fort que moi ne l'aurait pas supportée.

A la guerre de 70-71, j'avais 55 ans. Je ne faisais plus partie de la compagnie des pompiers depuis peu ; je m'en étais retiré parce que je ne pouvais plus en supporter les fatigues. A l'époque de cette funeste guerre pour la France, le gouvernement a fait rétablir les gardes nationales. Pour rétablir celle de Fraize, le maire et le juge de paix sont venus me prier et me solliciter de me mettre en tête pour cette réorganisation. Malgré mon âge, je me suis encore dévoué pour ce service. Nous étions obligés de faire le service de la gendarmerie qui n'existait plus à Fraize. Ce poste m'a encore obligé à bien des corvées et à des dépenses d'argent.

Annonces des Hautes-Vosges n°1384 — 5 mars 1989

Pendant que j'ai fait partie de la compagnie des pompiers, j'avais pour sous-officier de la section des Aulnes Jean-Baptiste Evrard, dit « Titis Guigué » ; il était en outre membre du Conseil municipal. Cet individu n'avait qu'une instruction élémentaire, mais il était doué d'un bon jugement et c'était un très honnête homme. Voyant mon dévouement pour l'instruction de la compagnie, il m'a dit plus d'une fois ceci : « Haxaire, vous en faites trop, on ne vous sera pas reconnaissant car il n'y a rien d'ingrat comme les communes ».

Un ami et confrère, d'un canton voisin du nôtre, qui avait connaissance de mon dévouement, m'a tenu le même langage qu'Evrard des Aulnes. Je souriais d'incrédulité à ces observations et cependant elles étaient vraies.

On a commencé à me perdre de vue et à m'oublier depuis le moment que je me suis retiré de la compagnie. Au lieu d'être reconnaissante envers moi, la commune a été complètement indifférente, jusqu'à l'oubli total.

Parce que je ne suis pas républicain, on a jugé que j'avais démerité et que je ne méritais plus aucun égard. Cependant, je prétends être meilleur citoyen que le meilleur républicain. En voici les preuves : j'ai servi la

Royauté, l'Empire et plusieurs Républiques, et toujours avec fidélité et dévouement, ce que je ferais encore si la santé et l'âge me le permettaient.

Aujourd'hui nous avons des prétendus républicains qui ont été autrefois sous mes ordres comme pompiers et comme gardes nationaux qu'on a été obligé d'expulser de la compagnie pour mauvais service.

Ceux-là, aujourd'hui, veulent faire la loi à ceux qui ont toujours fait leur devoir sans s'en écarter un seul instant, tandis qu'eux n'ont jamais été que des récalcitrants donnant le mauvais exemple.

SUR LE MEPRIS DES HOMMES

— Quiconque méprise les hommes mérite d'être méprisé par eux. C'est votre conscience qui parle à votre insu et, quand vous condamnez tout le monde, c'est vous-même que vous condamnez.

— Dans la misère et la détresse, l'ennemi se distingue de l'ami.

— Sept jours sultan, sept jours ministre, et ensuite toujours esclave, (se dit d'un jeune marié).

— Un ami peut vous entraîner au paradis ou en enfer.

— Lorsque vous désirez que votre demande soit accomplie et traitée avec faveur, envoyez, à cet effet, un homme qui s'appelle argent.

— Il faut souffrir un inconvénient quand on ne peut y remédier que par un plus grand mal.

— Qui donc t'a trompé aussi souvent que toi-même ?

— Fuis le plaisir, il te suivra.

— La parole est le vêtement de la pensée et l'expression en est l'armure.

— Si nous pouvons espérer trouver Dieu quelque part, c'est évidemment dans les dernières profondeurs de notre être, là où il y a de l'infini.

— Souffre pour savoir, travaille pour apprendre ; qui a souffert a vaincu.

— Cherche les vertus chez les autres, les vices chez toi.

— D'avoir honte d'apprendre c'est le signe d'un fou.

— Si vous prenez des milliers d'écus et une méchante femme, les écus s'en vont au diable et la méchante femme vous reste.

— Chacun de nous doit préférer sa famille à soi-même, sa patrie à sa famille, l'humanité à sa patrie, Dieu à l'humanité.

— L'individu doit se sacrifier au peuple, le peuple à l'humanité, l'humanité à Dieu.

— Ce n'est pas une preuve d'entendement que d'être capable d'énoncer tout ce que l'on veut ; mais être capable de discerner ce qui est vrai est vrai, et ce qui est faux est faux, c'est là la marque et le caractère de l'intelligence.

— Ne pas tout savoir et manquer d'expérience ne suffisent pas pour rendre honteux un homme car, combien n'a-t-il pas de confrères ? Mais être vicieux le peu que ce soit suffit pour faire baisser les yeux.

Annonces des Hautes-Vosges n°1385 — 12 mars 1989

SUR L'EDUCATION DES ENFANTS

Aujourd'hui, et généralement en France, on se plaint de la méchanceté des enfants ; ce défaut est tel que les personnes sérieuses en sont effrayées.

Généralement, on accuse la mauvaise instruction donnée aujourd'hui aux enfants ; c'est-à-dire dans les écoles sans Dieu. Cela est vrai et beaucoup de vices des enfants ont pris germe dans ces écoles.

La méchanceté des enfants d'aujourd'hui ne vient pas entièrement des mauvaises écoles, mais en grande partie de la maison paternelle. Comment l'éducation est-elle donnée par les pères et mères ? Sauf quelques exceptions, on ne peut plus mal.

Le défaut capital des pères et mères d'aujourd'hui c'est de vouloir trop aimer leurs enfants et de ne pas savoir les aimer. Pour prouver qu'ils les aiment, ils leur accordent tout ce qu'ils désirent et satisfont toutes leurs volontés. Même un enfant désirerait-il quelque chose de mauvais ou de nuisible qu'on le lui accorderait afin de ne pas lui déplaire. Aussi l'enfant a

bien vite reconnu qu'il peut tout exiger et regarde ses parents comme étant obligés de le servir et d'exécuter ses volontés, ce qui rend l'enfant exigeant, hautain et égoïste.

Voici encore un autre défaut des parents : c'est de permettre à leurs enfants de raconter à la maison les défauts et méfaits de leurs camarades, ce qui les initie à la médisance et les met sur le chemin de la calomnie, les parents ont encore tort de croire leurs enfants sur parole, car rien n'est menteur comme un enfant ; les parents devraient au moins se rappeler de leur enfance. Mais non, on idolâtre son enfant et on le croit. Ainsi, dans une chicane entre gamins, si elle vient à la connaissance des parents, aucun des deux n'a tort. Si une méchanceté a eu lieu en rue par plusieurs gamins, aucun ne voudra être coupable. Chacun se déchargera sur son voisin. Toujours croire et s'en rapporter aux enfants, c'est les exciter à continuer et à devenir méchants.

Les parents, au lieu d'étouffer ces germes de critique chez leurs enfants, les développent par leurs exemples. Combien j'en ai entendu critiquer Pierre et Paul, sans ménagement aucun et souvent sans raisons fondées, tout cela en présence des enfants.

Les parents ont encore un grand tort de ne pas assez retenir leurs enfants sous leurs yeux ; on les laisse courir des journées entières sans savoir où ils sont, avec qui ils sont, ni ce qu'ils font. Cependant chacun doit savoir qu'une brebis galleuse suffit pour gâter une bergerie. Il en est de même pour les gamins ; un mauvais sujet dans une réunion de jeunes gens suffit pour faire et faire faire beaucoup de mal, surtout que la jeunesse incline beaucoup plus vers le mal que vers le bien.

Les parents feraient beaucoup mieux de retenir leurs enfants à la maison et de les occuper suivant ce qu'ils peuvent faire. Cela aurait encore l'avantage de détruire la paresse si ordinaire chez les enfants.

Si quelques parents se trouvent de temps en temps dans l'obligation de réprimander leurs enfants, ces réprimandes sont presque toujours mal faites ; on les fait avec hauteur, avec aigreur et avec un ton menaçant, ce qui aigrit le caractère des enfants et les porte à désobéir. A cette occasion, on devrait toujours se rappeler qu'on attire plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. En outre, ces tons rudes sont un mauvais exemple

pour les enfants parce qu'entre eux, à la moindre chicane, ils prendront le même ton qu'on a eu envers eux.

Une autre faute encore des parents, c'est que s'ils veulent défendre quelque chose à leurs enfants, ils leur diront sèchement : « Je te défends de faire telle chose ou tu seras puni ! ». Cela ne suffit pas de défendre aux enfants de faire telle chose, on doit leur faire comprendre le mal qu'il y aurait pour eux en la faisant et le bien qu'il y aura en ne la faisant pas, parce que la persuasion est plus efficace que la menace et que les corrections promises qui n'arrivent jamais, ce que les enfants savent bien se rappeler.

Un autre grand défaut des parents, c'est que, s'ils ont un ennemi, ils le noirciront et le déchireront en présence de leurs enfants sans aucune réserve ; aussi, quand ces enfants rencontreront l'ennemi de leurs parents, ils ne se feront pas faute de l'insulter, tout vieillard qu'il soit.

Donc, la méchanceté que l'on reproche aux enfants d'aujourd'hui ne sort pas entièrement de l'école, mais en majorité de la maison paternelle. Je n'ai touché qu'aux torts les plus graves des parents et on pourrait aller beaucoup plus loin.

Je vais terminer par la faute capitale des parents, faute qui est presque ignorée de tous et avec laquelle il est impossible de bien élever les enfants. Pour bien élever une famille, les jeunes époux doivent s'entendre et se dire : « Notre devoir pour bien élever nos enfants c'est de commencer par nous réformer nous-mêmes, afin de ne leur donner que de bon exemples ». Si ce moyen était pratiqué dans chaque famille, on n'aurait qu'à se louer des enfants au lieu de s'en plaindre.

Le premier devoir des parents c'est l'éducation de leurs enfants et malheureusement, on s'en occupe fort peu et quelques-uns pas du tout.

Il n'est donc pas étonnant de voir cette dégénérescence dans l'éducation des enfants. Un enfant mal élevé élèvera les siens plus mal qu'il ne l'a été lui-même et ainsi de suite de génération en génération, jusqu'à défaut complet d'éducation.

Le défaut capital des parents envers leurs enfants c'est d'être trop faibles et de manquer de fermeté.

- Au commencement de septembre 1891, on a exécuté à Fraize un bout de trottoir devant les maisons d'entre les ponts.

QUELQUES SOUVENIRS CONCERNANT MA VIE

Je suis né à Fraize l'an 1816, le 18 juin et j'ai été baptisé dans l'église de cette paroisse par M. Pierrot, curé de ladite. J'ai eu pour parrain Jacques Leroy, buraliste, et pour marraine Mme Salinon, épicière, tous deux demeurant à Fraize.

La maison où je suis né : Quand on est à la hauteur de la rue de Gerva, et qu'on lui fait face, la seconde maison à gauche est celle où je suis né, ainsi que mon frère et mes sœurs. Cette maison appartenait au grand-père Narré et nous l'avons habitée jusque vers 1831.

J'ai fait ma première communion le 28 avril 1828, dans l'église de Fraize, sous la direction de M.M. Pierrot frères, l'un curé et l'autre vicaire de la paroisse. J'ai fait ma seconde communion l'année suivante, le 3 mai 1829. Enfin j'ai été confirmé dans le mois d'août 1831.

A plusieurs reprises, ma mère m'a assuré que je marchais à 11 mois, non seulement à la maison, mais franchement dans les chemins.

Souvenirs de 3 ans — Un nommé Feltin, qui restait en face de chez nous, avait un gamin de 3 ans comme moi, qu'on appelait " Le Raïté ". N'ayant que la rue à traverser, il venait souvent à la maison avec moi. Ce moutard avait le même parrain que moi, c'est-à-dire Jacques Leroy. Mon père, qui était menuisier, avait un ouvrier d'Orbey, surnommé " Fiston ". Cet individu aimait beaucoup les enfants. Quand le Raïté était avec moi, pour s'amuser, Fiston demandait à l'un de nous « Qui est ton parrain ? ». L'interpellé répondait « C'est Leroy ! ». L'autre disait aussitôt : « Ce n'est pas vrai, c'est le mien ! ». Aussitôt une lutte commençait entre les deux moutards, mais Fiston avait eu soin de répandre une couche de copeaux pour amortir nos chutes, qui n'étaient cependant pas dangereuses. Je me souviens de ces luttes comme d'aujourd'hui.

La maison Feltin n'existe plus ; elle a été rebâtie il y a déjà un grand nombre d'années. C'est celle qui est entre Choffel et Pierrat Desjeunes ; elle appartient à Pierrel, boucher. Mon premier camarade d'enfance, le Raité, est mort jeune, bien des années avant sa première communion.

Mon deuxième camarade d'enfance a été Coliche (Joseph) Deloisy ; un peu plus tard, lui et moi, nous nous sommes liés avec les deux petits L'Hôte, qui ont toujours été de vrais camarades. Les L'Hôte et moi nous étions du même âge, tous trois nés en 1816 ; Coliche Deloisy avait deux ans en moins, il était né en 1818.

Voici comment j'ai fait la connaissance de Coliche Deloisy : son père avait acheté près de ses parents la maison qui est aujourd'hui l'hôpital de Fraize ; le père Deloisy se préparait pour tenir une épicerie et, comme la maison était dans un mauvais état, il a fait restaurer toute la partie du devant, de sorte que la façade entière a été faite à neuf. Mon père a eu toute la menuiserie à faire et il l'a exécutée sur place. Tous les jours, et même plusieurs fois par jour, j'allais voir mon père et, presque chaque fois, je trouvais Coliche avec lui. A force de nous rencontrer, nous nous sommes liés amicalement.

Avec les L'Hôte, c'est en allant à l'école que nous avons fait connaissance. Tous les quatre, nous avons toujours été ensemble jusqu'après la seconde communion. Nos jeux ont toujours été très innocents ; chacun de nous avait une chapelle dans un coin de la maison, place que les parents accordaient volontiers. Tantôt chez l'un, tantôt chez les autres, on essayait des cérémonies religieuses ; mais c'était bien plus souvent chez les L'Hôte que cela avait lieu. Je me plais encore à me rappeler nos jeux d'enfance, en disant : « Que l'on est heureux a cet âge ! ».

Une chapelle était bien vite établie ; quelques images accrochées contre la cloison d'une chambre, avec une table en dessous formaient pour nous une chapelle. Nous fabriquions des chasubles et autres ornements avec du papier peint ; des chemises prises au linge sale nous servaient de surplis ; un petit pot en grès, muni de trois bouts de ficelle, couvert d'un morceau d'écorce de sapin servait d'encensoir. Un verre à liqueur qui n'avait plus de pied, planté dans une rondelle en bois, pour lui servir de pied, servait de calice.

J'ai dit que nous nous réunissions plus souvent chez les L'Hôte que chez d'autres ; c'est que les L'Hôte étaient mieux montés que nous ; ils avaient une cloche en bois, faite par un nommé Navel de Mandray. Ils avaient en outre une petite niche, ornée de colonnettes torses et un ange au-dessus. Nous appelions cette niche le tabernacle. La cloche et la niche m'ont appartenu plus tard ; la niche est encore chez mon frère mais je ne sais pas ce qu'est devenue la cloche.

Annonces des Hautes-Vosges n°1387 — 26 mars 1989

Nous aimions à aller chez les L'Hôte parce que, là, nous étions plus libres. Le père L'Hôte aimait tellement les enfants qu'on aurait pu renverser sa maison sans qu'il dise un mot ; il prenait intérêt à nos jeux et souvent nous en apprenait de nouveaux. On pouvait jouer et s'amuser chez lui tant qu'on le voulait, mais à condition que ça soit honnêtement.

C'est vers 1824 que mon père a achevé la menuiserie du père Deloisy. Le roi Louis XVIII était encore sur le trône et on devait célébrer la Saint Louis dans toutes les communes de France.

Le programme de cette fête pour Fraize était un mât de Cocagne, planté devant chez Deloisy, au haut duquel se trouvaient trois ou quatre mouchoirs destinés aux grimpeurs qui pourraient les atteindre. Le soir il devait y avoir bal, pour les gens distingués de l'endroit. Pour ce bal, on a choisi le logement du père Deloisy, parce qu'il n'était pas encore habité. J'ai eu la permission d'aller avec mon camarade Coliche dans les chambres de l'étage, pour observer la St-Louis. Un individu de Plainfaing, dit « Le Salpêtre », a emporté deux prix, dont le plus important était de l'étoffe pour un gilet.

En 1824 j'avais 8 ans ; j'ai servi la messe pour la première fois ; c'était la messe d'enterrement du grand-père Narré. Depuis cette époque jusqu'à ma première communion, j'ai continué à servir des messes bien souvent, mais, depuis ma première jusqu'à ma seconde communion, j'ai servi deux messes chaque jour sans interruption. A cause de cette exactitude à servir la messe chaque jour, M. Pierrot, curé et M. St-Dizier, chantre, avaient beaucoup d'égards pour moi. Souvent je trouvais dans mon bonnet une pièce de deux sous, pour ces services.

Je ne me souviens en quelle année des étrangers sont venus à Fraize pour représenter la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, au moyen de marionnettes en bois, habillées, que l'on faisait agir au moyen de fils. Aussitôt, tous les quatre, nous avons voulu imiter ce que nous avons vu. C'était une grosse entreprise pour nous, et pour moi surtout, qui étais chargé de sculpter ces figurines et ensuite de préparer le théâtre.

Joseph Deloisy, qui était le plus hardi de la bande, allait annoncer dans Fraize nos représentations au moyen d'une clochette. Le prix des places était fixé à quelques épingles. Je crois que toutes ces figurines, qui m'ont coûté tant de travail, sont restées entre les mains de Deloisy, ce qu'il conserve comme un souvenir d'enfance.

Mes parents m'ont envoyé à l'école vers l'âge de 5 à 6 ans. Cette école était située rue de la Costelle, la seconde maison à droite de Gerva lorsqu'on lui fait face. Cette école était plutôt un débarras d'enfants qu'une école d'instruction ; dans cette école, il n'était pas question d'écriture ni de calcul ; on apprenait un peu à lire et c'était tout. L'institutrice était une femme de 60 ans environ ; elle toussait constamment et crachait beaucoup, ce qui n'était pas des plus convenables. On l'appelait Marianne de la Bonnetière. Cette bonne vieille tenait son école dans son poêle ; deux ou trois bancs grossiers faisaient l'ameublement de la classe ; chaque enfant était obligé de tenir son livre à la main depuis son entrée jusqu'à la sortie de l'école. A tour de rôle, chaque élève allait se placer près de l'institutrice pour réciter sa leçon. D'une main l'enfant tenait son livre et, de l'autre, il avait une touche pour indiquer la lettre ou le mot qu'il voulait énoncer. La touche était quelquefois un fil de fer et quelquefois en bois, et elle était toujours retenue au livre par une ficelle, afin qu'elle ne s'égare pas. J'ai vu de ces touches en bois assez élégamment travaillées et, cependant, elles avaient été faites par le père de l'enfant, au moyen d'un couteau seulement.

Le mari de cette institutrice, qu'on appelait Colas de la Bonnetière, était un fileur de laine. Son métier à carder et à filer ne sortait jamais du poêle et il faisait toutes ses opérations au milieu de nous, ce qui nous amusait bien un peu.

J'ai fréquenté l'école ci-dessus pendant deux ans environ. Mes parents m'ont alors envoyé à ce que l'on appelait la grande école. Celle-ci était tenue par un nommé Nicolas St-Dizier, que les élèves appelaient " Notre

Maître ". Il était chargé en même temps du service de l'église. St-Dizier avait pour sous-maître un nommé Jean-Baptiste Blaise qui n'a pas été changé pendant le temps que j'ai fréquenté cette école. Dans cette école j'ai appris à lire, à écrire, à calculer et un peu de plain-chant. Je suis resté dans cette école jusqu'après ma seconde communion. Alors j'étais libre.

Mon père avait cinq enfants ; j'étais le troisième et l'aîné de deux garçons. J'avais alors de 12 à 13 ans. Mon père était assez bon ouvrier pour son temps, mais il n'était pas diligent dans le travail, et, pour comble, il travaillait à trop bas prix, de sorte qu'il ne pouvait pas suffire aux besoins de sa famille. Aucun de ses enfants ne pouvait encore lui venir en aide, mais il avait l'idée de me faire travailler de bonne heure, afin que je puisse un peu l'aider. Vu ma petite taille à l'âge de 12 ans, on ne savait quel métier me faire apprendre.

A cette époque, il y avait dans la commune de Fraize deux établissements de tissage à bras, un à Scarupt et l'autre au-dessus de Scarupt chez un nommé Antoine Colnat. Mon père avait eu occasion de causer avec des individus dont les enfants étaient employés dans ces tissages ; ils avaient persuadé mon père qu'une personne qui avait plusieurs enfants employés dans ces établissements gagnait de l'argent. Sur ce, mon père a décidé que je serais tisserand. Un jour, il m'a parlé de cette idée en me disant que, quand je connaîtrais le métier, je l'apprendrais à mes sœurs et que, par la suite, nous vivrions avec plus de facilité. Ma vocation n'étant pas encore développée, n'ayant d'autre désir que celui de travailler pour aider mon père, je me suis décidé de suite à être tisserand.

Annonces des Hautes-Vosges n°1387 — 26 mars 1989

Mon père me voyant décidé et content, est allé trouver le contremaître du tissage du dessus de Scarupt pour me faire admettre. Ce contremaître s'appelait Jean-Baptiste Perrotey. Au bout d'un mois ou deux, j'ai reçu l'ordre d'aller au Bonhomme, chez M. Settre, directeur, pour recevoir ma pièce d'apprentissage. Accompagné de mon père et muni d'une lettre du contremaître, je me suis rendu au Bonhomme où j'ai reçu ma pièce. J'ai fait cette pièce sans trop de peine et en la rendant on m'a félicité de mon travail.

Une chose indiquait que le commerce du tissage n'était pas brillant : c'est que chaque ouvrier indistinctement, en rendant une pièce, était obligé d'attendre de quinze jours à un mois avant d'en recevoir une autre. Ce n'est que trois semaines après avoir rendu ma première pièce que j'ai reçu une seconde ; en rendant celle-ci, on n'a pu me dire quand je pourrais en recevoir une autre. Comme on se trouvait à l'entrée de l'hiver, il a été convenu en famille que je passerais l'hiver à la maison et que je retournerais à l'école en attendant le printemps pour retourner au tissage.

Vers la fin de cet hiver, un nommé Ferry, huissier à Fraize, est venu demander à l'instituteur s'il n'aurait pas dans sa classe un élève ayant une belle écriture pour entrer chez lui comme copiste. L'instituteur m'a désigné. Ferry est venu demander à mes parents s'ils voulaient consentir à me laisser aller chez lui pour écrire. Mes parents, réjouis de cette demande, ont consenti sans aucune observation.

De mon côté, je n'étais pas fâché de la circonstance, parce qu'elle me permettait de renoncer au métier de tisserand, que j'aurais abandonné plus tard parce que ce n'était pas ma vocation.

N'ayant été dans cet établissement que le temps de façonner deux pièces, ce temps m'a suffi pour reconnaître que ces fabriques sont des écoles de perdition pour les jeunes gens. J'étais donc content de ne plus y retourner pour deux raisons : le métier ne me convenait pas et ensuite l'immoralité.

J'étais installé chez M. Ferry, j'y travaillais de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures du soir ; mes gages ne consistaient qu'en un travail moins bas et presque pas d'argent.

Je suis resté ainsi avec lui environ deux ans au bout desquels je me suis dégoûté et l'ai quitté.

J'avais alors environ 14 ans ; j'étais désœuvré, il fallait songer à travailler et apprendre un métier. Ce que l'on trouvera un peu plus loin.

Charles X, roi de France, est passé à Fraize en 1828. A cette occasion, un arc de triomphe à trois arches a été élevé sur la place Demenemeix ; il a été construit en bois et en verdure. Henry Chédez en était le directeur, mais d'après un plan envoyé à Fraize pour ce sujet. Il y avait grand mouvement dans Fraize, chacun cherchait à se procurer une place qui lui permette de

voir le roi. Mon père a eu une très bonne idée : en face de chez Leblanc, mais de l'autre côté de la route, dans les prés, il a conduit une voiture à quatre roues avec échelles. Sur les échelles il a établi un plancher ; cette plate-forme était destinée à la famille seulement, mais mon père a permis à d'autres personnes d'y prendre place. Je me souviens avoir vu le roi par la portière de la voiture. C'est le grand Mangin, notaire et maire, avec M. Pierrot, curé, qui ont complimenté le roi.

Un grand nombre de personnes de Fraize, et même des communes environnantes, sont allées sur la côte du Bonhomme pour attendre le roi ; ces personnes n'ont pas perdu leur temps : le roi, arrivé là, a mis pied à terre pour descendre la côte à pied, donc chacun a pu le voir à son aise et pendant assez longtemps. On dit même qu'un ménétrier très ordinaire, des environs, s'est rendu sur la côte avec son violon et qu'aussitôt que le roi s'est mis en marche, il s'est placé devant lui en jouant : « En avant, Fanfan la tulipe ! ». On dit que le roi a beaucoup ri de cette musique inattendue.

En 1830, une révolution à Paris a chassé le roi Charles X et l'a remplacé par Louis Philippe 1^{er}. A l'occasion de cette révolution, les gardes nationales de France ont été réorganisées. A Fraize, il y avait passablement d'émulation, au bout de peu de temps, la 1^{ère} compagnie a été armée et équipée. Pendant l'année cette compagnie se réunissait souvent et faisait des promenades militaires. Les gamins les suivaient et ont voulu les imiter. Les gamins se sont entendus pour former une petite compagnie ; j'étais du nombre bien entendu. Nous nous sommes armés de fusils et de sabres en bois fabriqués en grande partie par moi et par d'autres aussi. Le père L'Hôte était notre instructeur et c'était chez lui qu'il nous instruisait. Il avait fait un congé sous l'Empire 1^{er} et avait fait plusieurs campagnes qu'il se plaisait à nous raconter souvent, parce que cet homme avait aimé l'état militaire. Ces amusements pour nous se sont continués jusqu'au moment où la grande garde nationale est tombée.

J'avais de 14 à 15 ans et je croyais que ma vocation était formée, parce que je ne rêvais plus que de mécanique ; je désirais apprendre à forger et à limer, afin de pouvoir entrer dans un établissement de construction. Ma mère s'y est opposée de toutes ses forces en me disant

que je n'étais pas assez fort pour ce métier, que je devais apprendre l'état de cordonnier. N'ayant pas le courage de résister aux intentions de ma mère, j'ai consenti à être cordonnier, mais bien malgré moi. Me voyant décidé, ma mère est allée demander à Jean-Georges Durand, de Fraize, de me prendre en apprentissage. Durand a répondu qu'il ne pouvait pas me prendre pour le moment, qu'il fallait attendre quelques mois avant qu'il puisse m'occuper. J'ai été content de ce contretemps et je disais : « Te voilà encore sauvé de celle-là ! ».

C'est une bien mauvaise chose de la part des parents de refouler la vocation d'un enfant ; leur devoir doit être de la développer au contraire, car chacun est né pour une chose ; si on s'en écarte, l'avenir est manqué et si on tombe juste on fera son chemin.

Depuis quelques jours, Fraize avait un nouveau sous-inspecteur des forêts, appelé Marulaz. De suite ce monsieur a eu pour écrivain Nicolas Noël, dit Colon Michel, de Fraize. Ce Noël a répandu dans Fraize que Marulaz était très généreux, qu'il lui avait donné 20 francs d'étrennes au Nouvel An. Cette générosité, en allant de bouche en bouche est arrivée à la connaissance de ma mère. Elle qui avait des raisons pour tenir à l'argent m'a conseillé d'aller demander de l'ouvrage à Marulaz. Me voyant désœuvré et étant impatient de travailler pour venir en aide au ménage, je me suis décidé à aller demander de l'ouvrage à ce Monsieur. J'ai été admis et installé de suite. Marulaz avait son logement et sa pension chez Nicolas Mengin. Mon travail au bureau était de 8 heures à midi pour le matin et de 1 heure à 4 heures pour le soir.

Au bout de 6 à 8 mois qu'il était à Fraize, Marulaz est allé louer un logement au Souche d'Anould, dans le château de M. de Lignéville. Il m'a demandé d'aller avec lui et j'y suis allé avec la permission de mes parents. Il a pris sa pension chez Péché du Souche. Outre le travail de bureau, j'avais les chambres à faire et j'allais chercher les repas chez Péché pour les servir chez nous. Un nommé Husson, commis à la papeterie, habitait le rez-de-chaussée du même château. Marulaz a chargé la femme de ce commis de faire sa cuisine, mais en s'engageant à tout fournir. Pendant que nous sommes restés au Souche, je n'ai pas eu à manger à ma faim, mais jamais je n'ai voulu me plaindre, dans la crainte de faire de la peine à ma mère. Je faisais des efforts pour me former à toutes les circonstances qui peuvent se

rencontrer dans la vie d'un homme. Cependant j'étais content de revenir de temps en temps chez mes parents pour faire un bon repas.

Au bout d'un an que Marulaz était à Fraize, il a reçu son changement pour Remiremont. Je suis allé avec lui, toujours avec le consentement de mes parents. Là, j'avais les mêmes charges qu'au Souche, mais de plus j'avais un cheval à soigner. Notre premier logement était situé sur la place du marché au bétail, en face de l'abattoir, chez un nommé Semer. Le second logement était dans la grande rue, chez un nommé Lemarquis qui habitait Epinal. Le rez-de-chaussée de cette maison était occupé par un nommé Husson, curé retiré ; il avait avec lui sa première servante, presque aussi âgée que lui ; elle s'appelait Marguerite. Aussitôt que ce M. Husson a su que j'étais de Fraize, il me demanda si je connaissais la ferme du Paradis, dans la commune de Clefcy, que cette ferme lui appartenait ; j'ai dû lui répondre que je ne la connaissais pas. A la mort du curé Husson, sa servante a été son unique héritière et elle a dû venir à Fraize pour payer chez le receveur des Domaines le droit de succession pour la ferme du Paradis.

A Remiremont, Marulaz a pris sa pension à l'Hôtel du Cheval de Bronze, chez un nommé Fleck. Je mangeais au même hôtel, mais avec le garçon d'écurie ; j'étais beaucoup mieux nourri qu'au Souche d'Anould et je n'avais pas à me plaindre de ce côté.

Marulaz faisait de grandes dépenses. Son traitement ne lui suffisait pas. Pour vivre avec plus d'économie, il a fait venir ses parents à Remiremont, pour prendre son logement et sa pension chez eux. La mère de Marulaz était une veuve de colonel, remariée avec un colonel en retraite, appelé Noël. Cette femme, qui était très économe, conduisait parfaitement un ménage, mais elle était dure. De temps en temps, il se trouvait des journées que je n'avais rien à faire, ou fort peu de choses. Mme Noël m'avait dit que, quand on ne travaille pas, on ne doit pas manger. Je ne pouvais pas accepter une pareille condition ; et personne, je crois, n'aurait pu l'accepter.

Marulaz devait s'absenter pour 5 ou 6 jours ; pour ce temps, il ne m'a donné que pour un jour ou deux au plus de travail de bureau. Pour ne pas être grondé par la mère et pour avoir à manger, je suis allé travailler au jardin et je faisais encore une grande partie des ouvrages de la servante qui

n'avait pas suffisamment à faire pour elle ; malgré cela, je n'ai pu contenter la mère de Marulaz et j'ai été grondé jusqu'au retour de mon patron. Marulaz venait de rentrer et aussitôt sa mère est venue lui dire qu'elle ne pouvait plus supporter un entêté comme moi, qu'il fallait que je sorte de la maison. Aussitôt .Marulaz m'a fait appeler et m'a dit que : si je ne devenais plus obéissant, il me renverrait chez moi. Reconnaisant que c'était un moyen cherché pour me faire partir, j'ai répondu que j'étais prêt à partir immédiatement, parce que j'étais las d'être grondé sans raison. Le lendemain j'ai fait ma malle et j'ai quitté Marulaz pour revenir chez mes parents.

Annonces des Hautes-Vosges n°1390 — 9 avril 1989

Il m'a semblé que mon départ avait été sensible à mon patron parce qu'il m'a ramené jusque Vagney où il m'a fait dîner avant de le quitter. En lui disant adieu, il m'a dit que si je revenais à Remiremont, je vienne le voir et que, si je désirais entrer dans les forestiers, je lui écrive aussitôt que j'aurais l'âge.

Je suis resté au service de Marulaz environ 18 mois et je n'ai pas ramené beaucoup d'argent, parce qu'il m'en donnait fort peu. Je crois de tout l'argent que j'ai reçu de lui ne m'aurait pas fait 1 sou par jour, ce qui m'aurait fait 30 francs environ pour 18 mois. Il fallait être bien dévoué pour travailler à ce prix.

Je dois à Marulaz d'avoir appris l'équitation pendant 3 mois et, au bout de ce temps, je me tenais assez bien à cheval et je conduisais ma monture de même.

Pendant mon séjour à Remiremont, j'ai vu plusieurs fois Baptiste Voinquel et le père Batremeix qui m'apportaient quelques fois des commissions de Fraize.

La semaine du Carnaval que j'ai passée à Remiremont, je n'ai dormi que quelques heures pour la semaine entière. Tous les soirs, Marulaz était en sortie ou au bal, et il ne me permettait pas de me coucher avant qu'il soit rentré, ce qui n'avait lieu qu'un peu avant le jour. Mais il avait soin de me surcharger d'écritures pour passer mes nuits.

Aussitôt que j'ai été un peu cavalier, tous les jours j'allais faire une promenade à cheval, de 1 à 2 heures de durée. Souvent c'était sur la route du Thillot, d'autres fois sur celle de Gérardmer, ou sur celle d'Epinal, ou enfin sur celle de Plombières. J'ai toujours regretté de n'avoir pas poussé une de ces promenades jusqu'à Plombières, pour voir cette localité et ses bains. Malheureusement j'étais toujours sans le sou, je n'aurais pu payer un picotin à mon cheval, ni un verre à moi.

Au bout d'une quinzaine que nous habitions Remiremont, Marulaz m'a donné l'ordre un jour de partir à 11 heures du soir pour aller chez le garde général au Thillot. Il est difficile de dire dans quel embarras je me suis trouvé en apprenant ce voyage de nuit. J'avais cinq lieues à faire seul pendant le milieu de la nuit, dans un pays que je ne connaissais pas. Mille récits faits autrefois par ma grand'mère me revenaient à l'esprit, ce qui me mettait dans une terreur mortelle. Je n'osais dire à Marulaz que j'avais peur, parce que je savais qu'il se moquerait de moi et qu'il faudrait partir quand même. Nous avions un gros chien qui était bon pour quatre hommes. Je me suis avisé de demander la permission de le prendre avec moi. Marulaz m'a demandé ce que je voulais faire du chien, si j'avais peur ? J'ai répondu que je serais plus hardi si j'avais le chien avec moi. « Poltron ! m'a-t-il dit, le chien ne te suivrait pas, tu partiras seul ! ».

Pour un moment, j'allais répondre que la chose était impossible pour moi, que le courage me manquait. Mais une réflexion m'est venue de suite que toute résistance serait inutile ; je me suis dit : « Partons sous la garde de Dieu et advienne que pourra ! ».

Mon voyage a très bien été, je suis arrivé au Thillot pour le jour. Le garde général m'a fait déjeuner, puis est allé demander à M. Perrotey, qui allait ce jour-là à Remiremont de me prendre avec lui dans sa voiture. Ce monsieur y a consenti volontiers et m'a beaucoup causé de Fraize, parce qu'il y connaissait beaucoup d'habitants.

Une autre fois, Marulaz m'a envoyé à Bussang. Cette fois c'était de jour et j'étais à cheval. En revenant, j'ai couché à St-Maurice, chez la Veuve Maurice. Le lendemain je suis revenu à pied à Remiremont.

Remiremont est une jolie ville et je m'y plaisais parfaitement. La grande rue traverse la ville d'un bout à l'autre ; cette rue, d'un côté est

bordée d'arcades sur la moitié de la longueur ; sur le côté opposé les arcades n'ont que la moitié de la longueur du premier côté. Sur la place de la Courtine, il y a la fontaine Dauphine, qui est jolie ; ce qu'il y a de mieux sur la même place, c'est l'église. Sur la route d'Epinal il y a la promenade appelée " Le Tertre ", plantée de vieux arbres, il y a encore d'autres promenades sur le flanc d'une montagne dont la pente prend derrière les maisons de la ville ; on les appelle " Le Chatelet ". De ces promenades on a une vue magnifique sur la ville que l'on domine et d'où on voit dans quelques-unes des rues. C'est aussi sur la même côte que se trouve le calvaire, non loin de l'hôpital.

Près de St-Etienne, peu distant de Remiremont, se trouve la montagne appelée " Le Saint Mont ". Cette montagne a la forme d'un pain de sucre, aplati à son sommet et, sur ce plat, se trouve une habitation. On arrive à cette maison par un chemin en spirale pratiqué dans les flancs du cône. Sur un côté de ce cône, deux autres montagnes s'y relient ; la vallée formée par ces deux montagnes n'est pas large ; un pont dit " romain " établit une communication entre les deux crêtes de ces montagnes. Ce pont, sans arches, n'est autre chose qu'un mur, d'une épaisseur suffisante pour donner passage à une voiture. Ce mur s'appuie sur les pentes des deux montagnes. Vers le fond de la vallée, quelques ouvertures ont été réservées pour donner passage à l'eau. Ce pont n'est remarquable que par son énorme masse.

Enfin, me voilà rentré chez mes parents, à Fraize, à l'âge de 16 ans, bien portant et bon pour travailler. Il s'agissait de savoir quel métier embrasser. Après m'être consulté avec mes parents, il a été décidé que je serais menuisier, mais que je ferais mon apprentissage chez l'oncle Wald. Ma mère est allée lui demander s'il voudrait me prendre en apprentissage. L'oncle y a consenti et, comme j'avais déjà quelques connaissances du métier, l'oncle a bien voulu me prendre un an pour rien, mais à la condition que je me nourrirais et me logerais.

Annonces des Hautes-Vosges n°1391 — 16 avril 1989

L'année d'apprentissage étant faite, l'oncle Wald m'a donné 8 francs par mois pour la seconde, la troisième année il m'a donné 12 francs par mois et 15 francs pour la quatrième année.

Pendant ces quatre années, j'avais fait de la menuiserie et des meubles, de ce que je me trouvais un peu au courant. D'ailleurs, je m'appliquais beaucoup.

Pendant mon année d'apprentissage, nous avons fait la menuiserie de la maison Batremeix, près du pont, y compris les escaliers. Plus tard, nous avons fait les escaliers de Jean-Baptiste Leroy dans sa nouvelle maison ; nous avons fait en outre les escaliers de la maison commune du Bonhomme, dont Dengler de Fraize était entrepreneur. A cette époque, j'étais aussi hardi sur les escaliers que mon oncle Wald.

Vers 1836, la Commune faisait agrandir la maison d'école des garçons de Fraize. Le même Dengler avait encore cette entreprise et il a donné à mon père toute la menuiserie de ce bâtiment. Pour le moment, mon père avait passablement d'ouvrage ; j'ai quitté mon oncle pour lui venir en aide. Mon oncle Wald s'est fâché de mon départ ; il disait que je devais rester avec lui tant qu'il aurait besoin de moi. C'était une grosse erreur de sa part, je devais aider mon père avant tout autre. Je me suis assez bien tiré de la menuiserie et d'un escalier que j'ai exécutés dans ce bâtiment.

1837 — J'avais 20 ans depuis le 18 juin 1836 ; j'étais conscrit. Il fallait tirer au sort. Cette opération a eu lieu le 5 juillet 1837. Nous étions douze conscrits pour Fraize, mais on m'a dit qu'il y avait eu vingt-cinq naissances, donc treize étaient morts. Une chose digne de remarque : la commune du Valtin n'avait pas un seul conscrit cette année. Le maire n'a pas paru au tirage.

D'après le tirage au sort des maires, la commune de Fraize devait tirer l'avant-dernière commune du canton. C'est un nommé Fleurentdidier, dit « Brave Homme », de Scarupt, qui a tiré avant moi et qui a emporté le numéro 1. Comme c'était à peu près le plus bel homme de la conscription, son numéro a provoqué un rire général. Immédiatement, le sous-préfet a pris la boîte et l'a agitée fortement. J'ai été appelé et j'ai enlevé le numéro 106. Tissime L'Hôte, qui a tiré après moi, a eu 107 ; son frère Coliche a tiré ensuite 136 ; un nommé Fleurentdidier, de la Beurée, qui a tiré après les L'Hôte, a eu 137. 137, 106, 107, 136 ont été les quatre seuls numéros pour Fraize à passer 100,

Mes parents, en apprenant mon numéro, pleuraient de joie, ma mère surtout, qui redoutait si fortement le métier de soldat. Beaucoup de personnes de Fraize m'ont témoigné de la satisfaction sur ma réussite au tirage, ce qui m'a fait un vif plaisir. Depuis longtemps, ma mère, mes sœurs et d'autres personnes priaient pour moi, afin de m'obtenir une bonne chance pour le tirage au sort. Oh les bonnes gens !

De mon côté, j'étais parfaitement tranquille, parce que j'avais fait mes résolutions bien avant le tirage. Je savais qu'étant pris, il fallait que je sois soldat, surtout que mon frère devait tirer au sort quatre ans après moi. Moi étant au service, j'exemptais mon frère. Je ne redoutais pas l'état militaire parce que j'avais beaucoup de goût pour les armes. Je ne redoutais qu'une chose si j'étais soldat : c'était le chagrin de ma mère.

Je comprenais qu'en partant soldat pour sept ans, à 28 ans, c'était trop tard pour voyager pour mon métier ; donc j'avais pris la résolution de faire de la vie militaire ma carrière. Si, au contraire, j'étais quitte, je voulais voyager pour me perfectionner dans mon métier. Voilà quelles étaient mes résolutions bien arrêtées.

Le jour de notre tirage, nous avons dîné chez Blaise Gaudier, débitant à Fraize. Après dîner, nous avons fait le tour de la commune pour faire une visite aux parents de chacun de nous. Cette journée s'est passée dans la joie et il n'y a pas eu la moindre chicane entre nous. A 9 heures du soir, les L'Hôte et moi nous étions couchés, ce qui prouve qu'on avait été sage.

Le 27 septembre 1837, nous sommes allés à Corcieux passer en révision. Le numéro 67 a été le dernier pris. Donc les L'Hôte, moi et bien d'autres étaient quittes. De retour à Fraize, nous avons fait rafraîchir ceux de nos camarades qui étaient pris et on a donné quelque peu d'argent aux plus pauvres. Alors on s'est quitté content et ceux qui ont été pris ont remercié ceux qui étaient quittes de leur générosité.

Le restant de cette année, j'ai continué de travailler avec mon père, jusqu'au commencement de l'année suivante 1838.

J'étais quitte de l'état militaire. Je voulais voyager pour me perfectionner dans mon métier, mais ma mère ne voulait pas que je voyage ; ce n'est qu'à la grande force qu'elle y a consenti.

Le 30 juin 1838, je partais pour Colmar. Mon ami Deloisy m'a fait la conduite jusque Plainfaing. Mon frère m'a accompagné jusqu'au Bonhomme où j'ai quitté mon frère qui est revenu à Fraize, et moi j'ai continué ma route sur Colmar. J'arrivais près de Kaysersberg quand un fort coup de tonnerre a donné. C'était un orage qui se préparait sur Colmar ; j'ai accéléré le pas pour y arriver avant la chute de l'ondée. J'avais dépassé Mariville de quelques centaines de pas, lorsque la pluie s'est mise à tomber à verse ; j'ai rebroussé chemin pour venir chercher un abri dans ce village. Au bout de deux heures, le temps s'est calmé et la pluie s'est arrêtée. Je me suis remis en route et il était presque nuit lorsque je suis arrivé à Colmar. Je suis entré dans une auberge pour demander à loger et y déposer mon sac.

Le lendemain matin, je suis allé chez la Mère des Menuisiers pour lui demander s'il y aurait de l'ouvrage en ville pour moi. Elle m'a répondu que oui et, de suite, elle m'a fait conduire chez le patron qui pouvait m'occuper. De là, je suis revenu à mon auberge pour déjeuner et prendre mon sac et l'apporter chez le patron, rue St-Jean, numéro 3, aux maisons rouges, près de la Cour Royale. J'étais content d'avoir trouvé de l'ouvrage aussi facilement.

Mon patron s'appelait Braun et n'avait qu'un ouvrier pour le moment, c'était un Allemand qui ne savait pas un mot de français. A la maison, le patron seul pouvait parler français. Au bout de quelques jours, nous étions quatre ouvriers. Des trois qui étaient avec moi, aucun ne savait un mot de français. L'un d'eux était comme moi, fils de menuisier et il avait fait un congé dans l'artillerie, mais, malheureusement pour lui, il avait fait son congé en Alsace, ce qui ne lui avait pas permis d'avoir l'occasion d'apprendre le français. Il désirait vivement apprendre notre langue et moi l'allemand. Nous nous sommes liés d'amitié et, tous les soirs, après la journée faite, nous allions nous promener ensemble dans l'intention de nous apprendre mutuellement notre langue. Cet ouvrier était un bon camarade et pas débauché.

Je suis venu à Colmar sans autre papier que mon livret d'ouvrier. Le père Deloisy, qui était adjoint au maire de Fraize, m'avait dit que mon livret seul était suffisant pour voyager ; que sur ce livret, il me donnerait un certificat qui vaudrait un passeport. Le commissaire de Colmar m'a dit que le livret ne concernait que le métier, que, pour avoir le droit de voyager, il fallait un passeport. Au bout de quinze jours, j'ai été obligé de revenir à Fraize pour demander un passeport. Cette circonstance a fait que j'ai apporté moi-même des nouvelles à mes parents.

Ma mère et mon frère sont venus à Colmar un dimanche pour me voir ; je suis venu à leur rencontre jusqu'à Ingersheim ; ils ont couché à Colmar et, le lendemain, je les ai ramenés jusqu'à Kaysersberg. Ces deux jours ont été une fête pour moi.

Au mois de septembre suivant, je me suis décidé à venir à la fête de Fraize (St-Chédez). Mon père m'a appris qu'un nommé Fénéchamp, de St-Dié, était venu à Fraize dernièrement réparer un billard. Il est venu chez mon père demander des outils d'emprunt et, en causant, mon père lui a dit qu'il avait un fils qui travaillait à Colmar. Fénéchamp a dit à mon père qu'il aurait dû m'envoyer chez lui ; qu'il me fasse revenir, qu'il m'occuperait. Sollicité par mes parents et, d'un autre côté, je n'aimais pas le genre de menuiserie allemand, ce qui m'a décidé à quitter Colmar pour aller à St-Dié.

Je suis entré chez Fénéchamp le 15 septembre 1838 et j'y suis resté jusqu'au 14 avril 1840. Dans cet atelier, nous étions constamment sept ouvriers. Pour camarade de lit, on m'a donné un nommé Auguste Colin, de Corcieux, qui était le chef ouvrier de l'atelier. Dès le premier jour, le patron m'a envoyé travailler en ville pour plusieurs semaines, ce qui a fait que je me suis trouvé fort peu avec les ouvriers de l'atelier.

Mon ouvrage étant terminé en ville, le patron m'a donné une place à l'atelier. Presque tous les ouvriers de l'atelier étaient des taquins et des mauvais plaisants, le chef Auguste Colin surtout. On n'a pas tardé à me bouffonner, mais toujours je restais calme et sans répondre à qui que ce soit. Un jour que Colin s'était acharné à me taquiner, ma patience était à bout. J'ai dit à Colin que je ne bouffonnais personne, mais que je ne me laisserais pas faire plus longtemps, parce que j'en étais las, et que celui qui continuerait aurait à se mesurer avec moi. Colin, qui avait peur comme

chat, ne m'a jamais plus rien dit et, depuis ce moment, je suis devenu son camarade ; les autres ouvriers également se sont tus à mon égard.

Avec la menuiserie, Fénéchamp faisait aussi les billards ; c'est la raison pour laquelle j'avais tenu à entrer chez lui. A mon arrivée, on en terminait un ; un peu plus tard on en faisait un autre, mais c'était toujours Colin qui était chargé de ces ouvrages. Sans y mettre la main, la vue seule me suffisait et je ne perdais rien de vue. Je progressais rapidement dans mon métier grâce à mon application.

Un an environ après mon entrée, Auguste Colin a quitté l'atelier Fénéchamp. Peu de temps après sa sortie, le patron a reçu la commande d'un billard. Cet ouvrage m'a été confié, aussi j'y ai mis tous mes soins et mon ouvrage a été parfaitement réussi. Par reconnaissance, Fénéchamp m'a déclaré le chef de son atelier. Depuis ce travail, je n'ai plus guère fait que des billards jusqu'à ma sortie.

Fénéchamp avait travaillé à Paris et il passait pour le premier ouvrier de St-Dié. Cependant, il n'était pas ingénieux dans son métier car moi, qui étais encore novice, je l'ai tiré d'embarras dans un billard et dans des escaliers. Cependant, il n'était pas dépourvu de moyens car, pour un assaut de langue, il était invincible. Aussi l'avait-on surnommé à St-Dié « Fénéchamp le Bavard » ou « Milguele ».

La ville de St-Dié avait ouvert à l'hôtel de ville, de 7 à 9 heures du soir, un cours de dessin linéaire, pour l'instruction des ouvriers de la ville. Un nommé Préclaire, ancien élève de l'école des Beaux-arts était professeur. Je me suis empressé de me faire admettre dans cette école. J'ai suivi ce cours pendant un hiver. Le professeur n'a pas tardé à remarquer mes bonnes dispositions et mon application ; aussi il me surveillait d'une manière toute particulière et, même, il me faisait venir chez lui chaque dimanche matin pour me donner des leçons de la vis. En classe, j'étais autorisé par le professeur à surveiller les élèves qui étaient près de moi. Ce cours, tout court qu'il a été, m'a fait beaucoup de bien.

Dans les derniers temps que j'étais chez Fénéchamp, il a eu pour ouvrier un nommé Charles Garnier ; cet individu avait été sous-officier au

régiment et en était revenu avec un brevet. J'ai pris des leçons près de lui pendant trois mois, à raison de 2 francs par mois.

On était au printemps de 1840. Par deux fois déjà, j'avais voulu quitter St-Dié, mais Fénéchamp et sa femme avaient toujours réussi à me retenir par leurs flatteries. Cette fois j'ai résisté. Un nommé Marcot, de Marzelay, près de St-Dié, travaillait chez Fénéchamp avec moi ; nous avions convenu de voyager ensemble.

Une voiture de St-Dié, " La Vosgienne ", nous a conduits à Nancy pour chacun 6 francs. Cette voiture n'allait que jusqu'à Lunéville, mais, d'ici, une autre voiture reprenait les voyageurs de La Vosgienne et les conduisait à Nancy. Comme il y a eu une grande halte à Lunéville, nous avons eu le temps d'aller voir le château, le bosquet et le terrain de manœuvres pour la troupe. J'ai admiré le bosquet et l'étendue du terrain de manœuvres.

Nous étions à Nancy, mais nous ne voulions pas nous arrêter avant Bar-le-Duc. De suite, nous nous sommes occupés de chercher une voiture allant ou passant à Bar-le-Duc. Dans chaque bureau, on nous a répondu que les voitures étaient au complet. A force de recherches, on nous a indiqué une petite voiture partant pour Toul le lendemain matin à 5 heures. Nous avons pris chacun une place, pensant qu'à Toul nous trouverions des correspondances pour Bar-le-Duc. La voiture de Toul nous a coûté 1 franc 25 par place. A Toul, pas de voiture pour Bar. Les grandes diligences allant à Paris seules passaient à Toul et toujours elles étaient au complet. Nous avons attendu le passage de plusieurs de ces voitures et, chaque fois, il n'y avait pas de place.

Pour quitter Toul, nous avons été forcés de prendre une voiture particulière pour nous conduire à Void. Cette voiture nous a coûté 4 francs à chacun. A Void, même embarras qu'à Toul ; de nouveau, il a fallu prendre une voiture particulière pour nous conduire à Ligny. Comme nous arrivions, on bâchait une voiture pour Bar-le-Duc ; vite nous avons retenu des places et fait charger nos malles. En attendant le départ de cette voiture, nous nous promenions dans Ligny. Une dame nous ayant remarqué est venue nous demander si nous étions ouvriers et de quel métier. J'ai répondu que nous étions menuisiers ébénistes. Alors cette dame nous a dit : « Si vous voulez aller à Gondrecourt, vous aurez de l'ouvrage

tous les deux dans le même atelier ». J'ai fait observer que la voiture étant bâchée, on ne nous rendrait pas nos malles. « Je connais le conducteur » a dit cette dame, « je me charge de vous les faire rendre ». Nous nous sommes décidés pour Gondrecourt.

Cette dame nous a donné son adresse et nous a fait rendre nos malles. Le même jour nous sommes arrivés à destination par le courrier. A Ligny, j'ai vu un petit bosquet au moins aussi beau que celui de Lunéville ; il est traversé par un ruisseau qui porte bateau. Les arbres de ce bosquet sont tellement touffus qu'aucun rayon de soleil n'arrive à terre.

Annonces des Hautes-Vosges n°1394 —7 mai 1989

Arrivés à Gondrecourt, nous nous sommes rendus à notre adresse. Thiéry, le patron, nous a fait prendre un verre de vin. Nous avons dit au patron que nous voulions nous reposer le restant de la journée, que nous commencerions à travailler le lendemain matin. Nous avons transporté nos malles chez le patron et nous avons couché chez lui le même soir. Le restant de la journée a été employé en promenade. En dehors de la ville, j'ai remarqué un moulin à vent ; c'était le premier que je voyais.

Le lendemain matin, on nous a fait achever de vernir un billard et je n'ai pas tardé à reconnaître que notre patron était un bon ouvrier et surtout un bon homme. Lui, de son côté, avait remarqué mon adresse et mon habileté pour le métier. Un jour, nous causions dessin ; il m'a demandé à voir ce que j'avais fait. Ensuite, il m'a montré quelques dessins faits par lui et d'autres faits par son fils, mort vers l'âge de 20 ans, qui se destinait à être scieur de placage, après avoir exercé ce métier à Paris. Depuis ce moment, nous avons été très familiers ; le patron ne faisait plus un seul ouvrage sans me consulter. Quand il avait un projet nouveau par la tête, il me disait : « Haxaire, voici une idée qui me vient, qu'en dites-vous ? ». Alors, nous nous mettions à examiner le projet.

Le dimanche, j'allais à la messe ; après-midi, je dessinais, puis j'allais faire une promenade. Après souper, souvent je faisais la veillée avec le patron, sa femme et sa fille ; pour terminer la veillée, on buvait une anglaise de vin cacheté et on mangeait des noisettes. Ce fruit est très abondant à Gondrecourt. Il y avait deux mois environ que nous étions à Gondrecourt

quand mon camarade Marcot m'a dit qu'il voulait partir. Comme il avait été convenu que nous voyagerions ensemble, j'ai dû me décider à partir aussi. Marcot est allé prévenir le patron de notre départ ; il a paru peiné de me voir partir.

Le 7 juillet 1840, nous quittions Gondrecourt pour nous rendre à Bar-le-Duc. En arrivant, nous nous sommes occupés de chercher de l'ouvrage. Plus heureux que moi, mon camarade en a trouvé de suite : j'en ai trouvé aussi, mais avec peine. Nous avons notre pension chez Madame Goblet, rue du Coq, numéro 1. La pension coûtait 16 francs par mois, pour deux repas, et en fournissant son pain. Nous étions environ vingt pensionnaires dans cette maison. Le restant du jour de notre arrivée à Bar, nous nous sommes promenés pour voir la ville. Le lendemain matin, nous nous sommes rendus chacun à notre atelier.

Mon patron, qui était un peu malade, s'est levé pour me donner de l'ouvrage. Il n'y avait à l'atelier qu'un apprenti. Après avoir examiné l'atelier, j'aurais voulu être dehors, cela ne me convenait pas. La veille, j'avais donné mes papiers au patron, il fallait imaginer un moyen de les redemander. Je suis allé déjeuner et j'ai dit à Marcot que je voulais retourner à Gondrecourt. Il m'a conseillé de faire comme je l'entendais, mais que lui il voulait rester où il était. De retour à l'atelier j'ai demandé au patron s'il avait déjà porté mes papiers à la police ; que s'il les avait encore, il veuille bien me les rendre, pour les donner à la bourgeoise de pension qui avait ceux de plusieurs ouvriers à y porter et, qu'à midi, je les lui rendrais. De suite, le patron m'a remis mes papiers. Je suis passé à l'atelier pour prendre mon tablier et mes outils, puis je suis sorti pour ne plus revenir.

Etant libre, mon premier soin a été d'aller trouver le courrier de Gondrecourt pour faire demander au père Thiéry si je pourrais rentrer chez lui. Il fallait attendre quatre jours pour avoir une réponse, parce que le courrier ne faisait le trajet que tous les deux jours. Le quatrième jour, le courrier est venu me dire que Thiéry m'attendait à bras ouverts. J'ai remis ma malle au courrier et j'ai dit au-revoir à Marcot.

Pendant les quatre jours que j'ai stationné à 'Bar-le-Duc, je n'ai fait que parcourir la ville dans tous les sens ; il n'y a peut-être pas une rue ni une ruelle où je ne suis passé. Je ne rentrais à la pension que pour manger et coucher. La ville est divisée en ville basse et ville haute ; on arrive à celle-

ci par un escalier de 80 marches. On y arrive également par des chemins très rapides ; pour les voitures, il y a un chemin qui a environ quatre kilomètres de développement. Sur la crête de la hauteur, où est assise la ville haute, il y a une tour ronde dans laquelle se trouvent une horloge et une cloche. On sonne cette cloche à l'entrée et la sortie des ouvriers dans les ateliers, la hauteur où est la tour est appelée Côte de l'Horloge et la tour Tour de l'Horloge, les rues ne sont pas belles, mais il y a d'assez beaux magasins, parce que la ville est assez commerçante. La plus belle est celle appelée rue de La Rochelle ; c'est celle par où on entre à Bar, en venant par la route de Ligny. En circulant dans les rues de Bar, j'ai rencontré un jeune cordonnier de Gondrecourt qui avait quitté la localité depuis quelques jours seulement. Il s'appelait Obriot Lajoie. J'ai un peu causé avec lui.

Le 12 juillet, je rentrais à Gondrecourt. Je suis venu surprendre le père Thiéry en passant par le jardin ; en nous donnant une poignée de main, tous deux nous avions les larmes aux yeux.

Annales des Hautes-Vosges n°1395 — 14 mai 1989

Tous les ans, le père Thiéry faisait du vin pour sa consommation annuelle. C'est à Mauvage qu'il faisait sa vendange. Comme le jour de la vendange est une journée de fête pour le vigneron, le patron offrait à ceux de ses ouvriers qui le voulaient bien d'aller faire la vendange avec lui. Moi, qui n'avais jamais vu vendanger, j'ai accepté cette offre. Arrivés à la vigne, on a voulu me faire couper le raisin avec des ciseaux. J'ai refusé en disant que ce n'était pas l'ouvrage d'un homme. Les vignerons présents m'ont dit que je ne pourrais pas porter le tendlin, parce qu'il fallait en avoir une grande habitude. J'ai répondu que ce qu'un homme faisait, un autre pouvait le faire, que je demandais seulement qu'un porte-tendlin passe devant moi et, qu'en le suivant, je ferais comme lui. On m'a répondu qu'on ne réussissait pas aussi facilement. Le père Thiéry a pris la parole en disant : « Laissez faire Haxaire, je réponds de lui ». On m'a laissé faire et j'ai porté le tendlin toute la journée, comme un vieux vigneron.

Dans la Meuse, on fait encore une autre récolte, à laquelle j'ai pris part, c'est la récolte de la faîne. Voici comment se fait cette récolte : On coud quatre draps de lit ensemble ; sur deux côtes on fait une coulisse dans laquelle on passe une petite perche, ce qui permet à quatre personnes de

tenir les quatre draps bien étendus sous les arbres pour recevoir la fâine. Un ou deux hommes, armés d'une petite perche, au moyen d'une petite échelle, montent dans les premières branches des hêtres, pour les gauler et faire tomber la fâine, qui est reçue sur les draps, puis vidée dans des sacs. La fâine est employée à faire de l'huile qui sert à faire la cuisine. Moi, qui étais un grimpeur vosgien, je n'avais pas besoin d'échelle pour monter sur le premier hêtre venu ; mes pieds et mes mains me suffisaient pour arriver au sommet du hêtre le plus élevé, ce qui me permettait d'avoir la fâine du sommet de l'arbre, qui était toujours plus mûre et d'une meilleure qualité que celle provenant des premières branches qui sont toujours à l'ombre. Mon patron était émerveillé de me voir grimper. Il me disait que c'était à la manière des écureuils. Je lui disais que non, que c'était à la manière des Vosgiens.

Mon patron était tellement content de moi que, plusieurs fois, il m'a dit que, depuis qu'il était patron, jamais il n'avait eu un ouvrier pour lui faire autant d'ouvrage que moi et aussi bien.

Gondrecourt se divise en deux villes : la haute et la basse. Autrefois, c'était une ville forte. Aujourd'hui, il reste encore deux tours dont l'une sert de prison. Tous les ouvriers en général de Gondrecourt sont très habiles dans leur métier.

On était dans l'hiver de 1840 à 1841, qui a été si rigoureux ; nous avions froid à l'atelier et même au lit ; plusieurs fois, nous nous sommes relevés la nuit pour faire du feu à l'atelier pour nous chauffer. Mes camarades d'atelier ont perdu courage et sont rentrés chacun chez eux pour passer un quartier d'hiver, en attendant la bonne saison. Resté seul à l'atelier, je me suis découragé à mon tour et je me suis décidé à revenir chez moi, mais pour y rester.

J'avais environ 25 ans. Le 25 décembre, soir de Noël, je suis ailé à Houdlincourt pour retenir une place dans une voiture qui devait me conduire à Nancy. Houdlincourt est à deux lieues de Gondrecourt. Revenu de Houdlincourt, j'ai fait la veillée avec mon patron, jusqu'au moment de la messe de minuit. Je suis allé à la messe, mais j'ai été scandalisé, les jeunes hommes de la localité marchaient par groupes de deux à trois, le long des allées de l'église, en se donnant le bras ; ils s'arrêtaient près des bancs où il y avait des demoiselles pour causer avec elles ; ces jeunes hommes affectaient

de se faire remarquer. On aurait cru être sur une salle de danse. Je n'ai jamais compris qu'on puisse tolérer une pareille conduite dans une église et surtout pendant un office. Je me souviens en avoir fait l'observation à quelqu'un qui m'a répondu : « On n'y regarde pas, c'est l'habitude ! ».

Je devais quitter Gondrecourt le 27 décembre à 5 heures du matin. La veille de mon départ, mon patron m'a témoigné une fois de plus combien il tenait à moi. Cette soirée a été consacrée à une noce. Thiéry est venu m'éveiller à 5 heures du matin ; nous avons pris un petit verre ensemble, puis nous nous sommes dit adieu en pleurant et en nous promettant de nous écrire souvent.

J'étais à Houdlincourt avant le jour ; j'ai dû attendre la diligence pendant environ deux heures. A Vaucouleurs, on a relayé un certain temps ; j'ai pris un verre de vin avec d'autres voyageurs. A cause du froid, on nous a fait monter la côte à pied, pour nous réchauffer. Il était nuit quand la voiture est arrivée à Nancy. J'y ai couché.

Le lendemain dans la matinée, j'ai pris la voiture de St-Dié où nous sommes arrivés à 9 heures du soir. En descendant de voiture, j'ai rencontré un serrurier que j'avais connu avant mon départ de St-Dié. Nous avons pris un petit verre, puis je me suis mis en route à pied pour Fraize où je suis arrivé vers minuit.

Au retour, j'avais vu mes camarades et tout le monde de Fraize connaissait mon arrivée.

Maintenant il s'agissait de me préparer pour travailler pour moi ; c'était un commencement bien difficile pour moi. J'avais rapporté 30 francs de mon voyage et 100 francs que j'avais chez le notaire depuis mon départ ; cela me faisait 130 francs. Il fallait commencer avec cela car mes parents ne pouvaient pas m'aider. J'ai d'abord monté un établi avec son affûtage et aussi quelques presses. Je me suis contenté de cela pour le moment, car il fallait que je travaille pour avoir de l'argent. Je n'ai pas été longtemps sans ouvrage. Bien vite on m'a accordé confiance.

Mes parents restaient dans la maison voisine de J.-J. Chaxel ; je n'avais que la grange pour travailler, ce qui ne me convenait aucunement.

Un nommé Joujou Cuny restait dans la maison du père Deloisy, un peu plus haut que chez nous ; j'ai loué dans cette maison une chambre qui se trouvait au nord, qui n'avait qu'une fenêtre et, par conséquent, mal éclairée ; de plus, l'accès était difficile et il en résultait pour moi une grande perte de temps. Au bout d'un an, j'ai loué chez Sylvestre, sabotier, presque en face de chez nous, un poêle et une cuisine donnant au midi. J'étais déjà mieux, mais c'était trop bas. Mon frère avait quitté mon oncle pour venir travailler avec moi et l'ouvrage commençait à marcher.

Le père Batremeix était mort ; son fils Blaise désirait reprendre la maison de son père ; dans ce cas, celle de Blaise était à vendre. Sollicité par ma mère, je me suis décidé à acheter cette maison, à raison de 6.000 francs payables en cinq termes dans l'espace de 13 ans. Le 15 avril 1843, on a passé le contrat de la maison, au nom des cinq enfants. Nous sommes entrés en jouissance le 23 du même mois. De suite, j'y ai fait construire un atelier, qui m'est revenu à 800 francs.

Le billard était ma partie favorite. Dans les commencements, j'en ai fait un certain nombre. Le premier a été celui de Hagimont, de Habeaurupt ; le deuxième celui de St-Dizier près de l'église ; le troisième celui de Gœury à Fraize ; le quatrième celui d'Ansel, de Lapoutroie ; le cinquième celui de Krauss, de Sigolsheim ; le sixième celui de Sophie Maire, de Lapoutroie ; le septième celui de Grandjean à Fraize ; le huitième celui de Bigot ; le neuvième celui de la veuve Vincent à Habeaurupt ; le dixième celui de M. Didier au Bonhomme.

En 1842, mon frère voulait aller travailler à Paris. Quoique très pressé, je ne l'ai pas détourné, au contraire je l'y ai engagé, il est parti avec une recommandation de M. Mengin, de Fraize. Au bout de huit jours, il est revenu à la maison, il n'a pu rester à Paris. Il s'est remis à travailler avec moi jusque 1844 ou 1845. A cette date environ, nous nous sommes mis de société. Nous avons eu occasion d'exécuter des ouvrages assez importants.

1848 — En février, une révolution a éclaté à Paris ; Louis Philippe a été chassé et un gouvernement républicain a été institué. Ce changement de gouvernement a fait rétablir les gardes nationales. C'était Choffel qui était maire de Fraize à cette époque. Nous sommes allés au nombre de cinq à six, accompagnés de M. Motet, directeur des Postes, demander au maire de délivrer les armes à la garde nationale, ce qui a eu lieu de suite, les armes

étant distribuées, on s'est mis à apprendre l'exercice le restant de l'hiver. Vingt à trente hommes venaient tous les soirs dans notre atelier pour apprendre le maniement d'armes. Au printemps, on est allé sur la place de l'Hôtel de Ville pour apprendre les marches, ce qui avait lieu après 7 heures du soir.

Les gardes nationales devaient être formées par bataillons d'au moins 500 hommes. La commune, qui ne pouvait pas fournir ce nombre, était adjointe avec une autre pour former un bataillon. Pour former ce bataillon, la commune de Fraize avait été réunie à celle de Plainfaing. Des individus, pour des raisons inconnues, ont décidé le Préfet à joindre Fraize avec Anould pour former un bataillon et Journay, directeur des papeteries, a été nommé chef de bataillon, ce qui a contrarié les hommes de Fraize. Après le dépouillement du scrutin, et séance tenante, les gardes nationaux de Fraize ont protesté contre cette élection parce qu'un individu non français avait pris part au vote. Après vérification, on a trouvé que l'effectif de Fraize était de 509 hommes, ce qui permettait à Fraize de former un bataillon, et ce qui a été autorisé par le Préfet. On a recommencé les élections et Mami Chrétien a été nommé chef de bataillon ; M. Caille, sous-inspecteur, porte-drapeau ; Vincent, de la Costelle, lieutenant en premier, moi en second ; Léonard, huissier sous-lieutenant en premier et Charles Batremeix en second.

Il y a eu environ soixante hommes habillés. J'y ai été un des premiers. Mon équipement complet a coûté une centaine de francs.

Les officiers, sous-officiers et caporaux étaient reconnus ; un règlement était adopté et approuvé. Il s'agissait de le mettre à exécution. M. Motet, directeur des Postes, était nommé capitaine rapporteur et Marande, instituteur, greffier du conseil de discipline.

M. Motet n'a reculé devant aucun sacrifice, ni devant l'entêtement de quelques individus qui prétendaient qu'on ne pouvait les forcer ; cependant quelques-uns ont dû faire trois jours de prison à St-Dié. A force de persévérance dans la discipline, M. Motet avait réussi à donner une bonne marche à notre garde nationale.

Le 9 mars 1848, à 3 heures de l'après-midi, bénédiction de l'arbre de la Liberté planté sur la place du Marché. Les gardes nationaux sont allés à

l'église chercher M. le curé Miche pour le bénir. Après la bénédiction, M. le curé a fait un discours ; Eugène Mengin, qui était maire, a aussi parlé. Les gardes nationaux, ensuite, ont tiré plusieurs décharges.

Le 19 novembre 1848 : Promulgation de la Constitution. La garde nationale était sous les armes pour assister à un Te Deum chanté à l'église. Sur la place, M. Masson, maire, a donné lecture de la Constitution. La garde nationale devait faire plusieurs feux de peloton, mais on n'a pas pu à cause d'une pluie à verse. Un banquet de 144 couverts a eu lieu dans la salle d'école des garçons. Quatre commissaires ont été nommés pour diriger et surveiller ce banquet : M. Caille, M. Deloisy, Ferdinand Bogny et moi. Le prix du banquet était fixé à 1 F 25 par tête. Les Dames de Fraize se sont cotisées pour nous fournir un dessert. A ce moment, ces dames sont venues à la réunion ; M. le curé est monté à la tribune pour parler, ensuite M. le maire de Fraize, puis M. Castet, brigadier forestier à Fraize, ensuite M. Motet et enfin M. Journet. Le soir, il y a eu bal chez Gœury.

Le 31 décembre 1848, une députation de chaque bataillon de l'arrondissement se rendait à St-Dié pour recevoir un drapeau donné par le Gouvernement.

La députation de Fraize comptait environ 30 hommes. Nous avons été remarqués à St-Dié pour notre belle et bonne tenue. Le capitaine Lecomte commandait.

On nous a mis en ligne dans la grand rue. Le Sous-Préfet a remis un drapeau à chaque porte-drapeau. On s'est mis en colonne pour aller à la cathédrale assister à une messe que Monseigneur a bien voulu célébrer à cette occasion ; après la messe, il a béni les drapeaux et embrassé ceux qui les portaient ; ensuite, il a fait un long discours. En sortant de la cathédrale, la colonne a tourné par la rue St-Eloi, puis par le parc, et est allée faire demi-tour au-dessus du faubourg, pour revenir à notre point de départ. M. Blondin, maire de St-Dié, a fait un long discours, puis on a rompu les rangs. Tous les gardes nationaux étrangers à St-Dié avaient des billets de logement. J'ai dîné chez M. Roger avec le commandant Choffel et Eugène

Bigot. Cette fête a été magnifique ; les habitants de St-Dié qui n'avaient pas de gardes nationaux étaient mécontents.

On est revenu un peu à la débandade ; nous étions cinq pour quitter St-Dié ; nous sommes arrivés à Fraize à 9 heures du soir. Quelques-uns ne sont revenus que le lendemain matin.

Le 1^{er} janvier 1849, vers 8 heures du matin, le commandant, mon frère et moi, nous causions dans notre atelier de la fête de la veille lorsque nous avons entendu sonner le tocsin à Plainfaing. On est parti mais, à Plainfaing, on nous a fait retourner : c'était un feu de cheminée qui était éteint chez Léonard à Habeaurupt. Le même jour, après-midi, les officiers, sous-officiers et caporaux sont allés rendre visite à M. le maire, à M. Deloisy premier adjoint, à M. Salmon deuxième adjoint, à M. Radis juge de paix et à notre commandant.

Le 10 juillet 1849, de 5 à 6 heures du soir, M. Motet me faisait ses adieux. Le lendemain, il partait pour Rocroi. Le départ de M. Motet a été cause de la désorganisation de notre compagnie. Au printemps 1850, il n'a plus été question de servir. La compagnie des pompiers, seule, a été conservée.

Le 25 décembre 1849, j'ai été parrain pour un enfant de Danicher, au Souche d'Anould. La marraine était Julie Clément de Saulcy. L'enfant a eu le prénom de Clémence. C'est la première fois que j'ai été parrain.

Le 5 février 1850, j'ai été parrain pour un enfant de Nicolas Remy des Aulnes ; la marraine était Madame Louis Remy de Fraize. Le baptisé a été prénommé Blaise Albert.

Le 27 octobre 1850, ma sœur Agathe partait pour le couvent St-Charles. Après la messe du matin, l'abbé Miche, Mimie Wald et Julie Cuny sont venus déjeuner avec nous. Je me suis trouvé si émotionné que j'ai laissé tout le monde à table pour me retirer dans ma chambre et pleurer à mon aise. L'abbé Miche, ma mère et mon frère l'ont accompagnée jusqu'à Nancy.

Le 8 novembre 1850, à 4 heures du matin, ma sœur Agathe rentrait à la maison. Elle avait quitté le couvent pour faiblesse et pour le mal du pays.

Le 11 janvier 1851, à midi, je partais pour Colmar, pour aller voir un sculpteur. J'ai couché à Orbey chez Husson, le lendemain, à 6 heures du matin, je prenais le courrier de Colmar. Je n'ai pu trouver un sculpteur à Colmar pour faire mes ouvrages. A 2 heures de l'après-midi, je quittais Colmar pour revenir à Fraize. Il était plus que nuit quand je suis arrivé à Orbey où j'ai encore couché. Le lendemain matin, je suis revenu à Fraize.

Le 20 février 1851, départ pour Strasbourg pour aller acheter du placage et voir un sculpteur. Par ce voyage, j'ai eu occasion de voir Caroline Masson qui était chez des parents à Strasbourg. J'avais des commissions pour elle et je l'ai embrassée parce que sa mère me l'avait ordonné.

Annonces des Hautes-Vosges n°1398 — 4 juin 1989

25 mars 1851 — Un jubilé au sujet de la rentrée du S. P. à Rome. Ouvert le 16 de ce mois pour durer 30 jours. Des missionnaires ont prêché ce jubilé (confession générale).

21 avril 1851 — Joseph Husson est allé passer les fêtes de Pâques chez lui. Mami Chrétien, Charles Cuny et moi, nous sommes allés le rechercher.

22 avril 1851 — Enterrement de Xavier Dengler, sous-officier dans les pompiers. La Compagnie lui a rendu les honneurs militaires.

6 mai 1851 — Mort de mon père durant la nuit dernière. Le 1^{er} de ce mois, il avait encore dîné avec nous.

11 mai 1851 — Chute de la foudre sur l'église de Fraize entre 7 et 8 heures du soir. On était au mois de Marie. Depuis un instant, le prêtre était en chaire qui récitait la prière du soir. Tout le monde était à genoux. J'avais pris place sous la tribune de l'orgue, dans le dernier banc de la grande ligne. Nous étions trois dans ce banc : un nommé Marequé des Aulnes était à ma gauche ; mon ouvrier Husson, d'Orbey, était à ma droite ; tous trois à genoux, nous avions les coudes sur l'appui du banc et le menton sur les mains ; nous n'étions en contact que par les coudes seulement. Tout à coup, un violent coup de tonnerre éclate, tombe sur l'église et cause beaucoup de dégâts en foudroyant deux individus. Je me souviens bien d'avoir entendu un léger craquement de la foudre, mais ayant été atteint par elle et étant comme assommé, je n'ai pas entendu la violence du coup

comme les personnes non atteintes par le fluide. Lorsque les sentiments me sont revenus, j'avais la tête sur l'appui du banc et les bras pendants ; j'étais comme paralysé, je ne pouvais plus bouger et je ne savais pas ce qui venait de se passer. Il y avait tumulte dans l'église, les enfants appelaient leurs parents ; ceux-ci appelaient et cherchaient leurs enfants. Me sentant très mal et ne pouvant plus respirer, j'ai fait bien des efforts pour réussir à me mettre debout. Etant debout, j'ai remarqué comme une couronne de fumée qui se balançait à peu près à hauteur de figure et qui semblait venir à moi ; je me suis renversé en arrière pour l'éviter. Pendant ce mouvement, j'ai remarqué Marequé, mon voisin de gauche, couché la face contre terre et le dos en l'air. Il était foudroyé mais je ne le savais pas encore. Au même moment, j'ai entendu mon ouvrier qui criait : « Mon Dieu, ma jambe ! Mon Dieu, ma jambe ! ». Il était couché sous le banc. Je n'avais plus guère de force mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le relever et l'asseoir sur le banc. J'étais épuisé et je croyais à chaque instant que j'allais tomber. Je voulais sortir de l'église, mais je n'en avais pas la force. J'ai saisi à deux mains par le dos, pour me soutenir, un homme qui sortait de l'église ; cet individu s'est laissé faire sans mot dire.

Arrivé sur le portail de l'église, ma respiration s'est rétablie et je me suis trouvé beaucoup mieux. Je suis rentré à l'église pour secourir mon ouvrier, mais il était sorti par une autre porte. Pendant que j'étais à sa recherche, on a crié : « Le feu est à l'église ! ». A ce cri et comme pompier, mon devoir était au service des pompes. Je suis venu au village pour les chercher et j'excitais de toutes mes forces les bien-portants à faire diligence. Devant chez M. Salmon, j'ai rencontré la première pompe ; je l'ai fait arrêter pour monter dessus parce que j'étais à bout de force. Je n'ai pu monter, mais j'ai fait partir la pompe sans moi. Dillenseger qui était à cette pompe m'a donné le bras pour me ramener à l'église. Tout faible que j'étais, j'ai encore tenu la lance et éteint le feu.

Le feu éteint, j'ai été obligé de me faire ramener chez moi. Un instant après ma rentrée, mon ouvrier est revenu aussi. J'étais tellement mal que j'ai fait venir le docteur Batremeix pour nous donner des soins. Il nous a fait prendre du café noir, qui a produit un bon effet. Nous sommes revenus à l'église et nous sommes restés longtemps avec les hommes de garde.

Ensuite, nous nous sommes promenés dans Fraize jusqu'à minuit. Nous sommes revenus à la maison.

J'avais de la pommade camphrée, l'idée m'est venue de nous frictionner les bras et les jambes. Cette opération nous a fait grand bien, ce qui nous a permis de monter la garde le restant de la nuit avec les autres.

A 5 heures du matin, nous avons reconduit le matériel des pompes au magasin, puis je suis venu me préparer pour aller à la messe de service de mon père qui avait lieu ce jour-là. En changeant de linge, j'ai remarqué que j'avais le côté gauche brûlé et aussi les deux bras depuis l'épaule jusqu'au parement des manches ; ces brûlures ressemblaient à des zébrures faites avec la pointe d'une aiguille et légèrement saillantes. Ces marques ont disparu au bout de trois jours.

Beaucoup de personnes qui étaient à l'église ont reçu des commotions plus ou moins fortes et quelques-unes, comme moi, ont eu des brûlures.

Annonces des Hautes-Vosges n°1399 — 11 juin 1989

La foudre a abattu un des angles de la corniche supérieure de la tour ; quatre ou cinq morceaux ont été jetés bas, dont un de 200 kilos environ. La porte du portail a été endommagée ; celle qui sépare la tour de la nef a été en partie fracturée ; un des éclats de cette porte a traversé la longueur de la nef et est allé s'implanter dans la poitrine de Saint-Roch qui est au bas du tableau de Saint-Blaise derrière l'autel ; les autres éclats sont restés répandus le long de la grande allée.

La stalle de Monsieur le Curé et la boiserie du chœur ont été écartées du mur, mais sans fracture ; le jambage de gauche de l'arc triomphal a été perforé obliquement à la hauteur de l'appui de communion, comme par un trou de balle. L'orgue a été mis hors de service. Le plafond de la tribune a été fortement endommagé. Un grand nombre de trous sur les murs à l'intérieur indiquent le passage du fluide électrique ; à l'extérieur, dix mètres superficiels de ramée sur le chœur ont été enlevés d'un seul morceau. C'est au-dessus de cette ramée, dans la sablière, que la foudre avait communiqué le feu.

La faîtière de la toiture, qui est en fer blanc, a été parcourue d'un bout à l'autre par la foudre ; elle avait relevé un angle de chaque feuille alternativement à droite et à gauche. Un chevron du versant du midi a été chaufriné dans toute sa longueur, moitié d'un côté et moitié de l'autre. Verticalement, au-dessous de ce chevron, et à 3 mètres au-dessus du soi, le mur de la nef, de 85 centimètres d'épaisseur, a été percé comme par un trou de balle ; à l'intérieur, sous ce trou, le fils Schauffauser, âgé de 16 ans, a été foudroyé. Mon voisin de gauche a été foudroyé aussi. L'aîné des fils de Toinon du Chêneau, atteint comme moi par le fluide, est mort quinze jours après. Des personnes ont dit que c'était par suite de la peur ; cela peut être vrai.

Un jeune homme qui était à l'orgue, chaussé de brodequins laçants, a été déchaussé d'un pied. Beaucoup de personnes ont reçu des contusions.

De ma souvenance, c'est la deuxième fois que la foudre tombe sur notre église.

Le même jour et à pareille heure, une catastrophe semblable avait lieu dans l'église de Germiny. Le dôme de la tour a été fracturé et les fenêtres brisées : le curé, qui était sous la tour pour sortir, a eu ses vêtements complètement consumés. L'instituteur, qui était à deux pas de lui, l'a relevé dans la plus complète nudité. Une femme a eu le menton fracturé et un pied fendu.

Beaucoup d'orages ont eu lieu le même jour.

25 juin 1851 — A la fête à Orbey, avec la femme Victor Evrard, j'ai marchandé un escalier pour Petitdemange des Trois-Epis.

7 juillet 1851 — A 6 heures du matin, naissance de la petite de mon frère, le baptême a eu lieu le lendemain à 4 heures de l'après-midi. J'ai été son parrain et Minone Chaxel sa marraine. On lui a donné le prénom de Marie.

14 juillet 1851 — Départ pour aller poser l'escalier des Trois-Epis.

3 août 1851 — Première revue de la compagnie des pompiers.

19 octobre 1851 — Reçu de Paris les casquettes en toile pour les pompiers. Distribution le même jour.

25 décembre 1851— Une garde de nuit pour protéger Fraize menacé.

9 janvier 1852 — Mort du père Deloisy.

6 mars 1852 — Pose d'un monument à mon père.

22 juin 1852 — Reçu la visite de l'abbé Florentin, curé à Vanémont. Il y a trois ou quatre ans, il était vicaire à Fraize et il venait souvent à l'atelier pour exécuter de petits objets.

14 juillet 1852 — Par décret du Président de la République, les gardes nationales et les compagnies de pompiers ont été dissoutes. Par une nouvelle loi, il s'est réservé le droit de nommer les officiers ; en même temps, il donne aux officiers le droit de nommer les sous-officiers et caporaux.

18 juillet 1852 — Reconnaissance et prestation de serment de la part des officiers des pompiers de Fraize.

15 août 1852 — Fête de la patronne de la France et celle du chef de l'Etat ; invitation officielle d'assister à la messe d'aujourd'hui où les autorités locales nous ont accompagné.

16 août 1852 — Départ pour Lapoutroie, pour travailler et pour marchander des escaliers pour le docteur,

29 septembre 1852 — Réception de l'orgue de Fraize.

2 novembre 1852 — Chargement des meubles de Marande, instituteur, qui quittait Fraize.

21 novembre 1852 — Election de Louis Napoléon Président Empereur. Louis Napoléon est proclamé Empereur.

Annales des Hautes-Vosges n°1400 — 18 juin 1989

1 février 1854 — Incendie de la maison Thiébaud, derrière chez nous.

31 mars 1854 — Incendie aux Journaux à 8 heures du soir. J'y suis allé.

4 mai 1854 — Enterrement à Fraize de notre ancien curé Pierrot, chanoine à St-Dié.

Monsieur Pierrot naquit en 1761 à Valfroicourt de parents vertueux et chrétiens qui n'avaient rien plus à cœur que de donner à leurs enfants une sainte et solide éducation.

Leur fils aîné, après de brillantes et solides études au collège de St-Claude de Toul, où il se distingua autant par ses talents que par sa piété, fut nommé directeur du célèbre monastère des religieuses de l'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement et principal du collège de Rambervillers. Là, sous la direction de son frère, le jeune François Pierrot fit de rapides progrès dans la science et la piété. Entré au séminaire de Nancy, M. Jacquemin qui y professait la théologie ne tarda pas à s'attacher à M. François Pierrot en qui il remarquait les plus heureuses dispositions pour la piété et les sciences ecclésiastiques. A la séparation des diocèses, M. Pierrot vint à St-Dié achever ses études de théologie ; il brilla constamment au premier rang et sa douceur, sa modestie, sa charité lui méritèrent l'estime de ses supérieurs et de ses condisciples.

Au sortir de l'ordination, il fut nommé vicaire de Corcieux. Il s'y acquitta de toutes ses fonctions avec tant de zèle, de dévouement et de charité que, malgré sa grande jeunesse, il inspira à toute la paroisse, non seulement l'affection, mais la vénération et on le surnommait le " Saint Vicaire ".

Lorsque l'orage révolutionnaire vint éclater sur l'Eglise de France, quoique le curé de Corcieux, son premier vicaire et la plupart des prêtres des environs eussent prêté le fameux serment à la prétendue Constitution civile du clergé, M. Pierrot, loin de se laisser séduire par de perfides conseils et la perspective des offres les plus séduisantes, fidèle à l'Eglise et à son chef, refusa courageusement le serment. Il se dévoua à exercer en secret le saint ministère à Corcieux et dans les paroisses environnantes.

Arrêté et incarcéré à Epinal, il s'attendait à comparaître devant le tribunal révolutionnaire de Mirecourt et à verser son sang sur l'échafaud lorsqu'il trouva providentiellement l'occasion de s'évader de prison. Ce ne fut qu'après avoir couru les plus grands dangers qu'il put gagner la Suisse ; il aurait bien voulu se réunir à son frère aîné qui s'était réfugié aux environs de Coblenz. Il lui fallut se fixer à Constance et, de là à Augsbourg où il passa huit années de travaux et de mortifications, honoré de l'affection et de l'estime de son évêque exilé aussi, Monseigneur de Chaumont avec lequel il entretenait les relations les plus intimes, ainsi qu'avec ce qu'il y avait de plus éclairé et de plus édifiant parmi les prêtres lorrains exilés. Bien

avant le Concordat, M. Pierrot regagna Corcieux où il continua d'exercer secrètement son ministère d'autant plus méritoire qu'il était plus pénible.

Au rétablissement du culte, il fut nommé à la cure de Fraize et son vénérable frère lui fut adjoint comme vicaire. La rare prudence du nouveau curé, son esprit de douceur et d'humilité finirent par triompher des hommes les plus exaltés par l'irrégion. Les intarissables charités qu'il se plaisait à répandre, autant en secret qu'en public sur les pauvres, lui gagnèrent les cœurs et, si tous les paroissiens n'avaient pas le courage de pratiquer les devoirs de la religion, tous, du moins, rendaient hommage à la haute vertu et à la piété de leurs pasteurs.

Les malades et les enfants avaient des droits plus assurés à la bonté de M. Pierrot ; il jouissait à bon droit de la réputation d'être un catéchiste distingué ; il possédait à un degré éminent le rare talent de parler par lui-même, mais de faire parler beaucoup ses jeunes auditeurs. Les punitions et les réprimandes étaient aussi rares que les encouragements et les récompenses étaient abondants.

La réputation de sainteté et de haute capacité de M.M. Pierrot ne s'était pas seulement circonscrite à Fraize ; dans toutes les paroisses des environs, on les vénérât comme des saints prêtres et, de toutes parts, on venait demander de salutaires conseils à leur rare prudence et si, malheureusement quelques prêtres constitutionnels avaient compromis la dignité sacerdotale par une conduite peu régulière et par des mœurs mondaines, M.M. Pierrot, par l'austérité et la sainteté de leur vie, rappelèrent efficacement les peuples au respect et à la vénération qu'ils doivent à leurs pères dans la foi.

Annales des Hautes-Vosges n°1401 — 25 juin 1989

Monseigneur Jacquemin, qui savait si bien apprécier les hommes, témoignait en toute rencontre la haute estime qu'il avait pour MM. Pierrot et, souvent, le vénérable prélat, pour se remettre des soins pénibles de la charge pastorale, aimait à venir surprendre, sans se faire annoncer, les dignes curés de Fraize, de partager leur modeste repas et d'épancher son cœur dans le cœur si prudent et si discret de M.M. Pierrot. La plus haute marque d'estime qu'il put leur donner fut de proposer à M. le curé de

Fraize de succéder à la dignité de vicaire général vacante par la mort de M. Lopin ; l'humble modestie de M. Pierrot ne lui permit pas d'accepter ce poste si honorable qu'il croyait bien au-dessus de sa capacité.

En 1831 mourut le vénérable M. Pierrot aîné, le respectable confesseur de la foi avait mérité la réputation d'être un des prêtres les plus instruits et les plus édifiants du diocèse.

En 1832, son frère fut nommé chanoine de la cathédrale de St-Dié. Il ne se sépara de ses paroissiens désolés qu'après avoir fait aux pauvres d'abondantes aumônes et à l'église des fondations qui témoignèrent à perpétuité de son zèle et de sa charité.

A St-Dié, M. Pierrot se concilia le respect et l'affection et constamment on le vénéra comme un saint : il en avait en effet toutes les vertus, quoiqu'accablé d'infirmités et malgré son grand âge, son temps était consacré à la prière, à la méditation, à l'étude de l'écriture sainte et de la théologie.

Le 2 mai 1854, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur à l'âge de 93 ans.

Mais, comme il avait toujours tendrement aimé ses chers paroissiens de Fraize, il avait voulu les aimer jusqu'à la fin. Son vœu que ses cendrés fussent réunies à celles de son frère et de ses autres parents enterrés à Fraize fut accompli.

Après un premier service célébré en la cathédrale de St-Dié le 4 mai, le convoi funèbre, accompagné d'une députation du chapitre et du clergé de St-Dié et d'une suite nombreuse de fidèles, se dirigea vers Fraize où il fut reçu par les habitants qui s'empressèrent de venir honorer les restes mortels de leur ancien pasteur. Quoi qu'il les ait quittés depuis 22 ans, leurs regrets et leurs larmes montraient combien ils avaient conservé de vénération et de reconnaissance pour le vénérable confesseur de la foi qui, comme le divin rédempteur, avait passé au milieu d'eux en les comblant de bienfaits.

Signé : Idoux (ancien vicaire de Fraize).

QUELQUES FACTURES établies pour ses clients par Jean-Baptiste Haxaire, menuisier

ISAAC, boucher à Fraize (1862) :

Démastiquage de 3 carreaux	0 F 50
1 pied de berceau	2 F 50
1 carreau	0 F 60
Fourni 1 râtelier avec planche de 0,04 d'épaisseur	
façon, boulons et pose	4 F 00
Pose d'un bloc dans le comptoir	5 F 50
Utilisation d'une demi-livre de pointes	0 F 40
Fourniture bois	1 F 92
Soldé	14 F 92

KUNTZMANN, épicier à Gérardmer (1862) sa devanture de boutique :

Volets de fermeture dans le passage (4,11 à 3 F 50)	14 F 38
Vitreaux dans le passage (8,12 à 4 F 50)	36 F 54
Vitreaux intérieurs (appui 6,77 - 2 parements à 5 F 60)	37 F 91
partie vitrée (10,00 à 3 F 80)	38 F 00
Chambranle à (le m)	
Façade, vides déduits (19,39 à 10F)	193 F 90
Corniche (au mètre courant) 6,64 à 6 F	39 F 84
Frise (au mètre courant) 5,84 à 1 F 50	8 F 76
Cimaise (au mètre courant) 4,40 à 1 F 10	4 F 84
Socle (au mètre courant) 4,40 à 1 F	4 F 40
Chambranle (au mètre courant) 8,26 à 1 F 90	10 F 73
Frise cannelée (au mètre courant) 1,65 à 3 F	305 F 44
2 consoles à 3 F l'une	6 F 00

panneaux découpés	10 F 00
Fer à vitrage 48 livres à 0 F 90	43 F 20
Gros fer 22 livres à 0 F 70	15 F 40
46 charnières à 0 F 80	27 F 60
1 livre petites pattes	0 F 60
1 serrure	6 F 00
3 paumelles posées	3 F 00
22 carreaux à 1 F 25	27 F 50
15 carreaux à 7 F 50	112 F 50
Voiture	10 F 00
Soldé	641 F 00

Annonces des Hautes-Vosges n°1402 — 2 avril 1989

COMMUNE DE LA CROIX-AUX-MINES Ouvrages à la chapelle du Chipal

(Septembre 1862)

4 poutres de 8,80 x 0,21 x 0,21	
1 poutre de 8,10 x 0,21 x 0,21	
2 poutres de 3,70 x 0,21 x 0,21	
1 poutre de 5,90 x 0,21 x 0,21	
Les 8 pièces ensemble : 2 m ³ 469 à 45 F	111 F 10
8 boulons de 2 kg et 1 étrier de 5 kg 21 kg à 1 F 50	31 F 50
Fourni 2 verrous pour la porte d'entrée, posés à 1 F	2 F 00
Fourni 6 kg de pattes à 1 F 50	9 F 00
Pour les courbes du chœur, 9 journées 1/2 à 5 F l'une	47 F 50
plus 6 journées à 3 F	18 F 00
Remplacé une très forte pièce de charpente portant le clocher pour démarches et surveillance, 2 journées à 5 F	10 F 00

Pour façon de ladite pièce et mise en place	15 F 00	
Fourni et posé un plancher à coupes perdues dans une des chambres du presbytère compris enlèvement du vieux plancher et nivellement du poutrage : 28 m 94 à 4 F 50130 F 23		
Descendu la cloche du Chipal, fait un mouton et mise en place de ladite démontage de l'autel et placement des tableaux 3 journées à 5 F et 2 journées à 3 F	21 F 00	
Bois pour mouton	5 F 00	
Au presbytère, pour vernissage et tapissage d'une chambre à l'étage, grattage des murs, encollage desdits, compris colle	6 F 00	
18 m 39 de vernis à 3 couches, compris masticage et déplacements, à 1 F 50	27 F 58	
Pose de 14 rouleaux de papier, compris colle à 0 F 50		7 F 00
1 journée pour prendre commande et voir divers ouvrages	4 F 00	
Fourni une porte en chêne pour la maison presbytérale. Chambranle de 0,05 d'épaisseur, portant imposto, Vantail de 0,04 d'épaisseur, 2 panneaux avec moulures rapportées, moulures sur les plates-bandes, celles-ci retournant par le milieu des panneaux, le contre-parement uni : (long. 0,97, haut. 2,34)		
2,27 à 16 F	36 F 00	
3 paumelles à 1 F 25	3 F 75	
1 serrure avec 2 clefs	10 F 00	

2 couches de peinture à l'huile, 4 m 54 à 1 F 4 F 54

Un voyage à La Croix pour entendre le Conseil au sujet de la maison d'école. Plan de ladite

3 jours à 4 F (1 dimanche) 30 F 00

Total 529 F 20

Annonces des Hautes-Vosges n°1403 — 16 juillet 1989

M. LAURENT, aubergiste à La Croix-aux-Mines doit (1961) :

Menuiserie, boiserie, longueur développée

14,65 x 0,81 11 m 86

planches ajoutées 0,95 x 0,26 0 m 24

1,30 x 0,16 0 m 20

12 m 30

A déduire le vide de 3 croisées 1,15 x 0,15 x 30 m 51

11 m 79

Les 11 m 79 à 4 F 47 F 16

Cimaises et plinthes, ensemble 29 m 30 à 0 F 30 8 F 79

La niche, estimée 9 F 00

Peinture, surface de la boiserie neuve 12 m 30

encoignure 2.40 x 0,96 2 m 30

placard au-dessus de la taque 1,05 x 1,30 1 m 35

placard près de la niche 1,30 x 0,90 1 m 17

porte et boîte horloge 1,50 x 2,40 3 m 60

extérieur de la porte 0,90 x 1,85 1 m 66

embrasement 4,55 x 0,65 2 m 85

3 croisées de 1,05 x 1,50 2 m 35

27 m 59

Les 27 m 59 à 2 F 55 F 18

Porte d'entrée 1,85 x 1,05 : 1 m 94 à 1 F estimée	2 F 00
Une couche à 3 tables et à 5 bancs estimée	10 F 00
Pose de 7 rouleaux de papier à 0 F 35	2 F 40
Soldé (en 1661)	134 F 63

38

Fourni et posé 12,65 de socles avec cimaises à 0 F 90	11 F
Conduite, compris une demi-journée de déplacement	4 F 00
Pour 2 couches sur les socles et une sur les armoires et porte	3 F 00
Soldé (en 1663)	18 F 38

Annonces des Hautes-Vosges n°1404 — 23 juillet 1989

LES MONASTERES DES VOSGES

Il y a eu plusieurs monastères dans les Vosges. Les cinq principaux sont : SAINT-DIE, MOYENMOUTIER, SENONES, ETIVAL et BODON. Ils étaient disposés en forme de croix :

Bodon - Moutier, fondé par Bodon, évêque de Toul et sa sœur Sainte Salaberge, en formait la tête au Nord.

Saint Gondelbert fonda le sien vers le Levant à Senones,

Un inconnu établit celui d'Etival vers le Couchant.

Saint Hydulphe établit le sien au milieu.

Saint Dieudonné forma le pied de la croix au Midi, en construisant jointures (ou Saint Dié selon que le rapporte le moine Jean).

Monastère de Saint-Dié — Dieudonné ou Saint Die était évêque de Nevers. Il quitta ce poste et vint dans le désert des Vosges vers l'an 659 ; il fut le fondateur de ce monastère. Il mit cinq ans pour bâtir les deux églises et les maisons monastiques de St-Dié et les autres bâties en divers lieux du Val, ce qui fut terminé vers 664 ou 665. Il mourut vingt ans après son entrée dans les Vosges, à l'âge de 90 ans. Il avait environ 70 ans pour entrer dans le Val.

Pendant ce temps, Saint Dié fit plusieurs voyages dans l'Alsace et alla à Trêves en 667 pour recevoir de Saint Hydulphe des reliques de Saint Maximin. Après tous ces voyages, il revint au Val de Galilée et n'en sortit plus. Dans l'un de ses voyages, il passa au Bonhomme et aussi à la Capitaine au-dessus de Fraize, près du Rossberg, où se trouvait une voie romaine.

Monastère de Senones — Il fut fondé par Saint Gondelbert en 661.

Monastère de Moyenmoutier — Saint Hydulphe, en quittant l'oratoire et la cellule de la montagne de St-Martin, se mit à la recherche d'un nouveau désert. A cette époque, il existait déjà un monastère nommé Stivagium ou Etival. L'origine de ce monastère se perd dans la nuit des temps ; on ne connaît ni sa date, ni son fondateur. Cependant, on suppose qu'il a été fondé par Saint Bodon ou Leudin, évêque de Toul, qui vivait au 7^e siècle.

A l'Orient d'Etival, Saint Gondelbert avait déjà fondé Senones. Vers le Nord, Saint Leudin ou Bodon, évêque de Toul, avait aussi institué un couvent de religieuses dont il avait confié la direction à sa fille Tielberge.

Entre ces monastères, Saint Hydulphe choisit un lieu tout enclos de montagnes incultes et sévères. Saint Gondelbert lui céda gracieusement le territoire. Un ruisseau auquel la rapidité de son cours a fait donner le nom de Rabodeau fuit aux pieds de ces montagnes. Saint Hydulphe édifia deux églises sur ses rives ; une au nom de la glorieuse Vierge Marie qu'il dédia le 22 février et l'autre qu'il consacra le 16 octobre sous l'invocation de Saint-Pierre et de tous les apôtres. Il construisit en outre des bâtiments convenables à des religieux.

Ce nouveau monastère fut nommé Moyenmoutier comme étant situé entre jointures (ou Saint-Dié, Etival, Senones et St-Sauveur).

Ne pouvant loger la multitude qui affluait toujours dans l'enclos du monastère, le saint prélat fut forcé de bâtir une troisième église qu'il dédia à St-Jean-Baptiste et quelques maisons pour recevoir les pèlerins.

La multitude des clercs et des laïques qui affluaient au monastère devint si grande qu'il se trouva trop étroit pour contenir un si grand nombre de religieux, il bâtit donc des cellules dans les lieux circonvoisins

que Childéric lui avait concédés : aux Sept-Sapins, à St-Jean d'Ormont, à Urbache, à St-Preyé, à la Vallée de la Vision, à la Haute Pierre, à Begoncelle ou St-Blaise, et près d'une fontaine qui coule sur la cime d'une montagne.

Saint Hydulphe survécut vingt ans à Saint Dieudonné.

Monastère d'Etival — Des ténèbres couvrent la naissance de l'abbaye d'Etival. Quelques écrivains en reculent l'origine au-delà du 7^e siècle. Ces appréciations ne reposent sur aucun fondement. La fondation de ce monastère est due à Saint Bodon ou Leudin, évêque de Toul, qui vivait au 7^e siècle. Il se retira à Etival avec Tielberge et fonda un monastère de Vierges qu'il dota de son domaine de Meurthe.

Cette abbaye fut réunie à l'évêché de Toul par bulles apostoliques de 1747, mais, par les bulles de l'érection de l'évêché de St-Dié du 21 juillet 1777, elle entra dans la dotation de ce nouvel évêché. L'église et presque tous les autres édifices de ce lieu furent autrefois réduits à une déplorable combustion par un Prince d'Aurenge conduisant une funeste armée hérétique par le duché de Lorraine. L'abbé Antoine Doridan répara non seulement les ruines de ce monastère, mais il y bâtit encore d'autres édifices de belle apparence.

Le portail de l'église d'Etival, avec une seule tour, bâtis par les Prémontrés, furent achevés en 1700.

Annonces des Hautes-Vosges n°1405 — 30 juillet 1989

Saint-Dié — La grande Eglise est dédiée à Saint Dié ; elle présente quatre âges bien distincts.

En 1005, l'église menaçait ruine, déjà une pierre tombée de ses voûtes avait écrasé une femme. Béatrix de lorraine et Louis de Habsbourg, à l'instigation de l'évêque de Toul Bertholdus, élevèrent une splendide basilique.

La nef byzantine est séparée des collatéraux par sept piliers à gauche et autant à droite. Cette nef appartient à l'architecture romane du 8^e et du 10^e siècles. Le chœur en ogive remonte au commencement du 13^e siècle, c'est un des premiers essais du style gothique ; il est remarquable pour son époque. Le portail terminé en 1711 et les tours couronnées de dômes

écrasés et lourds sont du 18^e siècle. Les deux églises sont reliées entre elles par un cloître.

La petite église est dédiée à Notre Dame et elle a conservé sa forme primitive.

Les quatorze autels de la grande église étaient consacrés en l'honneur de Saint Dié, de Sainte Croix, de la Sainte Vierge, de Saint Joseph, de Saint Léon, de Saint Maurice, de Sainte Hélène et Saint Villigod, de Saint Brice, des Saints Remy, Maure et Léonard, Florent, etc... et la chapelle des morts.

LES INCENDIES DE SAINT-DIE

Le premier en ?...

Le second en 1155. L'église fut reconstruite en 1284 et fut enfermée (avec la ville) de murailles.

Le troisième en 1554. Les églises et les maisons canoniales furent brûlées.

Le quatrième en 1635, par les Suédois,

Le cinquième en 1757. La ville brûlée, mais les églises conservées. La tour du nord date de 1711.

En 1586, on commença, dans l'église de Saint-Dié, à compter les années au premier jour de janvier, l'usage y ayant été jusqu'alors de les commencer au 25 mars.

Saint-Dié fut érigé en évêché par une bulle de Pie VI du 21 juillet 1777. Chaumont de la Galaisière fut le premier évêque. Le séminaire fut créé par lettres patentes du roi du 6 février 1779. En attendant que le séminaire fût construit, les séminaristes allaient étudier à Nancy.

Au temps de Dieudonné, les religieux affluaient de toutes parts au monastère de Jointures ou Saint-Dié. Bientôt le monastère ne put les contenir. Pareil à une ruche trop pleine, il fut obligé de semer ses essaims dans tous les vallons d'alentour ; des colonies monastiques émigrèrent de ses murs trop étroits.

Quelques-uns des disciples de Saint Dié, parvenus à un grand degré de perfection, s'enfoncèrent plus avant dans les forêts, afin d'y mener la vie

contemplative et érémitique. Saint Dié ne voulut point contrister leur piété et construisit plusieurs cellules en divers endroits du val de Galilée. Il établit un certain nombre de religieux qui commencèrent à essarter les bois et à labourer la terre la plus voisine de leurs cellules. Car auparavant, en tout ledit val, il n'y avait face que d'un spacieux désert.

Ce commencement s'accrut dès là peu à peu, à mesure que les séculiers s'approchant des religieux pour entendre au labourage de leurs territoires se construisirent des habitations pour se loger ainsi que leur bétail, ce qui en fit des hameaux qui, depuis, ont pris la forme de villages.

La première de ces cellules fut habitée par un disciple de Saint Dié nommé Bartherus. A quelques pas de là, une église fut dédiée à Saint Jacques et Sainte Barbe. On croit que Bartherus y fut inhumé.

Au-delà de la rivière de Fave, une seconde cellule fut consacrée à Sainte Catherine et une troisième qui en dépendait fut dédiée à Saint Jean-Baptiste. Du même côté, vers l'orient, une quatrième s'éleva sous l'invocation de Saint-Jean.

Plus près de la montagne, sur les bords d'un ruisseau dont les eaux sont très limpides, la cinquième cellule fut érigée en l'honneur de Saint Barthélémy. La sixième cellule très rapprochée de cette dernière fut dédiée à l'assomption de Notre Dame, au lieu nommé Aveline Aquilina, à cause des ruisseaux qui y découlent.

La septième fut élevée sous l'invocation de Saint Jacques et de Saint Martin, sur le bord d'un ruisseau, dans un vallon très commode pour le pâturage, la huitième consacrée au nom et patronage de Saint Blaise et de Notre Dame, près l'une des sources de la rivière de Meurthe. On trouve la neuvième plus voisine des montagnes sur le cours de la Meurthe, elle fut dédiée à Sainte Agathe. Une dixième, sous le titre de Saint Antoine, en était voisine vers le midi. La onzième fut dédiée à l'invocation de Saint Jean-Baptiste sur les bords de la Meurthe ; un peu au-dessous, sur l'autre rive de la Meurthe, on rencontrait la douzième consacrée à Saint Pierre et à Saint Léonard. La treizième se trouvait effacée vers le couchant dans un lieu très sauvage, elle avait pour patron Saint Georges, la quatorzième, arrosée par la Meurthe, était aux portes du monastère de Saint Dié, sous l'invocation de Sainte Marguerite.

La plus illustre de toutes les cellules fut celle que Saint Dié bâtit à son arrivée dans le val et qu'il ne quittait que pour visiter ses religieux et leurs travaux.

Annonces des Hautes-Vosges n°1406 - 1407 — 6 - 13 août 1989 rien. Pas d'Annonces les 20 et 27 août

Annonces des Hautes-Vosges n°1408 — 3 septembre 1989

A mesure que les cellules se bâtirent, on s'en approcha peu à peu et les habitants du voisinage vinrent labourer la terre, bâtir des maisons pour se loger, eux et leurs bestiaux.

Des hameaux se formèrent qui devinrent dans la suite des villages. Les cellules furent alors érigées en paroisses. Bertrimoutier, Provenchères, Colroy, Lusse, Wisembach, Laveline dont dépendait St-Nicolas de la Croix ; Mandray, Le Valtin, Anould, Clefcy, St-Léonard, Saulcy, Ste-Marguerite et St-Martin. Toutes ces paroisses formaient anciennement le territoire du val de St-Dié qui était enclavé dans les diocèses de Strasbourg, de Bâle et de Toul.

Il avait son orient en Alsace, son septentrion du côté de Senones et de Moyenmoutier, l'occident au ban d'Etival et le midi sur les montagnes de Bruyères, il comprenait en tout 18 églises, y compris Fraize et Plainfaing.

La première invasion des protestants d'Alsace eut lieu dans l'automne de 1525. Ils se présentèrent aux portes de St-Dié dans la nuit du 7 septembre. Ils furent repoussés et taillés en pièces.

En 1552, le passage des troupes allemandes d'Albert de Brandebourg jeta en Lorraine de nouveaux germes d'hérésie. En 1587, quelques bandes protestantes reparurent dans les Vosges, mais elles furent détruites par l'armée de Henri II.

Les princes de Salm, par jalousie de l'influence monastique et désirant, comme les seigneurs d'Allemagne, s'emparer des biens de l'Eglise, avaient attiré en leurs états les ministres luthériens.

Le zèle du bienheureux Pierre Fourier arracha ces semences pestilentielles jetées sur les montagnes.

La révolution de 1792 arriva ; les prêtres qui ne voulurent pas prêter serment à la Constitution furent obligés d'émigrer. Une nuée de barbares et

d'impies fouillèrent les sépulcres pour en arracher le plomb, se disputèrent les vases du tabernacle, les ornements sacrés et l'or que la piété avait déposé sur les cendres des anachorètes, dispersèrent ou brûlèrent les bibliothèques et vendirent les cellules vides et dévastées.

L'Eglise de St-Dié, de St-Léon, de Pierre d'Ailly fut profanée par les cérémonies d'un culte schismatique. Le 7 novembre 1792, l'évêque constitutionnel Antoine Maudru livra à la municipalité l'urne d'argent qui renfermait les reliques de St Dié et les déposa dans une châsse de bois.

Le sanctuaire en deuil brillait de la gloire de la persécution, mais la religion ne sécha point sur ces collines. Les chaumières de ces montagnes furent une arche de foi et servirent de temple à Jésus-Christ ; leur porte s'ouvrit aux prêtres proscrits. Les uns fuyaient en exil, les autres descendaient dans les cachots ; plusieurs montèrent sur l'échafaud.

A la tête de cette cohorte sainte des confesseurs et des martyrs, Monseigneur de Chaumont, premier évêque de St-Dié, marchait l'étendard à la main. La persécution redoubla les feux de sa charité et de sa foi. On le vit sur la terre d'exil rompre son dernier morceau de pain et donner sa dernière obole à ses prêtres fidèles, lui autrefois grand seigneur de France, devenu mendiant apostolique, s'en allait tendre la main aux évêques d'Allemagne ; il ne voulait prendre ni repos ni nourriture après de longs voyages parce que, disait-il, ses enfants l'attendaient et qu'ils avaient faim.

Lorsque des jours sereins ouvrirent aux exilés les portes de la France, on offrit à Monseigneur de Chaumont l'un des évêchés établis par le nouveau Concordat. Mais il garda l'anneau de sa première épouse et lui fut fidèle jusqu'au-delà du tombeau.

L'insigne Eglise de St-Dié collégiale et cathédrale descendit au rang de simple Eglise paroissiale du diocèse de Nancy, rétabli au commencement du 19^e siècle.

En 1817, le souverain pontife se souvint de l'Eglise de St-Dié. Monseigneur de Montblanc, depuis archevêque de Tours, en fut nommé évêque. Mais des difficultés politiques retardèrent cette nouvelle érection jusqu'en 1823,

Plusieurs ecclésiastiques désignés pour gouverner ce nouveau diocèse refusèrent le fardeau, parce qu'il fallait tout y créer.

Monseigneur Jacquemin, malgré le poids des ans, consentit à recueillir l'héritage de Monseigneur de Chaumont. M. Joseph Meunier, archidiacre de St-Dié et supérieur du séminaire, succéda à Monseigneur Jacquemin. M. Célestin Du Pont, évêque de Samosate et suffragant de Sens, succéda à M. Meunier ; il administra pendant cinq ans le diocèse de St-Dié. M. J.-J. Eugène de Jerphanion, vicaire général de Bourges, remplaça Monseigneur Célestin Du Pont et gouverna 7 ans. M. Jean Nicaise Gros, vicaire général de Reims et de Paris, ne fit que passer sur le siège. Abandonnant à contrecœur les Vosges, il emporta à Versailles des regrets unanimes. Ce dernier eut pour successeurs Daniel Victor Manglard, Louis-Marie Caverot, Marie-Albert de Briey de 1876 à 1888, mort et inhumé à St-Dié.

Annales des Hautes-Vosges n°1409 — 10 septembre 1989

HOMMES marquants qui ont habité ces monastères

Pierre de Blaru — Pierre de Blaru fut chanoine de St-Dié ; il était poète. Il naquit en 1437 dans une métairie voisine de l'abbaye de Pairis, dont elle était peut-être une dépendance, et la même vallée avait donné - naissance à Matthias Ringmann son ami. Cette métairie s'appelle Blanc-Rupt. Les ancêtres de notre poète avaient-ils donné leur nom à cette métairie, ou plutôt n'a-t-il pas lui-même ajouté à son nom de Pierre celui du lieu où il était né ? Pairis était une abbaye de Bernardins, située à quelques lieues de St-Dié, dans une vallée solitaire du versant oriental des Vosges, un peu au-dessous du Lac Noir et près d'Orbey. Pierre Blaru mourut en 1510.

Dom Calmet — Dom Calmet est né à Ménil-la-Horgue, près de Cormmery en Lorraine en 1672. Bénédictin de St-Vannes en 1688, il fut envoyé en 1704 à l'abbaye de Munster en qualité de sous-prieur. Il fut abbé de Senones en 1728 ; il y mourut en 1757.

Les monastères des Vosges (copié en 1884) d'après l'ouvrage de l'abbé Guinot qui date de 1852.

A la fin du 15^e siècle, Gauthier Lud, chanoine à St-Dié, établit une imprimerie dans cette ville.

Pierre de Blaru, Pilladius, et Herculanus, de Plainfaing, chanoines de St-Dié, publièrent dans le 16^e siècle des ouvrages estimés.

Au commencement du 17^e siècle, Jean Raymond Ruyer, chantre et chanoine de St-Dié, recueille toutes les anciennes traditions qui se rattachaient à l'histoire des solitaires des Vosges.

C'est d'après Ruyer et d'autres que l'abbé Guinot a écrit son histoire.

DEPARTEMENT DES VOSGES (1882)

Situation et limites — il est formé de la partie méridionale de la Lorraine et est un département frontière de l'Est de la France.

Son nom lui vient de la chaîne des Vosges qui forme sa frontière à l'Est. Il est limité : au Nord par le département de Meurthe-et-Moselle ; au Nord-Ouest par le département de la Meuse ; à l'Ouest par le département de la Haute-Marne ; au Sud par le département de la Haute-Saône ; à l'Est par l'Alsace - Lorraine.

Topographie — Le département est très montagneux, très varié et très pittoresque. Dans la partie orientale se trouvent les Vosges dont les pentes sont uniformément revêtues de magnifiques forêts de sapins, tandis que les cimes arrondies, appelées ballons, sont gazonnées. Les plus hauts sommets, dans le département, sont : les Hautes-Chaumes, 1.300 mètres ; le Hohneck, 1.366 mètres, point culminant ; le Gresson, 1.250 mètres ; le Ballon d'Alsace, 1.250 mètres.

Les monts faucilles se rattachent à la chaîne des Vosges par le chaînon du Ballon de Servance. Leurs flancs sont boisés, mais leurs cimes ne sont que de 550 mètres en moyenne. Toutes ces montagnes sont coupées par des vallées nombreuses, bien arrosées et tapissées de verdoyantes prairies. Au-dessus des prairies se trouvent des champs cultivés.

Les eaux du département se partagent très inégalement entre les bassins du Rhin et du Rhône.

Il existe dans le département plusieurs lacs dont les principaux sont ceux de Gérardmer, de Longemer, de Retourner, le Lac Blanc, le lac Noir, le Lac Vert ou de Daren, le Lac des Corbeaux.

Climat — Froid dans les vallées et les montagnes moyennes, très froid dans les hautes montagnes. L'air est vif et pur et l'écart des

températures est quelquefois considérable, la température moyenne est de 9 degrés environ et la hauteur des pluies de 85 centimètres.

Superficie et population — La superficie est de 587.657 hectares et la population de 392.985 habitants, soit 68 habitants par 100 hectares. La durée moyenne de vie est de 38 ans 1 mois.

Avant les traités de 1871, la superficie était de 607.996 hectares et la population de 414.000 habitants, d'où une perte de 20.339 hectares, comprenant 18 communes, et de 21.015 habitants.

Agriculture — Les plaines et les vallées produisent au-delà des besoins de la consommation, des pommes de terre, du houblon, des betteraves, du chanvre, du colza. La culture de la vigne est peu importante et ne donne que des vins de médiocre qualité. On fabrique un kirsch renommé et considérable.

Les bois font la principale richesse du département ; ils occupent plus du tiers de la superficie totale. Le sapin, l'épicéa, le hêtre dominant dans la montagne ; le chêne, le charme, le bouleau dans les vallées et sur les plateaux.

Les terres de labour occupent 197.000 hectares, les prairies 90.000 hectares, les vignes 4.800 hectares, les bois 22.000 hectares, les pâturages 28.000 hectares.

On compte 40.000 chevaux, 146.000 bêtes à cornes, 87.000 porcs, 9.400 moutons, 25.000 chèvres, 32.000 ruches.

La valeur totale de la production agricole est de 158 millions de francs, la valeur totale de la production industrielle de 150 millions de francs.

Les voies de communications comportent : 175 kilomètres de voies ferrées, 285 kilomètres de routes nationales, 675 kilomètres de voies départementales et 4.735 kilomètres de chemins vicinaux,

Annonces des Hautes-Vosges n°1410 — 17 septembre 1989

Divisions administratives — Cinq arrondissements qui sont : celui d'Epinal, celui de Mirecourt, celui de Neufchâteau, celui de Remiremont et celui de St-Dié ; 30 cantons et 531 communes,

Divisions politiques — Chaque arrondissement forme une circonscription. Le nombre des sénateurs est de 3, celui des députés de 5, celui des conseillers généraux de 30, celui des conseillers d'arrondissement de 45.

Personnages célèbres — Jeanne d'Arc née à Domremy en 1409 et brûlée vive à Rouen en 1431 ; le poète satirique Gilbert (1751-1780), le maréchal Victor de Bellevue (1764-1841).

Proverbes et dictons — Jamais sécheresse n'a causé détresse.

Le temps rouge au couchant annonce pour le lendemain du vent.

Le temps cuivreux au couchant annonce de la pluie sûrement.

Rouge le matin fait tourner le moulin.

Petite pluie salit la terre ; une grande pluie l'approprie.

Les 12 jours entre Noël et les Rois indiquent le temps des 12 mois de l'année.

Froid avril et chaud mai mettent le pain dans la main.

Quand les vents sont secs, l'année sera abondante.

La pleine lune à la St-Martin donne abondance de neige.

A la St-Jean, verjus pendant, argent comptant.

Quand il pleut le jour de la St-Jean, l'orge s'en va dépérissant.

Pâques tard, l'hiver tard.

La pluie du vendredi saint abat les gelées du mois de mai.

A la St-Simon, la neige aux tisons.

Belle journée aux Rois, l'orge vient sur les toits.

Villes principales — Epinal 11,870 habitants, préfecture et chef-lieu du département, sur Moselle.

Bains 2.480 habitants, chef-lieu de canton. Cette ville doit son nom à ses sources thermales, au nombre de 11.

Rambervillers 4.869 habitants, chef-lieu de canton sur la Mortagne.

Mirecourt 5.466 habitants, sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement sur le Madon, fondée vers le 10^U siècle.

Contrexéville 730 habitants, commune située sur le Vair. Elle doit sa notoriété à ses sources minérales au nombre de 3, dont les eaux sont très efficaces contre la gravelle.

Neufchâteau 3.580 habitants, sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, sur le Mouzon.

Domremy 319 habitants, commune située sur un coteau au bas duquel coule la Meuse. On y voit encore la maison où est née Jeanne d'Arc en 1409. La chambre où couchait l'héroïne est sombre, nue, de 3 sur 4 mètres environ, et seulement éclairée par une lucarne.

Remiremont 5.397 habitants, sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, ville située sur la rive gauche de la Moselle, doit son nom et son origine à une Eglise fondée par Romaric au 7^e siècle. Avant 1789, il y avait une abbaye de chanoinesses.

Plombières 1.610 habitants, chef-lieu de canton. C'est un des établissements les plus riches par l'abondance et la variété de ses eaux minérales dont les propriétés sont très efficaces contre les maladies des voies digestives, contre la goutte, la paralysie, les maladies de la peau.

Le Val-d'Ajol 6.770 habitants, commune importante qui possède des fabriques de calicot, des distilleries de kirsch, des scieries.

St-Dié 12.000 habitants, sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, siège d'un évêché. Située sur la Meurthe, possède des fabriques importantes de cotonnades, guimpamps, madras, mousselines, tuelles. On y trouve aussi de nombreuses brasseries. Les bois, les grains, le lin, le chanvre, les bestiaux, les fromages sont les principaux objets de son commerce.

Gérardmer 6.225 habitants, chef-lieu de canton, près du lac de ce nom. On y fabrique des fromages dits de Gérômé, des toiles et une fouie d'objets en bois.

Framont 456 habitants, commune où se trouvent plusieurs mines de fer, des forges, des hauts-fourneaux, one fabrique d'acide sulfurique et des produits chimiques.

MAISONS, MENAGES ET POPULATION DES VOSGES

Département des Vosges — Maisons 90.472, ménages 118.101, habitants 414.055.

Arrondissement de St-Dié — Maisons 20.514, ménages 28.317, habitants 125.005.

Canton de Fraize — Maisons 3.376, ménages 4.677, habitants 17.507.

Commune de Fraize — Maisons 506, ménages 723, habitants 2.535.

Annonces des Hautes-Vosges n°1411 — 24 septembre 1989

NOTICE SUR LA COMMUNE DE FRAIZE (1884)

Entre le chemin du Pré du Bois et celui qui conduit au finage de Leurimont, se trouvent quelques champs qui portent le nom de « Champs de Fraises » parce que, autrefois, ils produisaient abondamment de ces fruits. De là le nom de Fraize à notre village.

Fraize est un des huit chefs-lieux de cantons de l'arrondissement de St-Dié ; il est à 16 kilomètres de cette ville et à 50 de celle d'Epinal. Il est assis dans un bassin de forme ovale dont le grand axe est dirigé de l'Est à l'Ouest. Plainfaing occupe l'extrémité Est de ce bassin et Anould l'extrémité Ouest.

Quand est au centre de ce bassin, il semble qu'on n'en peut sortir qu'en gravissant les montagnes qui l'entourent, parce que, aucune issue ne se présente à la vue. Cependant à Anould, cette ceinture de montagnes s'ouvre dans la direction de St-Dié et donne passage à la route qui y conduit et à la rivière de Meurthe qui s'y rend également. A Plainfaing, une deuxième ouverture dans ces montagnes donne entrée dans la vallée de Habeaurupt, vallée qui se continue jusqu'au Valtin. C'est par cette vallée que la rivière la Meurthe nous arrive. Entre Fraize et Anould, une troisième ouverture donne entrée dans la vallée de Clefcy. Il n'y a que trois issues qui permettent de sortir de notre bassin sans gravir les montagnes qui l'entourent.

Le bourg de Fraize est assez joli et généralement les étrangers s'y plaisent bien. Sa population est de 2.544 habitants. Il est formé de la

principale agglomération qui porte le nom de Fraize et de douze hameaux qui sont : les Aulnes, le Belrepaire, le Mazeville, Mandramont, la Beurée, les Sèches-Tournées, la Folie, Scarupt, les Adelins, la Roche, la Graine et Clairegoutte.

Fraize est situé sur la branche principale de la Meurthe, à 20 kilomètres de ses sources, dont la principale prend au fond de la Combe du Valtin et l'autre au Grand-Valtin ; ces deux ruisseaux se réunissent au Valtin pour ne plus former qu'un cours d'eau qui suit la vallée de ce nom, celle de Habeaurupt passe à Plainfaing pour arriver à Fraize, qu'elle traverse en son milieu. A Fraize, elle passe sous un pont de pierre qui date de 1833 ; elle quitte Fraize pour aller rejoindre à Anould une deuxième branche de la Meurthe qui vient par la vallée de Clefcy. Les eaux de la Meurthe sont d'une limpidité parfaite ; on les utilise pour l'irrigation des prairies auxquelles elles donnent une fertilité extraordinaire. L'industrie les emploie pour faire mouvoir des roues hydrauliques servant de moteurs à des scieries, des moulins, des filatures, des tissages, des féculeries, etc...

A Fraize, il y a marché tous les vendredis et quatre foires par année. Le commerce, déjà très actif, a pris un plus grand développement depuis l'établissement de la voie ferrée de St-Dié à Fraize, qui date du 3 décembre 1876. L'industrie cotonnière, déjà très importante, s'étend encore chaque année par la construction de nouvelles usines.

Autrefois, l'agriculture était la principale ressource du pays ; aujourd'hui elle est trop délaissée ; cela tient aux fabriques où les jeunes gens se jettent pour ne plus avoir à travailler dans les champs. Cela est regrettable, surtout sous le rapport des mœurs et de la santé. Les agriculteurs du pays sont très habiles pour l'irrigation des prairies et pour la culture de la pomme de terre, qui est une source de revenus pour la localité. Autrefois, on a cultivé la vigne à Fraize, ce qui le prouve, c'est que des champs portent le nom de « Champs de la Vigne ». Mais la température n'étant plus favorable à cette culture, on a dû l'abandonner.

Un seul monument mérite d'être cité à Fraize, c'est son hôtel de ville qui date de 1857 ; il renferme un escalier en pierre d'un bel effet, par sa disposition et celle de sa cage demi-circulaire ; il a toujours fait l'admiration des personnes qui l'ont vu. C'est moi qui ai été l'auteur du plan de cette cage et de l'escalier. J'ai modifié le plan de l'architecte chef du département,

qui avait placé cet escalier dans un angle du bâtiment, composé de deux rampes droites avec un palier de repos au milieu. Il fallait chercher l'escalier pour le trouver et, ensuite sa cage diminuait et gênait considérablement l'étage.

L'hôpital de Fraize a été fondé en 1867 par Joseph Deloisy, enfant de l'endroit et célibataire. En 1869, un nommé Bénédicte Osterlé, né à Hohenzollem (Allemagne), maçon à Fraize, a donné par testament au même hôpital tout ce qu'il avait économisé et pouvait aller de 25 à 30 mille francs.

L'église est pauvre comme style architectural, mais elle renferme une chaire à prêcher qui date de 1860, de style gothique et qui produit un certain effet ; le chemin de la Croix qui est dans le même style a été fait quelques années après la chaire. Ces ouvrages ont été exécutés par moi et mon frère. Dans cette église se trouve un tableau qui date de 1656 et qui représente le miracle de la résurrection d'un enfant mort-né.

Annonces des Hautes-Vosges n°1412 — 1 octobre 1989

L'ancienne église de Fraize, qui a été incendiée le 6 février 1779, occupait le même emplacement que celle actuelle. On dit que cette église était très vaste et fort belle ; on dit même qu'elle était du même style que celle d'Etival, mais je crois ceci douteux.

Elle fut incendiée par suite de la négligence de l'organiste qui, en quittant l'orgue après une messe, y laissa un réchaud allumé dont il s'était servi pour se chauffer les doigts.

Rebâtie en 1783, elle faillit encore être incendiée le 11 mai 1851. Ce jour-là, la foudre tomba sur l'église pendant l'exercice du mois de Marie, foudroya deux personnes et alluma un incendie au-dessus du chœur qui fut promptement éteint par les pompiers de Fraize accourus en toute hâte sur le lieu de la catastrophe (c'est moi qui ai tenu la lance pour éteindre ce foyer).

On peut encore citer à Fraize la place en face de l'Hôtel de Ville ; elle n'est pas très grande, mais c'est déjà quelque chose pour notre localité. Autrefois c'était un enfoncement par lequel l'eau du canal du moulin se réunissait avec celle de la rivière. Cet enfoncement servait de dépôt de bois

et de fumier aux gens du quartier. Cet enfoncement a été comblé après la construction du pont qui a eu lieu en 1833, sous l'administration du maire Fleurentdidier, de Scarupt, ancien officier de l'Empereur 1^e, qui avait fait les campagnes d'Egypte. C'était un excellent maire.

Le ban de Fraize appartenait autrefois pour moitié à la Châtellerie de Taintrux et pour l'autre moitié aux Comtes de Ribaupierre qui en faisaient hommage aux Ducs de Lorraine.

C'est le quartier de la Costelle qui a été le noyau de l'ancienne agglomération de Fraize. Une de ses maisons porte la date de 1621 ou 1631.

Il faut encore citer l'importante filature de coton, appartenant à la famille Géliot, construite en 1859 ; elle renferme 22.000 broches. Elle est mue par une roue hydraulique de 12,50 mètres de hauteur sur 4 mètres de largeur, il y a en outre deux machines à vapeur pour suppléer à la roue au temps des basses eaux, de 80 chevaux chacune.

Vers 1825, un nommé Béjot est venu s'établir à Fraize comme chaufournier et comme tuilier. Cette industrie a été d'abord établie un peu au-dessus de la maison Feltin, puis à Gerva.

Le château de Pierre-Oseille, situé entre Fraize et Plainfaing, à une petite distance de la route, a été autrefois une demeure seigneuriale des Comtes de Ribaupierre. Un chemin qui passe au-dessous de cette maison, du côté de Fraize, est encore appelé la Voie des Dames. Sans doute que ce chemin aura été fréquenté par les Dames du Château, de là ce nom de Voie des Dames.

Depuis que je me souviens, jusqu'à aujourd'hui 1884, j'ai vu faire cinquante maisons dans le village de Fraize.

1^o) **Les Aulnes** — L'étymologie de ce nom : Les champs qui se trouvent entre les Aulnes et le Belrepaire portent le nom de : « Les Champs Honés ». Ce nom se prononce en patois comme en français. Honés est, je crois, une altération du mot Aulnes. Probablement qu'autrefois, ces champs ont été peuplés d'aulnes.

2^o) **Le Belrepaire** — J'ignore complètement l'étymologie de ce nom. Il y a dans cette section une maison qui remonte à 1608.

3°) **Mandramont** — Mandra ou Mandray : mont ou montagne par où on va à Mandray.

4°) **Mazeville** — L'étymologie de ce nom m'est inconnue. Dans cette section, il y a une croix en pierre qui remonte à 1711.

5°) **Beurrée** — Cette section remonte à une époque assez ancienne si on en juge par l'étymologie de son nom. On attribue le nom de beurrée au rendement considérable des dîmes qu'on y prélevait autrefois.

6°) **Sèches-Tournées** — Comme ce hameau n'avait que quelques chaumières très pauvres, les agents chargés de lever la dîme n'y faisaient souvent qu'une tournée improductive. De là le nom de Sèches-Tournées.

7°) **La Folie** — Le nom de folie vient d'une maladresse quelconque. Peut-être a-t-on traité de folie la première construction faite en ce lieu ? Cela paraît assez vraisemblable.

8°) **Scarupt** — Sca, mot altéré de escarpé ou cascade ; rupt ruisseau. De là Scarupt.

9°) **Les Adelins** — L'étyimologie de ce nom est très difficile à donner. En patois, Li Zadelî ; za mot altéré de sentier, satte ; delî mot altéré de jadî, ce qui signifierait : satte di jadis, sentier des Jardins et enfin Les Adelins.

Je me souviens encore qu'il n'y avait aucune maison aux Adelins ; c'était un endroit inculte, dans lequel on rencontrait plusieurs trous où on avait extrait de la terre grasse pour faire des tuiles exécutées et cuites sur place. Présentement, il existe encore à Fraize des tuiles provenant des Adelins.

Après la Révolution de 1830, les gardes nationales ayant été reconstituées, celle de Fraize avait décidé de faire un Champ de Mars du terrain communal des Adelins. Le terrain était plat, il suffisait de remplir des trous où on avait extrait de la glaise. A plusieurs reprises et comme corvée, les gardes nationaux sont allés eux-mêmes manier la pioche et la brouette pour mettre ce terrain en état d'aller y faire l'exercice. Les officiers eux-mêmes donnaient l'exemple du travail. Cette entreprise est restée inachevée. Après cette époque, le terrain se trouvant passablement préparé,

des constructions s'y sont élevées, de distance en distance, au point de rendre les Adelins ce qu'ils sont aujourd'hui.

10°) **La Roche** — On appelle de ce nom la côte qui est au midi de Fraize, à cause des deux rochers qui sont à son sommet, les cinq ou six maisons qui sont construites sur son flanc regardant Fraize forment la section de La Roche. Ces constructions sont toutes récentes, puisque je les ai vues bâtir toutes ; j'ai même vu La Roche non boisée.

11°) **La Graine** — Ce nom s'applique à trois maisons également situées sur la côte de La Roche, mais d'une date beaucoup plus ancienne que les précédentes dites de La Roche. Le nom graine vient d'une grange construite isolément de la maison d'habitation comme on en rencontre encore dans nos environs. Celle en question n'existe plus mais elle a existé. La grange est un lieu où l'on serre Les grains, de là le nom de graine (ou grange aujourd'hui).

12°) **Clairegoutte** — Cette section de Fraize est sur la route qui relie à St-Dié. Son nom désigne une goutte claire, mais je ne connais pas son étymologie.

CE QUE JE ME RAPPELLE CONCERNANT FRAIZE ET LA COMMUNE

Orage — Vers 1825 ou peu après, un orage a eu lieu à Fraize le soir de Noël et pendant la messe. Il a été tellement violent que des personnes des hameaux ont couché à l'église et que d'autres ont demandé des gîtes à Fraize, chez les personnes de leur connaissance.

Un autre orage, arrivé vers 1841, a donné des grêlons circulaires de 0,04 de diamètre sur 0,005 à 0,015 d'épaisseur, ressemblant à une rosace. J'étais à Plainfaing au moment de cet orage qui a eu lieu la semaine d'avant la fête patronale de cette paroisse. Après l'orage, je suis revenu à Fraize par Guéreau pour m'assurer si à Fraize l'orage avait été comme à Plainfaing. Dans mon trajet de Plainfaing à Fraize, j'ai ramassé dans ma blouse les plus gros grêlons que j'ai rencontrés ; je les ai conservés à la cave pendant

quinze jours. Dans mon trajet par Guéreau, j'ai même trouvé un oiseau tué par la grêle.

Trombe — Il y a soixante ans environ qu'une trombe s'est ouverte sur la Sèche Tournée. Une Jeune fille se trouvait chez un voisin ; voyant l'intensité de la pluie, elle s'est décidée à revenir chez elle. Pour rentrer chez ses parents, il fallait franchir un petit ruisseau qui avait considérablement grossi par l'orage. Cette jeune fille, par un manque de précaution sans doute, est tombée à l'eau et a été noyée.

L'auge d'une fontaine de la Sèche Tournée a été amenée à l'eau jusqu'en bas de la carcasse.

Foudre — Entre 1825 et 1830, la foudre est tombée sur l'église de Fraize vers 5 heures du matin.

Notre ancien instituteur, le père St-Dizier comme on l'appelait à cette époque, venait de sonner l'angélus du matin. Suivant sa coutume, ce brave homme, après avoir sonné l'angélus, est allé faire sa prière du matin, dans son banc habituel. Il n'y avait que 5 minutes qu'il avait sa place lorsqu'un coup de foudre éclate et brise le banc qu'il venait de quitter.

Eau — Avant la construction du pont de Fraize, qui est en pierre, et qui a eu lieu en 1833, il était en bois.

Après 1825, on a eu un débordement qui a mis le pont de Fraize en danger, surtout que, tout près, un saule entièrement submergé à son pied était menacé d'être emporté par les eaux et, par la suite, d'emporter le pont. Une garde a été établie pour la nuit et mon père en faisait partie. Un individu s'est décidé à aller couper le saule en dessous de ses branches ; on l'a attaché par le corps avec une corde et l'opération a réussi.

Incendies — Le premier incendie que j'ai vu à Fraize a été celui de la maison Palette et Jeanjacque, entre les deux ponts, qui a eu lieu vers 1827.

La maison Moscot-Daab a été incendiée deux fois, la première fois elle appartenait à Mami Du Sellier et la seconde à Daab.

La maison Jean-Baptiste Thiébaud, à Gerva, a été incendiée alors que je restais encore dans celle du devant où est St-Dizier.

Plus récemment, j'ai vu brûler la maison où est Barthélémy, boucher et celle à côté appartenant à Joujou Schwartzel.

La gendarmerie de Fraize a été brûlée l'année que j'étais chez Divoux.

A Scarupt, six maisons brûlées en trois fois.

A la Folie deux maisons en deux fois.

Aux Sèches-Tournées trois maisons en trois fois.

A la Beurrée deux maisons en deux fois.

Au Mazeville une maison, à Mandramont une maison, au Belrepaire une maison et une remise en deux fois.

J'ai vu construire à Fraize :

Le cassis ou rigole pour alimenter les pompes en cas d'incendie, commencé le 15 juillet 1842.

L'Hôtel de Ville, commencé en automne 1855, terminé en 1859.

D'autre part, du temps de mon grand-père Narré, j'ai entendu raconter que les Sèches-Tournées n'étaient presque pas habitées. L'endroit était couvert de broussailles et on y conduisait paître les animaux. Un jour, une jument et son poulain y étaient en pâture ; un loup se présenta et voulut attaquer le poulain, mais sa mère le défendit vigoureusement. Le loup, voyant qu'il ne pouvait saisir le poulain s'élança au cou de la jument, mais ses dents s'étant raccrochées dans la crinière, il y est resté pendu. La jument effrayée est revenue à la maison au galop, emportant le loup avec elle. Le propriétaire avec des voisins ont enlevé le loup avec des fourches. La jument et son poulain n'ont eu aucun mal.

Annonces des Hautes-Vosges n°1414 — 15 octobre 1989

La Costelle — Autrefois, c'était la rue comprise depuis l'hôpital jusqu'à la dernière maison en allant à Scarupt. On n'a aucune connaissance de l'étymologie de ce nom.

Demenemeix — C'est la partie de la localité qui se trouve sur la route de St-Dié au Bonhomme. Point d'étymologie de ce nom.

Gerva — C'est le chemin qui prend à la Costelle et qui conduit à Mandray et à La Croix-aux-Mines. Il porte le nom de chemin de Gerva, depuis la Costelle jusqu'au four à chaux. En patois : Jeurvoîâ. Ce nom me paraît altéré de juroir, lieu où l'on jure. C'est la maison près du four à chaux

qui a porté ce nom. Peut-être aurait-elle été habitée autrefois par une famille qui avait l'habitude de jurer, de là le nom de juroir.

Autrefois, l'emplacement du four à chaux était un terrain communal, un peu en contrebas du chemin de la Grande-Voie et de celui des Sèches-Tournées. Dans cet enfoncement, les eaux pluviales amenaient du sable lavé que chacun allait recueillir pour ses besoins. Sur cet emplacement, il y avait une croix de pierre que j'ai encore vue.

Seucheté — Petite élévation du chemin des Sèches-Tournées. En patois : Sachée tête. Seucheté est sans doute une altération de sèche-tête.

Secs Prés — Petite prairie derrière Fraize, prés secs.

Guéraud — Sentier qui prend au-dessus de la Costelle et qui conduit au Ban St-Dié ; il traverse une prairie qui porte le même nom. Guéraud me paraît une altération de passer l'eau à gué. Ceci est assez vraisemblable parce qu'il paraît qu'un bras de la Meurthe venait passer derrière la Costelle ; il fallait donc passer ce bras à gué. De là Guéraud par altération.

Aux Faulx — Prés sur la rive gauche de la Meurthe. Aux Faulx où l'on porte les faulx.

Poutreau — Champs entre la route de Plainfaing et les prés aux Faulx. Ces champs aboutissent à mire-roie qui sépare les prés des champs. Poutreau peut bien être une altération de champs aboutissant à la roie.

Pont et prés de la Forge — Ce pont en bois, jeté sur la Meurthe, donne passage au sentier qui prend devant l'église et rejoint la route en bas de Demenemeix. Les prés de la Forge sont ceux dans le voisinage de ce pont sur la gauche de la Meurthe. Ce nom indique qu'il y a eu une forge près de là. D'ailleurs, on y rencontre encore des scories.

Les Chauds Moulins — Prés entre Fraize et les Aulnes, sur la droite de la Meurthe. Pas d'étymologie de ce nom.

Voie du Prêtre — Chemin très fréquenté autrefois par les prêtres de Fraize pour se rendre à Mandray.

Bassetémont — Bas du mont, ou base du mont.

Leurimont — Pas d'étymologie.

Champs Derrière — Champs derrière la Costelle.

Livasses — Pas d'étymologie.

Giron — Chemin devant l'église, qui conduit au Mazeville. C'est son tournant où il y a une croix en bois (dite du Giron) qui a donné ce nom. Giron : cercle.

Carcasse — Lieu un peu en dessous du hameau des Sèches-Tournées. Il y avait là une maison de ce nom que j'ai vu brûler et qui n'a pas été reconstruite. C'était à cet endroit qu'on allait dépouiller les chevaux qu'on était obligé d'abattre. Comme on n'enfouissait pas les dépouilles, de là le nom de carcasse.

Macleuse — En patois : maclâie (pommes de terre cuites, assaisonnées et broyées).

Pré Carré — Nom d'une maison au-dessus du hameau des Sèches-Tournées. Probablement à cause de la forme du pré qui l'entoure.

Croix de la Zoie — Ne serait-ce pas une altération de croix de la joie ou croix de la veine (mare) ?

Les Poncés — Chemin au-dessus de Scarupt, qui se courbe brusquement en forme de C et où il y a un pont.

Ronchaxel — Ferme isolée. Autrefois, elle a appartenu à un nommé Chaxel qui probablement l'a construite sur un terrain défriché par lui. Ce terrain ayant la forme d'un cercle, a pris d'abord le nom de Rond Chaxel et, par altération, est devenu Ronchaxel.

Bouxerand — Peut-être en patois : Boho-rond, buisson-rond.

Rochière — Ecart de Scarupt. Rochette, petite roche.

Sandrouville — En patois Sadroville, ce qui me paraît être une altération de satte de ville, c'est-à-dire sentier de la ville. Avant l'établissement de la route de St-Dié, il y a eu sans aucun doute un sentier pour s'y rendre.

Lexpoux — A Scarupt, au-dessus de la Rochière, il y a une ferme qui s'appelle ainsi. En patois, la même ferme se nomme Laispôhe. En patois, Spôhi signifia gonflé. Ainsi, quand on éteint de la chaux vive, son volume est plus grand après qu'avant. On dit alors : elle a spôhie. On dit de même pour du pain qui a trempé dans la soupe ; s'il a bien gonflé, on dit : il

est spôhi. Donc Lexpoux n'a pas la même signification que Laispôhe ; pour cette raison, il me semble qu'il aurait mieux valu conserver le nom patois.

Les Avelines — L'étymologie de ce mot pourrait bien être celle-ci : en patois on dit : Auvetine. Auve signifie eau, et line est sans doute une altération de ligne, ce qui voudrait dire : ligne des eaux. Cela est assez vraisemblable parce qu'il paraît qu'autrefois les eaux occupaient toute la prairie des Chauds-Moulins et s'étendaient jusqu'à la haie qui sépare cette prairie d'avec les champs, appelés Les Avelines ou Champs sur la ligne des eaux.

Annonces des Hautes-Vosges n°1415 — 22 octobre 1989

NOMS DE MAISONS, DE FINAGES ET DE CHEMINS

CLEFCY

Ruyr, en parlant de la fondation, par Saint Dieudonné, de plusieurs cellules dans le Val de Galilée, explique ainsi l'étymologie du nom de Clefcy. La chapelle de Sainte Agathe était, dit-il, dans un vallon dont le territoire s'appelle Ban de Clef-Serre, comme qui dirait clef serrant le Val de Galilée. Aussi n'y a-t-il de ce détroit aucun grand chemin pour sortir des marches de Lorraine, encore que par tous les autres endroits dudit Val, l'on ne puisse commodément sortir avec choses et bagages. Maintenant on dit Cleuvecy divisé en deux bans, desquels l'un est de la rivière vers le midi, est dit Ban-le-Duc ou Ban-sur-Meurthe, et l'autre ban du chapitre ou Clefcy.

Village de l'ancien duché de Lorraine, dans une vallée arrosée par un des bras de la Meurthe, à 50 kilomètres d'Epinal, 23 de St-Dié, et 8 de Fraize. Surface territoriale : 1.325 hectares, dont 241 en terres labourables, 112 en prés, 794 en bois, 23 en jardin ; on y trouve une carrière de granit noir peu importante. Le clocher est de 545 mètres au-dessus du niveau de la mer. En 1830 : 612 habitants.

Clefcy fut érigé en cure en 1671. Avant, elle dépendait d'Anould. L'église actuelle a été rebâtie en 1784.

La paroisse de Clefcy, composée aujourd'hui des deux communes de Clefcy et de Ban-sur-Meurthe, dépendait autrefois de celle d'Anould dont elle fut démembrée en 1671 par Mgr Claude Sommier, grand prévôt de St-Dié, à cause des donations faites par M. Thomas, curé d'Anould, pour l'érection de cette nouvelle cure.

Dans la déclaration du grand prévôt de St-Dié Mathieu (1488) des redevances qui lui étaient dues sur diverses mairies, il est parlé de celle que payaient les habitants de Clefcy.

Le seul titre des archives où il soit question de cette commune est un accord fait, en 1385, entre le duc de Lorraine et les chanoines, doyen et chapitre de St-Dié, au sujet de la vaine pâture des bans d'Anould et de Cleuvecy.

Ce dernier village, sur le ban duquel les habitants de Munster s'étaient déjà répandus à main armée en 1345, eut beaucoup à souffrir lors de l'invasion des Suédois. La contrée fut tellement ravagée par eux, en même temps que la famine et la peste décimaient la population, qu'un pré de 12 fauchées de Lorraine, situé à Hervafaing, fut échangé, dit-on, contre une miche de pain, ce qui fit donner à ce pré le nom de Pré-de-l'Aumône, qu'il a toujours conservé depuis. On montre encore au-dessus de la vallée l'emplacement de plusieurs maisons qui furent incendiées par les Suédois. Pour éviter leur poursuite, on fuyait dans les forêts où l'on s'entourait d'abattis d'arbres en forme de retranchement. Un canton situé au nord de Plâneau a conservé le nom de Barigasses, qui vient évidemment de Barricades.

PLAINFAING

L'étymologie de ce nom est évidemment : Fin de la plaine.

Ce village est situé à l'Est de Fraize et à 2 kilomètres ; il est traversé par la route du Bonhomme et par la Meurthe, qui passe sous un pont en pierre construit en 1869. La vallée de Habeaurupt prend dans le village, en face du chemin qui conduit à l'église.

Ce village a été érigé en paroisse après l'incendie de l'église de Fraize et la construction de son église remonte à 1784 ou 87. Avant, Plainfaing faisait partie de Fraize comme commune et comme paroisse.

Cette commune est très étendue ; elle est composée de 13 hameaux qui sont, après Plainfaing et le Ban St-Dié pour section principale : la Hardalle, les Auvernelles, le Trou-le-Loup, la Mongade, le Forêt, Barançon, Chaume, Noiregoutte, la Truche, Habeaurupt, les Cailles, Xéfosse, le Rudlin.

La vallée de Habeaurupt, depuis Noiregoutte, est parsemée de tissages et de filatures de coton. Au-dessus de la ligne des fabriques, ce sont des scieries jusqu'au Valtin. Le moulin Léonard de Habeaurupt a été transformé il y a deux ou trois ans en une fabrique de carton.

A la Poutreau, une grande filature a été construite il y a deux ans (1882), mais elle est sur le territoire de Fraize.

En 1884, on a commencé la restauration de l'église ; avant ce travail, elle était la sœur de celles de Fraize et de Clefcy. La chaire à prêcher, la boiserie du chœur et les confessionnaux n'ont été posés que dans le courant de 1887 ; ces ouvrages viennent de Paris.

Dans le courant de l'année 1887, la commune de Plainfaing a fait bâtir la maison d'école de la Truche. C'est M. Cariage, architecte à St-Dié, qui est l'auteur du plan. Constant Ruyer, débitant à la Truche, en a été l'entrepreneur mais, n'ayant pas de certificat, il a fait prendre l'adjudication par Charles Haxaire du Rudlin, à raison de 8% de rabais. Il m'a été dit que Ruyer avait donné à Haxaire pour cette complaisance 1.500 francs.

L'usine de M.M. Géliot, de la Poutreau, située sur le territoire de Fraize, a été bâtie en deux fois et par moitié ; en 1882 la première moitié, en 1883 la seconde moitié. Cette filature renferme 40.000 broches. Celle de Fraize, plus ancienne, a 23.000 broches.

En 1884, on a élargi le chemin des Aulnes et on l'a bordé de fossés. Par suite de cette opération, la croix des Avelines a été déplacée et reculée dans les champs. Avant elle était entièrement sur la voie.

J'aurais voulu que le chemin des Aulnes fût tiré en ligne droite, depuis les maisons d'écoles à l'entrée des Aulnes et planté d'arbres. Ce chemin

ainsi disposé et bien entretenu aurait donné une belle promenade, surtout si on y avait placé des bancs de distance en distance.

En 1884 également, on fait un chemin qui prend au bas de Clefcy, côté droit de la Meurthe, et vient rejoindre la route de St-Dié, un peu au-dessus du pont de Sondreville, côté de Fraize. Ce chemin fait la continuation de celui qui dessert toute la vallée.

En 1885, on a établi un étang un peu au-dessous de Clefcy, dans les prés ; il sert à alimenter et à augmenter la chute d'eau qui fait mouvoir le moteur de la râperie, près de Sondreville. L'eau de cet étang est amenée à l'usine par des tonneaux qui passent sous la voie ferrée, l'étang en question ferait un beau vivier.

C'est dans le commencement de 1885 que la famille Géliot a fait construire un économat à Noiregoutte, afin de fournir ses ouvriers de Habeaurupt, de Plainfaing et de Fraize.

La succursale de Fraize a été ouverte le 1^{er} juillet 1885, chez Aimé Péchey, en face de l'hôpital.

A Fraize, dans la rue de l'Eglise et devant chez M. Mangin, le 26 juin 1886, on a posé une tache ou moine en pierre de taille à cette fontaine. C'est moi qui en ai donné le dessin ; il paraît que, généralement, cet ouvrage plaît.

La petite vanne au-dessus de la Costelle à Fraize, et qui sert à alimenter en eau le cassis longeant les rues de la Costelle et de l'Eglise a été refaite à neuf à la fin d'octobre 1886, sous ma direction. Elle a coûté 50 francs 50.

En 1887, Fraize (ville ou village) a été agrandi de deux maisons construites du côté gauche de la gare en y allant ; la première, faite au printemps, appartient à un maréchal ferrant de nationalité prussienne. Elle est située en face de l'ancienne maison des Voinquel. Le maçon a été Constant Ruyer, de Fraize. La deuxième, construite en automne par Baumeister, pour une parisienne dont la mère était de Fraize, est située en face de la maison Auguste Mengin, ancien percepteur de la localité.

Cette année encore, et pendant les vacances, on a agrandi la maison d'école des garçons. L'entrepreneur est de Raon, mais je ne connais pas encore son nom.

Dans le courant de cette année toujours, on a construit à la Poutreau, à gauche en allant à Plainfaing, et à peu près à mi-chemin de cette localité au château de Pierre-Oseille, une petite maison qui est aujourd'hui un débit de boissons.

L'agrandissement de la maison d'école des garçons de Fraize a été ouvert aux classes à Pâques 1888.

La fabrique des Aulnes a été commencée en automne 1887 et mise en roulement en automne 1888.

C'est en automne 1888 que le premier bout de trottoir a été exécuté dans Fraize. Il commence vis-à-vis l'angle à droite de la maison Emile Vincent rue de la Gare et se termine devant la porte d'entrée de Pierrat, notaire, rue de l'Hôtel de Ville. Il est à espérer que ce premier échantillon ait bientôt des imitations.

En face de sa porte d'entrée, le notaire Pierrat a fait paver la largeur du trottoir avec des pavés en granit fendus. Ce pavé est assez convenable pour cette destination et il est à désirer que cette portion de trottoir soit pavée ainsi dans toute son étendue.

La retombée de la chaussée, contre la bordure, forme un caniveau pour recevoir les eaux pluviales, etc... On a eu un grand tort à mon avis de paver ce cassis avec des cailloux ; on aurait dû employer les mêmes pavés granitiques que dessus. Espérons que plus tard on reconnaîtra cette vérité.

Le bâtiment qui renferme l'économat, près de l'usine à Fraize, a été construit en 1888 et ouvert au commencement de 1889.

Dans le courant de juin 1889, on a commencé un agrandissement pour l'usine des Aulnes, qui ne marche que depuis l'année dernière. Le nombre des métiers sera à peu près doublé.

Quand on monte la rue de la Costelle, on trouve à droite, en face de chez Paul Hambourrier un groupe de trois maisons, dont l'une appartient à Haxaire, perruquier, l'autre à Nicolas Mengin et la troisième à Charles

Hambourrier. Ces trois maisons ont été incendiées le 13 août 1888 entre 10 et 11 heures du soir. Elles ont été reconstruites toutes les trois en 1889.

Quand on est dans la rue de la Costelle, à hauteur du chemin de Gerva et qu'on fait face à la direction du chemin, la maison qui fait angle à droite a été la mienne depuis 1842 jusqu'en 1870, où j'ai exercé mon métier de menuisier ; cette maison et deux voisines ont été incendiées le 13 avril 1889, entre midi et 1 heure de l'après-midi. La mienne appartenait alors au Juif Schwab de St-Dié, la deuxième à Louis Béjot et la troisième à Catherine Parisot. Celle de Schwab a été reconstruite dans le courant de l'année par un nommé Chrétien, chaisier à Fraize, qui a acheté les ruines ; Béjot s'est relogé sans reconstruire entièrement. Celle de Catherine Parisot est restée en ruines, la maison Schwab était frappée d'alignement et n'a pas été reconstruite sur les anciennes limites ; le mur longeant Gerva a été rentré de 1 m 30 à 1 m 50.

Annonces des Hautes-Vosges n°1417 — 5 novembre 1989

C'est au mois de mars 1890 qu'on a commencé à construire la deuxième fabrique des Aulnes.

C'est aussi à la même époque que le Conseil municipal de Fraize a décidé l'élargissement du chemin des Aulnes au Belrepaire.

C'est encore à cette date qu'on a commencé l'élargissement de la rue de l'Eglise près le mur du jardin de la cure.

Quand, de la rue de la Costelle, on s'engage dans la rue de Gerva, la maison qui fait angle à droite a été reconstruite au commencement de cette année, par suite d'un incendie. Cette maison qui était frappée d'alignement, a été reculée pour élargir Gerva.

Le 4 mai 1890, on a posé une prise d'eau sur le siphon-canal de l'usine de Fraize pour alimenter les pompes en cas d'incendie.

Dans le courant du mois de mai, on a posé sur la place de l'Hôtel de Ville une bascule pour servir de balance publique.

C'est dans le courant de mai 1891 que la deuxième fabrique des Avelines a commencé à marcher. Cependant, elle est encore loin d'être achevée.

ENFANTS DE LA COMMUNE DE FRAIZE

que j'ai connus et qui sont parvenus à certaines places

Militaires gradés

Fleurentdidier, de Scarupt, ancien officier de l'Empire^{1^{er}}. Il a fait les campagnes d'Égypte. Il a été maire de Fraize. C'est lui qui a fait construire les ponts en pierre de Fraize en 1833. Peu après, il a fait faire la place devant l'Hôtel de Ville. Cette place était un enfoncement qui servait de dépôt à un grand nombre d'habitants du village ; cet enfoncement a été remblayé dans toute son étendue sur une hauteur d'environ 1 m 50. Ce Fleurentdidier a été un très bon administrateur.

Perrin, du dessus de Scarupt, ancien officier de l'Empire ^{1^{er}}. En 1830, il a été instructeur de la garde nationale.

Joseph Durand, dit " Le Petit Mèche " ; il était capitaine du Génie à 27 ans. Parti pour la campagne de Crimée, il y est mort. Ce jeune homme avait beaucoup d'avenir.

Richard, capitaine dans la Ligne. Mort à Solferino à l'âge de 27 ans.

Victor Delétang, fils de Joseph, charpentier à Fraize. Il est capitaine depuis le commencement de 1888.

Eugène Noël, fils d'Eugène dit " Mocatte ". Il est lieutenant dans l'Administration.

En septembre 1887, il m'a été assuré que Fraize avait encore un autre lieutenant sous les drapeaux. Il est né à la Sèche Tournée et s'appelle Lerognon. Ce jeune homme n'avait que quelques années lorsque son père a quitté Fraize. A 18 ans, il s'est engagé pour la guerre de 70. Il est parvenu par ses capacités.

Ceux entrée dans le Clergé

Salomon Constant, ordonné prêtre en Algérie, où il a exercé un certain nombre d'années. Rentré en France, il a été placé dans une cure près de Paris où il est mort.

Claude, du Belrepaire, fils de Joujou de la Belle Ménane. Ordonné prêtre à la fin de 1887, il a été envoyé vicaire à Rambervillers.

L'abbé Jeandel, longtemps précepteur à l'étranger, il est aujourd'hui vicaire à Paris.

L'abbé Georges Flayeux, ordonné en 1893.

Ceux qui ont occupé des places diverses

Charles Mengin, dit Lolo, notaire. Il tenait cette place de son père aussi notaire, mais qui n'était pas enfant de l'endroit. Lolo a cédé sa place à Eugène Mengin son cousin. Ce dernier l'a cédée ensuite à Aubert, qui était alors notaire à Granges. Aubert l'a cédée à un nommé Houot, celui-ci à Georgeon de Clairegoutte, et Georgeon à Honoré Petitdidier des Aulnes.

Jean-Claude Batremeix, notaire. Il a cédé sa place à son fils Charles. Celui-ci l'a cédée à Fleuret et ce dernier à Pierrat.

Le docteur Masson, père d'Olympe, enfant de Fraize, docteur très savant.

Masson Hyacinthe, médecin renommé et fils de médecin.

Masson Henry, fils de ce dernier, docteur à Raon l'Etape.

Mengin, fils d'Auguste, notaire à Toul.

Mangeonjean, inspecteur des écoles,

Houssemand, de Clairegoutte, huissier au Thillot.

St-Dizier, de la Beurée, greffier de paix à Saulxures.

Noël, dit Fanfan, greffier de paix à Fraize après son père, puis juge de paix à Gérardmer où il est mort.

DATES DIVERSES

La maison Chrétien, au Belrepaire, date de 1608.

Une autre, au même lieu, de 1720.

Une croix, au Mazeville, date de 1711.

L'ancienne maison Parisot, à la Costelle, date de 1630.

La maison du grand-père (où je suis né) date de 1717.

L'ancienne maison Chaxel (où reste mon frère) date de 1565.

L'hôtel de ville de Fraize a été terminé en 1857.

Le chemin de fer, de Fraize à St-Léonard, a été ouvert aux voyageurs et aux marchandises le 3 décembre 1876.

Annonces des Hautes-Vosges n°1417 - 1420 rien

Annonces des Hautes-Vosges n°1421 — 3 décembre 1989

NOTES GENEALOGIQUES de 1729 à 1779

A la requête de Jean Valentin, maréchal ferrant, et de Marie Remy son épouse, tous les deux habitants de Plainfaing, paroisse de Fraize, lesquels m'ont requis de visiter un petit enfant, fils à eux, et devant le jour d'hier au matin, pour savoir s'il était venu à terme de 9 mois ; y ayant acquiescé, je soussigné chirurgien juré au rapport au ban de Fraize, certifie avoir visité le dit enfant, interrogé sa mère sur le fait ; ai trouvé toute chose dans l'ordre d'un accouchement parfait de 9 mois. En foi de quoi, ai signé le présent rapport pour servir en temps que de raison.

A Plainfaing, ce 11 octobre 1729,

J. P. Rabbe.

A cette époque, la paroisse possède deux vicaires qui signent fréquemment les actes. Ce sont : le plus ancien S. Houssemand, l'autre J. Drouel ; et ensuite Finance, curé.

L'installation d'un deuxième vicaire à Fraize était exigée sans contredit par le grand développement de la population et ensuite par la grande étendue de la paroisse. Bien qu'il n'y ait aucun point de comparaison entre l'importance de la localité d'alors avec celle d'aujourd'hui, et bien que les centres d'agglomérations eussent été très minimes, puisque ma mère se rappelait avoir vu le faubourg de Demenemeix composé seulement de trois ou quatre maisons, on peut dire cependant avec raison que le ministère sacerdotal de la paroisse était pénible à cause des nombreuses fermes existant déjà dans les fertiles replis de la montagne et aussi pour le grand nombre d'habitations éparses ça et là sur un territoire très accidenté où chacun cherchait son plus grand profit des avantages naturels.

J'aurais dû rapporter à sa date, c'est-à-dire au 28 mai 1729, l'édit du Duc Léopold qui défend la fréquentation des cabarets et débits de boissons. Cet édit, que l'on trouve dans son entier à la page 445 du recueil des ordonnances du même Duc, est très sage dans son ensemble et aurait pu très parfaitement servir de modèle à la pancarte affichée dans tous nos lieux publics, laquelle pancarte a été digérée, enfantée et promulguée aux premiers temps de la présidence du fameux Thiers, l'inventeur de la république conservatrice. Ajoutons tout de suite que cet arrêté, si laborieusement élaboré, a été complètement nul, et de nul effet, pour la conservation des bonnes mœurs et que, de nos jours, les dites bonnes mœurs vont s'affaiblissant d'une manière effrayante.

Afin de fournir un point de comparaison, je transcris simplement ici l'exposé des motifs, en faisant observer toutefois que l'édit de mai 1729 n'était que la substance d'autres édits bien antérieurement appropriés aux besoins de l'époque. Du reste, je transcris littéralement :

« les Ducs nos prédécesseurs de louable mémoire, attentifs à tout ce qui pouvait concerner la police générale de leurs états, ont eu grand soin de bannir tout le désordre que la corruption du temps avait introduit parmi leurs sujets, notamment ceux provenant de l'ivrognerie causée par la fréquentation des tavernes, cabarets, etc... qui avaient servi d'occasion pour entretenir et fomenter la débauche, quoique leur établissement n'ait eu pour objet que la nécessité publique en faveur des passants et voyageurs.

« Pour réprimer cet abus, qui était la source de la ruine de plusieurs familles et la dépravation de la jeunesse, Charles III, notre trisaïeul, par ses ordonnances du 22 août 1565, etc... défendirent très expressément à toutes personnes de quelles qualité et condition qu'elles fussent, notamment aux artisans, manœuvres, villageois, enfants des familles, surtout aux gens réputés prodiges et de mauvaise conduite, la fréquentation des tavernes et cabarets dans les lieux de leur demeure et à certaine distance d'icelle ; et aux hôteliers et cabaretiers d'y recevoir autres que les passants et voyageurs, interdisant pareillement les dites tavernes et cabarets aux officiers de justice, avocats, procureurs, tabellions, clercs, jurés et sergents, avec défense particulière aux dits officiers de justice d'en tenir ni de la hauteur pour y boire et manger avec les parties plaidantes par devant eux, le tout

sous différentes peines y portées, suivant la différence des us, des circonstances et des personnes.

« Mais comme ces ordonnances toutes sages et toutes religieuses qu'elles sont, ont perdu leur vigueur tant par la licence des guerres que par la négligence des magistrats à les faire observer, surtout dans les plats pays et parmi les habitants de la campagne ; nous avons cru devoir en renouveler leurs dispositions en réduisant la prohibition y coutumière, à certains articles clairs, distincts et séparés, avec quelques additions et changements, afin que chacun puisse connaître parfaitement ce qui est défendu ou permis en cette matière ».

Voilà ce que l'on savait faire au temps passé pour l'intérêt des mœurs et le bien du peuple. Après avoir lu attentivement cet exposé de motifs si vigilant, si sage et en même temps si profondément religieux, on se demande avec surprise comment il peut se faire que ces beaux règlements de nos ancêtres soient l'objet des sarcasmes et de la haine d'une certaine presse du jour.

Peu de temps après une douloureuse désertion des Vosges, alors que l'on songeait un peu à raffermir les bonnes mœurs sur une base plus solide, il fut édité, sous les auspices du président Thiers et consorts, un soi-disant règlement de tavernes que la police obligea d'afficher dans les lieux publics, mais lequel règlement est toujours resté à l'état de lettre morte ; la police du jour ne se souvient pas plus de ses statuts que, comme on dit trivialement : d'une feuille de chou.

Annales des Hautes-Vosges n°1422 — 10 décembre 1989

Le 21 janvier 1731 décéda Demoiselle Anne Gervaise, veuve de défunt le Sieur Joseph Finance, de Remémont, près de Ste-Marguerite, mère du Sieur Finance, curé de la paroisse, après avoir reçu les sacrements, et fut inhumée dans l'église paroissiale de Fraize près du bénédictin du côté de la chapelle de Notre-Dame.

Le 2 mars 1731 est né à Plainfaing François Joseph, fils du Sieur Joseph St-Dizier, tabellion, et de Marie Perrotey son épouse. Parrain le Sieur Régnier d'Arvy, et l'a tenu pour lui le Sieur François Léopold

Petitjean. Marraine Demoiselle Catherine Colnat, épouse dudit Régnier, procureur à St-Diey et Gruyer de la Seigneurie de Taintrux.

Le Sieur Régnier, procureur à St-Diey, était en même temps commissaire aux saisies réelles et aussi Gruyer du ban de Fraize. J'ai beaucoup feuilleté les édits et ordonnances du Duc de Lorraine pour trouver la véritable signification et le grade correspondant dans notre administration actuelle du Gruyer ; je n'ai rien trouvé qui lui ressemblât davantage que nos inspecteurs des forêts. La gruerie était en tout point une inspection et l'organisation différait peu de ce que nous voyons de nos jours.

En 1731, le Sieur François Perrotey était encore Echevin et contrôleur des actes à Fraize.

Le 9 mai 1732 est née Anne Francin, fille de Jean Francin et de Marie Marchand sa femme. Parrain Maître Blaise Perrotey, marguillier ; marraine Anne Vincent.

Le 13 avril 1733, Jean Narré épousa en secondes noces Anne Ruyer.

Du 17 juin 1733, un acte de baptême est signé ainsi : F. Eric, prêtre aap. frère au Sieur Houssemand, vicaire fondé.

Le 16 avril 1734 est né Nicolas, fils de Jean Narré et de Anne Ruyer, sa femme.

En juin 1734, je retrouve le Sieur Charles François de La Gresse figurant comme parrain, mais avec le titre d'avocat. Je suis porté à croire que celui-ci est le fils de Charles Meulan de La Gresse habitant Plainfaing et père d'une nombreuse famille. Rien de plus naturel que Charles François, après avoir fini son droit, ait obtenu une charge d'avocat à St-Diey.

Le 16 juin 1735, Charles Georges, maître d'école à Fraize, épouse en secondes noces Anne Vincent, fille de Joseph Vincent.

Le 22 juin 1735, est né à Habeaurupt Jean-François, fils de Jean Francin et de Marie Marchand.

Le 11 mars 1736, est né à la Costelle Georges, fils de Jean Narré et de Anne Ruyer, sa femme.

Le 18 avril 1736 décéda Marie, fille de Jean Narré.

Le 20 janvier 1737 décéda le Sieur Charles Meulan de La Gresse, gentilhomme demeurant à Plainfaing. C'est à peu près la fin de cette famille noble qui était de résidence à Plainfaing et dont les enfants assez nombreux auront quitté le pays pour des motifs qui ne sont point connus, puisque leur trace fait défaut dans les actes civils.

Cejourd'hui 15 juillet 1737, Valentin, fils de Sébastien Pierrat, a épousé en face de l'Eglise et d'un témoin soussignés, une fille de Joseph Narré et de défunte Marie Mengin sa femme, et moi, frère Henry Dolot, prêtre religieux cordelier faisant les fonctions curiales pour l'absence de M. le curé, leur ai donné la bénédiction nuptiale.

Le 19 août 1737, Jean Juiquer, grûer, fils de Jean Juiquer et d'Anne Barbe Hoinzimzim de Hussen, en Alsace, organiste à Fraize, a épousé en face de l'Eglise Marie Salomé, fille de défunt François Rabert et de Marie Françoise Chelausser, domiciliés en cette paroisse.

Le 17 janvier 1738, est né Blaise Antoine, fils de Jean Francin et de Marie Marchand, sa femme.

L'an 1738, le douzième février, 10 heures du matin, je soussigné Maître Jean Baptiste Régnier, prêtre prébende de l'insigne Eglise de St-Diey, après avoir reçu de M. le curé de St-Diey la délivrance de la publication du ban de mariage d'entre Maître Joseph Régnier, avocat à la cour référant au bailliage de St-Diey et fils de défunt Antoine Régnier, vivant commissaire aux saisies réelles dudit bailliage, et de Demoiselle Catherine Colnat, ses père et mère de la paroisse de St-Diey d'une part ; et Demoiselle Marie Magdeleine St-Dizier, fille de Maître Joseph St-Dizier, tabellion général à la résidence de Plainfaing et de Demoiselle Marie Perrotey, ses père et mère de la paroisse de Fraize, d'autre part ; certifie après avoir reconnu ni avoir aucuns empêchements, leur avoir donné la bénédiction nuptiale pour et au nom de M. le curé de Fraize, dans la chapelle de Plainfaing, paroisse dudit Fraize, et ce avec les cérémonies prescrites par notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et ce en présence des témoins souscrits qui ont signé avec les parties et ledit prêtre cy-dessus dénommé.

Le 3 juin 1738, est née Marguerite, fille de Claude Marchand et de Marie Leclerc, sa femme.

Le 19 février de l'année 1740, décéda Jean Francin, de Habeaurupt, époux de Marie Marchand.

Le 11 mars 1740, décéda à Demenemeix, village de cette paroisse, le nommé Elie L'Héritier, employé dans la ferme du tabac.

Le 14 mars 1740, décéda Claude Batremeix.

Le 13 août 1740, Joseph, fils de Joseph Narré et de défunte Marie Mengin, a épousé Catherine Viné.

Jean Joseph, fils de Jean Narré et d'Anne Ruyer sa femme, est né le 24 octobre 1740 et fut baptisé le même jour ; le parrain Joseph Thiriet, la marraine Jeanne Secours.

Ce Jean Joseph Narré est mon grand-père maternel, il est mort dans les premiers jours de septembre 1824. J'avais alors 4 ans et lui, mon grand-père, était dans sa 84^{ème} année. Quoique bien jeune, je me rappelle encore de lui et de sa physionomie ; c'était un homme de grande taille, comme tous les Narré. D'un tempérament sec et nerveux, et passablement courbé, il exerçait le métier de charron, je ne me rappelle pas de l'avoir vu travailler, mais je me rappelle fort bien d'avoir vu ses outils.

Les circonstances de sa mort sont les suivantes, qui me sont restées gravées dans la mémoire. On était à la fenaison du regain et, ce jour-là, le temps s'était montré inconstant dès le matin. Ma mère était occupée dans sa cuisine, moi j'étais là, sautant et jouant comme le font les enfants de 4 ans. Il me semble le voir encore, ce grand vieillard, ouvrir doucement la porte de sortie de derrière, s'avançant lentement vers l'âtre où flambait un bon feu, saisir une chaise ronde à trois pieds pour s'asseoir près du foyer tout en prononçant ces quelques mots : « Siè, siè, a feunerait co audjud'heu » (Allons, allons, on fanera encore aujourd'hui), mais, en voulant s'asseoir, il tomba à la renverse, frappé d'une apoplexie foudroyante.

Quant aux autres détails de l'inhumation, je n'en ai conservé aucun souvenir. Je me rappelle que, quelques temps après, nos batteurs en grange mettaient en bois de chauffage le vieil établi de mon grand-père ainsi que l'énorme bloc où il cintrait au noyau les jantes des roues.

Pierre et Antoine, fils jumeaux de Maître Jean Dilliot, brigadier de la ferme du tabac à Fraize, et de Marie Magdeleine Volfeline, sa femme, sont nés le 8 janvier 1741. Parrains : Jean-Pierre Rabbe, chirurgien et le Sieur Antoine Régnier ; marraines : Mlle Anne-Françoise Chevalier et Mlle Marie Rabbe.

Le 28 mars 1741, décéda le Sieur François Vincent, greffier et tabellion à Fraize.

Le 6 avril 1741, décéda Marie Biéatrix, veuve de Joseph Perrotey, de Fraize, et fut inhumée dans l'église devant l'autel de St-Nicolas.

Le 15 septembre 1741, est née Marie, fille de Claude Marchand et de Marie Leclerc, sa femme.

Le 7 octobre 1741, est né Joseph, fils du Sieur Nicolas Valentin, procureur et contrôleur à Fraize.

Le 12 octobre 1742, est décédé Claude Marchand, du Ban St-Dié,

Le 11 septembre 1743, est décédée Agathe Marchand, femme de Nicolas Evrard, de Habeaurupt.

Cejourd'hui 7 janvier 1744, après avoir publié trois bans au prône de la messe paroissiale entre Dieudonné François, fils du Sieur François Alexandre de Courey Euyer et de Demoiselle Marie Antoinette Caignel de Bainacourt de St-Sulpice, ses père et mère de la paroisse de Ligny, diocèse de Toul, d'une part ; et Anne Joseph, fille de Claude Erlot et de Demoiselle Anne Jeancolin, de cette paroisse, d'autre part. Une seule publication ayant été faite dans la paroisse de Ligny par M. Lay, abbé-curé dudit lieu comme il constate par son certificat du 18 de décembre dernier, sans qu'il n'y ait eu opposition ni empêchement quelconque, je soussigné Jean-Baptiste Finance, prêtre et curé de Fraize au val de St-Diey, en conséquence de la dispense des deux autres bans accordée pour ledit Dieudonné François de Courey par M. l'official de Bar en date du 15 de octobre 1743, vu aussi le consentement de M. de Courey, le père, qui permet à son fils de se marier où, à qui bon lui semblera, légalisé par la justice de Boulay le 11 juin 1742 et un écrit récent par lequel il constate qu'il persiste dans les mêmes sentiments. Le tout ayant été visé par M. de Lançon, grand vicaire à St-Diey et aumônier sincère, puisqu'il m'a ordonné de marier le lendemain des Roys, les parties dénommées d'autre part, ai reçu leur mutuel consentement

de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte Eglise, en présence des parents et des témoins soussignés.

Le 28 mars 1744, est née Marie, fille de Claude Marchand et de Marie Leclerc, du Ban St-Dié.

Annales des Hautes-Vosges n°1424 — 24 décembre 1989 - rien

Annales des Hautes-Vosges n°1425 — 31 décembre 1989

Le 7 mai 1744, est née Marie Barbe, fille du Sieur Antoine Pufion et d'Anne Hélène Delon, son épouse. Parrain le Sieur Gérard Tarillon, sous-lieutenant dans le régiment de Jedorfe, marraine Demoiselle Marie Carole Stouvenel, fille du Sieur Joseph Stouvenel, avocat référant à St-Diey et juge de buffet du Chapitre.

A la date du 9 juin 1744, je trouve dans l'état civil de la paroisse la première mention de la notable famille Masson, de Fraize. Quelqu'un me dit que cela est inexact ; c'est possible et je n'ai en ma possession aucun document à l'appui de cette assertion. Cette mention, je la trouve dans un acte de mariage entre le nommé Jean-Baptiste, fils du Sieur Jean-Baptiste Masson, médecin, et de Marie Magdeleine Emmelin, son épouse. A mon avis, la contradiction n'est qu'apparente, puisque l'on doit supposer, et nécessairement, que les époux Masson - Emmelin avaient une certaine date de séjour au pays pour permettre au fils d'avoir fait la connaissance de sa future : Anne, fille du défunt Jean Humbert et Anne Perrotey.

Du reste, voici ce que je tiens de la bouche même de Mademoiselle Mengin, une descendante par sa mère de la famille Masson : la famille Masson serait originaire des plaines de la Champagne, d'où Jean-Baptiste, médecin, aurait été appelé dans la localité de Fraize pour y donner les secours de la Science dans un cas grave de mortalité épidémique. Aurait-il été envoyé par ordre supérieur ? ou les administrateurs de la paroisse dans la pénurie d'un homme de l'art, auraient-ils fait appel au dévouement et à l'expérience d'un étranger ? On ne sait et Mademoiselle Mengin ne m'a point renseigné à cet égard ; mais il est à peu près certain que le nommé Jean-Baptiste Masson était marié quand il est venu se fixer ici et que sa femme Marie Magdeleine Emmelin, originaire de la province de

Luxembourg, était de noble lignée. Elle est décédée à Fraize pendant les années de la Terreur, je crois, et presque centenaire.

Le 7 septembre 1744, Jean, fils du défunt Joseph Marchand et Jeanne Vincent, sa femme, a épousé Marie, fille de Joseph Houssemand et de défunte Gertrude Vincent.

Certains actes de l'époque ne sont guère explicites et cela est regrettable pour la filiation des familles car je suis fort porté à croire que Jeanne Vincent et Gertrude étaient sœurs et que, par conséquent, Jean Marchand aurait épousé sa cousine. J'ai sous les yeux l'acte de mariage desdits époux daté du 7 septembre 1744 et j'y cherche vainement des traces de parentés, mais ce qui me choque le plus dans cet acte, d'ailleurs bien fait sous les rapports de l'intérêt, c'est que le nom des mères des futurs sont complètement passés sous silence. Il est expliqué simplement que Jean Marchand est un garçon majeur, de Habeaurupt, où sont situés ses biens et, pour le moment, habitant de Fraize ; que Marie Houssemand est une fille de l'endroit assistée de son père et de son curateur, ce qui concorde bien avec ce qui est dit plus haut et ne détruit en rien mon opinion sur le degré de parenté. Dans tous les cas, Jean Marchand est mon trisaïeul par la ligne maternelle.

Le 9 février 1744, est décédé Jean Narré, doyen du ban de Fraize.

Le 9 août 1745 est née Marie-Anne, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand.

Le 17 janvier 1746, Jean, fils des défunts Jean Narré et Marie Barthélémy, a épousé Marie, fille des défunts Charles Michel et Barbe Cuny.

Le 12 septembre 1746, est née à Fraize Reine Marchand, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand, sa femme. Parrain Quirin Simon, marraine Jeanne Vincent. Reine était la deuxième enfant née du mariage de Jean Marchand et de Reine Houssemand mariés le 7 septembre 1744.

Le 24 du mois d'octobre 1746, est décédée Demoiselle Agnès St-Dizier, fille du Sieur Joseph St-Dizier, gruyer en la gruyerie de Fraize.

Le 21 janvier 1747, est décédée aux Sèches-Prayes un mendiant appelé Antoine Treffe. Chacun connaît la position de la prairie de ce nom ;

aujourd'hui le nom de praye est francisé et on ne dit plus Sèches-Prayes qu'en patois du pays. La routine maintenant est de dire Sèches-Prés ou mieux Secs-Prés. D'ailleurs, il faut bien croire que cette région de la paroisse de Fraize était connue de longue date comme sauvage et improductive, puisque de nos jours les dénominations de Sèches et Secs existent encore, témoins Sèches-Tournées et le Soucheté ou Tête Sèche, monticule de terre rouge fournie par des roches en décomposition.

Marie Françoise, fille du Sieur Antoine Régnier, commissaire aux saisies réelles exerçant à la justice de Fraize, et de Demoiselle Anne Françoise Chevalier, est née à Fraize le 9 avril 1747 à 10 heures du soir et fut baptisée le 10 du même mois. Elle a eu pour parrain Maître Joseph Fleurent Bazelaire, écuyer, juge de la Pierre Hardie et de la Seigneurie de Taintrux, et pour marraine Marie Magdeleine St-Dizier, belle-sœur, le Sieur parrain était représenté par le Sieur Jean-Pierre Rabbe, chirurgien.

Annonces des Hautes-Vosges n°1426 — 7 janvier 1990

Le 17 avril 1747 est née Marie-Anne, fille de François Gérard et de Marie Pernet sa femme. Le parrain est le Sieur Jean-Baptiste Masson, chirurgien audit Fraize.

Le 29 avril 1747, à 3 heures de l'après-midi, est né Jean-Baptiste Masson, fils du Sieur Jean-Baptiste, chirurgien à Fraize, et d'Anne Humbert sa femme. Le parrain est le Sieur Jean-Baptiste Masson, aïeul de l'enfant et la marraine Marie Durand, sœur utérine de la mère.

Ce Jean-Baptiste Masson, né en 1747, doit être le père de M. Masson, notre médecin actuel né en 1802. Le père n'aurait eu que 55 ans à la naissance de son plus jeune et dernier enfant.

Claude Michel est maître d'école à Fraize en 1747.

Le 4 février 1748 est décédée, à 11 heures et demie du soir, Demoiselle Marie-Françoise Borelle, épouse du Sieur Picard, sergent audit Fraize.

Le 20 février 1748, est née Marie Barbe, fille du Sieur François Perrotey, contrôleur du centre des notaires à Fraize, et de Demoiselle Barbe Didiergeorges, son épouse, à 1 heure après minuit. Parrain le Sieur

Antoine Perrotey, prêtre et curé d'Aubure en Alsace, représenté par le Sieur Jean-Pierre Rabbe, chirurgien. La marraine est Demoiselle Marie Magdeleine St-Dizier, veuve du Sieur Joseph Régnier, vivant avocat à la Cour.

En 1748, le Sieur Claude Batremeix était greffier de la communauté de Fraize.

Le 8 mars 1748, à 2 heures du matin, est décédé Joseph Narré le père de mon aïeul maternel.

Le 10 septembre 1748, mariage de Blaise, fils de Jean Narré, avec Marie Mathieu. Ce Blaise Narré doit être l'aïeul des frères défunts Nicolas et Blaise Narré qui ont des descendants de leur nom.

Le 13 octobre 1748 est née à Fraize Marie-Anne, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand, sa femme ; ainsi que Jean Nicolas, fils du Sieur Nicolas Périllat, brigadier des employés à Fraize, et de Demoiselle Marguerite Rigol, sa femme.

Le 21 janvier 1749, à 5 heures du soir, est née à Fraize Agnès, fille de Dominique Deloisy et d'Elisabeth Pierron, sa femme. Le parrain est Georges Etienne Deloisy, frère du père, et la marraine Jeanne Gabourel.

Le 12 octobre 1749 est née à Fraize Marie Anne, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand. Il faut croire que la Marie Anne née le 13 octobre 1748 est décédée toute jeune puisque la petite fille née 12 mois plus tard a été baptisée du même nom et sans contredit pour remplacer sa sœur qui n'existait plus.

En 1750 apparition d'un nouveau vicaire à Fraize qui signe sur différents actes J. Léonard, vicaire.

Le 9 février 1750, à 10 heures du matin, est née à Fraize Marie Barbe, fille de Jean Narré et de Marie Michel, sa femme.

Le 11 avril 1750, est née à Fraize Marie Agnès, fille du Sieur Nicolas Valentin, contrôleur dans la Gruerie de Fraize, et de Demoiselle Marie Michel, son épouse.

On voit figurer souvent, et comme parrain, dans les actes de l'époque, un sieur Gérard Carillon, greffier à Fraize, sans qu'il soit fait mention de quelle espèce de greffe il était titulaire.

Le 2 juin 1750, à 6 heures du matin, est née Marie Anne, fille de Blaise Narré et de Marie Mathieu, sa femme.

Le 4 octobre 1750, à 7 heures du matin, est née Marie Barbe, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand, sa femme.

Le 7 janvier 1751, à 10 heures du matin, est née Marie Anne, fille de Sébastien Perrin et de Marie Houssemand, sa femme, de Fraize. Marie Houssemand était la sœur de Reine et, par conséquent, la tante propre de ma grand'mère. Perrin était meunier à Fraize et propriétaire du moulin situé sur une dérivation de la Meurthe. Ce moulin a été démoli en 1850. C'est l'Hôtel de Ville actuel qui en occupe la place. Ma grand'mère étant cousine germaine avec la meunière d'alors, aux dires des relations, les deux familles se voyaient fréquemment et les allées et les venues se faisaient par le jardin où se trouve aujourd'hui la maison Choffel, le terrain sur le parcours du trajet appartenant aux deux familles.

Dans le même acte de naissance, il est fait mention du Sieur François Perrotey, contrôleur général pour parrain, ce qui prouve que la famille Perrin jouissait d'une estime notoire. Je ne sais par quelles suites de revers, les descendants de Perrin furent conduits dans une position voisine de la pauvreté. J'ai parfaitement connu quatre enfants descendant de la cousine de ma grand'mère dite la meunière, deux garçons et deux filles qui portaient à la suite de leur prénom le sobriquet de Meunier. Un des garçons du nom de son père Sébastien fit, comme tambour, une partie des campagnes du 1^{er} Empire. Il a laissé des descendants assez malheureux. Un autre garçon appelé Jean se trouvait, par suite d'un beau mariage, dans une position passablement aisée. Aujourd'hui, les enfants de Jean sont l'un bien malheureux, l'autre, une veuve, dans la médiocrité. Quant aux deux filles, l'une Elisabeth mourut célibataire, l'autre Catherine se trouvait dans une aisance relative, mais une inconduite prononcée pour les satisfactions de la bouche fut la cause d'une demi-ruine. Il reste des descendants de Catherine qui ont le nom de Cuny.

En janvier 1751, je trouve comme parrain le Sieur Charles Demangeat, chirurgien juré. A cette époque, pas plus qu'aujourd'hui, les

malades ne manquaient point de secours ; en effet, on voit par les actes de l'état civil que, presque constamment, deux chirurgiens en médecine faisaient élection de domicile à Fraize. Actuellement, quand la population est triplée, peut-être quadruplée même, nous n'en sommes pas mieux servis pour les soins sanitaires, mais il faut bien calomnier le bon vieux temps ; ce bon vieux temps qui produisait des hommes robustes comme des chênes.

Marie Hélène, fille de Dominique Deloisy, est née à fraise le 19 mars 1751. C'est la même que j'ai connue dans mon jeune âge ; elle était dans un état permanent d'enfantillage et on la suivait à vue. Elle était sans cesse tourmentée de l'idée d'aller à St-Dié, car elle avait momentanément habité cette localité dans son jeune âge et ses souvenirs allaient jusqu'au grand incendie de 1755, car elle se trouvait ce jour-là même à St-Dié.

La famille Deloisy n'est pas fort ancienne dans la localité, peut-être les grands-parents d'Hélène vinrent-ils s'y fixer, mais on peut croire que cette famille avait de la proche parenté à St-Dié, puisque Hélène y allait fort souvent. La famille Deloisy s'est de tout temps maintenue à une haute considération, elle était alliée aux plus honorables familles de l'endroit, pas plus que beaucoup d'autres cependant, sa postérité a été fort limitée et, aujourd'hui, nous voyons cette postérité à la veille de s'éteindre.

Le 3 août 1751 est née à Fraize Catherine, fille du Sieur Joseph Houssemand et de Catherine Laurent, sa femme. Le parrain est le Sieur Claude Picard, huissier au chef dudit lieu et la marraine Demoiselle Reine Houssemand.

Le 3 août de l'année 1751 est décédée, munie des sacrements, Catherine Laurent, femme de Joseph Houssemand, de Fraize, qui fut inhumée au cimetière le 4 du même mois à 1 heure de l'après-midi, en présence du Sieur Joseph Houssemand, son mari, et du Sieur Jean Marchand, son beau-frère échevin dudit lieu de Fraize. Catherine Laurent est donc morte le jour même où est née sa fille ; il est toujours regrettable que l'âge du défunt ou de la défunte ne soit point mentionné dans les différents actes.

Ce jourd'hui 19 août de l'année 1751, après la publication des trois bans faite à Sermaise, et d'un avec la dispense des deux autres de ce mois faite à Fraize, Jean Henry, fils de Henry Heynoul et de Françoise Martel, sa

femme, dudit Sermaise, a épousé du consentement de ses père et mère Marie Rabbe, fille du Sieur Jean-Pierre Rabbe, chirurgien à Fraize et de défunte Barbe Perrotey aussi de Fraize, en présence du Sieur Nicolas St-Dizier, fermier des fermes du Roy à Cleuvecy et Anould, agissant pour le Sieur Edmet de la Salmonière, capitaine général de la ferme du Roy, etc....

Le 14 septembre 1751 est né Ignace André, fils de Nicolas St-Dizier, fermier des fermes du Roy, et de Demoiselle Jeanne Elisabeth Richard, son épouse.

Le 24 septembre 1751 est né à Fraize Jean Anthoine, fils du Sieur Jean-Baptiste Masson, chirurgien juré, et de Demoiselle Anne Humbert, son épouse. Parrain le Sieur Pafion, avocat en chef au dit lieu de Fraize, marraine Demoiselle Anne Hélène Délaney, son épouse.

Ces mentions si fréquentes d'avocat à Fraize me font croire que la justice d'alors n'était point organisée comme de nos jours. En effet, il semble résulter de ces données que Fraize possédait des avocats institués pour les cas particuliers de la localité et résidant au chef-lieu du ban. A mon avis, cette organisation avait bien son mérite puisque, sans se déplacer, on avait sous la main l'interprète, l'homme de la loi qui connaissait les usages, les coutumes, qui pouvait discuter sur les servitudes des propriétés, qui, en un mot, connaissait le fond des personnes et des choses par l'habitude et le domicile permanent dans le pays ; ces avocats, dis-je, étaient aptes surtout à éclairer la conscience des juges dans les causes en litige.

Le 9 octobre de l'année 1751 est décédée, munie des sacrements de l'Eglise, Marie Marchand, veuve de Claude Batremeix, de Plainfaing, âgée d'environ 95 ans, et a été inhumée au cimetière le 10.

Pour la première fois, je crois, est mentionné l'âge d'un défunt ; nul doute qu'on ait voulu rendre hommage au grand âge de la vénérable Marie Marchand. En effet, quoique l'on ait des données certaines sur les belles vieillesses de l'époque, il n'en reste pas moins vrai que 95 ans est un âge qu'il était même difficile d'atteindre.

Quelle était cette Marie Marchand ? Elle était trop âgée pour être la sœur de Jean, marié vers 1740 avec Reine Houssemand. Elle ne pouvait être sa mère, à moins que Jean ne fût un enfant naturel, ce que je ne crois pas. Mon sentiment est que Marie devait être plutôt la tante de Jean, c'est-

à-dire la sœur de son père. Jean était originaire de Habeaurupt et Marie a pu se marier avec le chef de la famille Batremeix dont on retrouve la première trace, non pas à Fraize, mais bien à Plainfaing.

Le 9 avril 1752, à 2 heures du soir, est né Sébastien, fils de Sébastien Perrin et de Marie Houssemand, sa femme, de Demenemeix. Parrain le Sieur Claude Picard, huissier, marraine Demoiselle Reine Houssemand.

Marie Catherine, fille du Sieur Antoine Régnier, procureur à Fraize, et de Demoiselle Anne Françoise Chevallier, son épouse, est née à Fraize le 15 avril 1752, vers les 11 heures du soir. Parrain le Sieur Joseph Mengin, curé de Colroy, qui a commis le Sieur Régnier le fils pour tenir l'enfant sur les fonts ; marraine Demoiselle Marie Catherine Mengin.

On peut voir encore par cet article et à propos de l'emploi dudit Régnier père que la composition de la justice à Fraize était dans un ordre parfait. Ainsi on peut dire avec certitude que, sous le rapport judiciaire, le Ban de Fraize à cette époque se trouvait dans une condition beaucoup plus satisfaisante que de nos jours où le simple juge de paix ne couvrait que certains et où les appels au tribunal sont une cause de déplacements onéreux en même temps que les instructions des affaires sont d'une lenteur désolante. A la justice expéditive et à bon marché a suivi la justice longue, coûteuse des suppôts de tribunaux. Où est l'avantage ?

Il reste encore des descendants de la famille Mengin, mais qui n'en portent pas le nom, attendu que cette descendance vient par les femmes. J'ai connu deux frères Mengin dont l'un, boucher de son métier, habitait la maison incendiée et reconstruite aujourd'hui par Schwartzel. Il est mort que je n'étais encore qu'un gamin ; l'autre, beaucoup plus jeune, était simple cultivateur ; il est mort à un âge assez avancé.

Le 21 mai 1752, vers 11 heures du soir, est née Agathe, fille de Jean Marchand, échevin de la paroisse de Fraize, et de Demoiselle Reine Houssemand, sa femme.

L'emploi d'échevin n'est pas très bien défini dans les dictionnaires ; quelques auteurs disent que les échevins, avant 87, étaient surtout chargés de la police dans les villes, tandis que, selon d'autres, les échevins avaient

surtout la juridiction de la justice. Il me semble que ce dernier cas devait être applicable dans les campagnes où l'affaire de la police était une chose à peu près nulle ; d'ailleurs, en tenant compte de la tradition, on peut sans témérité considérer l'office d'échevin comme une charge de juge. En ces temps-là, la fonction de juge ne demandait pas autre chose qu'un esprit droit et intègre, les simples différends n'étaient point soumis à un familial des règlements, d'arrêts et de lois qui exigent aujourd'hui beaucoup de connaissances et rendant en même temps l'exécution de jugements fort délicate.

Le 29 août 1752, à 8 heures du soir, est né à Fraize Jean-Baptiste, fils de Blaise Narré et de Marie Mathieu, sa femme.

François Joseph, fils du Sieur Nicolas St-Dizier, contrôleur ambulante des fermes du Roy et fermier de ses domaines, et de Demoiselle Jeanne Elisabeth Reinhard, son épouse, est né à Fraize le 20 septembre 1752. Parrain : François Joseph St-Dizier, licencié en droit de la faculté de Pont-à-Mousson ; marraine Demoiselle Marie-Françoise Drouel.

Le 27 octobre 1752 est née à Fraize, un peu avant minuit, Anne fille de Jean Narré et de Marie Michel, sa femme.

Le 26 janvier 1753 est né à Fraize François Joseph, fils du Sieur Nicolas Barthélémy et de Demoiselle Vauchamp, son épouse. Parrain le Sieur François Joseph St-Dizier, avocat à la Cour souveraine de Lorraine, résidant à Fraize ; marraine Madame Marie St-Dizier, veuve du Sieur Joseph Régnier, avocat exerçant à St-Dié et résidant audit lieu de Fraize.

Le 25 avril 1753 est né à Demenemeix Jean Claude, fils du Sieur Claude Batremeix, notaire à Fraize, et de Demoiselle Marie Lallemand, son épouse. Ce Claude Batremeix, notaire, doit être fort probablement le fils de Claude et de Marie Marchand, tous deux décédés à Plainfaing en 1751 âgés de près de 100 ans. La tombe de ces deux époux était située dans le deuxième arc-boutant du chœur au midi. Une croix en fer, avec une inscription que j'ai lue plusieurs fois dans mon jeune âge, en marquait la place. Je ne sais si cette croix existe encore (septembre 1882). Notons en passant que, selon toutes les conjonctures, la vieille Marie Marchand était la grand'mère de Claude Batremeix, l'ancien bon voisin de ma grand'mère et

que celle-ci se trouvait être la petite-nièce de la même Marie, puisque Marie devait être la sœur de son grand-père.

Le 6 mai 1753 est décédé à Plainfaing Nicolas Cunin, maître d'école audit lieu, à l'âge de 74 ans.

En ce temps-là, la diffusion des premières connaissances n'était pas répandue comme aujourd'hui, c'est incontestable, j'ai pu juger par moi-même, en parcourant les registres de la paroisse de Fraize, du trop grand nombre de ceux et celles qui y ont apposé une croix à la place de leur signature ; cependant, je puis dire que, par rapport aux signatures, elles sont en général écrites d'une écriture bien formée et très lisible. Du reste, l'axiome qui dit : « Il vaut mieux avoir des vertus que des talents » sera vrai dans tous les temps et dans tous les lieux. Si aujourd'hui, nous sommes plus instruits, nous n'en sommes ni meilleurs ni plus heureux. Les attentats de toutes sortes sur les personnes et sur les propriétés en sont une preuve manifeste. Qu'on lise les comptes rendus des tribunaux et des cours d'assises et l'esprit humain sera effrayé de la grande perversité qui règne à une époque toute de science et de lumière. Non, encore une fois non, la science ne donne ni l'esprit ni le bon sens. Dieu nous départit ces dons selon sa providence ; nos pères moins infatués n'en manquaient point et c'est pour cela qu'ils valaient au moins autant que nous.

Ce jourd'hui 20 août de l'année 1753, le Sieur Jean Baptiste Meulan de la Grèse, gentilhomme écuyer, fils du Sieur Charles François de la Grèse et de Dame Barbe Marie du Songet, a épousé en face de l'Eglise et des témoins soussignés, après avoir obtenu dispense de deux bans et des jours intermédiaires par Monsieur Grimaux, pro-vicaire général du Val de St-Dié, official et curé dudit Fraize, sans qu'on ait reconnu aucun empêchement civil Jeanne Gérard, fille de Nicolas Gérard et de Marie Marotel.

Ce Jean Baptiste exerçait la profession d'avocat à St-Dié ; c'est une famille qui n'a point laissé de descendance ou qui, par la tourmente de 92, a été obligée, comme noblesse, de se réfugier en pays inconnus. Du reste, il est singulièrement surprenant que la grande famille de Charles de la Grèse de Plainfaing ait disparu totalement sans laisser ni trace, ni souvenir.

Le 13 septembre 1753, vers 1 heure après minuit, est né Jean Baptiste, fils du Sieur Jean-Baptiste Masson, chirurgien juré, et de Demoiselle Anne Humbert son épouse. C'est le père de notre médecin actuel Hyacinthe Jean Baptiste (septembre 82).

Le 12 octobre 1753 est né, à 10 heures du soir, Jean Baptiste, fils du Sieur Jean Marchand, échevin dans l'église de Fraize, et de Reine Houssemand, sa femme. Parrain le Sieur François Houssemand au nom duquel Joseph Mathieu l'a tenu sur les fonts sacrés du baptême et marraine Demoiselle Marie Lallemand, femme du Sieur Claude Batremeix, notaire audit lieu de Fraize.

J'estime que le parrain François Houssemand que nous avons rencontré comme vicaire à Fraize devait être le frère de Reine et, par conséquent, l'oncle du nouveau-né Jean Baptiste.

L'article ne dit point si François est encore vicaire exerçant à Fraize, ou curé dans une paroisse voisine.

Plus haut, j'ai émis la pensée que Claude Batremeix devait être de la parenté des Marchand. Le présent article me confirme dans cette foi, ainsi Marie Lallemand était cousine germaine par alliance de Jean Marchand.

Joseph Jean Baptiste, fils du Sieur Jean-Baptiste Meulan de la Grèse, écuyer résidant à Plainfaing, et de Dame Jeanne Gérard, son épouse, est né le 4 octobre 1753 à 6 heures du soir. Parrain le Sieur François Joseph St-Dizier, avocat à la cour, résidant audit lieu de Plainfaing ; marraine Demoiselle Marie Magdeleine St-Dizier, veuve du Sieur Joseph Régnier, de son vivant aussi avocat exerçant à St-Dié et résidant audit Plainfaing.

Le 13 juillet 1754, à 11 heures du matin, est née à Demenemeix Marie Agathe, fille du Sieur Claude Batremeix, notaire à Fraize, et de Demoiselle Marie Lallemand, son épouse.

Marie Agathe (que j'ai beaucoup connue) était veuve d'un nommé Joseph Cuny (que je n'ai point connu). Cette veuve habitait la maison où est actuellement la boulangerie Mathieu-Knur (septembre 1882). Elle tenait là, avec quelques articles de consommation journalière, un bureau de tabac octroyé je ne sais comment. J'allais là très souvent chercher du tabac à priser pour mon père, et cette femme occupe une place très éloignée dans mes souvenirs. C'était une petite personne boîteuse et d'une complexion

sèche ; elle était la belle-mère d'un nommé Haxe occupant un emploi assez élevé dans nos fastes militaires ; ce Haxe a laissé un descendant (général).

L'ancienne habitation de la mère Cuny, comme on avait la coutume de l'appeler, faisait autrefois partie de l'ancienne Maison Commune de la localité de Fraize. Cette maison de la commune s'appelait généralement par les Anciens : « Les Halles ».

Les Halles avaient par conséquent la destination des hôtels de ville modernes. On y trouvait tout ce qui a rapport à la Municipalité comme tout ce qui a rapport à la justice, et la tradition rapporte même qu'on y pendait les condamnés à mort. Il est certain qu'on y mettait au carcan les jours de foire et de marché ; le carcan était une exposition fort humiliante qui consistait en ceci : un fort poteau était solidement fixé en terre à l'angle des halles où se voit encore aujourd'hui une énorme pierre respectée par les hommes et par les temps. Le patient était debout, les pieds sur cette pierre, et lié étroitement après le poteau, un écriteau en gros caractères placé au-dessus de sa tête expliquait au public le genre du méfait qui avait décidé l'exposition humiliante. Ce genre de punition pourrait bien avoir son à-propos aujourd'hui où les délits sont si nombreux et si variés. Les amendes et la prison sont sans effet efficace sur des natures corrompues par l'usage et le temps. Les amendes sont tout au plus bonnes à gonfler quelque peu les caisses de l'Etat ; quant à la prison c'est un moyen mis à la portée des classes souffrantes de se faire nourrir pour rien.

Annonces des Hautes-Vosges n°1430 — 4 février 1990

Au sujet des " Halles ", il serait peut-être curieux de Connaître les motifs qui décidèrent la Municipalité d'alors à se dessaisir de cette propriété au profit d'habitations particulières.

La portion qui appartient aujourd'hui à Mathieu Knur porte au-dessus de la porte d'entrée de la cuisine les initiales J. C, et M. A. B. plus le millésime 1791. Cette date se retrouve également sur un angle de la maison près de la pierre au carcan. Il est possible que, plus tard, mes recherches pourront aboutir à un résultat satisfaisant, mais il n'en est pas moins regrettable, et sous plus d'un point de vues, que ce magnifique emplacement ait été perdu, et peut-être pour des causes bien futiles. C'était

bien là le centre de l'ancien Fraize puisque, à cette époque, c'est-à-dire avant la Grande Révolution, Demenemeix ne comptait, au dire des Anciens, que quatre ou cinq maisons.

Aujourd'hui que cette portion du village s'est considérablement agrandie, que surtout on possède une petite place bien centrale et en face de notre hôtel de ville, admettons que tout est pour le mieux.

Pourtant on ne pouvait point se passer de maison communale et les Anciens nous racontent que la maison du vieux Deloisy servit à cet effet (maison occupée par Charles Parisot en 1882). Ma mère nous a raconté avoir été à l'école dans ce local, ce qui indiquerait une date de vers 94, 95 et 96. Plus tard encore, ce local fut transféré ailleurs et ces changements furent même fréquents. L'école fut même établie dans le poêle de mon grand-père, puisqu'un jour, ma mère étant déjà grande fillette, la cohue des petits garçons lui fit échapper des mains une terrine de lait, lequel fut répandu sur le plancher, le principal fut notre ancien boucher appelé vulgairement " le Blanc Voinquel ".

Jean Joseph, fils du Sieur Jean Marchand et de Reine Houssemand, sa femme, est né à Fraize le 4 janvier 1755 vers les 6 heures du matin. Parrain le Sieur Grégoire Jacquot ; marraine Anne Marchand, femme du Sieur Sylvestre Gérard, maire du Ban de Fraize, et la sœur du père de l'enfant. La famille Gérard était à l'époque une des notables du pays ; elle habitait le Mazeville dans une maison encore debout aujourd'hui. Anne Gérard était donc la tante propre de ma grand'mère et François Joseph, fils de Sylvestre, que je me rappelle avoir connu, était son cousin germain. Des nombreux descendants de Sylvestre, on peut citer la famille Barthélémy habitant Mandramont qui faisait branche par la femme et, en 1812, lors de la confection du cadastre, le chef de la famille se trouvait maire de Fraize. Cet ancien maire eut plusieurs enfants dont trois sont enterrés dans le cimetière de Fraize ; de ces trois, il y a l'ancien curé de Plainfaing Martin Barthélémy. Un autre fils, par son mariage alla se fixer à Saâles et il est le père de M. Barthélémy, architecte de talent et de deux autres enfants qui résident encore à Saâles (1882).

Le 23 janvier 1755 est décédé le Sieur François Perrotey, contrôleur des actes de la Justice de Fraize, âgé d'environ 59 ans. Il a été inhumé en la chapelle St-Nicolas de l'église de Fraize le 24 du même mois.

Le 29 janvier 1755 est décédé Blaise Narré, de Fraize, âgé d'environ 90 ans.

Jean Blaise Alexandre, fils d'Alexandre Piètre, capitaine dans les fermes du Roy, et d'Elisabeth Loudémont, son épouse, est né à Fraize le 9 février 1755 à 5 heures du soir.

Le 19 mai 1755 est décédé à Plainfaing Jean-Baptiste Meulan de la Grèse, noble écuyer, époux d'Anne Gérard.

Marie-Reine, fille du Sieur Jean Marchand, échevin de la paroisse de Fraize, et de Demoiselle Reine Houssemand, son épouse, est née à Fraize le 30 octobre 1755 à 11 heures du soir et, après avoir été baptisée à la maison par la matrone jurée et en présence de témoins, a été apportée à l'église le 1^{er} du mois de novembre pour y recevoir les cérémonies du baptême. Parrain François St-Dizier et marraine Agathe Batremeix.

Marguerite, fille de Jean Marchand et de Reine Houssemand sa femme, est née à Fraize le 19 février 1757 vers 10 heures du soir et a été baptisée le 20. Parrain Jean-Baptiste Parmentelot marraine Marie-Anne Didiergeorges. Je n'ai jamais ouï parler de cette tante à ma mère, ce qui me fait supposer qu'elle est morte jeune.

Le 28 mars 1757 est né à Fraize Jean Claude, fils du Sieur Jean-Baptiste Masson, chirurgien juré, et de Demoiselle Anne Humbert, son épouse.

Le 18 avril 1757 est décédée Marguerite Marchand, citée plus haut, âgée seulement de 60 jours.

Au commencement de janvier 1758 apparaît un nouveau vicaire qui signe : M. Ferry.

J'avais 4 ans à la mort de ma grand'mère Marie-Reine, mais je me rappelle fort bien d'elle. C'était une femme de petite taille, mais de bonne tournure, vive, allègre et spirituelle. Elle était instruite pour son époque, elle avait une belle écriture, témoins les quelques lignes à ma disposition sur d'anciens livres lui ayant appartenu et, de plus, elle écrivait correctement. Au moment de la Grande Révolution et quand toute la jeunesse du pays

était sous les armes et dans les camps, ma grand'mère était la secrétaire obligée et fort complaisante, du reste, de plus d'une famille.

Le vieux père Chédez, mais surtout le vieux père Batremeix recherchaient sa conversation ; née de parents occupant une certaine position, elle avait profité par les yeux et plus encore par les souvenirs racontés au foyer.

A son tour, ma grand'mère avait la mémoire riche de légendes et d'histoires se rapportant aux familles et aussi à l'état du pays. Si elle avait fait ce que j'entreprends de faire aujourd'hui, nul doute que je serais en possession d'une chronique très intéressante, car, il faut bien le dire, et j'en ai été encore témoin, oculaire et curieux, les causeries intimes pendant les longues soirées d'hiver roulaient spécialement sur l'histoire locale et la filiation des familles. Ainsi se transmettait la tradition, ainsi se perpétuaient les usages, les coutumes, en un mot tous les détails du genre de vivre des ancêtres.

Après la bonne causerie intime venait le chant et principalement le chant d'église. Je ne puis dire si ma grand'mère connaissait les principes de ce chant, tout ce que je sais de positif c'est que, par principe ou par routine, le chant d'église était alors une des fréquentes distractions pour finir les veillées de l'hiver et ma grand'mère qui aimait cela s'en donnait à cœur-joie avec son voisin Batremeix.

Du reste, tous les gens comme il faut savaient chanter le plain-chant, on n'était pas honteux comme aujourd'hui de cette science et, aux jours de fête et de dimanche, ceux dont leur place n'était point dans les stalles du chœur faisaient accompagnement de leurs places dans la nef. Ecouter ces voix mâles et graves ajoutait singulièrement à la majesté du service divin.

J'ai vu de mes yeux toutes ces choses, j'ai vu la ligne des petits bancs de l'église ; depuis l'autel St-Nicolas jusqu'à l'allée transversale remplie d'hommes d'âge et fiers de mêler leurs voix à celles des chantres du chœur. Aujourd'hui, ces bonnes coutumes, par suite de l'éducation nouvelle et aussi par le fait de la transformation des mœurs, ont fini par disparaître complètement, du moins dans nos contrées.

En effet, il me revient à la mémoire que, me trouvant à une messe paroissiale à Phalsbourg vers 1874, je fus surpris et en même temps ravi,

d'entendre dans cette petite ville le chœur de l'office du jour exécuté avec beaucoup d'ensemble, par la généralité mâle de l'assistance. Mon voisin de gauche, un homme dans la force de l'âge et de belles manières chantait à pleins poumons ; il avait son livre de messe noté et certainement d'autres avaient le même.

Le 1^{er} octobre 1758 est décédé, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, François Caquel, directeur de la confrérie des morts érigée en cette paroisse, et a été enterré le lendemain.

Le 19 mars 1759 est décédée à Habeaurupt Marie Marchand, veuve de Jean-François, âgée de 69 ans.

Le 3 mai 1759 est né à Fraize Jean-Baptiste, fils de Jean Marchand, échevin de cette paroisse, et de Reine Houssemand, sa femme. Parrain Nicolas Pierry, chantre à Fraize, marraine Marie-Anne Parmentelot, femme du Sieur Perrotey, contrôleur.

Etant jeune, ma mère nous a souvent raconté que ce Jean-Baptiste, comme jeune homme, n'eut pas tous les jours une conduite régulière. Il aimait le vin outre mesure et trop souvent il contrista ses beaux-parents. Bien souvent, dans ses lettres, son frère François, qui alors faisait ses études à Paris, lui fit les plus belles et les meilleures remontrances, il n'en voulut tenir aucun compte. C'était un caractère léger, hasardeux et ne doutant nullement de l'avenir. Je crois même qu'il ne travaillait que dans le but de subvenir à sa passion dominante, car les lettres de son frère parient dans ce sens et ma mère n'a jamais avoué qu'il ait travaillé comme charron avec son père. Jeune écervelé, les ouvrages variés et les plus dangereux étaient de son goût. A la reconstruction de l'église en 1783, il dût travailler comme manœuvre, car ma mère nous a dit de lui qu'il traversait la nef avec une brouette chargée sur un des sommiers formant tirant. Pour lui c'était un jeu plus qu'imprudent mais, on l'a toujours dit : « Pour ceux de son espèce, il y a un dieu qui les protège ».

Jean-Baptiste était aussi couvreur ; la première couverture du dôme de l'église fut posée par lui. Aujourd'hui, ce dôme est couvert en ardoises,

mais à l'origine on s'était servi d'essis en chêne trempé d'huile bouillante pour augmenter leur durée.

Perché à cette hauteur, sur un léger échafaudage, ayant besoin de tout son sang-froid et de toute sa présence d'esprit, à chaque occasion, il interpellait M. le Curé Vichard et celui-ci ne pouvait se dérober à ses obsessions qu'en lui faisant parvenir la bouteille réclamée.

Ce pauvre garçon eut une fin malheureuse. Le nommé Simon Georges (dit Simon de la Graine) eut l'adresse de profiter de son faible pour la boisson et, dans un moment d'ébriété, Simon lui fit signer un compromis comme quoi Jean-Baptiste le remplacerait sous les drapeaux pour la somme dérisoire de 11 écus ou 66 francs. En honnête homme qu'il était, Jean-Baptiste, rendu à la saine raison, n'en persista pas moins à tenir son engagement ; sa sœur Reine s'en mêla par des sorties violentes contre l'un et contre l'autre ; ce fut en vain et toutes peines perdues.

Jean-Baptiste prit le chemin de l'armée et bientôt, dans une rencontre dont j'ai oublié le nom, il eut une cuisse emportée par un engin, il tomba et, malgré ses supplications, ses proches camarades durent l'abandonner en face de l'ennemi victorieux.

Je crois cependant qu'il fut ramassé, puis soigné, puis dirigé sur un hôpital, car il me souvient avoir trouvé à l'état civil un acte de décès constatant la mort de Jean-Baptiste Marchand en pays étranger. Je ferai mon possible pour vérifier la chose.

Le 13 octobre de l'année 1759 est décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le Sieur Jean Nicolas Ferry, prêtre et vicaire à Fraize, âgé d'environ 26 ans et demi, et a été inhumé à l'entrée de l'ossuaire du côté du midi, en présence des soussignés :

C. N. Michel, prêtre J.-Baptiste Finance, curé.

Jean Claude, fils du Sieur Claude Batremeix, notaire à Fraize, et de Demoiselle Marie Lallemand, son épouse, est né et a été baptisé à la maison par Agathe Vincent le 9 mars 1760 et les cérémonies ont été suppléées à l'église. Il a eu pour parrain le Sieur Jean-Baptiste Rovel, curé de Laveline, qui a commis pour tenir l'enfant à sa place le Sieur Dominique Rovel, et pour marraine Marie Batremeix.

Pendant longtemps, Jean Claude fut le voisin et l'ami de ma grand'mère, même ils devaient être cousins semi-germains. Il avait quelque chose comme 5 années plus jeune que ma grand'mère, mais cette différence ne gâtait en rien l'intimité du voisinage et il ne se passait pas un seul jour sans que Jean Claude Batremeix ne fasse sa petite visite. Du reste, en ces temps-là, c'était une règle générale, les voisins vivaient dans l'union la plus intime, c'était journallement un échange de petits services et de bons procédés qui entretenaient la paix, la concorde et la bonne harmonie de tout un quartier.

Joseph, fils de Jean Marchand, échevin de cette église, et de Reine Houssemand, son épouse, est né à Fraize à minuit du 24 au 25 décembre 1760, a été baptisé le 25, a eu pour parrain Nicolas Valentin et pour marraine Anne Perrotey.

Naître juste au coup de la messe de minuit est un fait non impossible, mais presque inouï dans les actes civils ; et ne fût-ce que ce privilège d'être né à la même heure que l'homme Dieu, c'en serait assez, à mon avis, pour jouir d'une juste considération parmi les hommes.

Ma mère nous entretenait souvent de ce petit garçon venu au monde sous de si favorables auspices ; j'avais presque des doutes sur la véracité de son récit ; mais l'état civil de la paroisse consulté, il fallait bien admettre la chose. Ma mère, et aussi ma grand'mère qui était sœur à Joseph, avaient possédé cette croyance que le petit avait été béni visiblement à son entrée dans le monde, car il avait des qualités que n'eurent jamais d'autres enfants, c'est-à-dire qu'il les réunissait toutes au complet ; c'était, si on peut parler ainsi, une perfection dans l'humanité. Nul doute que si Dieu eût départi à Joseph la grâce d'une longue vie, il fût devenu un homme distingué sous tous les rapports. Cet enfant, d'après ma mère, fut un modèle accompli de beauté, de bonté et de sagesse, à ce point que la renommée en étant parvenue au Chapitre de St-Dié, des démarches furent faites pour le posséder au sein du Chapitre, afin, bien entendu, de lui donner une instruction en rapport avec les vues que l'on se promettait. Il était enfant de chœur, nous disait ma mère, et l'objet de toutes la sollicitude des chanoines quand la mort vint le ravir inopinément vers l'âge de 12 ans.

L'histoire ni la tradition ne disent point de quelle mort, ou mieux de quelle maladie mourut le jeune Joseph ni, si ses parents, qui étaient jeunes

encore et à l'aise, réclamèrent sa dépouille pour lui rendre les honneurs funèbres en la paroisse de Fraize. Toutefois, j'incline à croire qu'il fut inhumé à St-Dié, ma grand'mère devait le savoir car, à la mort de son frère, elle pouvait avoir 17 ou 18 ans, ainsi elle était grande fillette.

Annonces des Hautes-Vosges n°1433 — 25 février 1990

Le 11 avril 1761, vers 9 heures du soir, est décédé, muni des sacrements de l'Eglise, François Perrotey, contrôleur, âgé d'environ 31 ans.

Le 8 juillet 1761, est décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le Sieur Jean Baptiste Masson, de la Costelle, à l'âge de 79 ans. Il a été enterré le 9 dudit mois.

Ce doit être le grand-père de notre médecin actuel Jean-Baptiste Hyacinthe né vers 1806. Au dire de Mlle Mengin, la famille Masson d'alors habitait la maison où aujourd'hui j'écris ces lignes. Ce fut cette famille qui fit la restauration de cette demeure, telle à peu près qu'elle est encore actuellement ; laquelle restauration porte le millésime de 1727 inscrit sur le poutrage de la cheminée. La maison fut couverte, non en essis, mais en grosses tuiles plates dont la fabrication se faisait aux Adelins. On ne retrouve aucun vestige de la tuilerie mais les traces de l'extraction de l'argile existaient encore vers 1880. C'étaient des trous et des fossés constamment remplis par les eaux de pluie et le réceptacle d'une foule de sales bêtes. Toutes ces cavités furent comblées et le sol aplani quelque temps après 1890 quand l'ardeur guerrière du moment eut besoin d'un champ de manœuvres. Ce fut seulement quand les gardes civiques eurent fait leur temps que le terrain se trouvant réparé, des indigents en profitèrent et se l'approprièrent pour y bâtir quelques cabanes. Maintenant c'est un faubourg.

Revenant à la tuilerie des Adelins : cette fabrication ne pouvait prospérer vu l'extrême bon marché du bois et des essis, aussi, rappelant tous mes souvenirs, deux seules maisons à Fraize étaient couvertes de tuiles, celle du Sieur Masson et celle du vieux Père Chrétien, alors salpêtrier aussi à Fraize.

Au commencement de septembre 1761, signature d'un nouveau vicaire : J. N. Simon, vicaire.

Le 14 juillet 1762 est décédé à 11 heures du soir, muni des saints sacrements de l'Eglise, âgé d'environ 56 ans, le Sieur Charles Nicolas Michel, prêtre, et a été inhumé le 16 au même mois dans l'église de cette paroisse avec la cérémonie ordinaire. Témoins les soussignés avec moi prêtre et vicaire : J. N. Simon, vicaire

Jean François, fils légitime de Jean Marchand de Fraize et de Reine Houssemand son épouse, est né vers 4 heures 30 du matin le 17 avril 1763 et a été baptisé le même jour. Parrain Jean-Baptiste, fils de Antoine Cuny et marraine Anne, fille de défunt Claude Batremeix.

Jean François fut le treizième enfant de Jean Marchand, il fut le cadet de Joseph, cet enfant aux si heureuses dispositions, et il fut l'aîné de Blaise, le dernier-né du mariage de Jean avec Reine Houssemand. Jean était âgé de près de 40 ans lorsqu'il épousa Reine Houssemand ; c'était donc, comme on dit vulgairement, un vieux garçon ; néanmoins, il fut un vrai patriarche puisque, dans l'intervalle de 22 ans il eut 14 enfants. Si tous avaient vécu, c'eût été certes une des plus respectables familles du ban de Fraize, autant par la considération dont jouissait le père Jean que dans tous autres rapports. A part Jean-Baptiste qui contrista beaucoup ses parents, il est permis de croire que tous les autres donnèrent de la satisfaction, dont fut du nombre Jean François. Aux dires de ma mère, dès son jeune âge, il montra d'heureuses dispositions ; il fut soumis, rangé et studieux. De bonne heure, il manifesta son goût pour la vocation religieuse et, pour parvenir à ses fins, il fut pour ainsi dire obligé de faire violence à la volonté de son père et cela se comprend. Joseph, le devancier de François était mort jeune au Chapitre de St-Dié ; tous les autres, au nombre de huit, étaient décédés en bas âge ; il ne restait donc à la maison que ma grand'mère Marie-Reine et mon grand-oncle Jean-Baptiste, dont probablement la conduite était déjà irrégulière. Jean-Baptiste était plus âgé de 4 ans que son frère François et celui-ci avait environ 16 ans lorsque mourut sa mère, jeune encore ; elle n'avait que 59 ans, le 17 août 1779.

D'après les dires de ma mère, Reine Houssemand mourut hydropique ; elle contracta le germe de sa maladie à la suite d'un accident. Reine avait un frère, François Houssemand, marchand à Colmar et marié. Sa sœur, tous les ans, allait passer quelques jours chez lui. A cette époque, les voyages se faisaient à pied, il n'y avait ni courrier ni chemin de fer.

Arrivée à Ingersheim nommé alors d'un nom français : « Suvaumont »], Reine se trouva dans un grand embarras : le pont qui traverse l'Ill se trouvait emporté par suite d'un débordement des eaux, mais alors, comme aujourd'hui, cette rivière grossît et décline rapidement, vu que sa source n'est pas éloignée. Quand Reine se trouva en face de la Fecht, les eaux avaient considérablement baissé et Reine sans calculer aucun danger, après avoir ôté ses chaussures, se mit en devoir de traverser la rivière et elle parvint heureusement à l'autre bord. Mais de cette imprudence il en résulta un malaise qui s'accrut de plus en plus et qui dégénéra en une bonne et véritable hydropisie. Ma mère me racontait que tous les médecins des environs furent consultés, mais toujours en vain. Le bourreau de Colmar (qui, en même temps que ses hautes-œuvres se mêlait aussi de pratiquer de médecine) avait ordonné des potions avec des cochons St-Antoine (ce sont les termes de ma mère) et il est dit que la pauvre malade, assise au soleil dans un grand fauteuil, pouvant à peine se mouvoir à cause de la grosseur de son ventre, avalait ses potions sans répugnance aucune, mais elle finit par succomber et bien jeune. Son mari vécut encore dix ans. A sa mort il était âgé de 85 ans.

Annonces des Hautes-Vosges n°1434 — 4 mars 1990

La famille Houssemand était aussi, sans contredit, une des plus vieilles du ban de Fraize ; elle s'était ramifiée dans beaucoup de localités importantes, d'abord à Colmar, ensuite à St-Dié où j'ai trouvé dans les papiers de famille un Houssemand serrurier, un autre qui avait couru des aventures sur mer s'était fixé à Nevers ; des cousines occupant une bonne position habitaient Le Havre. Pour parvenir à ses fins, ce fut vers ces cousines que le jeune François tourna son espoir. Le père Jean Marchand était un homme passablement instruit pour l'époque, ce qui le prouve c'est que, pendant un certain nombre d'années, il fut échevin du ban de Fraize et sa fille Reine, qui était ma grand'mère, écrivait assez correctement d'une écriture ferme et très lisible. On peut donc supposer sans crainte que la correspondance de famille devait être importante et singulièrement intéressante ; ma grand'mère avait pu conserver encore un grand nombre de lettres qui, par sa faiblesse, ont été perdues ou déchirées par ses petites-filles : je regrette infiniment cette perte qui eût pu nous faire connaître plus

intimement notre famille. De toute la correspondance laissée par ma grand'mère, il ne reste que quatre lettres de mon grand-oncle François et c'est pour moi un précieux souvenir. Ma grand'mère tenait encore de son frère le religieux une quantité de petites curiosités comme reliquaire, livres, etc... etc... qui ont aussi disparu on ne sait comment.

Enfin François avait son idée fixe, lorsque fut arrivé l'âge de pouvoir quitter la maison paternelle, nanti de la correspondance des cousines du Havre, et bien certainement muni d'un peu d'argent, il quitta furtivement le foyer paternel pour se diriger vers la ville du Havre, il fallait assurément à ce jeune homme une vocation bien forte et beaucoup de courage pour entreprendre à pied un voyage si long et si difficile, eu égard à la jeunesse du petit voyageur. Ma mère nous racontait qu'il se rendait de préférence dans les presbytères où, après avoir raconté son histoire, il était admis au gîte et à la table, et gratuitement sans doute. Combien de fois ne dut-il pas aller frapper à la porte des bons et hospitaliers prêtres d'alors et combien de fois ne dut-il pas encore séjourner quelque part pour se reposer de ses fatigues ? Enfin, il put heureusement arriver au terme et découvrir la demeure de ses bonnes parentes.

Quoi que bien confiant dans l'heureux résultat de sa démarche, on peut cependant se faire une idée du serrement de cœur du jeune François quand, arrivé en face de la demeure de ses parentes, il dut frapper à la porte pour se faire recevoir. L'histoire ne dut pas être longue ; il fallait arriver au but immédiatement. Le récit parut d'abord hasardé et douteux, mais lorsqu'il eut exhibé la correspondance de famille, ce fut une grande joie et toute la cordialité possible.

Ma mère ajoutait que ces parents ne connaissaient leur famille de la Lorraine que par les lettres de famille, mais que, dès que le jeune François eut prouvé son identité, il fut accueilli comme un membre de la maison. Des propositions et des confidences qui furent faites entre eux, il n'est point resté trace, le fait est que François, qui voulait être capucin, fut placé en la maison mère rue St-Honoré à Paris. Il fut ordonné prêtre en la semaine sainte d'avril 1787 et il dut dire sa première messe le jeudi saint. La cérémonie de l'ordination eut lieu à Meaux, à dix lieues de Paris. François, appelé en religion frère Sigismond, était alors âgé de 24 ans.

A peine ordonné prêtre, et si jeune, il fut choisi entre dix par ses supérieurs pour être l'aumônier d'un évêque et de trois marquises. « Je mange (écrit-il le 25 octobre 1787) avec elles et je suis comme l'enfant de la maison ; elles m'ont donné 60 francs, argent de France, pour m'acheter des chemises et, l'année prochaine, je les accompagnerai dans leur château de campagne pour deux mois ».

Plus loin dans sa lettre, mon grand-oncle dit qu'il est très occupé et qu'il n'a pas un seul moment à lui, comme aumônier de l'évêque (que j'interprète comme étant son secrétaire) c'est lui qui reçoit toute la correspondance et qui expédie cette grande correspondance à sa destination, « les lettres, ajoute-t-il, viennent de tous les pays du monde, de Rome, de Constantinople et même d'Amérique, et, à celles qui demandent réponse, c'est moi qui la fait ; c'est donc, continue-t-il, de trente à quarante lettres à écrire tous les jours ».

Avec ce grand travail journalier, l'étude de la théologie doit suivre son cours et Frère Sigismond raconte à ses parents que cette étude importante doit durer quatre années consécutives ; ainsi, et en somme, les études d'un capucin d'alors se décomposaient comme suit : six années à la maison de la rue St-Honoré de Paris, deux années à Nevers, Frère Sigismond ne dit point pour quelle spécialité quatre années de théologie et de six à sept ans pour apprendre 80 à 90 sermons d'une heure. Certes, il y avait là, dans un pareil programme, de quoi occuper l'intelligence la plus heureuse et la mémoire la plus robuste. Alors, il paraît que l'improvisation n'était pas connue, ou du moins très imparfaitement, puisque les sermons ou discours étaient écrits à l'avance, ensuite appris de mémoire. C'était sans contredit, une bien grosse tâche, mais qui avait son mérite réel, car cette manière de parler en public permet d'appuyer sur beaucoup de détails qui peuvent échapper à l'improvisation quand sa mémoire ne lui est pas fidèle.

C'était, après être ainsi préparés, que les frères capucins étaient expédiés dans le monde, pour l'exercice de l'apostolat. « Cet apostolat, dit frère Sigismond, doit durer de 20 à 25 ans, c'est-à-dire tout le temps des forces vives de l'individu que le genre de vie d'un capucin missionnaire ne soit une vie de privations et de peines de toutes sortes, il ne faut point être

dormeur chez nous, dit encore mon grand-oncle, nous nous couchons régulièrement à 9 heures pour nous relever à 3/4 pour minuit ; nous nous recouchons à 2 heures après minuit et nous nous relevons à 5 h 30 du matin pour ne plus se coucher, et cela tous les jours. Si l'on mange une fois à matines on a l'agrément de manger un morceau de pain sec, à genoux, au milieu du réfectoire, et boire de l'eau pendant que tout le monde est à table ».

Dans sa lettre du 25 octobre 1787 où il présente ses vœux de bonne année à son vieux père qu'il nomme un patriarche, et ensuite aux autres membres de sa famille, frère Sigismond laisse échapper le pressentiment d'être appelé pour les missions lointaines, d'abord comme il le dit, par rang d'ancienneté, et ensuite, d'après les diânes de ma mère, parce que c'était un sujet d'une constitution vraiment forte et robuste.

Nous n'avons pas pu savoir avec précision dans quel pays il fut envoyé, ses lettres ayant été perdues ou détruites, nous n'avons de données sur son compte que par les racontages de ma mère, et je suppose qu'ils sont exacts. Il fut, nous disait ma mère, envoyé dans un pays extrêmement chaud et où l'or et l'argent étaient tellement communs et à vil prix, que l'on s'en servait pour le même usage que le fer en France.

Ma mère, qui avait dû lire les lettres de son oncle, et à plusieurs reprises car, lorsqu'on est jeune, on est toujours un peu travaillé par le péché de curiosité, donc ma mère pouvait parler de son oncle en connaissance de cause et voici à peu près la substance de ce qu'elle savait :

Le pays où avait été envoyé frère Sigismond était extrêmement chaud et la chaleur du milieu du jour était tellement intolérable qu'en ces moments il fallait forcément se concentrer dans l'intérieur des habitations, aller faire la sieste sous un ombrage quelconque comme on a l'habitude de le faire en certaines contrées de la Lorraine eût été une imprudence mortelle.

Frère Sigismond devait être à la tête d'une paroisse, car c'était lui qui faisait les mariages catholiques et qui procédait aux enterrements ; le taux moyen de ces cérémonies était de 50 francs, argent de France, et le pauvre missionnaire s'étonnait de la facilité avec laquelle on gagnait de l'argent.

Malgré sa puissante organisation, mon grand-oncle ne put s'acclimater, ni résister aux influences néfastes du pays et il finit par succomber.

A sa mort, sa gouvernante écrivit ou fit écrire à ses parents de la Lorraine que la succession de frère Sigismond était ouverte et qu'on pouvait la recueillir. Après avis de famille, ma grand'mère répondit que, jugeant les frais et les embarras trop onéreux, la famille renonçait à la succession et en faisait le sacrifice en faveur de sa gouvernante qui l'avait soigné dans ses derniers moments.

Je suis porté à croire que frère Sigismond fut envoyé en mission au Pérou, le pays le plus riche et le plus chaud de l'Amérique du Sud et où les missions de l'époque étaient alors florissantes.

Pendant que François Marchand faisait ses classes à Paris, c'est-à-dire quelques années avant la grande révolution, il parle déjà de la fermentation des idées de l'époque, il déplore la mort de Madame Louise, tante de Louis XVI, décédée aux Carmélites à l'âge de 51 ans. « Sa mort, dit François, cause beaucoup de tort à la religion, car son autorité contre les destructeurs du Christianisme était grande ; mais hélas ! nous ne voyons qu'avec douleur les incursions des faux prophètes, comme parle St-Paul, qui vont entrer dans le troupeau de Jésus-Christ, feignant de le repaître, mais avec des doutes d'un loup ravissant ; ils le feront périr ».

Ainsi se préparait lentement et sûrement la grande et sanglante catastrophe de la fin du dernier siècle, les hommes d'un bon jugement et clairvoyants entrevoyaient ce qui devait arriver et plus d'un, sans doute, eût pu être bon prophète, comme François, qui n'avait pourtant que 24 ans.

Annonces des Hautes-Vosges n°1436 — 18 mars 1990

Le 22 août 1765, à 1 heure de l'après-midi, est né à Demenemeix Claude Nicolas, fils du Sieur Claude Batremeix, notaire, et de Mlle Marie Lallemand son épouse. Parrain le Sieur Nicolas Sautre, lieutenant de maire à Fraize, et marraine Anne, fille d'honnête Antoine Cuny.

Dans le courant de septembre 1765, un nouveau vicaire de Fraize signe ainsi : J. De Frédéric, vicaire.

Jean-Baptiste Georges, fils de Jean-Georges Toussaint, habitant de Plainfaing et de Demoiselle Marie-Anne Parmentelat, sa femme, est né audit lieu vers les 7 heures du soir le 11 septembre 1765. Parrain le Sieur Claude Toussaint, prêtre et administrateur de la Prémisairie de Wisembach ; marraine Demoiselle Odile Claude, épouse du Sieur Georges Toussaint, doyen dudit Wisembach.

C'est la tige des Toussaint qui ont autrefois habité Fraize. L'un, appelé Georges Toussaint, ancien huissier près la Justice de Paix d'ici, est mort entre deux âges par suite d'une affection de poitrine ; c'était un brave homme sous tous les rapports. L'autre, le frère, est mort avocat à St-Dié ; on a dit de lui qu'il était affilié à la secte des francs-maçons. J'ai ouï dire qu'il avait obstinément refusé les secours de la religion à ses derniers moments. Un troisième frère, appelé Henry, fut établi brasseur où est Mehl aujourd'hui (1883). Il était marié avec une sœur de Joseph Bigot ; il mourut jeune et Joseph Bigot reprit la suite de ses affaires. Joseph Bigot mourut vieux garçon, il y a quelques années, après avoir réalisé dans l'art de la brasserie une fortune de près d'un demi-million.

Henry Toussaint eut quatre enfants : trois garçons et une fille ; les garçons étaient : Toussaint l'aîné, Emile qui était de mon âge et Gustave le cadet, la fille s'appelait Irma, elle a laissé des descendants, le cadet Gustave, après s'être distingué à l'Ecole des Arts et Métiers de Chalons, se fit chasser pour insubordination, ne sachant que devenir, il prit la place de son frère Emile que le sort avait désigné pour la marine. Tous les trois n'eurent aucune chance, tous les trois moururent jeunes.

Jean-Baptiste, fils de Nicolas Salmon et d'Anne Fleurentdidier sa femme, est né aux Aulnes vers 11 heures du matin le 19 février 1766. Parrain Jean-Baptiste, fils de Joseph Fleurentdidier, de Scarupt ; marraine Richarde Salmon, épouse de Jean-Claude Perrotey, des Aulnes. C'est ce Salmon qui, en 1804, fit bâtir les jardins des Hyères avec le pavillon qui était au centre.

Le père Batremeix voulant se moquer des grandes dépenses de ce jardin de fantaisie, le père Salmon lui répondit : « Bah ! bah ! moi je mangerai des poires et toi tu mangeras du foin ! ».

Blaise, fils de Jean Marchand et de Reine Houssemand, sa femme, est né à Fraize vers 7 heures du soir le 24 mai 1766. Parrain Claude, fils de Sylvestre Gérard ; marraine Reine Fleurentdidier, du ban de Fraize. Blaise Marchand ne ressembla en rien à son aîné Jean-Baptiste ; il fut travailleur et d'humeur pacifique ; il fut le parrain de ma mère lorsqu'il n'avait que 19 ans ; il fut couturier, c'est-à-dire tailleur de son métier et il allait par maison travaillant à la journée comme c'était alors l'usage, usage qui s'est continué dans nos montagnes jusqu'à ces dernières années. Ma mère nous a raconté quelques-unes des apparitions qui s'étaient présentées à lui quand, pour regagner la maison, il avait l'habitude de traverser le cimetière. Une de ces apparitions que je me rappelle encore est celle-ci : Arrivé vers le milieu du cimetière, un fantôme se dressa tout à coup et barra le passage à Blaise. Celui-ci, effrayé, veut fuir, mais le fantôme l'arrête du geste en lui adressant ces paroles : « Ne crains rien, Blaise, je suis un tel, que tu connais pour une omission que j'ai faite, je souffre cruellement, vas dire à Monsieur le Curé de célébrer une messe à mon intention et je serai délivré. J'attends la réponse ».

Blaise alla frapper à la porte du presbytère et s'acquitta de sa mission ; le curé d'alors ne fit que rire de cette étrangeté et Blaise sortit pour continuer son chemin, mais le fantôme se présentant de nouveau à lui l'interpella en disant : « le prêtre n'a pas voulu croire sur parole, je vais alors lui donner des preuves, as-tu par hasard un livre sur toi ? ». Sur la réponse affirmative de Blaise : « Donnes ! » et le fantôme ouvrant le livre y apposa ses cinq doigts dont les places furent aussitôt roussies. Blaise retourna chez le curé qui, cette fois, ne douta plus et accorda le service demandé.

Blaise se maria aux Aulnes et s'y fixa, il eut plusieurs filles dont l'une se maria avec un Perrotey, père je crois de la femme Nicolas Parisot. La bonne Nanon, cette vieille fille des Aulnes, si simple et si pieuse, descendait de Blaise Marchand ; si même elle n'était sa propre fille, je sais qu'elle était proche parente avec ma grand'mère dont je suppose qu'elle était la nièce.

Annonces des Hautes-Vosges n°1437 — 25 mars 1990

Le 4 février 1768, mariage de Joseph Naré (oncle du côté paternel de ma mère et père de Joseph Naré, appelé vulgairement « Gigé ») et de Jeanne, fille de Nicolas Léonard et de Geneviève Péchey. Les Naré étaient

trois frères : Jean l'aîné ; Jean Joseph le second (qui était mon grand-père) et Joseph, le troisième et le père de Gigé.

Ma mère nous a quelquefois parlé de la haine qui avait été vouée à Jean par ses deux autres frères. Le père des trois, vieillard, qui logeait chez son fils Jean, se trouvant au lit de la mort, la parole lui fut ôtée, de sorte qu'il ne put exprimer ses dernières volontés. Le moribond avait conscience cependant qu'il avait caché dans un temps de l'argent dans sa cave ; c'était l'habitude en ces temps-là, il n'y avait ni industrie, ni commerce et, les épargnes en espèces ne trouvant point de placement, on ne pouvait que les convertir en propriétés ou les enfouir dans une cachette, au risque, par un accident imprévu, de les perdre pour toujours.

Je crois que beaucoup d'argent a été perdu de cette manière et que, quelques fois aussi, des héritiers ont été frustrés de leur avoir légitime.

C'est ce qui arriva dans la famille de mon grand-père. Jean, qui se doutait de la chose, fit des recherches dans la cave et finit par découvrir le magot. Sur la réclamation de ses frères, Jean répondit qu'ayant acheté la maison paternelle, il était possesseur légal de son contenu ; de là, des raisons et une haine mortelle entre les frères. Il semblerait aujourd'hui que la juste providence de Dieu a pris soin de rectifier le méfait par l'espèce de malédiction qui a pesé et qui pèse encore sur les descendants. Pour ne rien dire de plus, la fortune leur a été contraire et, si Jean Naré a pu être, illicitement, un des bons bourgeois de la Costelle de Fraize, tout ce qui venait de lui a été promptement dissipé et perdu.

Le 14 février 1768 est né à Habeaurupt vers 11 heures du soir Blaise Francin, fils de Jacques et d'Anne Barthélémy.

Le 3 mars 1768 est mort à Fraize, vers 11 heures du matin et âgé d'environ 75 ans, le Sieur Jean-Baptiste Houssemand, prêtre et premier vicaire fondé audit lieu et a été inhumé le lendemain dans le cimetière près de la grande porte, à droite en sortant, en présence de Joseph Morel, régent d'école à Fraize, de Jean-Baptiste Vincent et de François Cuny, les deux dûment requis qui ont signé avec moi, prêtre et vicaire, Frédéric.

Le 4 mars, vers 1 heure de l'après-midi, est décédée à Fraize, munie des sacrements de l'Eglise et âgée d'environ 68 ans, Agathe Vincent, veuve du Sieur Claude Batremeix, sergent à Fraize, et a été inhumée le lendemain

dans le cimetière, en présence de Nicolas Flayeux, Jean Claude Gaudier et Joseph Gaudier, les trois gendres.

Le 2 mai 1768, vers les 2 heures de l'après-midi, est décédé le Sieur Claude Batremeix, vivant notaire royal à Fraize, et fut inhumé le lendemain en présence du Sieur Dominique Rovel, prêtre et vicaire à Mandray, du Sieur Jean-Baptiste Perrotey, avocat à la cour royale, et du Sieur Jean-Baptiste Lallemand, son beau-frère.

Au commencement de juillet 1768 signe un nouveau vicaire nommé Schmitt et conjointement avec Frédéric.

Le 21 août 1768 est né à Plainfaing Antoine Christophe, fils de Dominique, docteur capitaine général fermier du Roy au poste de Plainfaing.

Une enfant, Marguerite, fille de Jean Naré, est morte à la Costelle le 16 septembre 1768 et a été inhumée par P. Joachim, de St-Dié, capucin prêtre.

Plusieurs actes sont signés par ledit capucin. Peut-être faisait-il un intérim dans la paroisse de Fraize ?

Le 10 octobre 1768, vers 6 heures du soir, est né à Plainfaing Henry, fils de Jean Georges Toussaint, greffier, et de demoiselle Marie Anne Parmentelot, sa femme. Parrain le Sieur Henry Schmitt prêtre et vicaire fondé à Fraize ; marraine Anne Fleurent, de Habeaurupt.

Le 10 mars 1769 est née à Fraize, vers des 10 heures du matin Marie Anne, fille de Joseph Naré et de Jeanne Léonard, sa femme. (Cette petite fille est morte le 10 septembre 1769 et sa mère, Jeanne Léonard, n'a vécu que cinq jours après la naissance de son enfant, elle est décédée le 15 mars, probablement des suites de sa couche).

Schmitt signe maintenant « vicaire titré » et a pour conjoint un nommé Estienne, prêtre et vicaire.

Annonces des Hautes-Vosges n°1438 — 1 avril 1990

Le 9 septembre 1769, après avoir publié un ban en notre église, et vu la dispense de deux accordée par M. Drouard, grand-vicaire de St-Dié ; vu de même les bans publiés en la paroisse de Gray en Comté et la délivrance

de M. Le curé de Gray, entre le Sieur Nicolas Bonjardet, fils du Sieur Antoine Bonjardet, en son vivant marchand, et de Demoiselle Christine Crevau, ses père et mère de la paroisse de Gray, et actuellement maître de musique de l'insigne église de St-Dié d'une part. Et entre Demoiselle Marie Anne Masson, fille du Sieur Jean Baptiste Masson, chirurgien à Fraize, et de Demoiselle Anne Humbert, ses père et mère, d'autre part. Je soussigné Mathieu Abram, chanoine et écolâtre de l'insigne Eglise de St-Diey, du consentement de M. le curé de Fraize, leur ai donné la bénédiction nuptiale.

Le 18 janvier 1770, deuxième mariage de Joseph Naré, veuf de Jeanne Léonard, avec Anne Chenal, fille des défunts Joseph Chenal et Anne Petitdemange.

Le 13 février 1770, mariage de Jean Baptiste Perrotey, avocat et notaire royal à Fraize, avec Demoiselle Marie Agnès Régnier, fille de défunt Maître Joseph Régnier, aussi avocat à Fraize.

Le 6 juin 1770, à 4 heures du matin, est né à Fraize Claude Nicolas, fils de Jean Baptiste Masson, chirurgien à Fraize et de Anne Humbert, sa femme.

Le 26 septembre 1770, est née aux Aulnes Elisabeth Hâdre, fille d'Antoine, boulanger, et de Madeleine Mayer, sa femme. (Je ne sais si Elisabeth était veuve ou vieille fille, mais je me rappelle l'avoir vue dans mon jeune âge ; c'était une grande sèche, avec un caractère fort original, vivant de privations. L'ancienne maison Olry-Flayeux était une providence pour elle, presque journellement elle était entretenue par cette famille).

Elisabeth avait un frère, espèce de boulanger que l'on appelait trivialement « Maître-homme ». Il habitait une cabane sur le bord de la route juste en face l'entrée du sentier du pont de la forge. Le vendredi il avait un petit étal de tartelettes qu'il vendait aux enfants et aux gens du marché.

En 1772, je trouve dans un acte de naissance tout ordinaire le nom de Maître Jean Baptiste Régnier, chirurgien, comme parrain et comme marraine Demoiselle Marie Magdeleine Vautrinot, sa femme. La femme de Jean Baptiste Salmon, ancien marchand à Fraize, s'appelait Marie Catherine

Vautrinot, elle était la nièce de Marie Magdeleine et habitait chez sa tante quand elle fut épousée par Jean Baptiste Salmon.

Le 28 février 1772 est née à Fraize Marie Agathe, fille de Joseph Naré et d'Anne Chenal sa femme. Parrain Nicolas Naré, frère du père ; marraine Agathe Vincent. (Marie Agathe fut mariée aux Aulnes avec un nommé St-Dizier ; le fils étant mort célibataire, il reste encore des descendants par les filles).

Le 3 mars 1772, mariage entre un nommé Jean Joseph Duby, de La Poutroie, et Anne, fille majeure d'Antoine Cuny, de Fraize, et de défunte Reine Perrotey, sa femme. La famille des Duby existe encore à La Poutroie, tous les membres occupent une honnête position et jouissent généralement de l'estime publique. Antoine Cuny était un des bons bourgeois de Demenemeix ; il tenait un débit de vin là, où sont les enfants Dillenseger.

Le 17 mars 1772, vers 11 heures du soir, est mort, au-dessus du Belrepaire, Claude Flayeux, laboureur et directeur de la confrérie des trépassés.

Le 28 avril 1772, mariage de Charles Antoine Eusèbe Rampanel, fils majeur de défunt Antoine Jacques Rampanel et de Marie Zambain de St-Charles Colus en Italie, diocèse de Navarre, d'après l'extrait de baptême attesté par Pierre Costellin, curé dudit St-Charles Colus ; ledit Rampanel résidant dans cette paroisse depuis quelques années, et entre Magdeleine Vincent, veuve de défunt Joseph Marchal.

Le 28 avril 1772 est mort à 28 ans Jean Baptiste Vincent, sous-marguillier de l'église de Fraize.

Le même jour est mort, à l'âge de deux ans, Claude Nicolas Masson, fils de Jean Baptiste, chirurgien à Fraize.

Annonces des Hautes-Vosges n°1439 — 8 avril 1990

Le 25 août 1772, mariage de Jean Baptiste Naré, sous-marguillier à Fraize, fils mineur de défunt Blaise Naré et de défunte Marie Mathieu sa mère, avec Marie Anne Frochard, fille majeure de Sébastien Frochard et de Catherine Marchal aussi de Fraize. Témoins Joseph Mathieu, marguillier grand-père du marié ; Jean François Noël, son tuteur ; Joseph Naré, son

oncle et curateur. Jean Baptiste Naré était marguillier lors de l'incendie de l'église arrivé le 5 février 1782 ; il revenait de nuit avec un des vicaires ayant été porter les sacrements dans la colline de Habeaurupt. Lorsqu'ils eurent dépassé Plainfaing, ils virent briller une lumière dans le dôme de la tour, ils jugèrent de suite un incendie mais, si vite qu'ils hâtèrent le pas, ils ne purent arriver à temps pour donner l'alerte. L'église n'était déjà plus qu'un vaste foyer de feu quand ils arrivèrent sur les lieux du sinistre. La tradition rapporte que, pour essayer de sauver les vases sacrés et autres objets précieux, il fallut pénétrer par la fenêtre de la sacristie dont on fit sauter les barreaux de fer à grands coups de hache. Du reste, l'alerte eût-elle été donnée à temps qu'il eût été impossible de sauver le corps de l'église, vu que, a ce moment, on manquait totalement des engins propres à cet effet.

D'après les racontars de ma mère, on n'eut jamais que des présomptions sur la cause de ce fatal sinistre ; le même jour, nous disait-elle, on avait célébré le mariage de Claude Voinquel (le père de Claude et de Jean-Baptiste) de Demenemeix, l'organiste avait joué de l'orgue et, comme il faisait bien froid, il s'était servi d'un réchaud et on supposait qu'un charbon avait pu tomber quelque part et, en couvant, produire ce malheur. On pourrait presque croire que, ce sinistre est arrivé la veille de la fête patronale (St-Blaise étant toujours le 3 février) et comme d'habitude une noce se fait et a plus de raison de se faire avant la fête qu'après, je suis porté à croire que St-Blaise arrivant le jeudi, le mariage eut lieu le samedi et qu'un grand désastre, une déception plus grande encore eût lieu le dimanche de la fête.

Le 25 septembre 1772 est mort à Fraize Joseph Houssemand âgé de 75 ans. Ledit Houssemand était le beau-père de Jean Marchand et de Sébastien Perrin.

Le 24 septembre 1772, deuxième mariage de Nicolas Salmon, homme veuf de Anne Fleurentdidier de Scarupt (dont de ce premier mariage est né Jean Baptiste, l'ancien marchand marié avec Catherine Vautrinot). Deuxième femme : Agnès, fille de Dominique De Loisy, syndic de la communauté du ban de Fraize, et d'Elisabeth Pierron, sa femme.

Le 19 octobre 1772, à 4 heures du soir, est mort d'un chancre Joseph Mathieu, marguillier de cette église, à l'âge de 78 ans, et a été inhumé en présence de ses petits-enfants Jean Baptiste Naré et Blaise Vincent.

Le 19 février 1773, à 10 heures du matin, est née Richarde Francin, fille de Jacques et de Anne Barthélémy, de Habeaurupt. Jacques était cousin germain à ma grand'mère et tous deux se voyaient avec plaisir ; (j'ai connu Richarde qui est morte vieille fille, elle habitait une petite maison, espèce de mesure, à l'emplacement même où son neveu Nicolas Francin a bâti une grande maison de commerce tenue par Joseph, fils de Nicolas).

Le 26 février 1773, à 4 heures du soir, est morte à Fraize Marguerite Oger Simonin, veuve de Joseph Houssemand ; elle fut enterrée en présence de Jean Marchand, son gendre, et de Claude Chrétien.

Le 26 mai 1773, à 3 heures du soir est né à Fraize Blaise, fils de Jean Baptiste Colin et de Richarde Batremeix, sa femme. (De son vivant, Blaise n'était connu que sous le nom de « Biazou Richou ». On a dit de cette Richarde Batremeix que, pour sauver son fils du mauvais sort de la conscription, elle le conduisit à l'écurie et, d'un coup de hachette, lui coupa deux phalanges à l'index de la main droite).

Marie Barbe Thiébaud est née le 26 juin 1773. (Sa fille Madelon est encore en vie - octobre 1883).

Jean Joseph, fils de Joseph Gaudier, maire du ban de Fraize, et d'Anne Batremeix, sa femme, est né à 10 heures du soir le 6 juillet 1773, mort en naissant.

Ce jourd'hui 14 février 1774, après avoir publié trois bans du mariage entre Jean Baptiste, fils majeur des défunts François Enheim et Anne Lemaire, de la paroisse du Ban-de-Sapt de droit et de celle de La Croix-aux-Mines de fait, d'une part, et entre Agathe Fleurent, fille majeure des défunts Grégoire Fleurent et Marguerite Didierjean de cette paroisse d'autre part, sans aucun empêchement découvert, ni opposition formée, tant en cette paroisse qu'en celle de La Croix-aux-Mines ; vu en outre la délivrance de M. Melon, vicaire résidant de La Croix-aux-Mines, je soussigné... ai donné la bénédiction nuptiale.

Le 12 mars 1774 est mort, âgé d'un mois, Jean Baptiste, fils de Jean Baptiste Naré, marguillier.

Signature d'un nouveau vicaire qui signe : J. N. Maffioly, avec Schmitt, vicaire fondé,

Le 15 octobre 1774 est né Jean Baptiste, fils de Joseph Naré et d'Anne Chenal, sa femme. Parrain Jean Joseph Mare (mon grand-père).

Le 1^{er} janvier 1775 est né, au Belrepaire, Nicolas, fils de Jean Baptiste St-Dizier, manœuvre. (J'ai de fortes raisons pour croire que ce Nicolas St-Dizier n'est autre que notre ancien régent d'école).

Le 2 janvier 1775 est mort, aux Aulnes, Blaise Marchand, le frère de Jean Marchand, âgé de 65 ans. (C'était certes une belle famille que celle des Marchand de l'époque. L'état civil comporte une collection de douze membres dont sept garçons et cinq filles ; plusieurs moururent jeunes et plusieurs aussi ne furent point mariés).

Ce fut Jean, le père de ma grand'mère, qui eut la plus nombreuse postérité et, pourtant la famille toute entière ne tarda pas à s'éteindre.

Le 14 février 1775, mariage de Nicolas, fils mineur de 21 ans de Joseph Cuny, de son vivant voiturier à Fraize, et Marie Agathe Batremeix, âgée de 20 ans 1/2, fille de Claude Batremeix, vivant notaire royal à Fraize.

Le 26 mars 1775, à 9 heures du matin, est morte à Fraize, munie des sacrements de pénitence et d'extrême-onction, Demoiselle Marie Agnès Régnier, épouse de Maître Jean Baptiste Perrotey, notaire et avocat, âgée de 35 ans. Elle avait reçu la sainte communion il y avait quatorze jours. Son corps fut inhumé dans la chapelle de St-Nicolas le 27 en présence de son mari, de M. Jean Baptiste Renard, avocat à St-Dié, son beau-frère, de Maître François Joseph St-Dizier, avocat à St-Diey et gruyer du ban de Fraize, son oncle maternel et du soussigné : Leroy, curé de Mandray.

Décès de Jean Baptiste, fils de Joseph Naré, à l'âge de 9 mois le 2 avril 1775.

Le 11 mai 1775, à 10 heures du soir, est née Marie Agathe, fille de Jean Baptiste Naré, marguillier, et de Marie Anne Frochard, sa femme. (J'ai encore connu cette Agathe appelée vulgairement « Gagathe du Malé », car Malé en patois était la traduction de marguillier. Elle restait avec une sœur nommée « Héron », couturière de son état dans une petite maison au

couchant de chez M. Masson, laquelle petite maison est démolie aujourd'hui).

En 1775, le curé du Valtin s'appelait M. Mô.

Le 10 juillet 1775 est né à Fraize Jean Baptiste, fils de Jean Joseph Remy, maréchal ferrant.

Le 11 juillet 1755 est née à Fraize Marie Claire, fille de Jean Baptiste Flayeux, marchand à Fraize. (Elle fut par la suite mariée à Nicolas Olry, marchand de fers à Fraize).

Le 22 mars 1776, à 3 h 30 du soir, est né à Fraize Jean Joseph, fils de Joseph Naré, bourgeois à Fraize, et de Marie Anne Chenal, sa femme. Parrain Jean Baptiste Chenal, frère de la mère, marraine Marie Anne Vincent, femme de Joseph Cuny, de Fraize. (C'est la naissance du vieux Gigé, cousin germain de ma mère).

Le 28 avril 1776, à 2 heures du matin, est né à Fraize Jean Nicolas, fils de Nicolas Cuny et de Marie Agathe Batremeix. (L'enfant meurt au bout de quinze jours).

Marie Barbe Thiébaud est née le 9 octobre 1776, fille légitime de François Thiébaud.

Le 10 octobre 1776, à 8 heures du soir, est née Elisabeth Germain (qui fut plus tard la femme de Joseph Fleurentdidier et cousine germaine de Jean Baptiste Salmon). Elisabeth était d'une bonne famille de Fraize, mais elle ne fut point heureuse dans son mariage, son mari n'était point d'une conduite rangée. Elle était repasseuse et modiste de profession, elle avait beaucoup d'esprit et une conversation très intéressante. Comme ce ménage logeait chez mes parents, je me rappelle toutes les longues causeries faites au coin du feu avec le père Chédez qui, lui aussi, ayant beaucoup vu et beaucoup observé, était un charmant causeur.

Le 13 mars 1777, à 6 heures du soir, est née à Fraize Marie-Thérèse Naré, fille de Jean Baptiste, marguillier. Elle est morte à 3 mois.

Le 8 avril 1777, à 4 heures de l'après-midi, est décédé à Fraize, après avoir reçu tous les sacrements, Maître Antoine Régnier, de son vivant procureur à Fraize, veuf d'Anne Françoise Chevalier, âgé de 62 ans. Son corps fut inhumé dans le cimetière paroissial le 9 avril avec les cérémonies

ordinaires, en présence de Maître Antoine Régnier résidant à Etival, Jean Baptiste Régnier, chirurgien à Fraize, les deux fils du défunt, du Sieur François Régnier, de St-Dié, frère du défunt.

Le 2 juin 1777, à 5 heures du soir, est né Claude, fils de Jean Baptiste Fleurent, laboureur à Scarupt, et d'Anne Voinquel, sa femme. (C'est le grand-père de Madame Aubert, née Mélanie Batremeix).

Le 13 juillet 1777 est né à Fraize, à 2 heures du soir, Jean Nicolas, fils de Jean Claude Chrétien, salpêtrier à Fraize, et de Jeanne Perrotey, sa femme. (C'était l'ami intime de mon père, quoique plus jeune que lui de 5 ans. Lorsque, en 1814, la commune de Fraize jugea utile de faire l'acquisition de deux pompes à incendie, ce furent le père Chrétien et mon père qui furent chargés de les entretenir et de les soigner. De plus, moyennant une redevance fort modique tous les ans, qui était, je crois, une portion affouagère, mon père était chargé de loger lesdites pompes, puis, lorsqu'un incendie se déclarait à Fraize, ou dans les environs, il fallait partir avec la ou les pompes, les accompagner sans cesse pour surveiller l'établissement et enfin s'emparer de la lance pour se porter sur les points les plus périlleux. Jusque 1828 ou 29, Chrétien et mon père firent preuve du dévouement le plus admirable et le plus désintéressé).

Le 23 octobre 1777, à 7 heures du soir, est mort à Fraize, après avoir reçu tous les sacrements, Nicolas Naré, garçon âgé de 49 ans, fils des défunts Jean Naré et Anne Ruyer, sa femme. Son corps fut inhumé le 25 en présence de Joseph et de Jean Joseph, les frères du défunt, et de Jean Naré, tous de Fraize, et de Jean Baptiste Naré, marguillier, son neveu.

Le 25 octobre 1777 est morte, à 5 ans, Marie Agathe, fille de Jean Joseph Naré et d'Anne Chenal, sa femme.

Le 4 janvier 1778, à 5 heures du matin, est née à Fraize Marie Agathe Cuny, fille de Nicolas Cuny, voiturier, et de Marie Agathe Batremeix, sa femme.

Le 24 février 1778, mariage de Jean Baptiste Chaxel, fils de Jean Chaxel, manoeuvre au-dessus de Scarupt, et de défunte Jeanne Chaxel, ses père et mère d'une part (ledit Jean Baptiste âgé de 24 ans) et de Barbe

Fleurent, fille majeure (34 ans) de Grégoire Fleurent et de Marguerite Didierjean, de cette paroisse, d'autre part. Je soussigné prêtre et vicaire leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean Chaxel, père de l'époux, de Nicolas Chipot, de Fraize, oncle et curateur du même, de Nicolas Blaise Fleurent, du dessus de Noiregoutte, frère de la mariée, de Jean Baptiste Enheim, de Fraize, beau-frère de la même.

Le 21 mars 1778, est né à Fraize Jean Joseph Flayeux, fils de Jean Baptiste, marchand à Fraize, et de Marie Anne Barthélémy, son épouse. C'était un gros homme qu'on appelait vulgairement « Joston du Jean Flayu ». Le jour de son enterrement, le cercueil fut enlevé de dessus les épaules des porteurs par un coup de vent terrible et précipité dans le fossé de la route, vis-à-vis de la gare actuelle).

Le 29 mars 1778, est né, au-dessus du Mazeville, Joseph, fils de Jean Baptiste Barthélémy, laboureur, et de Marie Magdeleine, sa femme. (C'était le frère du curé Barthélémy qui exerçait à Fraize sur ses derniers ans l'art du vétérinaire. On le disait néanmoins très adroit).

Le 6 avril 1775 est née à Fraize, à 6 heures du soir, Agnès Thérèse, fille de Jean-Baptiste Cuny, commerçant à Fraize, et d'Agnès Flayeux, son épouse. Parrain Maître Jean Baptiste Perrotey, avocat à Fraize, cousin germain du père ; marraine Marie-Thérèse, sœur de la mère, fille de défunt Nicolas Flayeux de St-Dié. (Cette Agnès Thérèse devint par son mariage Madame Gaxate, de St-Dié. M. Cuny, juge au tribunal d'Epinal, était le gendre).

Le 22 avril 1778 naquit un enfant de Jean Georges Dubest, sergent à Fraize qui fut baptisé sur un pied qui était au monde et qui donnait signe de vie.

Le 8 mai 1778 est née à Fraize, à 5 heures du soir, Marie-Thérèse, fille de Jean Baptiste Naré, marguillier.

Le 11 octobre 1778, est née à Fraize Marie Anne, fille de Joseph Naré et d'Anne Chenal, sa femme.

Le 22 février 1779, à 3 heures après-midi, est morte à Plainfaing, après avoir reçu les sacrements, Marguerite Naré, veuve de défunt Dominique Humbert, âgée de 84 ans et inhumée en présence de son fils Jean Humbert, de Plainfaing.

Le 26 avril 1779, à 4 heures du soir, est né Joseph Gaudier, fils de Joseph, bourgeois de Fraize, et d'Anne Batremeix, sa femme.

Le 15 mal 1779, à 9 heures du soir, est morte à Clairegoutte, après avoir reçu tous les sacrements, Demoiselle Claudinette Stouvenot, veuve de défunt Maître Jean Robert Jacquelle, de son vivant avocat, âgée de 71 ans. Son corps fut inhumé en présence des Sieurs Ranfaing, avocats à St-Dié, ses neveux.

Annonces des Hautes-Vosges n°1442 — 29 avril 1990

Le 22 août 1779, Jeanne, fille de Sylvestre Gérard, du Mazeville, et de Anne Marchand, sa mère, s'est mariée avec Joseph Dominique Grandjean, de La Croix-aux-Mines.

Le 24 mars 1780, est née Marie Agathe, fille de Nicolas Salmon et de Agnès Deloisy, sa femme.

Le 29 août 1780 est décédé, à l'âge de 3 mois, Jean Joseph, fils de Jean Joseph Naré et de Marie Anne Desjeunes, sa femme.

Dans le courant de juillet 1780, installation d'un deuxième vicaire pour desservir la grande paroisse du ban de Fraize ; le premier signe Cuny, premier vicaire et le second signe simplement Falque, vicaire, c'est-à-dire vicaire en second.

Le 28 septembre 1780, célébration du mariage entre Jean Joseph Naré, âgé de 39 ans, veuf de défunte Marie Anne Desjeunes, d'une part, et Marie-Reine Marchand, âgée de 25 ans, fille de Jean Marchand et de défunte Reine Houssemand, ses père et mère, d'autre part, tous deux de la Costelle. Je soussigné, prêtre curé de Fraize, ai reçu leur consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, du consentement dudit père, en présence de Jean Naré, de Joseph Naré, les frères du marié, de la Costelle, de Jean Marchand, père de la mariée et de Joseph Haxaire, cousin de la mariée, du Belrepaire.

Le 28 septembre 1780, vers les 4 heures du soir, est né à Demenemeix Jean Joseph, fils de Jean Baptiste Chaxel et de Barbe Fleurent, son épouse ; parrain Jean Baptiste Colin, issu de Germain de la Costelle ; marraine Marguerite Fleurent, la tante maternelle.

Le 3 mars 1781 est décédée, à la Costelle, noble Marie Magdeleine Dumering, épouse de feu le Sieur Jean Baptiste Masson, magasinier à Fraize, âgée de 90 ans, peu après avoir reçu tous les derniers sacrements, le lendemain de son décès, son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, en présence de Jean Baptiste Masson, maître chirurgien à Fraize, son fils, du Sieur Jean Anthoine Masson, prêtre et vicaire de Mandra, son petit-fils, du Sieur Jean Baptiste Masson, chirurgien à Fraize, son petit-fils (évidemment le père de Hyacinthe Jean Baptiste, né vers 1806 et alors arrière-petit-fils de Dame Dumering) et du Sieur Nicolas Bonjardet, maître de musique à la cathédrale de St-Diey, aussi son petit-fils par sa femme.

Je crois avec beaucoup de raison que la noble Marie Magdeleine Dumering est morte dans la maison même que j'habite présentement (1884), cette dite maison ayant reçu vers 1727 des améliorations importantes et certainement appropriées à la haute condition du propriétaire. Vers 1727, la noble Dame avait environ 37 ans et son mari, qui devait jouir par son emploi d'une certaine aisance, pouvait faire les frais de la restauration que l'on voit encore aujourd'hui. Les magasins du Sieur Jean Baptiste Masson pouvaient très commodément s'installer dans les derrières de la maison qui était vaste à cette époque ; une porte de communication, bouchée aujourd'hui, donnait accès depuis la cuisine dans la pièce de derrière. En 1779, cette maison appartenait à Joseph Morel, régent d'Eschole à Fraize, qui, probablement avait installé ses classes dans les pièces de derrière. Enheim, l'oncle par alliance de mon beau-père, en devint acquéreur sur la fin de 1779.

Il semble résulter aussi de l'acte mortuaire cité plus haut, que le prêtre chargé de desservir la localité de Mandres ne portait que le titre de vicaire et non pas celui de curé ; de sorte que, toujours d'après des déductions, Mandra était un vicariat sous la juridiction du curé de Fraize.

En 1780 et 81, Joseph Morel était régent d'école à Fraize ; il avait pour sous-maître Jacques Cuny, frère de Marie, sa femme.

Le 13 mars 1781 est né, à la Costelle, Jean Baptiste, fils de Jean Baptiste Cuny, marchand, et maire du ban de Fraize, et d'Agnès Flayeux, son épouse ; parrain le Sieur Jean Baptiste Renard, lieutenant de la Prévôté bailliagère de St-Diey, et pour marraine Barbe Cuny, femme de Jean Joseph Masson, aubergiste à Demenemeix, sa tante maternelle. (Ce jeune Jean

Baptiste Cuny est devenu, par d'heureuses circonstances, grand marchand de fers à Colmar. Salomé Cuny, femme Lolo Mengin, était sa fille. La maison habitée par les époux Cuny marchand, est celle qui appartient aujourd'hui à l'unique héritier de François Joseph Mengin, ancien notaire, ancien maire et beau-père de Salomé Cuny, en sorte que Paul Mengin est devenu propriétaire par droit de l'habitation de son bisaïeul).

Le vicaire en second, Falque, cède la place à un autre prêtre qui signe ainsi : De F. Mihiel, prêtre et vicaire ; mais, un peu plus loin, je trouve écrit en toutes lettres : de Saint-Mihiel, prêtre et vicaire.

Annonces des Hautes-Vosges n°1443 — 6 mai 1990

Le 28 mai 1781 est née, au Belrepaire, Marie Agathe, fille de Joseph Antoine, laboureur, et de Marie Jeanne Heim, son épouse.

Le 7 juin 1781 est née à Fraize Marie Anne, fille de Jean François Georges Durand et de Marie Anne Naré, son épouse. Parrain Jean Baptiste Naré, son oncle maternel ; marraine Marie Anne Durand, de Clefcy.

Le 29 juillet 1781 est née, à la Costelle, Marie Barbe, fille de Joseph Naré et de Marie Anne Chenal, sa femme, décédée à 7 mois.

Le 10 septembre 1781 est née, à 1 heure du matin, Marie Reine, fille de Jean Joseph Naré et de Marie Reine Marchand, sa femme. Parrain Jean Baptiste Marchand, son oncle ; marraine Marie Barbe Naré, cousine à l'enfant. Marie Reine est morte le 6 octobre suivant à l'âge de 3 semaines.

Dans le courant de septembre 1781, De Saint-Mihiel quitte la paroisse et se trouve remplacé par le nouveau vicaire Laroche.

Le 16 octobre 1781 est née à Fraize Marie Libaire, fille de Joseph Morel, régent d'escholle et de Marie Cuny, sa femme. Parrain le Sieur Claude Laroche, prêtre et vicaire de Fraize ; marraine Demoiselle Marie Libaire Drouel, épouse du Sieur Gaillard, avocat et notaire royal à Fraize.

Le 7 janvier 1782, sur les 3 heures du matin, est né à Fraize Joseph Augustin Gaillard, fils du Sieur Joseph Augustin, avocat au parlement et notaire royal au ressort du bailliage royal de St-Dié, résidant à Fraize, et de Marie Libaire Drouel, son épouse.

Le 6 janvier 1782 est né Jean François, fils de Jean Baptiste Naré marguillier, et de Marie Anne Fréchar, son épouse. Parrain Jean François Masson, praticien et chirurgien à Fraize ; marraine Marie Catherine Grossier.

Le 5 février 1782, jour de la Ste-Agathe, mariage de Claude âgé de 27 ans, fils de Nicolas Voinquel et de défunte Elisabeth Gérard et Anne, âgée de 26 ans, fille de feu Claude Batremeix, ancien notaire et de Marie Lallemand, son épouse. (Cette famille s'est éteinte par la mort des deux fils Claude et Jean Baptiste, celui-ci décédé célibataire et l'autre n'ayant pas laissé d'enfants).

C'est le jour même de ce mariage, à une heure assez avancée de la soirée, que le feu prit à l'église et la consuma complètement ; point de pompes, secours insuffisants et arrivés trop tard.

Le 20 avril 1782 est décédée, à Fraize, à l'âge de 3 ans et demi, Marie Françoise, fille de Joseph Augustin Gaillard, notaire royal à Fraize.

Le 27 septembre 1782 est mort Nicolas Blaise, fils de Jean Baptiste Naré, marguillier, à d'âge de 2 ans et demi.

Le 4 octobre 1782, à 5 heures du soir, est né Jean Baptiste, fils de Jean Joseph Naré et de Marie Reine Marchand, sa femme. Parrain Jean Baptiste Naré, cousin germain (probablement le marguillier), marraine Marie Anne, fille de Jean Baptiste Flayeux, marchand à Fraize. Cet enfant est mort neuf jours après.

On ne s'explique pas le fréquent changement des vicaires à cette époque. Voilà que le vicaire Laroche disparaît et se trouve remplacé par un autre qui signe : « G. P. Martin, prêtre et vicaire de Fraize ».

Dans un acte de baptême du 15 juin 1783, figure comme parrain le Sieur Nicolas Maire, de Kaysersberg. Je ne crois pas que ce Maire soit celui qui a été un certain temps maître de poste à Fraize car, si j'ai bonne mémoire, celui-là s'appelait Xavier, mais étant tous deux de la même localité, ils peuvent être proches parents, si même ils ne sont point frères.

Le 31 juillet 1783 est née, à Demenemeix, Marie Anne, fille de Nicolas Cuny et de Marie Agathe Batremeix. (Marie Anne fut mariée à un nommé Petitdemange, du val du Bonhomme ; de ce mariage naquirent deux enfants. L'aîné Jean Baptiste fit ses classes dans les séminaires, porta la soutane, mais, ne se sentant point de vocation pour le sacerdoce, il quitta les études et passa le reste de sa vie comme comptable dans les fabriques, d'abord à la papeterie de Plainfaing et ensuite à Etival. D'ailleurs, il ne vécut pas vieux, il mourut pour ainsi dire à la fleur de l'âge, d'une maladie de poitrine).

Le deuxième enfant, une fille connue dans le pays sous le nom de Mimie, devint une jeune personne de mœurs assez légères ; des lectures assidues de romans et des relations compromettantes eurent bientôt raison de son esprit et un beau matin, la rumeur se chargea d'annoncer qu'elle avait quitté le logis paternel en compagnie de son séducteur. La jeune personne paya cher cette grave faute ; ses malheurs, à la longue, touchèrent le cœur de sa mère, qui lui pardonna, et la remaria de nouveau (le premier mari étant mort) avec un employé des douanes ; mais elle ne vécut plus longtemps, elle fut enlevée par une maladie de langueur.

Un troisième enfant, un garçon, fut le fruit de l'inconduite de la mère, elle avait environ 35 ans quand celui-ci vint au monde. Ce garçon est né, je crois, vers 1818 et il vit encore (septembre 1884) ; il a été maire de Fraize pendant quelques années ; en naissant, il a apporté au monde les goûts licencieux de sa mère en même temps que ceux de son père, mort vieux célibataire, le descendant en fera de même.

Le 11 novembre 1783 (jour de la St-Martin) à midi, est né Martin, fils de Blaise Barthélémy, du dessus du Mazeville (Mandramont) et de Marie Gérard, son épouse. Parrain François Gérard, son oncle maternel ; marraine Richarde Barthélémy, sa tante paternelle. Martin était par conséquent le neveu de Marie Marchand, épouse de François Gérard, son parrain. (Martin Barthélémy entra dans la prêtrise ; il fut d'abord curé de Moyennoutier, ensuite curé de Plainfaing, puis aumônier de l'hôpital de Bruyères et finalement prêtre habitué à Fraize. Sa résidence était l'ancienne maison Gaillard qu'il avait fait restaurer déjà (aujourd'hui propriété

Voinesson). Il avait avec lui son frère Joseph assez expert dans l'art du vétérinaire, et sa sœur Marie Anne qui se mêlait aussi de médecine. Cette sœur Marie Anne n'appelait ma mère que « la cousine » et, en effet, elle était comme on dit petite-cousine.

Le 9 octobre 1783 est née, à Fraize, Anne, fille de Joseph Naré, fabricant, et d'Anne Chenal, son épouse.

En octobre 1783, Jacques Cuny, autrefois sous-maître d'école à Fraize, est présentement régent d'école au même lieu.

Le 19 octobre 1783, à 5 heures du matin, est né Jean Joseph, fils de Jean Joseph Naré et de Marie Reine Marchand, sa femme. Parrain Joseph Haxaire, laboureur au Belrepaire ; marraine Marie Anne Barthélémy, femme Jean Baptiste Flayeux, marchand à Fraize. (Jean Joseph était le frère de ma mère et, par conséquent, mon oncle maternel. Dans sa jeunesse, il eut l'avantage de recevoir une instruction un peu plus qu'ordinaire et il profita dudit avantage pour courir un peu le pays, s'établissant magister dans les petites agglomérations afin d'y enseigner les premiers éléments aux enfants du peuple. C'est ainsi que mon oncle fut conduit de hameaux en hameaux jusqu'au lieu dit des Basses Huttes, commune d'Orbey. Bien vu dans cette dernière localité par ses connaissances diverses et surtout par une certaine pratique dans les affaires habituelles de la vie, il se maria et se fixa pour toujours aux Basses Huttes. Sa femme avait quelques moyens et mon oncle eût pu vivre sans trop de soucis, s'il n'avait pas eu un faible bien prononcé par la divine bouteille. Son fils unique, un peu gâté par la mère, un peu négligé par le père, acheva de se corrompre dans de mauvaises compagnies ; il mourut jeune, n'ayant pas encore atteint sa vingtième année. Mon oncle mourut dans le courant de 1848, sa succession ayant été acceptée sous bénéfice d'inventaire, il fallut faire bien des courses et des démarches, puis, finalement, on se mit d'accord pour renoncer complètement).

Le 23 février 1784, mariage de Joseph, âgé de 25 ans, fils de Jean Joseph Mary, laboureur à La Croix-aux-Mines, et Marie Barbe, âgée de

30 ans, fille de Jean Naré, laboureur à Fraize, et de défunte Marie Michel, sa femme.

Le 1^{er} mars 1784, est né à Fraize Jean Baptiste, fils de Jean Baptiste Naré, marguillier ; parrain Jacques Cuny, régent d'école à Fraize.

L'an 1784, le 17 juin, après avoir obtenu dispense de Mgr l'évêque de St-Dié en date du 24 mai de la présente année, tant des publications des trois bans que de l'empêchement durément du quatrième degré de consanguinité, de part et d'autre qui a été reconnu entre le Sieur Joseph Augustin Gaillard, avocat au parlement résidant à Fraize, fils de défunt Augustin Gaillard et de défunte Marie Elisabeth Masson, vivants résidant à Rambervillers, ses père et mère d'une part et Demoiselle Marie Libaire Drouel, fille de défunt Nicolas Drouel et Demoiselle Marie Mathieu, ses père et mère résidant audit Rambervillers, âgée de 29 ans, paroissienne de Fraize, d'autre part. Lesquels avaient contracté mariage le 19 septembre 1774 dans l'église paroissiale de Rambervillers, duquel mariage sont pré-crées Libaire Elisabeth Joseph, âgée de 9 ans ; Marie Charlotte âgée de 7 ans ; Marie Françoise, défunte âgée de 5 ans ; Reine Marie Suzanne âgée de 4 ans ; Joseph Augustin âgé de 2 ans et demi ; Marie âgée de 14 mois, je soussigné curé de Fraize, ensuite de la dispense ci-dessus énoncée après avoir reçu leur consentement mutuel de mariage et le consentement d'Elisabeth Mathieu, mère de l'épouse, leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence du Sieur Michel Thiébaud, curé de Plainfaing, de François Cuny, prémissaire à Fraize, de Hubert Broux, vicaire à Plainfaing, de Jean Vichard, frère du curé soussigné résidant à Fraize, des enfants susdits, les quatre premiers ont été baptisés dans l'église paroissiale de St-Dié et les deux autres dans l'église paroissiale de Fraize ; suivent les signatures.

Un acte de naissance du 5 juin 1784 voit comme parrain un nommé Jean Baptiste Masson, chirurgien à La Poutroye. C'est une branche de la famille des Masson de Fraize, dont presque tous les garçons ont été ou médecins ou chirurgiens et celui-ci a dû s'expatrier pour faire place nette à ses autres frères. Jean Baptiste Masson, de La Poutroye, doit être le père de la femme Bader, de Fraize, qui était une Masson.

L'an 1784, le 30 août, à 6 heures 30 du soir, est décédé au prémissariat de Fraize, muni de tous les sacrements de l'Eglise, le Sieur Antoine Perrotey, originaire de Fraize, prêtre, ancien curé d'Aubure en

Alsace, habitué dans cette paroisse depuis plusieurs années, âgé de 75 ans. Son corps fut inhumé au cimetière de cette paroisse le 1^{er} septembre avec les cérémonies ordinaires, en présence du Sieur François Cuny, prémissaire de Fraize, son neveu, du Sieur Augustin Roy, curé de Mandray et du Sieur Michel Thiébaud, curé de Plainfaing et des autres Sieurs curés et vicaires soussignés : Georgel (curé d'Anould), Masson (vicaire à Mandray), Vichard (curé de Fraize), Thiébaud (curé de Plainfaing), Cuny (prémissaire), Demangeon (vicaire de St-Léonard), Jeandel (vicaire à Clefcy), Morel (curé de Gerbépal), Roze (curé à Colroy), Bailly (curé à Wisembach), Laplace (vicaire à Saulcy), Millan (vicaire de La Croix) et Etienne (curé d'Anould et ancien vicaire de Fraize).

Je me rappelle avoir vu encore la pierre tombale qui recouvrait les restes de l'ancien curé d'Aubure et l'inscription identique aux faits relatés plus haut Cette pierre était placée au midi de l'église, à droite du chemin et un peu de ce côté-ci de la porte latérale, dite des hommes.

Annales des Hautes-Vosges n°1446 — 27 mai 1990

Je cherche en vain dans le dictionnaire la signification du titre de « prémissaire » et je ne puis m'expliquer ce titre que par celui de « premier vicaire ». Il en est de même du lieu où est décédé Monsieur Perrotey, qui est appelé dans l'acte plus haut « prémissariat » ; c'est donc un nom de local et on ne peut l'interpréter que dans un seul sens, c'est-à-dire qu'on doit l'entendre du local où habitaient les vicaires de la paroisse ; et on sait que ce local, avec tous les biens en dépendant, fut fondé par un pieux vicaire de Fraize, natif dudit lieu et dont, sans doute, la fortune égalait la générosité. Ce vicaire généreux avait nom Cuny, excellente famille de l'endroit et alliée aux noms les plus honorables. Dans l'intention du fondateur, le prémissariat devait être un asile, une retraite où pouvaient vivre dans la paix et le silence parfaitement à l'abri des besoins temporels, tous les prêtres âgés ou infirmes et hors d'état de travailler au salut des âmes. Dans le cours des âges, la paroisse de Fraize a fourni abondamment son contingent dans le recrutement du clergé. Nous trouvons des prêtres chez les Houssemand, les Cuny, les Perrotey, les Masson, etc... et l'institution du prémissariat devait avoir dans la suite son côté utile et bienfaisant.

La Révolution vint qui n'entendait pas les choses de cette manière, elle fit main basse sur les ressources de l'infortune ou de l'indigence, ce fut une razzia universelle gaspillée en majeure partie par ses auteurs. L'Histoire l'a prouvé depuis.

Le 18 avril 1785 est née, à Fraize, Marie Agathe, fille de François Georges Durand, originaire de Colmar et laboureur à Fraize, et de Marie Anne Naré, sa femme. Parrain Jean Joseph Masson, aubergiste à Demenemeix ; marraine Agathe, fille de Jean Naré, sa tante maternelle.

Le 19 avril 1785 est né, à Fraize, Charles Antoine Benoit, fils de Joseph Augustin Gaillard, avocat et notaire royal à Fraize, et de Demoiselle Marie Libaire Drouel, son épouse, tous deux originaires de Rambervillers. Cet enfant étant grand s'appelait vulgairement Toinou Gaillard ; dans sa carrière qui ne fut pas longue, Toinou éprouva bien des déceptions, d'abord de la part de son père qui ne pouvait supporter la présence de son fils et je ne sais pour quel motif ; ensuite de la part d'une mauvaise chance qui arrivait toujours à point nommé. Pour mon compte, je n'ai point connu personnellement Toinou ; mon frère se rappelle de lui lorsqu'il était receveur des Domaines à Fraize. Il ne put conserver ce poste longtemps, il erra bien des années dans les parages du Valtin et finit par y mourir. Il supporta une partie de la punition temporelle de son père.

Marie Jeanne, fille légitime de Jean Joseph Naré, charron à Fraize, et de Marie-Reine Marchand, sa femme, est née à Fraize à 6 heures du matin le 21 octobre 1785 et a été baptisée le même jour par moi, curé. Elle a eu pour parrain Blaise, fils mineur de Jean Marchand, son oncle, couturier à Fraize, et pour marraine Marie Anne, fille mineure de Joseph Gaudier, cordonnier à Fraize. Le présent acte a été rédigé à l'instant du baptême, le père absent. (C'est la naissance de ma mère).

Le 26 mars 1786 est né, à Fraize, Jean Nicolas, fils de Jean Baptiste Naré, manœuvre, autrefois marguillier, et de Marie Anne Fréchar, sa femme. Parrain Jean Baptiste, fils mineur de Jean Naré, laboureur à Fraize, son cousin germain ; marraine Marie Anne Marchal. (C'est cet homme veuf connu vulgairement sous le nom de « Colas du Mâle ». Son fils, qui s'appelait « Le Petit Mâle » était une tête chaude. En 1890, en compagnie de plusieurs sujets qui ne valaient pas mieux que lui, il se compromit dans

plusieurs escapades, finalement il quitte le pays pour l'Algérie où quelques personnes le rencontrèrent comme infirmier dans un hôpital militaire).

Annales des Hautes-Vosges n°1447 — 3 juin 1990 rien

Annales des Hautes-Vosges n°1448 — 10 juin 1990

Monsieur MASSON Jean Baptiste Hyacinthe, né à Fraize le 26 février 1809.

Après s'être fait recevoir Docteur par la Faculté de médecine de Strasbourg le 30 août 1831 avec la thèse suivante : « Essai sur les signes de la grossesse utérine simple », M. le Docteur Masson revint exercer son art dans son pays natal. Il ne prit sa retraite, vers 1892, qu'à la suite des infirmités causées par son grand âge et les fatigues de sa longue carrière médicale.

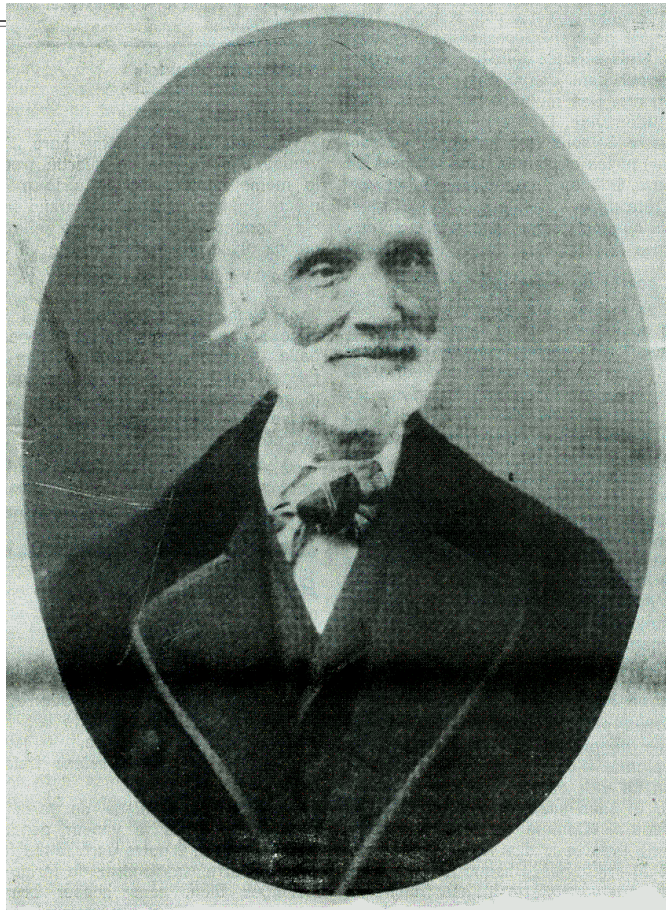
Pendant cet exercice, M. le Docteur Masson exerça les fonctions de médecin central, médecin-inspecteur des enfants assistés, pour lesquelles il reçut une médaille de bronze ; médecin de l'Hôpital et des épidémies ; membre du Conseil d'Hygiène.

Il fut élu conseiller municipal en 1840, puis maire de Fraize en 1848, membre du Conseil d'Arrondissement le 31 août de la même année. Il resta à la tête de l'Administration municipale jusqu'au 8 octobre 1871 et ne se représenta plus aux élections qui eurent lieu à la même époque pour le renouvellement des Conseils d'Arrondissements.

Sous son administration, la ville de Fraize se modifia sensiblement. Outre les mesures hygiéniques, les travaux de voirie et de canalisations qui furent ordonnés, l'Hôtel de Ville fut construit, l'emplacement du marché fixé, le cimetière agrandi, il fit aménager en Hôpital la maison que M. Joseph Deloisy affecta à cet effet en 1867, par son testament, il fit acheter des maisons voisines par la commune, afin d'y installer tous les services nécessaires.

Mr le Docteur Masson a fait partie de la Délégation Cantonale pour Enseignement Primaire (1851).

Président de la commission de statistique du Canton (1853) ; membre de la commission des Chemins vicinaux, il est Officier d'Académie.



Annales des Hautes-Vosges n°1449 — 17 juin 1990

Le 12 avril 1786 est décédée au Mazeville Anne Marchand, la sœur de Jean Marchand, veuve de feu Sylvestre Gérard, du Valtin.

Le 15 avril 1786 sont nés à Fraize des jumeaux : Claude et Jean-Baptiste, fils de Claude Voinquel et d'Anne Batremeix, sa femme.

Le 1^{er} février 1787 est née à Fraize Agnès, fille de Nicolas Salmon, aubergiste à la Costelle, et de Agnès Deloisy, sa femme ; parrain Jean Nicolas Olry, fils de défunt Jean-Nicolas Olry, laboureur à Ste-Marguerite et sous-chantre à Fraize ; marraine Marie Agathe Fleurentdidier, fille de défunt Joseph Fleurentdidier, aubergiste à la Costelle. (Cette enfant est devenue la fameuse Ninette Salmon dont la légèreté de jeunesse força les langues et dont la famille a porté et porte encore le titre « d'héritier de Spitzemberg ». En effet, les anciens ont été unanimes pour raconter que ledit Nicolas Salmon s'était approprié une part bien notable dans le pillage qui eut lieu à St-Dié aussitôt après l'assassinat du seigneur de Spitzemberg à la Croix de Périchamp le soir de la levée en masse (août 1793).

Le 29 septembre 1787 est né à Fraize Michel, fils naturel de Marguerite Noël ; parrain Nicolas Salmon, marraine Marie Agathe Batremeix. (J'ai encore connu cette vieille qu'on appelait vulgairement en patois « Lè balle Guérite » et qui certes était loin d'être belle). Son fils Michel se maria avec une fille de son parrain Nicolas Salmon. De cette union, il reste encore des petits-enfants.

Le 2 octobre 1787 est décédée à Scarupt Marie Naré, âgée de 73 ans, femme de Joseph Antoine. Son corps a été inhumé le lendemain en présence de son mari, de Jean-Baptiste Chaxel, cordonnier, son neveu paternel.

Le 24 avril 1788 est né à Fraize, à 5 heures du matin, Jean-Baptiste, fils de Jean Joseph Naré, charron à Fraize, et de Marie-Reine Marchand, sa femme. Parrain Nicolas Eaux, tailleur d'habits ; marraine Barbe Vichard. (Cet enfant est mort âgé de 9 jours seulement).

Le 6 mai 1788, mariage de Jean-Claude Nicolas Batremeix, âgé de 22 ans, et de Marie-Anne Flayeux, âgée de 23 ans. (J'ai connu cinq des enfants issus de ce mariage : Jean-Baptiste, mort célibataire à la maison ; Jean-Claude, ancien notaire ; Nicolas, vieux garçon et docteur en médecine ; Blaise, cultivateur et marchand de bœufs ; et enfin Marie-Thérèse, mariée à Bernard, le brasseur). Une chose est surtout frappante dans les décès de tous les membres de cette famille ; tous sont morts d'une manière plus ou moins tragique et dans l'impossibilité de recevoir les derniers sacrements de l'Eglise. La mère fut trouvée noyée ou plutôt asphyxiée derrière la maison, la face dans une mare d'eau. Le père mourut dans son lit, il eut plusieurs visites du curé de la paroisse ; que se passa-t-il entre eux ? c'est ce que l'on n'a jamais su ; ce qui est certain, c'est que le curé de la paroisse cessa de voir son malade qui passa de vie à trépas sans les grandes consolations de la religion. Le fils Jean-Baptiste décéda plus tristement encore ; ce fut en avalant une bouchée de pain dans le cabaret du boucher Schaffer, leur voisin. Jean-Claude, le notaire, fut trouvé mort dans son lit, probablement foudroyé par une attaque ; et Blaise mourut jeune, quelque temps malade dans son lit, il eut le temps, je crois, de recevoir l'extrême-onction. Le docteur Nicolas eut une attaque qui lui paralysa la langue et lui enleva par conséquent la faculté de la parole ; il ne put donc ni se confesser, ni recevoir le viatique. Marie-Thérèse mourut

aussi d'une attaque, un jour d'Assomption et pendant la messe de paroisse ; quand le prêtre que l'on s'était hâté de chercher arriva près d'elle, tout était fini et Bernard, on mari, décédé quelques années auparavant n'eut pas une meilleure fin. On racontait, mais bien bas, que dans une altercation avec sa femme, étant assis sur la tablette d'une croisée d'un deuxième étage dont les volets étaient ouverts, une main criminelle le poussa brusquement et lui fit faire une culbute dans le vide ; la chute fut mortelle. Il avait cessé de vivre. Le fils de Jean-Claude fut frappé sans distinction et, comme son père, la mort le surprit au lit pendant son sommeil. Celle qui reste : Mme Aubert, est encore bien portante ; je n'espère donc pas avoir l'honneur de signaler son décès.

Annonces des Hautes-Vosges n°1450 — 24 juin 1990

Le 26 juin 1788, naissance de Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Naré, tisserand, et ancien marguillier, et de Marie-Anne Fréchar, sa femme.

Je trouve dans l'acte de mariage de Jean-Baptiste Barthélémy (dit et connu sous le nom de Baptiste Miji), menuisier à Fraize, avec Marie-Anne Perrotey, les noms des témoins ci-après désignés et appartenant à la classe des artisans. Le premier, Jacques Leroy Naré, maréchal ferrant à Clairegoutte ; le deuxième Claude Fleurentdidier, charron à Fraize ; le troisième Joseph Marchal, vitrier à Fraize et le quatrième, Jean-Baptiste Jardinet, maréchal à Fraize. J'ai encore parfaitement connu le premier de ces témoins, mais il n'était plus maréchal, il avait prospéré et fait du chemin : marié avec une Lecomte, du Chipal, il avait acheté la maison où est présentement Péchey (1884) et là il avait commencé à tenir un débit, puis un magasin d'étoffes. Il était intrigant ; il devint adjoint au maire et il occupait encore cet emploi lors de l'invasion de 1814. On a dit et répété que Jacques Leroy avait, de ce malheur, retiré certain profit ; le fait est qu'il devint un des bons bourgeois de Fraize. Je n'ai eu aucune connaissance du deuxième et du quatrième témoins ; le troisième, Joseph Marchal, a laissé des descendants que j'ai bien connus et qui sont morts seulement depuis quelques années.

Le 25 septembre 1788, à Scarupt, a été trouvé mort un mendiant nommé Nicolas. Le 27, il a été inhumé en terre sainte en conséquence de la

sentence de la justice seigneuriale de Fraize qui, ayant trouvé sur cet inconnu un chapelet, signe de la catholicité, a cru devoir en décider ainsi.

Au mois d'octobre 1788, un deuxième vicaire est adjoint à Jacopin ; il signe Dominique, vicaire de Fraize.

Le jour de Pâques, 12 avril 1789, est décédé à Fraize Jean-Baptiste Régnier, maître chirurgien à Fraize et Saulnier, âgé de 45 ans. Son corps a été inhumé dans le cimetière, en présence du Sieur Joseph Jacopin et Jacques Nicolas Dominique, prêtre et vicaire de Fraize.

Le 27 septembre 1789, à 10 heures du soir, est née Marie-Anne, fille de Jean Joseph Naré et de Marie-Reine Marchand, sa femme. Parrain François Georges Durand ; marraine Marie-Anne Naré, sa cousine paternelle et femme de Georges Durand. Cette petite fille est morte à 3 semaines.

Le 27 octobre 1789, est né Jean-Claude, fils de Claude Nicolas Batremeix et de Marie-Anne Flayeux, sa femme. C'est notre ancien notaire, le père de Charles et grand-père de Adèle ou Madame Denis Ingénieur et de Marguerite ou Madame Gouy, capitaine d'état-major.

Jacques Deker, ancien meunier habitant d'Amélicourt, du baillage de Château-Salins en Lorraine, diocèse de Metz, muni d'un certificat de bonne vie et mœurs, père de famille, revenant du pèlerinage de Notre-Dame des Ermites, est mort subitement chez François Vautrin, à Clairegoutte en cette paroisse de Fraize, la nuit du 13 au 14 mars 1789, n'ayant sur lui ni sol ni mail. On lui a trouvé deux passeports, l'un du 27 juillet 1787, l'autre du 23 janvier 1789 avec un livre en langue allemande, un chapelet et quelques petites images et habillé très pauvrement. Vu tous ces signes, nous avons jugé qu'il était de la religion catholique romaine. En conséquence, le 15 du courant, son corps a été inhumé dans le cimetière avec une messe et les cérémonies ordinaires, ayant aussi un témoignage de confession de Notre-Dame. Fait en présence dudit François Vautrin, charron et laboureur, et de Jean-Baptiste Naré, manœuvre.

Jean Marchand, de cette paroisse, veuf de défunte Reine Houssemand, ancien échevin de la paroisse, est décédé à Fraize à 3 heures du matin, âgé précisément de 85 ans et muni des sacrements de l'Eglise le 4 octobre 1789. Le lendemain, son corps a été inhumé au cimetière de la

paroisse avec les cérémonies ordinaires, en présence de Jean-Baptiste et Blaise Marchand, garçons ses fils, de Jean Joseph Naré, charron, son gendre à Fraize et de Joseph Haxaire, meunier aux Aulnes, son neveu.

Le 13 avril 1790, mariage entre Jean-Baptiste Salmon, marchand à Fraize, âgé de 24 ans, fils de Nicolas Salmon, maréchal à Fraize, et de défunte Anne Fleurentdidier, sa première femme de Scarupt d'une part, et Marie Catherine Vautrinot, âgée de 40 ans, veuve de Jean-Baptiste Régnier, chirurgien à Fraize, originaire de la paroisse St-Martin de St-Dié d'autre part ; en présence des témoins ci-après : du Sieur Michel Petitdidier, bourgeois de St-Dié, beau-frère de la mariée ; de Jean-Baptiste Fleurentdidier, de Scarupt, oncle du mari ; de François Georges Durand, laboureur de Fraize et du Sieur Joseph Augustin Gaillard, avocat. Je rappelle ici que la deuxième femme de Nicolas Salmon fut Agnès Deloisy.

Annonces des Hautes-Vosges n°1451 — 1 juillet 1990

Marie Geneviève, file de Jean-Baptiste Masson, Chirurgien de cette paroisse, et de Marie-Anne Blaise, sa femme, de la paroisse de La Poutroye, est née à Fraize le 17 avril 1790. Parrain Jean-Dominique Blaise, son grand-père maternel résidant à Fraize, marraine la femme du parrain.

Le 6 juillet 1790 est née aux Aulnes Anne, fille de Antoine Perrotey et de Marie Marchand, sa femme. Je consulte la généalogie des diverses branches de la famille Marchand et je ne puis placer autrement la femme Perrotey que de la faire la fille de Blaise Marchand, l'oncle propre de ma mère qui s'était marié et fixé aux Aulnes comme couturier. Blaise était né le 24 mai 1766. Cependant, après mûres réflexions, cela ne peut pas être ; Blaise Marchand né en 1766 ne peut avoir une fille mariée en 1790 ; alors je ne vois de possible qu'un mariage de Antoine Perrotey avec une Marie Marchand née le 28 mars 1744 de Claude Marchand et de Marie Leclerc du Ban St-Diey. Cette Marie, fille de Claude, était cousine germaine à ma grand'mère et, à la naissance de Anne, elle avait 46 ans, la petite fille Anne ne vécut que un mois. Le parrain de la petite était Jean-Baptiste Barthélémy et la marraine Anne Marchand, sa tante maternelle. Cette dernière circonstance me fixe définitivement dans ma conjecture car, en effet, Anne Marchand, femme de Sylvestre Gérard, du Mazeville, était la sœur de Claude, le père de la femme Perrotey.

Le 7 septembre 1790, mariage de Dominique, fils de Dominique Deloisy, boulanger, et d'Elisabeth Pierron, sa femme, âgé de 30 ans, et Marie-Anne, âgée de 18 ans, fille de Joseph Flayeux, laboureur au-dessus de Fraize.

Bénédiction des drapeaux

Aujourd'hui 8 septembre 1790, sur les 11 heures du matin, la Municipalité de Fraize et les paroissiens assemblés en l'église paroissiale, à la messe paroissiale, Messieurs les commandants officiers et fusiliers de la Garde nationale de Fraize, et en présence de plusieurs officiers de la Garde nationale de St-Dié et autres, ont présenté à bénir le drapeau qu'ils ont fait faire conjointement et de concert avec la Municipalité. Je soussigné curé de Fraize, muni de la permission expresse de Monseigneur l'évêque de St-Dié en date du 25 août dernier, ai fait solennellement la bénédiction du drapeau de la Garde nationale de Fraize, et le tout avec les cérémonies prescrites et la messe ensuite, dont acte signé Gaillard, commandant.

Le 16 septembre 1790 est décédée subitement à Fraize Anne, fille de Jean Naré, défunt, et de feu Marie Barthélémy, âgée de 70 ans. Le surlendemain, son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse en présence de Jean Naré, laboureur à Fraize, son frère, et de Jean-Baptiste Naré, ancien marguillier, son neveu.

Le 14 octobre 1790 est né à Fraize Louis Benjamin Frick.

Le 25 janvier 1791, à 4 heures du matin, est née Marie-Anne, fille de Jean Joseph Naré, charron à Fraize, et de Marie Reine Marchand sa femme, Parrain Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Barthélémy, laboureur à Mandramont issu de germain ; marraine Marie Agathe fille mineure de Nicolas Cuny, voiturier à Fraize. (Ce parrain était le frère de Martin Barthélémy, ancien curé de Plainfaing et décédé à Fraize comme prêtre habitué. Marié à Saâles, il a laissé des descendants qui portent son nom).

Le 8 février 1791, mariage de Jean-Baptiste Deloisy et de Marie-Anne Didiergeorge dite vulgairement Quauchon. (Deloisy fut pendant un certain temps percepteur à Fraize et je ne crois pas l'avoir connu. Sa veuve, grosse et grasse personne, continua d'habiter la maison conjugale puis, lasse sans doute de cette vie isolée, elle sut plaire à un domestique du voisin M. Mengin et un mariage eut lieu ; ce mariage fut un peu comique ; on en jasa,

mais le jeune époux se montra de si bonne composition et si rempli de bonnes attentions pour sa vieille moitié que le bonheur de tous deux s'ensuivit et qu'il fut largement récompensé au décès de Marie-Anne Didiergeorge. Ce mari était Nicolas Michel, existant encore aujourd'hui et passablement robuste malgré ses 85 ans accomplis en octobre 1884).

Le 29 mai 1791 est né à Fraize Jean-Baptiste, fils de Claude Nicolas Batremeix, marchand à Fraize, et de Marie-Anne Flayeux, sa femme.

Le 27 juillet 1791 est décédée, à Fraize, à d'âge de 56 ans, Anne Batremeix, femme de Joseph Gaudier, cordonnier à Fraize.

Le 3 septembre 1791 est décédé subitement à Fraize, à l'âge de 70 ans, Jean Chaxel, de cette paroisse et mari d'Agathe Caquel en secondes noces. Son corps a été inhumé au cimetière de la paroisse en présence de Jean-Baptiste Chaxel son fils, cordonnier à Fraize, d'Augustin Chaxel son fils mineur du Dessus de Fraize, et de Dominique Fleurentdidier, charpentier à Scarupt, son gendre.

Annonces des Hautes-Vosges n°1452 — 8 juillet 1990

Marguerite Debary, originaire de la paroisse de Jarménil, veuve de Claude Vichard, laboureur à Bru, résidant chez le Sieur Curé souscrit, son fils, munie des sacrements de l'Eglise, âgée de 89 ans, est décédée à Fraize à 7 heures du matin, la veille du jour anniversaire de sa naissance (5 janvier 1792). Le lendemain, son corps a été inhumé au cimetière de la paroisse avec les cérémonies ordinaires, en présence du Sieur Nicolas Vichard, curé de Fraize, son fils, de Dominique Vichard, de Bru son petit-fils et de Jacques Cuny, régent d'école à Fraize.

Le 31 janvier 1792, mariage entre Nicolas Chaxel, de Scarupt, et Agathe, fille de Jean Naré, laboureur à Fraize et de défunte Marie Michel, ses père et mère. Présents comme témoins Thomas Colin, maréchal ferrant à Fraize, cousin germain au marié par sa femme ; Jean-Baptiste Chenal, officier municipal au-dessus de Scarupt ; Joseph Naré laboureur à Fraize, oncle de la mariée et François Georges Durand, laboureur à Fraize, beau-frère de la mariée.

Le 31 janvier 1792, mariage entre Jean-Baptiste, âgé de 26 ans, fils de Jean Naré, laboureur à Fraize, et de défunte Marie Michel, ses père et

mère d'une part, et Marie-Anne âgée de 27 ans, fille de Nicolas Chaxel, laboureur au-dessus de Scarupt ; mêmes témoins que plus haut. [Jean-Baptiste Naré était le père de Blaise et Nicolas Naré, tous deux décédés et qui ont laissé des descendants. On connaissait vulgairement Jean-Baptiste sous île sobriquet de .Petit-Jésus),

Le 6 février 1792, mariage entre Jean François Antoine Masson, veuf de défunte Marie-Anne Régnier, marchand chandelier âgé de 28 ans à Blâmont, et Marie-Claire, fille de Jean-Baptiste Masson, maître chirurgien à Fraize et d'Anne Humbert, ses père et mère d'autre part.

Le 1^{er} avril 1792, vers les 10 heures du matin, est né Jean-Baptiste Georges, fils de François Georges Durand, laboureur originaire de Colmar, et de Marie-Anne Mare, sa femme. (C'était mon parrain et mon petit-cousin).

Le 30 août 1792 est né à Fraize Jean Henry, fils de François Joseph Frick, teinturier, originaire d'Alsace ; il était bien connu dans le pays comme excellent teinturier sous le simple nom d'Henry Frick.

Marie-Claire, fille de Nicolas Cuny, voiturier, et de Marie Agathe Batremeix, sa femme, est née à Fraize le 24 septembre 1792. (Marie-Claire, au dire des anciens, épousa plus tard un Haxo dont le fils fut quelques temps chirurgien militaire à Epinal. Marie-Claire ne vécut pas vieille, elle succomba à une maladie de poitrine. J'ignore si le mari de Marie-Claire Cuny était de la lignée du général Haxo, natif de St-Dié et tué en Vendée pendant la guerre de la Convention).

Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Naré, cultivateur à la Costelle et de Marie-Anne Chaxel, sa femme, est né le 6 janvier 1793 ; marraine Marie-Anne Naré, femme de François Georges Durand, la sœur du père de l'enfant.

Marie Agathe, fille de Jean Joseph Naré, charron à Fraize, et de Marie-Reine Marchand, sa femme, est née le 10 mai 1793 à 4 heures du matin. Jean Nicolas Cuny, régent d'école, et Jean-Baptiste Cuny, tisserand à Clefcy comme témoins de l'acte.

Jean-Baptiste Chaxel (dit Baptiste Colas Chéhé), né le 6 juillet 1793, était fils de Nicolas Chaxel et d'Agathe Naré, sœur à Marie-Anne, femme François Georges Durand.

L'An Second de la République Française, le nom de « District de St-Dié » fut échangé contre celui « d'Ormont ».

Je trouve en cette époque une Barbe Marchand, femme de Jean-Baptiste Perrotey, cultivateur au-dessus du Mazeville, et une Marie Marchand, femme d'Antoine Perrotey, manœuvre aux Aulnes. Ces deux femmes sont certainement deux filles de Claude Marchand né sur la fin de 1739 et marié au hameau des Aulnes.

Jean Nicolas, fils de Claude Nicolas Batremeix et de Marie-Anne Flayeux, son épouse, est né le 12 fructidor 3^{ème} année de la république. Témoins Claude Voinquel, oncle paternel à cause de sa femme et Marie-Claire Flayeux, femme Nicolas Olry, sa tante maternelle.

Jean-Baptiste Barthélémy est régent d'école ou, comme on commençait à dire, instituteur de la commune. Le père de celui-ci, qui s'appelait aussi Jean-Baptiste, était procureur de la commune de Fraize. Le premier, l'instituteur, était gendre du citoyen Augustin Gaillard, enregistreur à Fraize.

Marie-Claire, fille de Jean Joseph Naré, charron à Fraize, et de Marie-Reine Marchand, sa femme, est née à 9 heures du matin le 17 germinal an 4. Témoins Dominique Toussaint et Claude Nicolas Batremeix. Signé : Joseph Naré, adjoint.

Annonces des Hautes-Vosges n°1453 — 15 juillet 1990

Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Naré, cultivateur, et de Marie-Anne Chaxel, sa femme, est née le 3 floréal an 4. Témoins Joseph Chaxel de Scarupt, oncle de l'enfant, et Marie Barbe Naré, femme Joseph Mathieu May, du Chipal, tante de l'enfant.

Jean Joseph, fils de Jean-Baptiste Naré et de Marie-Anne Chaxel, sa femme, est né le 11 floréal an 5, vers midi.

A cette époque, Joseph Mengin était notaire public à Fraize.

Michel Cuny, aubergiste à Fraize, tenait l'Hôtel des Trois Rois ou Auberge de la Comète, dont le nom est resté jusqu'à nos jours.

Marie Agathe Curry, fille de Nicolas Cuny, aussi aubergiste à Fraize, en la maison qui commence à gauche la nue de la Costelle, proprement dite

aujourd'hui la maison qui est immédiatement derrière n'était alors qu'un hallier abritant la cave qui recelait les boissons.

La femme du Vieux Pichon était Marguerite, fille naturelle d'Anne Mangeonjean et en même temps veuve de Jean-Baptiste Parisot, manœuvre à Fraize.

Jean Joseph, fils de Jean-Baptiste Naré et de Marie-Anne Chaxel de Fraize, est né le 7 prairial an 6. Témoins Jean Joseph Naré, charron, et Marie-Anne Naré, tous deux de Fraize.

Dominique, fils de Dominique Deloisy et de Marie-Anne Flayeux, cultivateurs à Fraize, est né vers 11 heures du soir le 18 vendémiaire an 7. Témoins Jean-Baptiste Deloisy, oncle de l'enfant et Marguerite Démange-Claude, cousine germaine de l'enfant.

Jean Blaise, fils naturel de Marie Barbe Evrard, cultivatrice au-dessus de Fraize, est né chez Blaise Evrard, son aïeul, à 5 heures du matin le 6 brumaire an 7.

Marie Reine, fille d'Urbain Olry, aubergiste à Demenemeix, est née le 13 pluviôse an 7 et fut mariée à Blaise Naré, de la Costelle.

Elisabeth, fille de Xavier Maire et d'Elisabeth Demangeat, son épouse, aubergiste à Demenemeix, est née le 16 vendémiaire an 8. Les témoins : François Demangeat, originaire du Bonhomme, entrepreneur de la fonderie d'Indret, département de la Loire Inférieure, oncle de l'enfant et Virenne Maire, épouse de François Miller, surnuméraire de l'administration municipale du canton de La Poutroye, tante de l'enfant du côté paternel.

Marie Agathe, femme Valentin, et Marie-Claire, femme Bertrand, toutes deux de Scarupt, étaient filles de Nicolas Chaxel et de Agathe Naré, son épouse.

Agnès Thérèse Mélanie Gaxatte est née le 20 nivôse an 9 fille de Sébastien Nicolas Gaxatte, adjoint de la mairie de St-Dié et de Thérèse Cuny, son épouse, née à Fraize chez la citoyenne veuve Jean-Baptiste Cuny son aïeule ; témoins Agnès Falayeux, rentière audit Fraize, et Jean-Baptiste Salmon, négociant au même lieu, âgé de 35 ans.

Adèle Catherine Cécile Mengin, fille de François Joseph Mengin, secrétaire de la mairie, et Catherine Masson son épouse, née le 4 ventôse an

9 à 4 heures de l'après-midi. Témoins Joseph Mengin, aïeul paternel âgé de 51 ans et Jean Blaise Nicolas Masson, officier de santé, aïeul maternel âgé de 53 ans. Cette petite fille fut baptisée par l'abbé Drouel, le premier prêtre toléré à Fraize après les sanglants exploits de la Terreur. L'abbé Drouel se trouvait donc à Fraize vers 1800.

Marie Anne Naré, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Chaxel sa femme est née le 5 prairial an 9.

Jean Joseph Gaudier, fils de Joseph, cultivateur à la Costelle, et de Marie Agathe Vincent sa femme, est né le 3 thermidor an 9.

A cette époque, les actes civils sont constatés par Claude Nicolas Batremeix, adjoint de la mairie, faisant les fonctions d'officier public âgé de 36 ans ; François Joseph Mengin faisant les fonctions de secrétaire, âgé de 24 ans. Jean Baptiste Fleurent, maire de la commune de Fraize et résidant à Scarupt.

Le 7 fructidor an 9 est née Marie Rosalie Gaffier, son père, brasseur, résidant à Piérosel au-dessus de Fraize, sur la route de Plainfaing.

Blaise Batremeix, né le 18 frimaire an 10, fils de Claude Nicolas, adjoint, et de Marie Anne Flayeux, sa femme.

Blaise Mangeonjean (dit Bajean) né le 4 prairial an 10, fils de Claude Mangeonjean, cultivateur à Scarupt, et de Marie-Anne Valentin sa femme.

Dans cet acte de naissance de Blaise Mangeonjean paraît pour la première fois le nom de M. Drouel, dénommé dans le registre de l'état civil sous le nom de : Jean Baptiste Drouel, ministre du culte âgé de 31 ans. (Il y a ici une petite difficulté car Mademoiselle Suzette Mengin m'ayant assuré qu'elle avait été baptisée par M. l'abbé Drouel, il faut que le baptême de cette enfant, née le 4 ventôse an 9, ait été retardé de près d'une année, ou que l'état civil n'ait pas mentionné immédiatement l'arrivée du ministre du culte. On ne sait point non plus d'où nous est venu le prêtre Drouel, son jeune âge de 31 ans ne saurait faire admettre qu'il soit d'une ordination antérieure aux grands événements de la Révolution ; peut-être, et la chose est plausible, serait-il un étudiant-assez avancé de l'ancien état des choses et ordonné pour les besoins pressants de la religion).

Nicolas Rousselot est né le 17 vendémiaire an 10 à Scarupt.

Le 14 pluviôse an 10 est né Jean Blaise Naré, fils de Joseph, cultivateur à la Costelle, et Anne-Marie Jacquot, son épouse.

Marie Catherine Mengin (connue sous Le nom de Catherine du Quinon) est née le 4 floréal an 10, fille d'André Mengin, cabaretier et boucher, et de Marie-Anne Didiergeorge, son épouse.

Marie-Anne Chrétien (dite Nanane Chrétien) est née le 12 floréal an 10, fille de Nicolas Chrétien et de Marie-Anne Germain, son épouse.

Marie Anne Colnel (femme Bajean) née le 17 floréal an 10, fille de Georges Colnel, cordonnier à Fraize, et de Barbe Mengin, son épouse.

A partir du 29 prairial an 10, les actes sont constatés par François Petitdemange, maire dudit Fraize, et qui habitait le Belrepaire.

A cette date aussi, on trouve Simon Georges (dit Simon de la Graine) instituteur résidant à la Costelle, âgé de 32 ans.

Le 10 messidor an 10 est née Marie-Claire Chaxel, fille de Jean-Baptiste Chaxel, tissier à Fraize, et de Marie Agathe Cuny, sa femme ; premier témoin Joseph Chaxel, fils de Jean-Baptiste, cordonnier à Fraize, âgé de 21 ans ; deuxième témoin Simon Georges, instituteur.

La Commune d'alors n'avait pas de local spécial pour la tenue des classes. Les classes se faisaient dans une maison bourgeoise qui offrait une chambre propice à cet effet et puis, d'ailleurs, les classes n'avaient lieu qu'en hiver. Il n'est pas rare encore d'entendre des anciens vous dire : « Je n'ai été à l'école que deux ou trois hivers », ce qui indique que, à la saison d'été, toutes les classes étaient fermées.

On serait peut-être tenté de poser cette question : « au temps passé, la jeunesse, que faisait-elle, que devenait-elle ? ». Eh bien, la jeunesse était alors plus rare dans les rues qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les rues surtout étaient bien moins bruyantes et moins tapageuses parce que les parents d'alors savaient occuper leur jeunesse et lui donner du travail selon l'âge. Avec l'esprit judicieux de nos grands-parents la culture de la terre savait utiliser tous les bras.

Le 27 fructidor an 10, est née Odile Leroy, fille de Jacques Leroy, tailleur d'habits à la Costelle, et de Odile Lecomte, son épouse.

Le 20 frimaire an 11, est né Charles Joseph Nicolas Mengin, fils du citoyen François Joseph Mengin, notaire public à Fraize, et de Catherine Cécile Masson, son épouse.

Le 21 frimaire an 11, sont nées deux jumelles : Marie Catherine et Marie-Anne Eugénie, filles de Jean-Baptiste Salmon, négociant à Fraize, et de Marie Catherine Vautrinot, sa femme.

Le 19 nivôse an 11, est né Blaise Naré, fils de Jean-Baptiste Naré et de Marie-Anne Chaxel, sa femme.

Le 15 ventôse an 11, est né Pierre Victor Chédez, fils de Pierre Chédez, apothicaire à Fraize, et de Marie Marguerite Victoire Letellier son épouse ; premier témoin Simon Georges ; deuxième témoin Barbe Sophie Letellier, veuve de Claude Marie Denis, vivant lieutenant des douanes à Markolsheim, sa tante maternelle âgée de 22 ans.

Le 21 messidor an 11, est né Jean Joseph Naré, fils de Joseph Naré, cultivateur, et de Anne-Marie Jacquot, sa femme.

Le 27 nivôse an 12, est né Jean Nicolas Naré, fils de Jean-Baptiste Naré et de Marie-Anne Chaxel, son épouse, chacun âgé de 37 ans.

Le 17 brumaire an 12, l'ancien régent d'école, Nicolas St-Dizier apparaît pour la première fois avec son titre de régent dans un acte d'état civil, et on le donne alors comme âgé de 30 ans.

Le 10 pluviôse an 12, est né Jean-Baptiste Leroy, fils de Jacques Leroy, tailleur d'habits, et de Odile Lecomte, son épouse.

Le 26 ventôse an 12, est né Jean Nicolas Chrétien (dit Père Tranquille).

Le 6 messidor an 12, est né Jean-Baptiste Salmon, fils de Jean-Baptiste, âgé de 38 ans, et de Marie Catherine Vautrinot, âgée de 24 ans ; premier témoin Louis Jérôme Letellier, ancien directeur de la régie générale résidant à Fraize, 61 ans ; deuxième témoin Pierre Chédez, marchand apothicaire au même lieu, 33 ans.

Joséphine Chédez est née le 7 pluviôse an 13.

Le 3 ventôse an 13 de la république, je trouve au numéro 19 des actes de naissances les signatures de : Pierrot, curé de Fraize ; D. Pierrot, vicaire de Fraize et François Petit-Demange, maire.

Le 12 fructidor an 13, est né Jean-Baptiste, fils de Joseph Naré, cultivateur à la Costelle, et de Anne-Marie Jacquot, son épouse.

Le 19 brumaire an 14, est née Marie Thérèse Batremeix.

L'an 1806, le 27 février, est né Jean-Baptiste Hyacinthe Masson, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Blaise ; premier témoin M. Boujardier, âgé de 31 ans, marchand droguiste à St-Dié ; deuxième témoin Pierrot, prêtre et vicaire à Fraize, âgé de 58 ans.

Annonces des Hautes-Vosges n°1455 — 29 juillet 1990

Le 6 avril 1793 est décédé Jean-Baptiste Naré, tisserand, âgé de 41 ans, époux de Marie Anne Fréchard et ancien marguillier de l'église de Fraize, ayant perdu ses fonctions après l'incendie de ladite église. Il était beau-frère de Jean-Baptiste Fréchard, aussi tisserand à Fraize.

Le 29 juillet 1793 est décédée Marie Agathe Naré, âgée de 3 mois, fille de Jean Joseph, charron à la Costelle, et de Marie-Reine Marchand, son épouse.

Le 7 frimaire an 2 est décédé François Georges Durand, natif de Colmar, suivant déclaration faite par Jean Naré, son beau-père.

Le 19 nivôse an 2 est décédé à l'hôpital de Colmar Jean-Baptiste Marchand, volontaire au 3^{ème} Bataillon du Haut-Rhin, sixième campagne, et natif de Fraize. C'est ce jeune écervelé qui, s'étant laissé gagner par la boisson, s'engagea, moyennant 11 écus du temps, à servir aux lieu et place de Simon Georges qui devint peu de temps après instituteur en titre de la commune, la chronique rapporte que, dans un combat sérieux (probablement en Saxe), Jean-Baptiste eut une cuisse emportée par un biscaien et qu'il fut laissé à son malheureux sort sur un champ de bataille sans que ses voisins ou ses camarades pussent lui prêter secours. Il semble pourtant d'après l'acte mortuaire, qu'après l'engagement fini, Jean-Baptiste fut relevé avec tous les autres blessés mais, vu il a gravité de sa blessure, il devait succomber. Ma mère ignorait ce dernier renseignement.

Jean-Baptiste Masson, âgé de 74 ans, natif de Frouard, fils de Jean-Baptiste et de Marie Magdelaine Emmering son épouse, est décédé à Fraize le 21 brumaire an 3.

Marie-Claire Naré, âgée de 10 jours, fille de Jean Joseph Naré et de Marie-Reine Marchand, est décédée à Fraize le 24 germinal an 4.

Marie-Anne Naré, âgée de 5 jours, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Chaxel, son épouse, est décédée le 26 floréal an 4.

Jean Joseph, fils de Jean-Baptiste Naré et de Marie-Anne Chaxel, est décédé le 30 floréal an 5, âgé de 20 jours.

Marie Barbe Mathieu, grand'mère de Coliche Mengin, est décédée le 16 brumaire an 6 et Alexis Mengin, natif de La Croix-aux-Mines, le grand-père du même, est décédé le 5 frimaire an 6, à un mois d'intervalle.

Claude Chrétien, âgé de 70 ans, salpêtrier national, père de Jean-Baptiste, de Quirin et de Jean Nicolas, natif du Bourbonnais, est décédé le 3 nivôse an 6.

Le 9 prairial an 6 est décédé aux Aulnes Jean Blaise, âgé de 5 mois, fils de Jean-Baptiste Perrotey et de Barbe Marchand, son épouse.

Jacques Poirson, âgé de 53 ans, originaire de Raon l'Etape, ministre du culte résidant à la Costelle de Fraize, est décédé au domicile de Dominique Toussaint, piéton dudit canton de Fraize, le 21 nivôse an 8, suivant déclaration faite par ledit Toussaint Blaise Léon, sagraire à Habeaurupt, et Jean-Baptiste Vincent, manœuvre au même lieu.

Il semble singulièrement étrange qu'à propos du décès d'un ministre du culte, qui doit être un homme marquant sous tous les rapports, on ait été obligé de chercher dans une paroisse voisine, et dans la classe la moins honorable, les deux témoins appelés à constater le décès du chef de la religion. Ceci me pousse à penser que ce ministre du culte était un renégat assermenté et qui n'avait pu se concilier l'estime des honnêtes gens de l'endroit. Dans ses racontages du temps passé, ma mère n'a jamais, que je sache, fait allusion à cet apôtre des nouvelles doctrines, elle nous a causé plusieurs fois, à moi et à mon frère et ma sœur d'un nommé Vincent, encore vivant de ce temps à Plainfaing et qui restait interdit par suite de son serment à la Constitution de 89. Il n'en est pas moins vrai qu'au décès

de ce prêtre réfractaire, qu'il fut enterré avec toutes les cérémonies dues à son caractère de prêtre, mais non à cause de l'homme. J'étais alors trop petit pour aller voir une si rare cérémonie, mais beaucoup de jeunes gens se donnèrent le plaisir d'y aller.

Sébastien Perrin, meunier patenté à la Costelle de Fraize, est décédé le 28 ventôse an 8. Les témoins sont : Jean-Baptiste Francin, beau-frère du défunt et Jacques Francin, également son beau-frère par les femmes qui sont des Marchand.

Cette condition de meunier patenté avait son bon côté, et tellement bon qu'il eût été inutilement avantageux de le maintenir de nos jours, on aurait eu beaucoup moins à se plaindre de la conscience du meunier et le cultivateur eût trouvé son bénéfice à faire moudre plutôt que d'acheter le pain confectionné chez le boulanger.

Annonces des Hautes-Vosges n°1456 — 5 août 1990 rien

Annonces des Hautes-Vosges n°1457 — 2 septembre 1990

Le 7 ventôse an 10 est décédée Marie-Anne Naré, âgée de 9 mois, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Chaxel son épouse, le père ayant 36 ans et Joseph Naré le jeune 25 ans.

Le 18 thermidor an 10, décès de Jean Blaise Naré, âgé de 6 mois, fils de Joseph Naré et de Anne-Marie Jacquot, son épouse.

Le 12 vendémiaire an 11 est décédée Marie-Claire Odile Masson, âgée de 6 mois, fille de Jean-Baptiste Masson, officier de santé âgé de 49 ans, et de Marie-Anne Blaise son épouse, sur la déclaration du père et de Jean-Baptiste Drouel, ministre du culte âgé de 32 ans.

L'an 13, le 16 frimaire, ont comparu Jean Naré, cultivateur audit Fraize, âgé de 40 ans, et fils du défunt, et Joseph Mathieu May, son gendre, cultivateur au-dessus de Mandray, âgé de 46 ans, lesquels ont déclaré que Jean Naré, âgé de 80 ans, et veuf en premières noces de Marie Michel, est décédé dans sa maison audit lieu de Fraize.

Marie Lallemand, veuve Claude Batremeix, âgée de 72 ans, est décédée le 21 ventôse an 13. Marie fut enterrée dans le deuxième arc-

boutant du chœur au midi, la croix en fer qui indiquait la place de son repos portait ses noms, je les ai lus à plusieurs reprises dans mon jeune âge.

Le 10 pluviôse an 7, mariage de André Mengin, dit Le Quinon, ancien boucher à Fraize, âgé de 25 ans, et de Marie-Anne Didiergeorges, âgée de 28 ans.

Le 21 germinal an 7, sous le président d'administration Jean-Baptiste Salmon, a eu lieu le mariage de Joseph Mongeot, âgé de 28 ans, fils de Joseph Mongeot, cultivateur à Bruyères, et de Catherine Grandferry, son épouse, et de Catherine Batremeix, âgée de 38 ans, fille de défunt Claude Batremeix, vivant notaire à Fraize, et de Marie Lallemand, son épouse.

Le 30 germinal an 7, mariage de Jean-Baptiste Chaxel, âgé de 19 ans, et Marie Agathe Cuny, âgée de 24 ans. (Nicolas Cuny, âgé de 43 ans, marié à Agathe Batremeix et aubergiste à Fraize, était l'oncle de la future épouse. Jean-Baptiste était l'oncle à ma belle-sœur).

Le 20 floréal an 7, mariage de Joseph Fleurentdidier et Elisabeth Germain. Il était le cousin germain de Jean-Baptiste Salmon, marchand.

Le 30 vendémiaire an 8, mariage de Sébastien Gaxatte, administrateur municipal de la commune de St-Dié, âgé de 32 ans, fils de défunt Nicolas Gaxatte et Marie Matrelle, de leur vivant négociants à St-Dié, et Agnès Thérèse Cuny, âgée de 21 ans, fille de défunt Jean-Baptiste Cuny et Agnès Flayeux, son épouse, de leur vivant aussi négociants à Fraize.

Le 10 fructidor an 8, mariage de Jean Nicolas Chrétien, âgé de 23 ans, fils de Claude Chrétien, ancien salpêtrier à Fraize et de Marie-Anne Germain, âgée de 21 ans, fille de Nicolas Germain et d'Elisabeth Simon, son épouse, marchands à Fraize.

Le 10 prairial an 8, mariage de François Joseph Mengin, âgé de 23 ans, fils de Joseph Mengin et de Catherine Phulpin, ses père et mère, notaire à Fraize, et Cécile Catherine Masson, âgée de 19 ans, fille de Jean Blaise Nicolas Masson et Odile Agathe Henry, ses père et mère, officier de santé à Fraize. Joseph Mengin, âgé de 50 ans, et Nicolas Masson, âgé de 51 ans. On n'a que des notions bien vagues sur l'arrivée de la famille Mengin à Fraize ; un de ses membres m'a avoué qu'elle était originaire de

Darney, mais on a fait silence sur les circonstances qui avaient pu l'amener dans nos montagnes. Heureusement, l'Histoire peut combler cette lacune et nous savons positivement que Joseph Mengin, après avoir été député aux Etats Généraux de 1789, dut, à cet emploi, et peut-être encore plus à son opinion, d'être nommé aux premières fonctions du district de St-Dié quand l'ancien ordre des choses fut bouleversé. On sait en même temps par la tradition, que Joseph Mengin eut la vie bien menacée le soir de la levée en masse au mois d'août de 1789. On cite le nom d'un nommé Chenal qui, doué d'une force prodigieuse, voulait faire sauter Mengin par une croisée de l'hôtel de ville ; le saut périlleux n'eut pas lieu et, dans ce moment de confusion, l'acte audacieux de Chenal resta impuni. Toutefois, jouissant en haut lieu d'une certaine faveur et de beaucoup d'influence, Joseph Mengin put faire une alliance respectable et entrer dans la famille Phulpin, aujourd'hui (1884) encore une des notables de St-Dié. Mais le moment de la Terreur ne devait durer qu'un temps et Joseph Mengin, qui était un homme clairvoyant sans doute, et qui entrevoyait un avenir plus serein, ne voulait pas se laisser prendre au dépourvu. Comment s'y prit-il pour gagner une place de notaire à Fraize ? c'est son secret, mais cette place lui fut immensément favorable.

La tradition rapporte qu'arrivé à Fraize, chargé d'une nombreuse famille, Joseph Mengin se trouvait dans un état voisin de la misère et une vieille femme que j'ai beaucoup connue dans mon jeune âge racontait le dénuement des enfants Mengin. Leur premier pied-à-terre fut dans l'ancienne cure et, lorsque les choses furent rétablies à peu près dans l'état normal, la commune racheta cette maison pour en faire de nouveau l'habitation du curé de la paroisse.

François Joseph Mengin étant notaire à 23 ans lors de son mariage, c'était là une illégalité assez louche et qui supposait une haute protection.

Annonces des Hautes-Vosges n°1458 — 9 septembre 1990

Le 27 brumaire an 9, mariage de Jean Nicolas Cuny, âgé de 19 ans, natif d'Anould et aubergiste à Plainfaing, avec Marie Barbe Germain, âgée de 18 ans, née à Fraize. Nicolas fut, depuis et après son mariage, instituteur à Plainfaing, il eut un grand nombre d'enfants dont le plus heureux fut le maître de l'Hôtel du Commerce à St-Dié, hôtel qui a été tenu aussi par le

petit-fils de Nicolas Cuny. Quelques-uns des enfants de Nicolas Cuny vivent encore, tels Julie et Charles, ancien ébéniste à St-Dié ; j'ai parfaitement connu Nicolas Cuny qui était très caduc sur ses vieux jours, mais qui est parvenu cependant à un âge très avancé.

Le 4 frimaire an 9, mariage de Jean Nicolas Olry, âgé de 34 ans, né à Ste-Marguerite, avec Marie-Claire Flayeux, âgée de 25 ans, née à Fraize, fille de Jean-Baptiste Flayeux et de Marie-Anne Barthélémy, commerçants à Piérosel.

Le 27 prairial an 9, mariage de Dominique Etienne Simon, âgé de 26 ans, né à Foucharupt près de St-Dié, avec Marie-Anne Durand, âgée de 20 ans, née à la Costelle, fille de Georges Durand et de Marie-Anne Naré. Jean-Baptiste Naré, de la Costelle, âgé de 36 ans, marié à Marie-Anne Chaxel, a été témoin comme oncle de l'épouse. Etienne Simon a des descendants à Foucharupt et à St-Dié.

Le 12 brumaire an 10, mariage de Jean Nicolas Houssemand, natif de St-Dié, âgé de 29 ans, boulanger résidant à Fraize, avec Marie Catherine Michel, âgée de 28 ans, née à Plainfaing. (Parents d'un ami d'école dit « Tîtisse » Houssemand).

Le 29 pluviôse an 10, mariage de Jean Joseph Duchamp, âgé de 26 ans, né à Alegoutte près Laveline, avec Marie Jeanne Antoine, du Belrepaire (tante de ma belle-sœur).

Le 25 floréal an 10, mariage de Jean-Baptiste Salmon, âgé de 36 ans, négociant à Fraize, veuf de Marie-Catherine Vautrinot, avec Marie Vautrinot, âgée de 22 ans, née à Rambervillers et résidant à Fraize. Elle était la nièce de la défunte.

Le 1^{er} juillet 1806, mariage de Martin Didiergeorges, du Belrepaire, veuf en premières noces, avec Anne Naré, âgée de 29 ans, fille de Joseph Naré et d'Anne Chenal son épouse.

Le 6 janvier 1807, est née Elisabeth Henriette Chédez, fille de Pierre Chédez, âgé de 35 ans, apothicaire à Fraize et de Marie Marguerite Victoire Letellier son épouse âgée de 33 ans. Témoins de l'acte : Dominique Pierrot, vicaire de la paroisse âgé de 59 ans et Nicolas St-Dizier, instituteur âgé de 33 ans.

Le 11 mars 1807, est décédée Geneviève Veiss, originaire de La Poutroye, âgée de 80 ans, femme de Dominique Blaise, rentier à Fraize, âgé de 70 ans, beau-père de Jean-Baptiste Masson, âgé de 52 ans et médecin à Fraize.

Le 22 mars 1807, à 9 heures du soir, est né Jean Joseph Chaxel, fils de Jean-Baptiste, âgé de 27 ans, et de Marie Agathe Cuny son épouse âgée de 32 ans.

Le 25 mars 1807, est né Jean Georges Maire, fils de Xavier aubergiste à Fraize âgé de 32 ans, et de Elisabeth Demangeot son épouse âgée de 31 ans.

Le 7 avril 1807, mariage de Joseph Cuny avec Marie Catherine Perrin. Le père de Catherine : Sébastien Perrin était meunier à Plainfaing et à Fraize, sa mère était Marie-Anne Francin.

Le 7 mai 1807, est née Marie-Reine, fille de Joseph Naré, cultivateur à la Costelle, et de Anne-Marie Jacquot, sa femme.

Le 2 juillet 1807, est née Marie-Agathe, fille de Jean-Baptiste Lhôte, âgé de 38 ans, cordonnier à Fraize, et de Marie Marguerite Martin, son épouse âgée de 29 ans.

Le 6 septembre 1807, mariage de Jean Nicolas Navel, cultivateur à Mandray âgé de 21 ans, avec Marie-Agathe, âgée de 22 ans, fille de François Georges Durand et de Marie-Anne Naré, son épouse.

Le 10 octobre 1807, à 5 heures du matin, est décédée Barbe Marchand, âgée de 45 ans, fille de Blaise Marchand, couturier aux Aulnes, épouse de Jean-Baptiste Perrotey au Mazeville. Avec Barbe s'éteint le nom des Marchand dans la paroisse de Fraize. Barbe était née vers 1762 et évidemment elle était fille de Blaise Marchand né lui-même le 9 juillet 1712. Blaise était frère de Jean Marchand, le chef de notre famille, mais plus jeune que lui de 8 ans, de sorte que Blaise Marchand était le grand-oncle de ma mère. Ma mère nous a souvent parlé d'un de ses proches parents couturier aux Aulnes sans nous expliquer le degré de parenté qu'il est fort possible qu'elle ignorait. Le dernier enfant de Jean Marchand fut un garçon qui s'appelait aussi Blaise comme son oncle, il était né le 24 mai 1766. Il fut aussi couturier et il est fort probable que l'oncle, déjà vieux, enseigna son savoir-faire à son neveu et le fit bénéficier de sa clientèle car, si ma

mémoire ne me trompe point, le fils de Jean ou l'oncle propre de ma mère, se fixa aussi aux Aulnes pour y exercer son métier.

Le 26 janvier 1808, à 10 heures du matin, par-devant nous, maire et officier de l'état civil de la commune de Fraize, sont comparus Urbain Haxaire, âgé de 36 ans, né à Orbey (département du Haut-Rhin) le 14 mai 1772, menuisier au Mazeville de cette commune, fils majeur de défunt Louis Haxaire, cultivateur à Mandray, décédé audit lieu le 14 mai 1801 et de défunte Catherine Deparis, son épouse, décédée aussi à Mandray le 23 février 1801. Ledit Urbain Haxaire n'ayant plus ni aïeul ni aïeule comme il est montré par les actes de décès qui nous ont été produits, d'une part ; et Marie-Jeanne Naré, âgée de 22 ans, demeurant à Fraize, née audit lieu le 21 septembre 1785, fille majeure de Jean Joseph Naré, charron au même lieu, ici présent et consentant, et de Marie-Reine Marchand son épouse, d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, savoir : la première le dimanche 10 du présent mois de janvier et la deuxième le dimanche suivant 17 du même mois aussi à l'heure de midi. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur demande, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du chapitre 6 du titre du code civil intitulé « du mariage », avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclare, au nom de la loi, que Urbain Haxaire et Marie-Jeanne Naré sont unis par le mariage, de quoi nous avons dressé acte en présence de Jean-Baptiste Benoît Haxaire, âgé de 40 ans, laboureur à Mandray, frère de l'époux ; de François Haxaire, âgé de 26 ans, manœuvre au même lieu, aussi frère de l'époux ; de Joseph Naré, âgé de 70 ans, cultivateur à Fraize, oncle paternel de l'épouse ; de Jean Joseph Naré, âgé de 31 ans, laboureur au même lieu, son cousin ; lesquels ont signé avec nous.

Jean Nicolas Flayeux, maire.

Thésou Chrétien est née le 26 janvier 1808, le même jour que le mariage de mes parents.

Le 10 septembre 1808, à 11 heures du soir, est né Jean-Baptiste, fils de Urbain Haxaire et de Marie-Jeanne Naré, son épouse. Témoins de l'acte : Jean François Haxaire, âgé de 27 ans, oncle de l'enfant et Dominique Pierrot, vicaire de la paroisse, âgé de 60 ans.

Le 4 octobre 1808, est né Jean François Navel (connu dans le pays sous le nom de Francis Navel, garçon pimpant et excentrique qui se croyait bon à tout et qui, arrivé au régiment, ne put surmonter le mal du pays).

Le 9 septembre 1808, est née une certaine Marie-Anne Barthélémy ; on note comme témoin de l'acte un nommé Augustin Chaxel, facteur d'orgues au Mazeville (fils de Jean Chaxel, manoeuvre à Scarupt et décédé le 3 septembre 1791). M. L'Hôte, greffier, assure que ce Augustin Chaxel a fait l'orgue de la Croix-aux-Mines et que, selon toute probabilité, il a confectionné aussi celui de Bertrimoutier. A cette date (septembre 1808), il avait 36 ans et M. L'Hôte se rappelle l'avoir vu travailler à celui de Fraize vers 1824 ou 25. Augustin avait un fils que j'ai connu à l'école et dont on a perdu toute trace.

Le 12 septembre 1808, à 10 heures du matin, mariage de Léopold Sébastien Arragain, âgé de 26 ans, né à St-Dié, notaire impérial à Fraize, avec Marie-Anne Masson, âgée de 20 ans, fille de Jean-Baptiste Masson, officier de santé, et de Marie-Anne Blaise, son épouse.

Le 24 septembre 1808, est né Joseph, fils de Joseph Cuny, voiturier à Fraize, et de Marie Catherine Perrin, son épouse âgée de 23 ans. Joseph fut marié plus tard à ma cousine Marie Ruyer, des Aulnes. Témoins de l'acte : Sébastien Perrin, âgé de 30 ans, tambour grenadier au 103^{ème} régiment, actuellement à Fraize par permission, oncle maternel de l'enfant et François Pierrot, curé âgé de 47 ans.

Le 30 octobre 1808, est décédé Joseph Gauthier, ancien cordonnier à Fraize, âgé de 77 ans et veuf en premières noces de Anne Batremeix.

A cette date, Jean Nicolas Flayeux n'est plus maire ; il est remplacé par Jean-Baptiste Barthélémy, cultivateur à Mandramont, père du curé Barthélémy. Ce fut ce maire qui fit exécuter le plan cadastral de la commune de Fraize ; ce plan porte la date de 1812.

Le 30 janvier 1809, est née Françoise Virginie, fille de François Charles Adrien Houselheim, huissier du canton de Fraize, et de Catherine

Chaxel, son épouse. Un des témoins est Jean-Baptiste Martin, musicien à St-Dié, oncle paternel de l'enfant. Il y a encore des Martin musiciens à St-Dié, qui sont parents avec la veuve Hambourier (1884).

Le 23 février 1809, est né Jean Joseph Félix Salmon, fils de Jean-Baptiste et de Marie Catherine Vautrinot, son épouse.

Le 24 février 1809, est née Victoire Chédez.

Le 28 février 1809, est décédé Jean Joseph Naré, âgé de 5 ans et demi, fils de Joseph Naré, cultivateur à la Costelle et de Anne-Marie Jacquet, son épouse.

Le 14 mars 1809, est décédée Marie-Reine Naré, fille de Joseph, âgé de 33 ans, et d'Anne-Marie Jacquot, sa femme.

Le 31 mars 1809 à 2 heures du Soir, est décédé Jean-Baptiste Haxaire, âgé de 6 mois et 21 jours, fils d'Urbain Haxaire, menuisier, et de Marie-Jeanne Naré, son épouse.

A cette date, Jean-Baptiste Deloisy était percepteur de la réunion de Fraize, il était alors âgé de 51 ans. Mengin Nicolas, frère du notaire, succéda à Deloisy dans cet emploi. De même, à la même date aussi, Médard Mougeot, âgé de 42 ans, était greffier de la justice de paix. J'ai connu encore une vieille veuve qu'on appelait la veuve Mougeot et qui jouissait, à ce qu'il me semblait, de beaucoup de considération, elle habitait une maison lui appartenant, la maison où est aujourd'hui (1884) le magasin d'horlogerie de Humbert. Après la mort de la veuve Mougeot, Jean-Baptiste Naré, fils Gigé, devint acquéreur de ladite maison et la transforma quelque peu. Je crois que c'est une des plus anciennes de la localité. Je présume que la veuve Mougeot était la femme du greffier. A cette date encore, la justice était rendue par Jean-Baptiste Flayeux, des Aulnes, les séances se tenaient chez lui, aux Aulnes, dans une chambre haute contiguë à la maison. Cette ancienne salle de justice de paix existe encore. J'ai encore connu ce vieux juge de paix, il avait la démarche grave et la figure imposante.

Le 5 juillet 1809, est né Joseph Chrétien.

Le 10 juillet 1809, est né Jean-Baptiste Chaxel, fils de Jean-Baptiste, tisserand à la Costelle, et de Marie-Agathe Cuny, son épouse.

Le 30 août 1809, est né François Fillard. Son père François était tailleur d'habits et originaire de St-Michel. La femme Fillard s'appelait Charlotte Charpentier, elle était native de St-Dié. Devenu grand, le fils François fit un apprentissage de menuisier chez mon père. J'étais bien jeune, mais cependant, je me rappelle qu'il était bien aimé à la maison, c'était vers 1829. Quand son père arriva, connu sous le nom de père Fillard, la commune avait eu pitié de sa nombreuse famille et lui avait octroyé la place de geôlier de la prison. Cette prison avait été bâtie au commencement de la Terreur, c'était un petit rez-de-chaussée situé à proximité de la grand-route et occupant l'espace de terrain qui forme place devant l'habitation de M. Pierrat, notaire. Dans l'origine, ce petit bâtiment ne renfermait que la chambre de sûreté proprement dite et une chambrette à deux croisées, c'était le corps de garde et chacune des croisées permettait la surveillance du chemin. Le père Fillard cumulait encore d'autres fonctions, car il était encore en même temps garde champêtre, appariteur, etc... On a dit de lui qu'il faisait un bon service et je le crois ; car, avec son air sévère et sa parole brève, il était l'épouvantail des maraudeurs et des gardiens de bétail à la saison. Dans le fond, il n'était peut-être pas plus méchant qu'un autre, mais il avait eu le talent de se faire craindre et, en effet, la jeunesse le craignait plus que dix brigades de gendarmerie. On disait que, sous la Terreur, il avait été employé d'une manière peu honorable, je ne sais, mais c'était un homme sans conviction religieuse aucune et un incident frappant a marqué ses funérailles. Pendant sa vie, n'ayant point de croyance, il répétait à tort et à travers qu'il serait enterré sans prêtre, comme une bête, et que les bêtes seules suivraient son convoi. En effet, il fut enterré civilement, mais, chose remarquable, les cochons d'un particulier profitèrent de leur liberté pour aller faire leurs extravagances au cimetière au moment même que la terre recevait sa dépouille. On rit de cette concordance, mais les esprits judicieux réfléchirent...

Le 5 septembre 1809, est décédé Nicolas Cuny, âgé de 56 ans époux de Marie-Agathe Batremeix et fils de défunt Joseph Cuny de son vivant voiturier à Fraize.

Le 24 septembre 1809, mariage de François Feltin âgé de 35 ans, natif de La Croix-aux-Mines, et Marie Odile Olry, âgée de 26 ans, native de La Poutroye.

Le même jour, Jean-Baptiste Germain, fils de Nicolas et Elisabeth Simon, est mort à Salamanque (Espagne) d'une chute de cheval. Il était soldat au 6^{ème} Dragons.

Le 13 octobre 1809, mariage de Jean Joseph Chaxel, âgé de 29 ans, tisserand à Fraize, fils de Jean-Baptiste et de Barbe Fleurent, avec Marie-Anne Antoine, âgée de 31 ans, fille de Joseph Antoine, laboureur au Belrepaire et de Marie-Jeanne Huin. Témoins de l'acte : Jean-Baptiste Hem, âgé de 60 ans, tisserand à Fraize, Jean-Baptiste Chaxel, frère du marié âgé de 30 ans, Jean-Baptiste Colin âgé de 39 ans, beau-frère de l'épouse et Jean-Baptiste Antoine, âgé de 24 ans, frère de l'épouse.

Annonces des Hautes-Vosges n°1461 — 30 septembre 1990

Le 28 janvier 1810, est décédé Jean Dominique Blaise, âgé de 71 ans, originaire de La Poutroye, rentier à Fraize et beau-père de Jean-Baptiste Masson, officier de santé aussi à Fraize.

Clémence Arragain est née le 11 mars 1810.

Le 14 mars 1810, est né Jean Blaise, fils de Blaise Colin et de Marie Anne Leclerc, de la Costelle.

Le 11 juin 1810, est décédée Marie Rabe, âgée de 94 ans, rentière à Fraize, veuve de Henry Enaux vivant employé de la ferme dans la Lorraine Allemande, fille de défunt Pierre Rabe, de son vivant chirurgien à Fraize et de Agathe Perrotey ; décédée au domicile de Nicolas Aubert, aubergiste à Fraize.

Ce domicile aujourd'hui (1884) n'existe plus, il était situé entre l'hôpital actuel et l'ancienne demeure de la famille Batremeix. La commune de Fraize ayant jugé à propos de dégager l'hospice de ce côté, on ne pouvait le faire qu'en rasant de fond en comble cette maison qui, du reste je crois, n'était pas fort ancienne. En 1814, lors du passage des alliés à Fraize, Nicolas Aubert tenait encore son débit et je crois même que ce débit était très achalandé car le patron était d'humeur gaie et facile ; il eut pourtant

malgré cela maille à partir avec les soldats ennemis et il fut heureux pour lui, raconte-t-on, que le départ de ces hommes eût été précipité. Après avoir été un bourgeois opulent et brillant, Aubert passa sa vieillesse dans la misère et le dénuement le plus complet, vivant de la charité publique et n'ayant de ressource que la vente de quelques paniers qu'il avait appris à fabriquer. Un de mes grands amusements, lorsque j'étais gamin, c'était d'aller le voir tresser le saule ou l'osier mais, toujours en vain, j'essayais d'imiter son travail. Aubert était vulgairement connu sous le nom de Champolion.

Le 14 juin 1810, mariage de Jean-Baptiste Gérard, âgé de 24 ans, facteur d'orgues au Mazeville, et Marie-Anne Runzer, âgée de 30 ans, native du Grand-duché de Bade et demeurant aussi au Mazeville. Ce facteur de notre paroisse ne manquait pas, dit-on, de talents. Est ce parce qu'il avait trop de confiance en lui, ou est-ce parce que la localité de Fraize n'offrait pas un assez vaste champ à son industrie ? Le fait est qu'il quitta son pays natal pour fonder un établissement à Altkirch (Haut-Rhin) et n'est point revenu au pays. Jean-Baptiste Gérard eut un fils, qui s'appelait Jean, il fut organiste à Fraize vers 1824 ou 25 et fut remplacé par Félix Chrétien.

Le 2 août 1810, à 2 heures du matin, est née Marie-Anne, fille d'Urbain Haxaire et de Marie-Jeanne Naré son épouse. Témoins de l'acte : Simon Haxaire, garçon charpentier âgé de 30 ans et Dominique Pierrot, âgé de 62 ans.

Le 29 juillet 1810, est décédé à Port-Maurice (département de Montenotte) Joseph Augustin Gaillard, âgé de 28 ans, natif de Fraize et receveur des douanes impériales.

Le 11 septembre 1810, mariage de Simon Haxaire, âgé de 32 ans, charpentier à Fraize, né à Ste-Marie-aux-Mines le 28 octobre 1778, avec Marie-Thérèse Noël, âgée de 26 ans.

Le 14 novembre 1810, à 7 heures du matin, mariage de Jean-Baptiste Petitdemange, âgé de 27 ans, natif du Bonhomme, avec Marie-Anne Cuny, aussi âgée de 27 ans.

Le 29 novembre 1810, mariage de Michel Noël et Marie-Agathe Salmon, dite l'héritière des Spitzemberg,

Le 7 janvier 1811, mariage de Joseph Humbert et Agnès Salmon, âgée de 24 ans, fille de Nicolas Salmon et de Agnès Deloisy.

Le 7 janvier 1811, naissance de Jean Joseph, fils de Jean Joseph Chaxel et de Marie-Anne Antoine.

Le 15 janvier 1811, est née Marie Elisabeth, fille de Jean-Louis Haxaire, âgé de 35 ans, cultivateur au Bouxerand, et de Marie-Claire Haxaire, son épouse.

Le 28 février 1811, est né Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Petitdemange et de Marie-Anne Cuny.

Le 2 mars 1811, est né Charles Constant Salmon, fils de Jean-Baptiste, marchand à Fraize, âgé de 45 ans, et de Marie Catherine Vautrinot, âgée de 30 ans.

Ces deux jeunes gens, tout proches voisins et nés à deux jours d'intervalle, furent destinés par leurs parents, et dès leur plus tendre enfance, à entrer dans la prêtrise. Leurs premières études furent dirigées de ce côté et, plus tard, ils entrèrent tous deux au grand séminaire de St-Dié.

Petitdemange, malgré ses moyens d'apprendre, ne se sentit pas la vocation d'aller jusqu'au bout ; il mit la soutane de côté et se dirigea dans la carrière industrielle. Il fut longtemps employé à la papeterie de Plainfaing et puis après dans celle d'Etival. La santé lui ayant fait défaut, il revint dans sa famille et mourut, je crois, des suites de la petite Vérole.

Son condisciple et ami Constant Salmon continua ses études mais, fut-il dit, bien laborieusement. Je crois même qu'il ne put recevoir les ordres à St-Dié, vu la force des études que l'on exige des sujets. Force lui fut donc de changer de diocèse et, après bien du labeur, il fut quand même ordonné prêtre dans un des diocèses des environs de Paris. Il fut désigné pour l'apostolat de l'Algérie. Sa bonne mine, sa haute taille, des manières aisées et une grande facilité naturelle de la parole devaient, dans ce pays, prévenir fortement en sa faveur. En effet, il fut bien vu de la population africaine et exerça comme curé le saint ministère pendant un certain nombre d'années. Puis, il voulut revoir la France, il demanda et obtint une cure dans les environs de Paris, à Choisy-le-Roy. Il est mort depuis 3 ou 4 ans (1885).

Le 1^{er} mai 1811, est née Catherine Charlotte Pillard.

Le 2 août 1811, est née Marie Catherine Haxaire, fille de Simon Haxaire et de Thérèse Noël.

Le 24 août 1811, est décédé à Fraize Joseph Pierrot, âgé de 66 ans, célibataire, originaire de Valfroicourt, arrondissement de Mirecourt, fils de défunts Pierre Pierrot et Marguerite Thouvenin, son épouse, ledit Joseph frère des deux prêtres, curé et vicaire de la paroisse, chez qui il est décédé.

Le 2 septembre 1811, est née Marie Barbe, fille de Jean-Baptiste Chaxel, tisserand, et de Marie Agathe Cuny, sa femme.

Le 5 septembre 1811, est née Marie Rosalie Arragain.

Le 1^{er} octobre 1811, est né Jean Joseph, fils de Jean Joseph Naré et de Marie Jacquet, sa femme.

Le 21 février 1812, est née Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Lhôte, cordonnier, et de Marguerite Martin, sa femme.

Le 10 avril 1812, est née Marie, fille de Jean Joseph Chaxel et de Marie-Anne Antoine, sa femme. Témoins de l'acte : Jean-Baptiste Deloisy, percepteur à vie de la réunion de Fraize et Dominique Pierrot.

Le 12 avril 1812, est née Marie Caroline Antoinette, fille de Jean Nicolas Olry, âgé de 48 ans, marchand et adjoint au maire de Fraize, et de Marie-Claire Flayeux, sa femme.

Le 17 avril 1812, est né Félix, fils de Jean Nicolas Chrétien et de Marie-Anne Germain.

Le 27 mai 1812, mariage de Jean Nicolas Tisserant, percepteur à vie de la réunion de Corcieux, et Marie-Charlotte, fille de Joseph Augustin Gaillard, receveur de l'enregistrement à Fraize.

Le 8 octobre 1812, est décédée Barbe Fleurent, veuve de Jean-Baptiste Chaxel, de son vivant cordonnier à Fraize, et mère de Jean-Baptiste et de Jean Joseph Chaxel, ses deux enfants. Agée de 77 ans, elle était elle-même fille de Grégoire Fleurent et de Marguerite Didierjean, de leur vivant marcaires à Habeaurupt.

Le 20 janvier 1813, mariage de Joseph Dillenseger, brasseur à Fraize, âgé de 40 ans, avec Marie-Thérèse Dillenseger, sa cousine, âgée de 30 ans.

Le 21 janvier 1813, à 4 heures du matin, est née Agnès Catherine, fille de Urbain Haxaire, menuisier, et de Marie-Jeanne Naré, son épouse. Témoins de l'acte ; Claude Nicolas Batremeix, âgé de 47 ans, et Simon Haxaire, âgé de 33 ans.

Le même jour et à la même heure, est né Simon (le cousin de la précédente), fils de Simon Haxaire, charpentier à Fraize, et de Marie-Thérèse Noël, sa femme. Témoins de l'acte ; Urbain Haxaire et Claude Nicolas Batremeix.

Le 18 février 1813, est né Jean-Baptiste, fils de Antoine Chaxel et de Barbe Fleurent.

Le 28 mars 1813, est décédée Marie-Anne Germain, âgée de 32 ans, femme de Nicolas Chrétien, horloger à Fraize.

Le 8 juin 1813, est décédée Anne-Marie Libaire Drouel, âgée de 58 ans, épouse de Joseph Augustin Gaillard, receveur des domaines.

Le 16 août 1813, est décédé Jean-Baptiste Flayeux, âgé de 79 ans, négociant à Fraize, ci-devant président du canton dudit Fraize, et fils de défunts Blaise Flayeux et Marie-Françoise Michel, de leur vivant cultivateurs à Plainfaing.

Le 22 août 1813, est décédée Anne Chenal, âgée de 64 ans, épouse de Joseph Naré, cultivateur à Fraize.

Le 12 septembre 1813, est décédé Sébastien Léopold Arragain âgé de 31 ans, notaire impérial à Fraize.

Le 31 octobre 1813, est décédé Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Naré, âgé de 21 ans ; le père âgé de 48 ans ; la mère Marie-Anne Chaxel.

Le 8 janvier 1814, à 1 heure du matin, est née Marie-Anne, fille de Jean Joseph Chaxel et de Marie-Anne Antoine, sa femme.

Le 9 janvier 1814, est décédé à l'âge de 2 ans Jean Joseph, fils de Jean Joseph Naré et de Marie Jacquet, sa femme.

Le même jour, naissance d'un autre enfant de Jean Joseph Naré, prénommé pour motif Jean Joseph.

A cette époque, il y avait un hôpital militaire organisé à Fraize ; il avait été créé pour recevoir quelques-uns des blessés, victimes des guerres de l'époque. La pensée était bonne, car le climat très sain de la vallée de la Meurthe convenait parfaitement pour aider à la convalescence des malades. Il ne paraît pas qu'il y ait eu beaucoup de blessés français internés à Fraize, car, dans une série de plusieurs années, on ne trouve dans l'hôpital de Fraize que des décès d'Allemands ou d'autres nationalités. D'ailleurs même, l'infirmier chef était de nationalité badoise, mais le directeur était Jean Nicolas Olry, négociant et adjoint au maire de Fraize.

Annonces des Hautes-Vosges n°1463 — 14 octobre 1990

Le 13 mars 1814, est décédée Marie Magdeleine Gérard, âgée de 70 ans, épouse du sieur Jean-Baptiste Barthélémy, cultivateur au Mazeville, fille des défunts Sylvestre Gérard et Anne Marchand, son épouse. Magdeleine était la mère de Jean-Baptiste Barthélémy, âgé de 38 ans, avocat à St-Dié et en même temps maire de Fraize, et aussi de Joseph Barthélémy, âgé de 36 ans et maire de St-Léonard.

Le cadastre de la commune de Fraize, qui date de 1812, fut exécuté sous les auspices de Jean-Baptiste Barthélémy. Les époux Barthélémy avaient d'autres enfants, notamment Martin le curé, Joseph le vétérinaire et Marie-Anne la célibataire. Reine Marchand était la sœur de Jean Marchand, le grand-père de ma mère et voilà pourquoi Marie-Anne Barthélémy traitait ma mère de cousine, et elle l'était en effet.

Le 9 avril 1814, est décédée Agathe Fleurent, âgée de 76 ans, épouse de Jean-Baptiste Hem, âgé de 72 ans, cultivateur à Fraize.

Le 5 mai 1814, est née Maria Julie, fille de Jean-Baptiste Chaxel, tisserand, et de Marie Agathe Cuny. C'est cette Julie qui, plus tard, entra dans l'ordre des Sœurs de la Providence de Portieux ; mais, comme elle n'avait pas de santé, elle était fréquemment chez ses parents pour se soigner ; atteinte de la poitrine, elle mourut bien jeune.

Claude Galand, voiturier et débitant à Fraize (il avait remplacé Nicolas Aubert dans le même domicile) avait pour femme Marie Adélaïde Dubessé, morte à 38 ans dans de courant de 1814. Elle était fille de Jean-Baptiste Dubessé, professeur de mathématiques à Strasbourg. Je ne sais de

quels parages sortait Claude Galand, car il était étranger à la commune de Fraize. Il quitta notre village peu après 1820.

Le 3 août 1814, est né Nicolas Leroy, fils de Jacques Leroy, marchand à Fraize, et de Odile Lecomte, sa femme. Nicolas fit ses études pour être avocat, il prit ses fonctions à St-Dié et ne manquait pas de talent, dit-on. Malheureusement, il avait un côté faible qui altéra sa santé, il fut obligé de rentrer dans ses foyers pour se soigner. Sa santé sembla se rétablir sous l'influence du régime domestique et il se proposait de faire mentir l'arrêt qu'avait porté sur lui Nicolas Masson, un de nos bons médecins. On raconte que l'avocat Leroy, se prévalant d'un mieux en effet illusoire, accosta M. Masson en lui disant :

« Eh bien, Docteur ! vous m'aviez condamné à mort et me voici encore ! ».

Le docteur le fixant dans les yeux, lui répondit ironiquement : « Si vous êtes encore en vie, vous n'en êtes pas moins bien malade quand même ! ».

Leroy mourut tôt après.

Le 12 janvier 1815, mariage de François Claudepierre, âgé de 24 ans, né à Rombach, avec Marie Magdeleine Mangeonjean, âgée de 25 ans, manœuvrière au-dessus de Scarupt. Cette dernière a été une des matrones les plus en vogue dans le pays. Elle avait du reste toutes les qualités nécessaires pour se bien faire recevoir dans les maisons. Beaucoup de douceur, beaucoup de souplesse, des connaissances pratiques assez solides, cette matrone était généralement aimée. Elle est morte vers 1854. Son mari François Claudepierre est mort à Batna (Algérie) dans les mouvements de 1877. Il habitait chez sa fille aînée établie dans cette ville.

Le 18 janvier 1815, est née Marie Catherine, fille de Jean-Baptiste Haxaire et de Marguerite Bédez, son épouse. Je n'ai aucune connaissance de ce Haxaire et je ne sais s'il faut le classer dans ma famille ou dans cette autre famille qui habitait dernièrement la Beurée.

Le 20 janvier 1815, décès d'Agathe Fleurentdidier, âgée de 49 ans. Ladite déclaration a été faite par son frère Joseph Fleurentdidier, âgé de 43 ans, sous-lieutenant retiré et résidant à Scarupt. Joseph était un des anciens soldats de l'Empereur 1^{er}. Il avait fait, et heureusement, un grand

nombre de campagnes, parmi lesquelles il faut citer notamment celle d'Egypte qu'il appelait dans son langage sa campagne d'Egyfre. Cet ancien officier avait beaucoup de bon sens et possédait une certaine dose de connaissances sérieuses ; sa petite bibliothèque, que j'ai feuilletée dans mon jeune âge, en compagnie d'un sien neveu et mon ami, était spécialement composée d'ouvrages instructifs et sérieux. Il fut adjoint de la commune sous le patronage de M. Mengin père. Plus tard, après les événements de 1830, il fut nommé maire, fonction qu'il conserva de longues années.

Annales des Hautes-Vosges n°1464 — 21 octobre 1990

L'administration de Joseph Fleurentdidier fut sage, éclairée et parfaitement désintéressée ; en un mot, il fut un bon maire.

La commune lui doit des travaux importants et utiles : les deux ponts en pierre de la grand-rue et ensuite la place du Marché, le pont des Aulnes sur la Meurthe, puis l'initiative de la rectification de nos chemins ruraux, qui s'est continuée depuis.

Les deux ponts de la grand-rue furent faits sous la direction de M. Bochet alors agent-voyer en résidence à Fraize et exécutés par Sébastien Dengler, un de nos entrepreneurs les plus capables. Le père de l'officier Fleurentdidier, qui, je crois, s'appelait aussi Joseph, était un charpentier en renom à son époque ; ce fut lui qui exécuta la charpente en chêne du dôme de notre église vers 1783. Lors de la pose du paratonnerre, son nom fut découvert, incrusté dans une pièce de charpente. Depuis il a été mutilé et on le lit avec peine.

Le 29 mars 1815, décès de Libaire Thérèse Gaillard, âgée de 27 ans, fille de Joseph Augustin et de Marie Libaire Drouel, son épouse.

Le 6 avril 1815, mariage de Joseph Fleurentdidier, sous-lieutenant retraité, et Marie-Anne Fleurent, de Scarupt.

Le 17 juin 1815, décès d'Anne Humbert, âgée de 89 ans, veuve de Jean-Baptiste Masson, vivant officier de santé à Fraize et mère de Jean Blaise Nicolas et Jean-Baptiste, tous deux officiers de santé résidant à Fraize.

Le 31 octobre 1815, est décédé à Fraize le Sieur Nicolas Valentin, âgé de 78 ans, célibataire, avocat au parlement, résidant audit Fraize, fils de défunt Messire Valentin, ancien procureur au ci-devant bailliage de St-Dié et de défunte Anne-Marie Michel, son épouse, décédée au domicile de Joseph Augustin Gaillard.

Le 3 janvier 1816, naissance de Henriette Colin.

Le 3 janvier 1816, naissance de Louis Auguste, fils de Pierre Chédez et de Marie Marguerite Letellier.

Le 27 février 1816, est née Marie Catherine, fille de Jean Joseph Chaxel et de Marie-Anne Antoine, son épouse, née à 9 heures du soir. Dans son jeune âge, rien ne faisait présager que Marie Catherine entrerait au couvent pour s'y faire religieuse et se dévouer à l'instruction des enfants. C'était une fillette accorte, de joyeuse humeur et aimant à partager les travaux des hommes ; elle aimait beaucoup à tisser la toile. Elle était encore placée à Celles au commencement de 1850 quand la famille Borghèse de Rome, ayant émis le désir de posséder un certain nombre de Sœurs de la Providence pour l'éducation de la jeunesse pauvre, Marie Catherine, en religion Sœur Ernestine, demanda et obtint de partir pour Rome où elle resta près de cinq années. La santé lui faisant défaut, elle rentra en France et fut placée comme maîtresse à Argenteuil, près de Paris. Le climat d'Argenteuil lui fut favorable, elle put de nouveau et pendant plusieurs années se livrer complètement à sa vie de dévouement, mais, ressentant de nouveau les atteintes d'une maladie qui n'était qu'endormie, elle dut rentrer au couvent pour être soignée ; elle y décéda dans le courant de 1860.

Le 12 avril 1816, sont nés Jean-Baptiste et Jean-Nicolas l'Hôte (jumeaux), fils de Jean-Baptiste l'Hôte, cordonnier à Fraize, et de Marguerite Martin, son épouse.

Le 23 avril 1816, mariage de Jean Nicolas Parisot et Marguerite Perrotey. Parisot âgé de 32 ans et Marguerite de 22 ans. Cette dernière, fille de Antoine Perrotey, cultivateur aux Aulnes, et de Marie Marchand, sa femme ; Marie Marchand était fille de Blaise Marchand, couturier aux Aulnes, Blaise était l'oncle propre de ma mère.

Le 16 mai 1816, mariage de Nicolas Perrin, sous-lieutenant en non-activité au-dessus de Scarupt, avec Marie-Jeanne Mangeonjean.

Le 18 juin 1816, est né Jean-Baptiste, fils de Urbain Haxaire, menuisier à Fraize, et de Marie-Jeanne Naré, sa femme (à 1 heure du matin). Témoins Jacques Leroy et François Pierrot.

Le 2 septembre 1816, décès de Jean Joseph Naré, âgé de 2 ans 8 mois, fils de Jean Joseph Naré, et de Anne-Marie Jacquot, sa femme.

Le 10 septembre 1816, naissance de Marie Marguerite, fille de Jean-Baptiste Chaxel et de Marie-Anne Cuny, sa femme.